

**FRANCOIS PIERRE PICTET**

**(1728 – 1798)**

**VIE ET ECRITS**

**D'UN GENEVOIS**

**« AVENTURIER DES LUMIERES »**

\*

## INTRODUCTION

Les facilités d'accès dont les chercheurs jouissent en Russie depuis quelques années et internet ont permis de faire sortir de la pénombre quantité de personnages jusqu'alors mal connus. Ainsi en va-t-il de François Pierre Pictet dit le Géant : des érudits avaient pu lire son nom dans le Journal du chevalier de Corberon, chargé d'affaire de France à Saint-Pétersbourg, dans les archives de la Bastille, dans les biographies et la correspondance de Voltaire ou encore dans celle de Mme Roland. A la suite de notre compatriote Henry Vallotton, des biographes de Catherine II le mentionnent brièvement à propos des relations épistolaires de celle-ci avec le patriarche de Ferney, le plus souvent d'ailleurs inexactement <sup>(1)</sup>. Nicholas Hans est le premier qui lui ait consacré quelques pages en publiant le texte original de sa longue lettre à Voltaire, jusqu'alors inédite, conservée à la British Library, qui relate la chute de Pierre III et l'avènement de Catherine II. Les données biographiques de son article se fondaient sur les informations que lui avait communiquées Albert Pictet. Les inexactitudes et les omissions dues à la rareté des sources ont été malheureusement reprises par les auteurs qui l'ont suivi. Aujourd'hui, le nom de notre parent figure dans nombre d'ouvrages sur la Russie au XVIIIème siècle, à propos notamment des colonies de peuplement sur la Volga.

Alexandre Stroev le cite, avec Casanova, Bernardin de St-Pierre, mon aïeul le prince de Nassau-Siegen et d'autres encore, parmi les « aventuriers des Lumières » dans le livre qu'il a consacré sous ce titre à quelques étrangers, éclairés certes pour la plupart mais aussi quelque peu forbans, qui sont allés chercher fortune dans la Russie de Catherine la Grande. A la différence de tant de ces personnages, Pictet n'est pas un homme sans aveu, n'ayant d'attache nulle part, un chevalier de fortune ou d'industrie, ni un imposteur ; pauvre, il n'a jamais vécu d'expédients et, où qu'il fût, n'a jamais cessé d'être Genevois. Ses lettres à Voltaire et les archives du prince Vorontsov, dont le volume 29 contient celles qu'il a reçues de notre parent, révèlent une belle personnalité : outre les informations qu'il lui a données sur les débuts du règne de Catherine II, François Pierre a adressé depuis Londres de longues lettres à celui qu'il continuait à regarder un peu comme son protecteur, alors président du collège (ministère) du Commerce. Ces différents écrits, qu'on trouvera in extenso dans la seconde partie de ce recueil, prouvent que Pictet était un homme remarquablement cultivé qui avait beaucoup lu et réfléchi aux grandes questions politiques, économiques et sociales qui agitaient les esprits éclairés de son temps. Si Vorontsov lui demande son avis sur l'état des finances de l'Angleterre, c'est de son propre chef qu'il lui fait part de son opinion sur la guerre en cours entre la Russie et la Turquie et la Suède, ou qu'il lui expose ce que devrait être une nouvelle

loi russe sur la poursuite pour dettes et la banqueroute. On doit donc constater que Pictet, malgré ses déboires, a continué de jouir de la confiance de celui qui deviendra en 1802 chancelier de toutes les Russies, ce qui explique le ton, certes toujours respectueux mais parfois assez libre de ses lettres. On le verra notamment se faire l'avocat de la liberté du commerce et propager les nouvelles théories d'Adam Smith dont il admire l'ouvrage le plus fameux : *An Inquiry into the nature and causes of the Wealth of Nations*, paru en 1776.

L'écrit du Géant le plus important, aujourd'hui bien oublié mais récemment réimprimé en français et en anglais <sup>(2)</sup>, demeure sans doute sa très longue lettre à Vorontsov, publiée à Londres au début de 1793 sous le titre : « Lettre à un seigneur étranger sur la position actuelle de la France relativement aux autres Etats de l'Europe », aussitôt traduite en anglais : « A Letter to a Foreign Nobleman on the Present Situation of France, with Respect to the Other States of Europe. » S'il y dénonce, dans une première partie, les méfaits de la Révolution et en prédit l'évolution avec une remarquable sagacité, il trace ensuite les grandes lignes d'un ouvrage qui, réfutant les thèses de ce qu'il nomme la nouvelle philosophie, définirait, à partir du droit naturel, le gouvernement qui assurerait le mieux la prospérité générale de la nation et la liberté individuelle des particuliers. Jadis voltairien, Pictet s'y révèle croyant : il invoque l'Être suprême, constate les bienfaits de la religion chrétienne et déplore l'impiété des Encyclopédistes auxquels il reproche d'avoir cherché à détruire la religion.

Dans plusieurs de ses écrits, Pictet souligne l'importance de ce qu'il appelle la loi civile, autrement dit le corps des lois, par opposition à la loi politique, ou constitution, car c'est de la première, et non de la seconde que dépend selon lui le bonheur de la collectivité : « On peut démontrer que le plus ou le moins de bonheur des hommes dans la société, tient uniquement au degré plus ou moins grand de perfection de la loi civile et de la loi de police ; ce qui fait voir ce qu'on doit penser des philosophes, dont si peu ont tourné leurs recherches sur cet objet si important pour l'espèce humaine, et qui se sont tous occupés avec tant d'empressement de la loi politique, objet sur lequel les méprises sont si dangereuses, et qui à parler exactement n'est important pour les hommes qu'autant qu'il flatte leur amour propre et leur vanité. » En fin de compte, la forme du gouvernement importe relativement peu, ce pourquoi il juge possible d'introduire en Russie, malgré son régime autocratique, une loi sur la poursuite pour dette et la banqueroute qui interdise la contrainte par corps, une loi qu'il veut, étant lui-même, financièrement parlant, souvent aux abois, « juste et humaine, ménageant le débiteur dans l'intérêt même du créancier. »

Les idées, écrit-il à Vorontsov, « bouillonnent dans ma tête », « s'offrent en foule à mon imagination ». Il dira, dans sa lettre au comte Bezborodko (p. 116), avoir écrit deux autres ouvrages dénonçant les maux de la révolution, qui ont été répandus en France. Sont-ils perdus ? En retrouvera-t-on un jour un exemplaire ?

Au lecteur donc de décider si l'on peut, à bien des égards, compter François Pierre Pictet non seulement parmi les aventuriers, mais aussi, voire même plutôt, en raison de ses relations et des idées qu'il a défendues dans ses écrits, au nombre des amis des Lumières.

J'ai réuni dans les pages qui suivent, dans l'ordre chronologique, tout ce que nous savons maintenant, et c'est considérable, sur ce rebelle à la tradition, cet enfant terrible de notre famille, et les différentes étapes de sa tumultueuse existence.

N'étant pas historien, j'écris son histoire à ma manière, comme dans les autres publications de la fondation de nos archives familiales, en me bornant à transcrire et annoter les documents jusqu'ici éparés, à Genève, en Russie, en France et en Angleterre, qu'il m'a été possible de rassembler pour la première fois. On verra ainsi, successivement, le jeune patricien, étudiant bretteur ; l'acteur amateur, ami de Voltaire dont il joue les tragédies ; le familier de la cour de Catherine II, tenant Voltaire au courant des événements, invitant d'Alembert à venir en Russie et donnant le branle à la correspondance de l'impératrice avec le patriarche de Ferney ; l'informateur d'A.R. Vorontsov, ministre de Russie à Londres, et le correspondant du Journal encyclopédique ; le fondateur et directeur-propriétaire de colonies de peuplement sur les rives de la Volga compromis dans une affaire de contrebande ; l'interlocuteur de l'ambassade de France ; l'exilé à Paris qu'admire la jeune Manon Phlipon, qui ne s'appelle pas encore Mme Roland ; le collaborateur à l'histoire des deux Indes de l'abbé Raynal ; le maître de français impécunieux à Londres et Reading, correspondant d'A.R. Vorontsov sur les affaires de l'Angleterre et de la Russie ; l'auteur d'un long pamphlet contre la Révolution ; l'agent, enfin, plus ou moins secret de l'Angleterre à Berne. La table des matières permet de parcourir rapidement ces étapes de sa vie ; le texte intégral de ses principaux écrits, dont on trouvera des extraits dans le courant du récit, a été regroupé dans la seconde partie de ce recueil. Si les pages qui suivent pouvaient éveiller la curiosité du lecteur et, mieux encore, susciter en lui quelque sympathie pour le membre le plus haut en couleurs de notre famille, mon but aura été atteint.

François Ch. Pictet  
Printemps 2012

\*\*\*

Sources principales, dans lesquelles François Pierre Pictet est mentionné :

Jean-Daniel Candaux : Histoire de la famille Pictet 1474-1974, vol. I p. 225-231, et notes préparatoires conservées par la fondation. Je le remercie ici de ses bons conseils.

J. D. Candaux et autres : Deux astronomes dans la Russie de Catherine II ; Journaux de voyage en Laponie russe de Jean Louis Pictet et Jaques André Mallet pour observer le passage de Vénus devant le disque solaire 1768-1769, (Centre d'étude du XVIIIe siècle, Ferney Voltaire, 2005).

Archives d'Etat de Genève (AEG).

Bibliothèque de Genève (BGE), jadis Bibliothèque publique et universitaire (BPU).

Voltaire : Correspondence and related documents, definitive edition by Theodore Besterman (The Voltaire foundation at the Taylor Institution, Oxford) ; les lettres numérotées chronologiquement sont précédées de la lettre D [définitive].

Georg Sacke : Entstehung des Briefwechsels zwischen der Kaiserin Katharina II. von Russland und Voltaire, in Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur, 1938, p. 273-282.

Albert Lahortary : Le mirage russe en France, Paris, Boivin, 1951.

W.F. Reddaway : Correspondence of Catherine the Great (Cambridge university press, 1931)

Charles Henry : Oeuvres et correspondances inédites de D'Alembert (Slatkine reprints, Genève 1967).

Archives du prince Vorontsov, publiées par Piotr Bartenev, vol. 29, Moscou 1883 (ci-après AV) Disponible sur Google.books <http://www.ex.ua/view/1085314>.

Nicholas Hans : François Pierre Pictet, Secretary to Catherine II, in The Slavonic and East European Review, vol. XXXVI, N° 87, June 1958.

- Grigory G. Pisarevski : « Iz Istorii inostrannoy kolonizatsii v Rossii v XVIII v. » in Zapiski Moskovskovo Arxeologitsheskovo Instituta, Moscou 1909. Je remercie M. Philippe van Berchem qui m'en a traduit les passages concernant Pictet.
- Anne Mézin et Vladislav Rjéoutski : Les Français en Russie au siècle des Lumières, Centre d'étude du XVIIIe siècle, Ferney-Voltaire 2011, 2 vol. (Ci-après : Mézin Rjéoutski.) Le vol. II contient les notices biographiques.
- Vladimir Rjéoutski : Les Français de la Volga » in Cahiers du monde russe vol. 39/3 1998.
- Roger P. Bartlett : Human Capital, the settlement of foreigners in Russia 1762-1804 (Cambridge, University press 1979).
- Roger P. Bartlett : Diderot and the foreign colonies of Catherine II in Cahiers du monde russe et soviétique, XXIII (2), avril-juin 1982.
- Jean-François Bourret : Les Allemands de la Volga, CNRS 1986.
- Un diplomate français à la cour de Catherine II 1775-1780, Journal intime du chevalier de Corberon, chargé d'affaires de France en Russie, publié par L.H. Labande, Paris 1901.
- Sbornik imperatorskago russkago istoritsheskago obtchtchestva (SIRIO) ; la correspondance entre Choiseul-Praslin et Bausset a été publiée par le ministère français des affaires étrangères.
- Alexandre Stroev : Les aventuriers des Lumières, (PUF 1997).
- Anne Mézin : Une vue générale de l'immigration française en Russie, in : L'influence française en Russie au XVIIIe siècle, collection historique de l'Institut d'études slaves XL, Paris 2004. (Ci-après : Mézin).
- Paul d'Estrée : Une colonie franco-russe au XVIIIe siècle, in Revue des Revues, 1896/4 (vol. XIX).
- G. Dulac et S. Karp : Les Archives de l'Est et la France des Lumières, Centre d'étude du XVIIIe siècle Ferney Voltaire 2007, 2 vol.
- Gianluigi Goggi en collaboration avec Georges Dulac : Diderot et l'abbé Baudeau, les colonies de Saratov, in Recherches sur Diderot et l'Encyclopédie vol. 14, 1993, p. 23-83.
- Archives de la Bastille, documents inédits publiés par François Ravaisson Mollien (Paris, Pedone, 1904).
- Claude Perroud : Lettres de Mme Roland, nouvelle série 1767-1780, 2 vol. Paris 1913.
- Herbert Lüthy : la Banque protestante en France de la Révocation de l'Edit de Nantes à la Révolution, SEVPN, Paris 1962.
- John Lewis Mallet : An autobiographical retrospect of the first twenty-five years of his life (Windsor 1890).
- The life of Mrs Sherwood edited by her daughter Sophia Kelly (London, Darton and C° 1854)
- Papiers de Barthélemy, Archives du ministère français des affaires étrangères, Paris ; inventaire par Jean Kaulek, Alcan 1888.
- Isabel de Madariaga : La Russie de Catherine la Grande, Fayard 1987.
- Oxford Dictionary of National Biography et autres dictionnaires biographiques.
- Je n'ai pu consulter I.R. Pleve The German colonies on the Volga : The second half of the Eighteenth Century (traduit du russe, 2001) introuvable dans le commerce et absent dans toutes les bibliothèques de Suisse comme sur internet.

Les documents ont été transcrits tels que j'en ai eu connaissance.

Je remercie ici de leur aide très précieuse Mme Nadejda Dorokhova à Moscou, qui m'a communiqué les documents publiés en Russie, dont ceux conservés dans les archives Vorontsov ; M. Grégoire Ledin, conservateur aux Archives du ministère français des affaires étrangères, et Mme Michèle Musy, par qui j'ai obtenu copie de différents documents et des papiers de l'ambassadeur Barthélemy ; Mr Peter Barber, à la British Library ; M. Bruno Blasselle, directeur de la Bibliothèque de l'Arsenal à qui je dois la copie des Lettres sur les Calmouks parues dans le Journal des Dames ; M. Patrick Yarnold qui a recherché les documents conservés aux National Archives de Londres ; M. Nicolas Barras, collaborateur scientifique aux Archives d'Etat de Berne.

### **Jeunesse et formation.**

Nous n'avons de François Pierre Pictet, en fait de portraits, que les témoignages de ceux qui l'ont rencontré, la plupart au soir de sa vie ; on les trouvera au fil de ces pages. Quant au physique, le jugement est unanimement sévère : « Cet homme est d'un extérieur peu avantageux, d'une figure très prononcée, assez sinistre, et d'une taille gigantesque ». « Grand, bigle et desséché ». « Grand jusqu'au ridicule, sec et décharné comme Voltaire dont il a un peu la mine, louchant de manière à désespérer ceux qui cherchent à lire dans les yeux, mais plein de sens, d'âme et de feu » ; « Un homme que tout le monde trouve d'une laideur amère, et que j'aime à la folie. Il a six pieds de stature ; il est maigre et ployé comme sont presque tous ces grands corps ; ses dents sont déjà perdues et ses yeux sont louches ; mais malgré ce défaut, l'esprit y pétille, et le sentiment adoucit les traits baroques de sa figure ; je la trouve expressive, intéressante ». « Old Pictet was one of the tallest and most ungainly persons I ever saw ; nearly blind, and with a large and prominent nose and long chin. About the time when I knew him, several ladies had been attacked in the streets by one of those ruffians called Monsters, and Pictet was more than once mistaken for the culprit, and once actually taken up ». « This old gentleman was considerably more than six feet high, his hair was white as snow ; but time had not favoured his exterior. He was very deeply wrinkled and had other unpleasant tokens of age. ». « Je ne pouvois croire que Pitt eut fait le choix d'un homme aussi désagréable et repoussant par ses manières et son extérieur qu'il est peu fait par sa vie précédente et par sa réputation pour mériter et obtenir confiance ». A l'exception du dernier, Barthélemy, ambassadeur de la France révolutionnaire auprès des cantons suisses, donc par définition quelque peu prévenu, tous ceux qui l'ont connu rendent en revanche justice à son caractère et à son esprit. « Une âme forte, énergique, un esprit solide, éclairé, instruit, un caractère doux, une humeur franche et facile. » « Rempli d'âme, de bon sens, de finesse. » Le baron de Breteuil, ancien ministre de France à Saint-Pétersbourg, écrivait à Voltaire : « J'ai beaucoup vécu avec votre géant de Russie, c'est un homme fort estimable, et que j'aime de tout mon cœur. Souvent, monsieur, il me parloit de son attachement pour vous et très souvent je lui demandois de vos nouvelles. » [D11336]

François Pierre Pictet appartient à la branche aînée de notre famille, qui s'est éteinte à la mort de son petit-fils, à Londres, en 1876. Fils unique d'Isaac Pictet (1693-1769), conseiller et secrétaire d'Etat, et de Susanne Gallatin, il est né à Genève le 1<sup>er</sup> octobre 1728. Ses deux sœurs aînées Camille (1723-1764) et Catherine (1726-1795), sont restées célibataires. La seconde est bien connue des biographes de son neveu, Albert Gallatin (1761-1849), qu'elle recueillit, doublement orphelin, en 1766 et éleva jusqu'à son départ quatorze ans plus tard, sur un coup de tête, pour les Etats Unis d'Amérique où il fit la brillante carrière que l'on sait comme représentant de la Pennsylvanie au Congrès, secrétaire au Trésor, négociateur de la

paix de Gand et ambassadeur à Paris et à Londres. Il dira d'elle, dans une lettre de New-York du 28 mai 1844 à Isabelle Pictet, la petite-fille de François Pierre :

[...] « Vous n'ignorez point les grandes obligations que j'ai à Catherine Pictet, tante de votre père et qui nous a élevé tous deux : mais il est impossible que vous en connaissiez toute l'étendue, et je ne puis pas l'exprimer. Intime amie de ma mère, elle lui succéda lorsque je devins orphelin : elle me recueillit, m'adopta, m'éleva. C'est à elle que je dois le peu que je vaux et les succès de la carrière dans laquelle j'ai été jetté. » [...] <sup>(3)</sup>

François Pierre a grandi entre la maison paternelle de la ville, rue du Soleil-Levant, toute proche de l'Hôtel de Ville, et, dans la belle saison, le domaine, ce qu'on appelle ici une campagne, de Varembe<sup>(4)</sup>, aux portes de Genève. Il est donc appelé parfois Pictet de Varembe, bien qu'il ne se soit jamais donné ce nom, à la différence de son grand-père, François Pictet, allié Lullin, gentilhomme de la chambre de l'Electeur de Brandebourg et son envoyé auprès des cantons suisses avant d'être élu conseiller puis syndic, qui se faisait appeler en Allemagne Pictet de Waremborg. Isaac Pictet vendra en 1763 ce domaine que la branche aînée a possédé pendant cinq générations depuis son acquisition par le syndic Jacques Pictet en 1616.

Isaac avait, comme son père, étudié le droit et prêté devant le Petit Conseil le serment d'avocat qui, mieux que toute autre profession, ouvrait aux membres des familles appartenant à l'oligarchie gouvernementale la porte des magistratures. Interrompant une lignée de cinq générations de syndics de la République, il n'a pas accédé à la première charge de ce petit Etat souverain qui, par son rayonnement intellectuel et spirituel, a joué durant des siècles un rôle sans commune mesure avec sa taille : membre du Petit Conseil de 1749, (l'année du décès de son père), à sa mort en 1769, secrétaire d'Etat de 1750 à 1762, il paraît avoir été un magistrat assez médiocre dont les mœurs dissolues semblent avoir amusé plutôt que scandalisé ses contemporains<sup>(5)</sup>. Par sa mère, issue elle aussi d'une très ancienne famille patricienne, François Pierre descendait d'une autre longue lignée de magistrats.

Fils unique, il marchera d'abord dans les traces de son père. Après avoir suivi au Collège les « auditoires » de lettres dès 1743 puis de philosophie dès 1745, il fit à son tour son droit à l'Académie pour être reçu docteur en droit et avocat le 21 avril 1752. Le droit était alors enseigné par son parent Pierre Pictet, nommé en 1739, et Pierre Lullin, nommé en 1740. Le professeur le plus illustre de ce temps, Jean Jacques Burlamacchi, l'un des pères du droit naturel avec Grotius, Puffendorf et Emer de Vattel, avait, pour des raisons de santé, cessé d'enseigner en 1739 ; sans avoir été son étudiant, François Pierre a certainement subi son influence : ses idées se refléteront dans ses écrits.

Il ne reste qu'une trace, négative, de ses études dans les registres du Petit Conseil et du Consistoire :

Du 2 Septembre 1749

Sr J. Jaques Turretin sa batterie avec Sr François Pictet

Mr le Syndic de la Garde a raporté qu'il avoit appris, que le fils cadet de Nob. Turretin Sgr Syndic s'étoit battu il y eut samedi passé huit jours avec le fils de Nob. Isâc Pictet Conseiller, et que ce dernier avoit été blessé legerement d'un coup d'épée et qu'il croioit être obligé d'en faire son raport au Conseil. Surquoi les parens des susnommés en degré criminel inclusivement s'étant retirés, et etant

opiné en leur absence, l'avis a été de rappeler ceux desdits parens qui se trouvent recusés en degré criminel, lesquels rentrés on a opiné sur ledit rapport, et l'avis a été de mander sur le champ lesdits Srs Turretin et Pictet pour répondre céans aux interrogations qui leur seront faites à ce sujet.

A comparu Sr Jean Jaques Turretin agé de 21 ans, lequel interrogé si samedi passé huit jours, il ne se battit pas avec l'épée contre le fils de Nob. Pictet Conseiller ; a répondu qu'il étoit vrai ; qu'ayant diné au Pré l'Evêque avec les Etudiants en Droit, Pictet lui dit des paroles très offénçantes et injurieuses, sous prétexte que pendant son absence il avoit mal parlé de lui ; qu'ils eurent querelle ensemble à cette occasion et que se retirant elle recommença et devint assés vive pour les engager dans le tems qu'ils étoient près des tranchées de tirer l'épée l'un contre l'autre ; que le Sr Pictet ayant été blessé legerement, aussitôt qu'ils virent du sang ils cessèrent le combat sans que personne les séparât ; qu'ils allèrent faire arrêter le sang de la playe chés le Chirurgien de Pleinpalais, et que lui Répondant alla ensuite coucher à Cogni où il est resté jusqu'à present. Interrogé, s'ils s'étoient donné rendés vous pour se battre et qui fit le deffi et tira le premier l'épée ? a répondu : Qu'ils ne s'étoient donné aucun rendés vous pour se battre et qu'ils se retiroient seuls du côté de Pleinpalais ; qu'il ne se fit aucun deffi, ayant tiré leurs épées dans la chaleur de la querelle, qu'il ne sauroit dire qui fut celui qui mit le premier l'épée à la main.

Ledit Sr Turretin étant sorti, a comparu Sr François Pictet agé de 21 ans, lequel interrogé sur le même fait a répondu, qu'il est vrai, que Samedi passé huit jours, ayant diné au Pré l'Evêque avec les Etudiants en Droit, il eut querelle avec le Sr Turretin fils, que croiant avoir sujet d'être fâché contre lui, il se laissa emporter à lui dire quelques paroles trop vives et offénçantes en presence des Srs Cramer et Necker fils, lesquels croyant que c'étoit un badinage les laisserent seuls à la promenade, qu'étant allés du côté de Pleinpalais par le chemin des Philosophes la querelle ayant recommencé ils mirent l'un et l'autre l'épée à la main en même tems ; que lui Repondant reçut deux legères egratignures l'une au bras et l'autre à l'épaule ; que se voyant blessé il porta la main sur l'épée du Sr Turretin, ce qui finit le combat ; qu'ensuit ils allèrent ensemble chés le Chirurgien de Pleinpalais pour faire arrêter son sang, et partirent après, l'un pour Cogni, l'autre pour Varembe. Interrogé s'ils n'allèrent pas dans le chemin des Philosophes dans le dessein de s'y battre ; a répondu que non, qu'ils ne savoient pas, jusqu'ou la querelle les meneroit.

Turretin et Pictet leur jugement.

De quoi opiné, l'avis a été de censurer grièvement lesdits Srs Turretin et Pictet de s'être portés à un excès aussi condamnable et d'un aussi dangereux exemple, et ce dernier en particulier pour avoir aggrédi le Sr Turretin par des paroles offénçantes ; de les condamner à en demander pardon à Dieu et à la Seigneurie, à trois jours de prison et à leurs dépens, et en outre de les renvoyer au Ven. Consistoire pour y subir les Censures Ecclesiastiques ; de leur interdire le port de l'épée pendant six mois, et de leur faire défenses de s'aggrédier en manières que ce soit par paroles et par voye de fait, de quoi ils prêteront serment ; auquel ils ont tous deux satisfait. <sup>(6)</sup>

Saisi de l'affaire par le Conseil, le Vénérable Consistoire, où siège entre autres son parent, le pasteur, professeur et futur recteur de l'Académie Jean François Pictet, convoque François Pierre ; la sentence est sévère :

Du jedy 18 7bre 1749

a comparu Sr François Pierre Pictet, citoyen, sur renvoy du Mg. Conseil, pour s'être battu à l'épée avec Sr Jean Jaques Turretin, il a été grièvement censuré et exhorté, et la Ste Cene luy a été deffendüe absolument.

Du jeudi 5 février 1750

A comparu Sr François Pictet, citoyen, auquel la Ste Cene avoit été deffendüe, et en etant opiné, il a été rétabli à la paix de l'Eglise. <sup>(7)</sup>

Turretini, « grièvement censuré » lui aussi, vit sa sentence levée le 6 novembre déjà, sur le témoignage favorable d'un pasteur.

### **Voltaire ; le théâtre d'amateurs à Tournay et Ferney.**

Voltaire arrive au début de 1755 à Genève où, ne pouvant, en tant qu'étranger, être propriétaire, il achète par l'entremise d'un homme de paille, son banquier Jean Robert Tronchin, la campagne du conseiller Jean Jaques Mallet à Saint-Jean, qu'il baptise les Délices. Malgré les admonestations de la Vénérable Compagnie des pasteurs, les Genevois se bousculent pour rencontrer le grand homme qui, dans leur dos, se gausse des vingt-cinq perruques, magistrats de la « parvulissime », et de ses prédicants. Plusieurs membres de notre famille ne tardent pas à faire sa connaissance : Pierre Pictet, membre du Grand Conseil, ou Conseil des Deux Cent (le CC), professeur de droit à l'Académie est son voisin à Saint-Jean ; Voltaire se vantera d'avoir arrangé le mariage de sa fille Charlotte, qu'il affectionnait, avec François Marc Samuel Constant dit de Rebecque, oncle du fameux Benjamin ; Jacques Pictet, colonel, bientôt lieutenant général, au service de Piémont-Sardaigne, est son voisin à Tournay ; Pierre Pictet, capitaine, puis colonel au service de France, seigneur de Sergy au bailliage de Gex, ne vit pas loin de Ferney ; le syndic Marc Pictet, enfin, dont le suicide lui inspirera quelques réflexions assez piquantes sur la mort<sup>(8)</sup>. Son seul adversaire dans le patriciat sera le frère cadet de Jacques, Charles Pictet, colonel au service des Etats Généraux des Provinces Unies, qui, pour avoir blâmé la condamnation de l'Emile et du Contrat Social, qu'il attribuait aux intrigues de Ferney, sera condamné par le Petit Conseil <sup>(9)</sup>. Mais de tous nos parents qui l'ont connu, François Pierre est certainement celui qui en a été le plus proche : Voltaire, s'il en était capable, paraît avoir éprouvé presque de l'amitié pour celui qu'il appelait son cher géant, voire « notre géant », dans l'une de ses lettres à Catherine II.

La première missive où il est question de lui le montre jouant ses pièces de théâtre à Tournay et Ferney ; on ne pouvait les représenter aux Délices, le théâtre étant encore interdit sur le territoire de la République. Voltaire écrit le 15 août 1759 à Ami Camp, un Genevois banquier à Lyon :

[...] Je voudrais que vous vissiez le grand Pictet de Varambé haut de six pieds sur mon théâtre de huit, relevé encor d'un panache d'un pied et demi ; mais pour obvier à toutes ces difficultés je vous avertis que la scène est dans un entresol, tout est bon pourvu qu'on s'amuse. [...] [Besterman D8431]

Et le 17 octobre 1760 à Gabriel Cramer, son éditeur-imprimeur :

J'ai passé hier la journée à Ferney, et j'ai appris en arrivant qu'on jouait demain Mahomet ; je ne crois pas qu'il soit nécessaire de faire des répétitions. Nous sçavons tous nos rôles. C'est le géant Pictet qui

se charge de tout amener ; Mahomet et Fanime seront les dernières pièces qu'on jouera. Après quoi nous serons tout entier aux petits chapitres, à l'Ecclésiaste et autres rogatons. [...] [D9324]

Une lettre de la jeune Catherine de Chandieu à sa mère donne une idée très vivante de ces représentations : « On commença à 6 [heures] Fanime, M<sup>c</sup> Denis joua extrêmement bien, les 2 autres actrices étoient M<sup>c</sup> [Charlotte] Constant Pictet et mlle de Basincourt. Voltaire étoit mis à étouffer de rire, il avoit de grandes Culotes qui venoient à la Cheville du Pied, une petite Veste d'étoffe de soie Rouge travaillée en or, par-dessus cette petite Veste une fort grande Veste d'une étoffe magnifique à fond blanc brodée en or et argent, elle étoit relevée d'un côté pr laisser voir la petite veste, et de l'autre elle descendoit jusqu'au dessous du genou, les Culotes étoient de satin cramoisi, par-dessus la grande veste il avoit une espèce de surtout de satin cramoisi avec de l'argent, et pardessus tout un manteau bleu doublé de cramoisi galonné d'Or superbe. Quand il se presenta au Théâtre beaucoup de gens se mirent à rire et je fus du nombre, il avoit une grande barbe blanche qu'il rajusta une ou 2 fois, et un Certain air Comique, mesme dans les endroits les plus tragiques. » [D9344]

Menant grand train au lieu d'entamer le cursus honorum des magistratures comme de règle dans sa famille, Pictet s'endette. Il emprunte à Voltaire 10.000 livres tournois, avec la caution de ses sœurs et de son ami Gallatin, le père d'Albert, le 22 septembre 1760<sup>(10)</sup>. Voltaire écrit à ce propos le 28 décembre 1760 à son banquier, Jean Robert Tronchin :

[...] A l'égard du géant de la République Pictet de Varembe, ses sœurs ont signé avec luy. C'est un fonds pour made Denis. Il a des prés verts qui répondent. » [D9502]

Mais il n'emprunte pas qu'à Voltaire. Excédés, ses parents « pour témoigner à leur fils majeur l'amitié qu'ils lui portent et pour faciliter l'arrangement de ses affaires avant le départ qu'il est sur le point de faire pour les pays étrangers », lui consentent, le 2 juin 1761, une avance d'hoirie de 34.000 livres en reprise de dettes. <sup>(11)</sup>. Un mois plus tard, muni d'un viatique de 2500 livres avancées par sa mère, il quitte Genève où il ne reviendra que peu avant sa mort.

### **De Genève à Vienne et Saint-Pétersbourg ; Alexandre R. Vorontsov.**

Vienne est la première étape de la vie aventureuse à laquelle ses parents, lassés de ses coûteuses fantaisies, l'avaient peut-être condamné. Porteur d'une lettre de Voltaire, il va y trouver le comte Alexandre Romanovitch Vorontsov qu'il a connu lors du séjour que celui-ci fit à Genève en juin 1760. Envisageait-il déjà, en quittant Genève, de se rendre en Russie ? Cédait-il au « mirage russe », comme tant de ses compatriotes depuis François Le Fort, le compagnon de Pierre le Grand, couvert d'honneurs ? Il s'attachera en tout cas pendant quelques mois à Vorontsov, qui écrit à Voltaire, peu après son arrivée :

Vienne 11 septembre 1761

Monsieur, On ne sauroit être plus reconnaissant que je le suis de La lettre obligeante que mr pictet m'a apporté de votre part. Je ne mérite pas assurément tout ce que vous dites de flateur sur mon compte et si mon amour des lettres est grand c'est à vous que je le dois Monsieur, aiant appris dans vos ouvrages que les seules distinctions réelles aux yeux du sage sont celles de L'esprit et du cœur, tout le reste est pur hazard et fumé. [...] [D10001]

Appartenant à une puissante famille, neveu du chancelier Michel Illarionovitch Vorontsov, Alexandre R. Voronzov (1741-1805), est l'une des personnalités russes les plus importantes de son temps. En 1761, âgé de seulement vingt ans, il est depuis quelques mois chargé d'affaires ad interim à Vienne, première étape d'une carrière diplomatique qui le verra ministre plénipotentiaire à Londres (d'août 1762 à février 1764), et à La Haye (de mars 1764 à août 1768) ; de retour au pays, il sera sénateur, conseiller d'Etat, président du collège du Commerce (1773-1793), et finalement chancelier de l'empire de 1802 à 1804. Un mois plus tard, Pictet est encore auprès de lui ; Voltaire lui écrit en effet :

à Ferney 24 octob. [1761]

Mon cher Russe, si Pierre le grand, et le grand Corneille, ne prenaient pas tous mes jours et une partie de mes nuits, si des histoires générales, et des tragédie nouvelles, et un théâtre que j'achève de bâtir et un jardin, que j'achève de planter, me laissent un moment de loisir, il y a longtemps que j'aurais saisi ce moment pour vous répondre, pour vous dire combien je vous regrette, et même combien vous devez regretter notre petit pays, et notre manière de vivre, si libre, si franche, si faite pour l'homme.

Mettez vous en état de la reprendre. Vous reviendrez à Varembeys mais vous reviendrez quand je ne serai plus. Peut-être qu'alors vos prêtres sociniens n'auront plus l'insolence de croire ou de feindre qu'il n'est pas de la dignité d'un membre des quinze cent de jouer Cinna avec ses amis. Vous trouverez votre petite nation plus raisonnable que vous ne l'avez laissée, car la raison gagne de jour en jour et les prêtres perdent. Alors votre Genève sera la plus jolie ville de la terre. En attendant il faut que votre jeunesse vienne se former à Ferney. On vous aura mandé sans doute que vos cuistres de prédicants qu'on appelle la vénérable compagnie ont écrit à la sensée compagnie de Berne pour les conjurer d'empêcher que les histrions de Chatelaine ne soient reçus par LEURS EXCELLENCES, et qu'on s'est moqué prodigieusement de vos cuistres.

Mille tendres respects je vous prie à mr de Voronzof. Je viens de boire à la santé de mr de Loudon et j'ay fait tirer l'artillerie de Ferney. Je trouve la prise de Shwednits la plus belle action de la guerre.

Madame de Bentink devait venir à cheval me l'annoncer. Si vous approchez d'elle dites luy je vous prie qu'elle ne méprise plus tant le pays de Gex, et que mon château est plus beau que celui de M. le baron de Thundertentrunk en Vestphalie et que mademoiselle Corneille ne lavera jamais les écuelles comme mademoiselle la baronette, quoy que Mr de Caunits n'ait pas souscrit pour Pierre Corneille. Adieu, réparez le passé, jouissez du présent, formez vous un avenir heureux et aimez

V.

Je présente encor une fois mes très tendres respects à monsieur de Voronzof. Je luy suis attaché comme si j'avois eu l'honneur de le voir toute ma vie. Je luy demande la continuation de ses bontez. [D10091]

L'année est donnée par Besterman. C'est en effet en 1761 qu'un théâtre public a ouvert ses portes à Châtelaine, sur territoire français, aux portes de Genève.

Faute d'adresse, nous ne savons où sont Pictet et Vorontsov ; « mon cher Russe » n'indique en tout cas pas qu'il soit à Pétersbourg, où il n'arrivera qu'à la fin de 1761 ou au début de 1762, sa première lettre à Voltaire étant datée du 29 janvier. La mention du chancelier Kaunitz fait penser à Vienne. Voltaire paraît croire que les deux voyageurs pourraient rencontrer la baronne Bentink, qu'il avait connue à Berlin et qui lui fait penser à Cunégonde de son *Candide*. Il se pourrait donc qu'ils soient en route pour la Russie en passant par La Haye ou Berlin.

Vorontsov aurait été chargé d'affaires jusqu'au 20 février 1762 ; cette date doit être en réalité celle de la prise de fonctions du nouvel ambassadeur, le prince Dmitri Mikhaïlovitch Golitsyn (Galitzine) : la première lettre de Pictet écrite de Pétersbourg, le 29 janvier 1762, le montre trop bien informé pour qu'il n'ait pas été sur place

depuis un certain temps déjà ; à moins que Pictet se soit rendu en Russie sans son protecteur, ce qui est très douteux, Vorontsov a dû quitter son poste avant la fin de l'année.

Nicholas Hans, sur la foi peut-être d'une information d'Albert Pictet, se trompe en avançant que Vorontsov, nommé ambassadeur à Londres, prit Pictet avec lui comme secrétaire, ce qui lui permit d'améliorer ses connaissances de l'anglais : la mission de Vorontsov ne commença en effet qu'en août 1762, alors que Pictet était depuis des mois déjà fixé en Russie. En fait, il semble même que le Géant ne soit allé que beaucoup plus tard en Angleterre ; Mrs Sherwood, à qui il enseigna le français à Reading en 1792, écrit à son sujet dans ses mémoires : « He could read and write english, but not having heard it until he was very aged, he never could catch the sound of it so as to understand anything said in that language. »

Le 11 décembre 1761, des Délices, Voltaire écrit encore à Vorontsov, auprès de qui Pictet semble toujours se trouver :

aux Délices 11<sup>e</sup> décembre 1761

[...] Pourrai je me flatter, monsieur, si vous allez à Paris que vous prendrez le chemin de Genève ? Je vous supplierais très instamment de me donner la préférence sur les Ballances et sur les Trois Rois. Puis je prendre la liberté de faire ici mille tendres compliments à mr Pictet ? Il est si heureux auprès de vous et si sensible à tout ce que vous valez, que vous me pardonneriez de bon cœur cette liberté. [...]  
[D10203]

Les Balances et les Trois Rois étaient les meilleures auberges de Genève

### **Saint-Pétersbourg ; Pictet fait à Voltaire l'éloge de Pierre III.**

La première lettre de Pictet à Voltaire <sup>(12)</sup> écrite de Saint-Pétersbourg qui se soit conservée relate les débuts du règne du tsar Pierre III ; arrivé depuis peu, le Géant est déjà bien informé :

St Petersburg Ce 18/29 Janvier 1761 [2 mars 1762]

Monsieur,

Votre amour pour l'humanité, si connu à ceux qui comme moi ont eu le bonheur de vivre près de vous, me persuade que vous serez bien satisfait d'apprendre, le grand et surprenant événement qui transporte aujourd'hui les Russes d'une joie bien naturelle : Vous saurés donc, Monsieur, que le nouvel Empereur se transporta hier au Sénat ; et que là aiant déclaré qu'il vouloit avoir des Sujets et non pas des Esclaves, Il fit enregistrer une déclaration par la quelle il donnoit à toute la Noblesse de ses Etats une liberté dont on n'avoit pas même l'idée : au moien de Cette déclaration, La Noblesse qui jusques à présent étoit enrôlée dès l'âge de sept ans, et qui depuis ce moment là, étoit obligée de servir soit dans le Militaire, soit dans le Civil, dans le Rang et de la manière qu'il plaisoit à la Cour ; qui ne pouvoit rester dans les Terres, aller à Moscou, à St Petersburg, et dans les autres villes de l'Empire, qu'après en avoir obtenu la permission du Souverain ; qui n'avoit jamais Sur Cela que des permissions à tems, et qu'il falloit faire renouveler ; qui ne pouvoit jamais servir dans le Pays Etranger ; qui ne pouvoit voiajer que par permission ; Cette Noblesse dis-je, devient libre, suivra son goût et ses inclinations dans le Choix des Emplois Civils, Militaires ou Ecclésiastiques ; ne servira que le tems qu'elle voudra ; se retirera dans ses Terres quand elle en aura envie ; se décidera d'elle-même sur le Choix des Villes où elle voudra demeurer ; sortira du Pais soit pour un tems, soit pour toujours sans trouver aucun obstacle, soit pour toucher ses revenus, soit pour vendre ses fonds et les faire passer dans le Pais Etranger, si elle le désire : Que dirés vous, Monsieur, d'un pareil événement ? Que

penserez vous d'un Monarque qui a l'âme assez grande, pour renoncer à un droit aussi étendu dans la seule vue de rendre ses sujets plus heureux ; qui a voulu être sûr que tous Ceux qui le servent sont contents de le servir ; qui a pleuré de joie ; ainsi que la digne Impératrice en recevant les remerciements de ses sujets et en lisant sur leur visage toute leur satisfaction ; je ne Crois pas me tromper en pensant que tous les hommes qui ont une âme, mettront un tel Monarque bien au dessus de tous Ces Conquérants, dont la gloire après tout, n'est fondée que sur le Malheur du genre humain. Je dois vous dire, Monsieur, que ce n'est point par ce seul trait que l'Empereur a trouvé le secret d'être adoré de ses sujets, toutes ses Actions ont tendu Constamment au même but : il n'y a personne qui puisse se plaindre, les plus malheureux sont Ceux qui sont restés dans les Places qu'ils occupoient ci devant ; et une infinité de gens ont été avancés ; le Peuple, Cette partie des hommes, à la quelle on fait si peu d'attention dans la plupart des Cours est l'objet des Soins paternels du monarque tout Comme la Noblesse ; Il a mis le sel, Cette denrée si nécessaire, à 15 sols argt Court. le Pout, qui est une mesure, Pesant 34 lb. poids de Paris ; tandis que devant on le Paioit 30 sols ; Il a fait une déclaration publique, par la quelle il a déclaré, que tous ceux qui avoient quelque représentation à lui faire, fussent [ils] les derniers de ses sujets, pouvoient demander Audience et être sûrs d'être écoutés ; qui sçait, si nous ne verrons pas un jour ce même peuple, sortir à son tour de l'esclavage de la Noblesse ? et si en lui donnant des Propriétés, on ne portera pas et la gloire et la puissance de l'Empire à un point dont l'Europe sera étonnée ? Il paroît qu'on va travailler à faire fleurir le Commerce et la Navigation ; Jusques à présent il a été pour ainsi dire, uniquement entre les mains des Etrangers ; ce qui n'empêche pas qu'il n'ait procuré des avantages Considérables : Mais si une fois les Russes s'attachent à cette partie, il n'est pas douteux qu'avec les avantages que leur donnent la situation de leur Empire, et leurs produits qui sont extrêmement abondants et dont les autres Nations ne peuvent absolument pas se passer, La Russie ne devienne l'empire le plus riche, le plus peuplé, et par Conséquent le plus puissant de l'Univers : Je ne sçais si je me trompe, Monsieur, je ne sçais si enthousiasmé moi-même, par la vue de la joie publique, je vois les choses autrement qu'elles ne sont ; mais je ne puis m'empêcher de regarder l'action dont je vous parle, Comme Ce qu'il y a de plus grand et de plus beau ; et de trouver qu'un Souverain qui fait un pareil usage de sa Puissance mériterait toutes les Couronnes de la terre ; j' imagine encore que l'auteur qui nous a fait tant aimer dans Henri le Grand, les vertus que nous admirons dans l'Empereur d'aujourd'hui, se sentira à cette nouvelle animé du même Esprit qui lui dicta cette immortelle Henriade, et que si nous n'avons pas un Poème Epique, nous aurons au moins quelques vers, qui apprendront d'âge en âge à nos Neveux ce que c'est que la véritable gloire ; si je ne me trompe pas dans mes Conjectures, J'oses vous prier, Monsieur, de m'en instruire, afin que je puisse prier Mrs Cramer de me les envoyer tout de suite : je me flatte, que vous aurés eu la bonté d'écrire à S.E. Mr le Chambellan Schuwalow, la lettre que je pris la liberté de vous faire demander en partant de Vienne ; j'espère que vous ne désapprouverés pas que j'aie pris cette Liberté, en pensant, Combien il est nécessaire d'avoir un protecteur dans le Pais Etranger : Je présente mes Respects à Madame Denis et à Mademoiselle Corneille ; et ai l'honneur d'être avec respect / Monsieur / Votre très humble et très obéissant Serviteur

Pictet

Mr le Comte de Strogonow m'a demandé comment il falloit s'y prendre pour souscrire pour l'Edition des œuvres de Corneille ; si Cela est suffisant, il prie qu'on veuille l'inscrire pour trois exemplaires, et qu'on l'instruise, quand il doit envoyer l'argent, et à qui, et Comment, il doit faire retirer les exemplaires.

Si Mr de Voltaire veut me faire la grâce de me répondre, Je le prie de vouloir bien faire mettre sa lettre sous une Enveloppe adressée à Mr de Bacounin, Premier Secrétaire du Collège des affaires Etrangères. [D10355.]

Besterman note que la date est doublement erronée : le Manifeste dont il s'agit ayant été promulgué le 1<sup>er</sup> mars 1762, elle aurait été écrite le 2. En vérité, elle est exacte à l'année près, distraction fréquente en janvier. L'ancien conseiller Jean Louis Du Pan rapporte en effet le 3 mars dans une lettre à ses amis bernois Freudenreich : « Il [Voltaire] a reçu une lettre de Pictet qui étoit à Petersbourg le 29 Janvier, aucun de nos Russes n'en a eu depuis la mort de l'Imperatrice [Elisabeth], celle de Pictet ne contenoit que l'éloge du nouvel Empereur, et de ce qu'il a fait pour sa Noblesse et ses peuples. » [BGE, ms suppl. 1540, f<sup>o</sup> 53]. « Cet empereur a déjà fait de très belles choses. Il a déclaré que sa Noblesse jouirait dorénavant de tous les privilèges et prérogatives dont jouit la noblesse des autres Etats. Il a diminué le prix du sel [...] » [lettre du général Cornabé à Jaques Pictet de Pregny, datée de la Haye le 19 février 1762.] Il faut croire que la promulgation de l'Edit a connu plusieurs étapes.

Il y avait alors beaucoup de Russes à Genève. Du Pan écrit en avril 1763 : « Les Russes doivent se former dans leurs voyages s'ils vivent ailleurs comme à Geneve, nous en avons eu plusieurs qui n'y ont fait presque aucune connoissance, un entre autres y a dépensé 25.000 roubles, il avoit plusieurs maîtres, tous les matins à la meme heure il les faisoit bien déjeuner et les renvoyoit, on dit que dans les articles de sa depense celui des petits patez alloit à mille ecus. » [ibid. f<sup>o</sup> 122v<sup>o</sup>] Leveaux (cf note 17) écrit de son côté : « Les jeunes Russes ne rapportoient à Pétersbourg, que les vices des peuples civilisés entés sur ceux de la barbarie. Le comte Jéfémofski, allié de la famille impériale, et deux autres qui avoient été envoyés à Paris, n'y firent autre chose pendant deux ans de séjour, que boire, manger, dormir, et caresser la blanchisseuse. Ils quittèrent cette capitale sans avoir rien vu, ni rien appris. »

La lettre de Pictet demandant à Voltaire de le recommander à Ivan Ivanovitch Chouvalov n'a pas été conservée. Le comte Alexandre Sergueievitch Stroganov (1733-1811), avait été étudiant à l'Académie de Genève en 1753 ; il n'est pas impossible qu'il y ait connu François Pierre. Conseiller d'Etat, sénateur et grand chambellan, amateur éclairé, il avait rassemblé dans son palais une vaste collection de curiosités d'histoire naturelle que Jean Louis Pictet et Jaques André Mallet ont décrite dans leurs journaux de voyage. Il présidera de 1800 à sa mort l'Académie des beaux-arts.

Pierre Vassilievitch Bakounine, premier commis, sera le proche collaborateur de Nikita I. Panine.

François Pierre, qui attend depuis son départ de Vienne une lettre de recommandation, espère gagner, par cette très suspecte apologie, les faveurs du nouveau souverain qui vient de succéder à sa tante, la tsarine Elisabeth, décédée le 5 janvier. Voltaire ne mordra pas à l'hameçon : la faiblesse de caractère et la cruauté de Pierre III étaient probablement déjà connues. Il répond donc évasivement à cette longue missive :

à Ferney 12 mars 1762

Mon cher géant je suis très édifié que vous vouliez bien vous ressouvenir de moy au milieu de vos belles neiges, et que le voisinage du cercle polaire n'ait pas refroidi votre amitié. Vos compatriotes célèbrent comme vous les louanges de votre nouvel Empereur : la plus grande louange qu'on puisse donner à un souverain tout puissant est celle d'être aimé d'un peuple libre. Nous espérons que ce prince nous donnera la paix, et que la Russie deviendra la bienfaictrice de l'Europe. En attendant nous en goûtons les fruits par avance dans notre petit château de Ferney. Nous y jouons des pièces nouvelles sur un assez joli théâtre ; nous donnons le bal à vos dames, et nous vous regrettons au milieu de nos plaisirs. J'ay dit aux Crammer que leur liste devait s'honorer du nom de Stroganof pour trois exemplaires. A l'égard de Mr le chambélan Jvan de Shouvalof je luy ai écrit trois lettres, et il y en avait une toute entière à votre honneur et gloire. Il ne m'a fait réponse ny sur vous, ny sur le second volume de Pierre le grand qu'il avait tant à cœur ny sur les compliments que je luy ay faits. Vous voyez que je ne suis pas vain, et que je conviens très naïvement du peu de cas qu'on fait des seigneurs de Ferney à la cour de Russie. Si vous voyez monsieur de Shouvalou je vous prie de luy dire que je n'ay point de rancune. Toute la troupe du château vous embrasse de tout mon cœur. [D10369]

Cette lettre répond manifestement à celle du 29 janvier ci-dessus, comme le montre la mention des louanges du nouvel empereur et les trois exemplaires des œuvres de Corneille. Sa date confirme que la précédente ne peut avoir été écrite le 2 mars, les courriers entre Petersbourg et Genève étant plusieurs semaines en route.

Il ne ressort pas, de ce premier échange, dans quelle position le Géant se trouve à Saint-Petersbourg. A la suite de Hans, qui ne donne pas sa source et qui s'est déjà trompé en faisant aller Pictet de Vienne à Londres avec A.N. Vorontsov, tous les auteurs avancent qu'il entra, grâce à la protection de ce dernier, au collège, ou ministère, des Affaires étrangères.<sup>(13)</sup> Il est vrai qu'il se sert, pour acheminer ses lettres, de Bakounine, mais c'est, avoue-t-il à Vorontsov (p. 26), pour s'épargner les frais de port ; il n'a en tout cas jamais fait état d'une quelconque position de ce genre. Tout donne plutôt à penser qu'il s'est insinué, derrière Vorontsov qui ne va pas tarder à prendre son poste de ministre à Londres, dans les milieux proches de la cour dont on verra qu'il connaît bientôt les arcanes ; c'est là qu'il se rapprochera de Grégoire Orlov<sup>(14)</sup>, mouvement bien naturel s'agissant du favori de la nouvelle souveraine. A Paris, Pictet dira (p. 75 ci-dessous) avoir été l'un des secrétaires de l'impératrice, ce qui, pour un temps tout au moins, est sans doute exact.

### **Pierre III renversé, Pictet fait à Voltaire l'éloge de Catherine II ; sa lettre est publiée à son insu dans le Journal encyclopédique.**

Le règne de Pierre III sera bref. Quelques mois plus tard, Pictet relate à Voltaire, avec force détails, sa fin dramatique et l'avènement de Catherine seconde. La palinodie est complète :

Monsieur,

Vous serez sans doute, étonné de recevoir encore aujourd'hui une de mes Lettres ; Mais La Revolution dont nous venons d'être temoins, donne lieu à tant de Reflexions ; que quoique j'aie desja eu l'honneur de vous mander ce qui s'est passé à l'instant de l'évenement, je ne puis m'empêcher de vous entretenir encore de mille Idées qui me sont venues. Je ne sçais l'idée qu'on se formera dans l'Etranger de ce qui s'est passé ici, Nous ne le savons pas encore, et vraisemblablement nous ne le saurons jamais, Mais Je me persuade que tous Ceux qui ont Connûs le caractere de Pierre 3. son Peu de genie, la maniere dont il s'est Conduit, et ses Projets ; tous Ceux là, dis-je, ne pourront qu'approuver la Nation Russe d'avoir expulsé un tel homme, pour mettre sur le Trone, la plus digne et la plus grande Imperatrice qui ait jamais regné dans l'Univers. Peut être se persuade t'on dans l'Etranger que La Revolution doit son origine à l'Intrigue, et à la faction ; peut être imagine t'on que la souveraine a Cherché par ses menées à se faire un parti qui put la porter au Trone ; et a employé toutes sortes de moiens pour y parvenir ; si telle est la façon de penser de L'Europe ; L'Europe se trompe, et ne se fait aucune idée ni du Caractere de L'Imperatrice, ni des Russes, ni de la Russie.

Soiés sur, Monsieur, que ce n'est point l'Imperatrice qui a Cherché le trone, qu'en y montant elle n'a fait que Ceder au vœu general de la Nation, et qu'elle ne s'y est déterminée que pour sauver la Russie des maux aux quels elle sembloit destinée ; Mais La Nation etoit-elle en droit de disposer du Trone ? Cette Question, qui paroitra peut être delicatte, ne me le paroît point du tout : Il est Certain que le Gouvernement de cet Empire est Despotique, qu'on n'y Connoit ni Loix fondamentales, ni Contract qui lie reciproquement le Souverain et le Sujet ; Que les Empereurs ont le Droit de disposer du Trone par leur Testament, et qu'ainsi il semble d'abord que quelquesoit le Souverain reconnu pour Successeur, le Peuple doit lui obeir en silençe et respecter ses Volontés, et ses Caprices. Mais s'il

existe un Droit naturel, il est obligatoire pour tous les hommes, et independant de tout Etablissement humain, et ce Droit, je le demande, s'il oblige le Sujet à être fidelle à son Maître, n'oblige t'il pas aussi le Souverain a proteger le Sujet et a lui rendre justice ; et si le Souverain manque à toutes ses Obligations, le Sujet ne devienst'il pas par Cela même libre des siennes : Ce qui a produit la Revolution, est uniquement la difference des Caracteres de Pierre 3. et de Catherine 2. : Que devoit en effect penser le Peuple Russe quand il a vu Pierre 3. après avoir passé sa Jeunesse à s'amuser avec des bouffons, monter sur le trone, donner il est vrai de grandes Esperances pendant les premieres semaines, tems pendant le quel il consulta l'Imperatrice et suivit ses Avis, Mais bientôt oublier la Promesse qu'il avoit faite de s'appliquer aux affaires, pour se livrer entierement à la debauche et à la Crapule la plus honteuse ? Que devoit penser ce Peuple, quand il a vu ce fameux Edit de la liberté, qui d'abord avoit rendu la Nation ivre de joie, n'être pour ainsi dire qu'un leurre qu'on lui donnoit à gober, qu'on trouvoit moien d'eluder tous les Instants, et qui n'etoit executé que lorsque des Officiers Russes demandants leur Congé, on avoit sous la Main des Allemans pour les remplacer ? Que devoit penser ce Peuple quand il a vû son Souverain se vanter publiquement et en pleine Cour de l'avoir trahi, en faisant part au Roi de Prusse des plans de campagne et de tous les projets des Alliés ? Que devoit-il penser en voiant la Personne qui l'avoit servi dans cette trahison, etre son principal et pour ainsi dire son unique Ministre ? Que devoit penser ce Peuple, lorsqu'il voioit son maître s'avilir lui et son Empire jusqu'à se faire honneur d'avoir le grade de Lieutenant General au service Prussien, de commander un Regiment dans ces troupes, d'en porter l'uniforme et le Cordon, qu'il faisoit porter aux Principaux Seigneurs de la Cour ? Que devoit penser ce País de la Paix honteuse, par la quelle on rendoit au Roi de Prusse, non seulement tous les País conquis au prix de tant de Sang et de Millions, mais encore on lui donnoit les meilleures troupes de l'Empire pour servir à ses ambitieux projets ? Que devoit-il penser en entendant dire qu'il etoit question de Ceder la Livonie au Roi de Prusse, et d'autres projets de cette Nature ? Que devoit-il penser, en voiant les Interets de son Commerce sacrifiés aux Anglois, et pour tout dire, les Ministres de Prusse et d'Angleterre gouverner absolument son Maitre ? Que devoit-il penser, en apprenant qu'il etoit ordonné au Ministre envoyé a Berlin, de suivre aveuglement les ordres du Monarque Prussien ? Que devoit-il penser en lisant l'ordre qui deffendoit la Cour a tout Officier Russe au dessous du grade de Major, tandis que le moindre Enseigne des troupes de Holstein y etoit admis à toutte heure, et tres souvent à la table du Prinçe ? Que devoit-il penser en voiant le Souverain faire frapper une monnoie de Cuivre, à la qu'elle il avoit donné une Valeur quadruple de la Valeur reelle, ce qui occasionoit une Contrebande d'Espeçes, qui auroit infailliblement ruiné le Commerce, et l'Empire ? Que devoit-il penser en voiant le Clergé, non seulement meprisé et avili, depouillé de ses bien fonds pour y substituer des pensions, qui alloient a peine à la disieme partie de ses Anciens Revenus, mais encore la Religion Grecque l'objet du Mepris et des Railleries de la Cour, Plusieurs Chapelles abattues, l'Empereur ne remplir aucuns des devoirs exterieurs de la Religion, obliger les Courtisans a y manquer, assister plus souvent à l'Eglise Lutherienne qu'à la sienne, y mener tout sa Cour ; et projetter, a ce qu'on assure, d'oter des femmes Russes à leurs Maris, pour leur faire epouser des Lutheriens ? Que devoit-il penser, lors qu'il a vu l'Empereur non seulement se disposer à aller servir le Roi de Prusse de sa personne, mais encore amasser autant d'argent comptant qu'il lui etoit possible, pour le lui porter en present ? Que devoit-il penser, lorsqu'il voioit son Empereur passer les jours et les Nuits a table, paroître communement ivre aux yeux de tout le monde ; traiter l'Imperatrice avec le dernier mepris, mettre sa maitresse de pair avec elle ; par des Marques de distinction, destinées jusqu'alors uniquement pour les Prinçesses, Enfin pousser la frenesie jusqu'a vouloir se deffaire de l'Imperatrice par la Mort ou le divorce, priver le Jeune Grand Duc du Trone, pour y placer sa Maitresse, et les Enfants qu'elle pourroit avoir ? Je ne finirois plus, Monsieur, si j'entrois dans le detail de tous les Sujets de plainte, que Pierre 3. a donné à ses Peuples, mais ce que j'en ai dit, suffit ce me semble pour faire voir que le Peuple Russe etoit en

droit de se soustraire à l'autorité d'un Prince qui en abusoit si visiblement : Que si vous faites attention que de tous tems L'Imperatrice a été adorée de Russes, qu'elle a passé sa vie à faire du bien aux uns, et à empêcher autant qu'elle le pouvoit qu'on ne fit du mal aux autres, vous trouverez tout simple qu'il n'ait fallu ni intrigue ni moiens honteux pour la placer dans le Rang qu'elle occupe aujourd'hui : De tous tems la Nation craignoit le Regne de Pierre 3. et il y avoit desjea eu, pendant la vie de L'Imperatrice Elisabeth, bien de projets formés pour l'exclure de la Couronne, on dit même que c'est une des Raisons qui avoit occasionné la disgrâce, de M. de Bestucheff ; Il monta cependant tres tranquillement sur le trone, et si les premiers jours on voioit sur tous les Visages une Impression de Crainte et de defiance ; la maniere dont il se conduit pendant quelque tems la dissipa, et le fameux Edit de la liberté n'auroit rien laissé desirer a la Nation, si la suite avoit repondu a de si belles apparences : Ce fut alors que j'eus l'honneur de vous ecrire : Mais bientôt, Pierre 3. Cessant de se Contraindre, le Chagrin, l'amertume, le mepris, s'emparerent de tous les Cœurs, dans les Commencemens on se plaignoit en secret, peu a peu on s'enhardit, et on en estoit venu au point, que j'ai tremblé mille fois, je ne dis pas de la liberté, mais de la liçence qui regnoit dans les discours ; en un mot : L'Empereur n'avoit pas regné trois mois, qu'il estoit aisé de voir qu'a l'exception d'une douzaine de favoris, il n'etoit pas un Russe qui ne souhaitât un autre Maitre : Dans cette disposition des Esprits, comment ne se seroit-on pas tourné du Coté de L'Imperatrice, Depuis longtems on lui Connoissoit beaucoup d'esprit et de talents, on savoit qu'elle estoit juste, bonne, Compatissante, genereuse, on souffroit, mais elle souffroit aussi ce qui la rendoit encore plus chere à la Nation ; aussi tandis que l'Empereur ne pouvoit paroître en public sans faire fuir tout le monde, elle ne pouvoit s'y montrer sans rencontrer une foule de gens de tout ordre, et de toutes Condition, qui l'appelloient leur Mere et leur unique Esperance : Parmi tant de Personnes, qui lui estoient attachées, il en estoit qui doués d'une ame plus forte et plus hardie, ne se bornerent pas a souhaiter qu'elle regnat, mais travaillerent a la placer sur le trone ; Deux sortes de personnes se trouverent avoir le meme projet, des Courtisans, et des particuliers. Du nombre des Courtisans estoient entr'autres Mr Pagnin, Gouverneur du S. A. Im. le jeune Grand Duc, le Hetman, et la princesse D'arschow, femme de 20 ans, et qui joint a beaucoup d'esprit, de Connoissances, et de vertus, une fermeté peu Commune : elle est sœur de Mr le Comte de Woronsow, que vous connoissés, sœur de la maitresse de Pierre 3. fille de l'homme qui croioit avoir le plus d'interet a la conservation de L'Empereur, Considerations qui ne l'ont point arretée ; parcequ'elle pensoit que le bonheur de sa patrie dependoit de l'elevation de l'Imperatrice : cependant leur desirs et leurs soins auroient été vraisemblablement infructueux, s'il ne s'etoit pas trouvé des Particuliers qui pensoient comme eux, et qui plus a portée de se faufiler dans le Peuple, et parmi les Soldats, on vus tout de suite que tous les Cœurs estoient à L'Imperatrice, et qu'il n'etoit pour ainsi dire personne, sur qui elle ne put Compter : De ces Particuliers, ceux qui ont imaginés l'entreprise, et ont été à la tête de tout, sont trois freres nommés Orloff ; dont le plus avancé, estoit Capitaine d'artillerie ; Ce sont, a proprement parler, eux qui ont tout fait, car dans les Commencemens ils ont agis sans avoir de Communication, avec ceux des Courtisans qui avoient le même dessein, et ceux ci, faute de moiens pour reussir sans les autres ont été obligés de se joindre aux Particuliers : Peut être, croiés vous, Monsieur, que toutes les mesures estoient couvertes d'un secret impenetrable ; Point du tout ; il n'etoit aucune homme sensé qui put se dissimuler qu'ont tramoit quelquechose contre l'Empereur, entendant les discours que chacun se permettoit ; et ce qu'il y a de plus fort encore, c'est qu'il y avoit plusieurs milliers de Personne qui auroient pu decouvrir toute L'Intrigue si elles avoient été arretés, ce qui certainement auroit fait manquer la Chose, si l'affection que Chacun portoit à L'Imperatrice n'avoit pas été aussi forte ; et telle qu'il n'y avoit peut être pas mille habitants à Petersbourg qui eussent refusés de donner une partie de leur sang pour sa Conservation : vous savés, desjea, Monsieur, Comment les Choses se sont passés au moment de la Revolution, qu'on ne s'etoit point proposé d'agir le jour qu'on se trouva forcé de la faire, un des Chefs aiant été arreté, Mais ce que vous ne pouvés pas

savoir, Comme nous qui l'avons vue, c'est que cette Circonstance devoit naturellement mettre bien des Obstacles au succes de l'entreprise, si tous les Cœurs n'avoient pas été pour L'Imperatrice : en effect, quand les soldats aux Gardes, plaçerent L'Imperatrice Elisabeth sur le trone de ses Peres, cela s'executa de nuit, La Regente, ses Ministres furent arretés dans leur lit ; et une fois maitres de leur Personne tout fut dit : Mais ici, c'est une Chose absolument differente ; il a fallu que l'Imperatrice se deroba de nuit de la Campagne, ou elle etoit pour venir a Petersbourg, qu'elle y passa toute la Journée a recevoir le Serment des Seigneurs qui s'y rencontrerent, des troupes et des Particuliers ; Pendant ce tems là Pierre 3. étoit a une de ses Maisons de Campagne aiant auprès de lui toute sa Cour, ses Ministres, ses favoris etc. : Il avoit en espees près de 6 millions de Roubles ; deux mille Hommes de Troupes Allemandes du Holstein, Cent Cinquante pieces de gros Canon ; Sa Maison de Campagne n'est qu'a une lieue de Cronstadt, ou il y avoit 14 Vaisseaux de ligne prêts a mettre à la voile, toutes sortes de munitions de guerre et de bouche, un grand nombre de matelots ; il y avoit aux Environs de sa Maison de Campagne plusieurs Regiments Russes qui revenoient de l'armée, montans a 5 ou 6 mille Hommes ; qui etants bien plus près de lui que de Petersbourg, pouvoient aisement etre engagés a prendre sa deffense ; Il fut instruit de ce qui se passoit dans la Ville a onze heures du matin, et Cependant il fut tellement abandonné que lorsqu'il voulust se presenter pour entrer dans le port de Cronstadt, Il se trouva qu'il avoit été prevenu par un General, qui sur un simple ordre de L'Imperatrice, decida le Garnison a fermer les Portes, et qui le firent menaçer de tirer sur lui ; Il envoya des ordres aux troupes qui etoient pres de lui ; mais ses Ordres furent meprisés, et Ceux qui arriverent posterieusement de la part de L'Imperatrice furent reçus avec les plus grandes acclamations : En un mot, tout le monde lui tourna tellement le dos, et ce dans un seul instant, qu'il fut reduit a quelques favoris, et a ses deux mille Holstinois avec les quels il fut forcé de ce rendre : Encore une preuve de ce que j'ai l'honneur de vous dire, Dans des Revolutions semblables a celles que nous venons de voir, la Politique oblige toujours a se deffaire, par la mort, par la prison ou par l'exil, de ceux que leur attachement a l'ançien Gouvernement, fait soupçonner d'etre ennemis du nouveau : Tel est Cependant, Monsieur, l'attachement que la Nation a pour l'Imperatrice, attachement qui augmente tous les jours qu'on a pu rendre la liberté a tous ceux qui avoient été arretés, aux plus intimes Confidants, aux plus chers favoris de Pierre 3. sans que cet acte de Clemence put devenir dangereux ; Je ne finirois plus, Monsieur, si je m'arretois a vous detailler toutes les Raisons qui prouvent l'attachement, le Respect, la Veneration, que S. M. L'Imperatrice a inspiré a tous ses Peuples, et comment cela pourroit-il etre autrement ? Ne sont-ils pas tous les jours les temoins de sa bonté, de sa Clemence, de sa Justice ? Ne savent-ils pas qu'elle passe les jours et une partie des Nuits uniquement occupée a rendre son Roiaume heureux et florissant ? Oui, Monsieur, j'ose vous le dire, sans Crainte de passer pour flatteur ; et la precaution que je prends de faire passer ma Lettre par un Courier François, doit vous assurer que je parle selon mon Cœur, Le Trone de Russie est occupé aujourd'hui par une Souveraine qui doit etre le Modele des Rois : c'est l'adversité, la chose est certaine, qui forme les hommes, Nous pouvons naitre, avec de l'esprit, du sens, un Cœur droit, et bien placé ; Mais si nous sommes continuellement entourés des gens qui nous louent et nous applaudissent, qui nous entraînent de plaisirs en plaisirs, et de dissipations en dissipations, il est presque impossible que nos meilleures dispositions ne se perdent pas : S.M. Certainement est très heureusement née, mais amenée jeune dans ce Païs ; elle s'est bientot vue forcée de se servir des talents que la Nature lui avoit donnés : Il y avoit trop peu de rapports entre le Caractère du Grand Duc et le sien pour qu'ils pussent se plaire ensemble, La Politique des Courtisans de L'Imperatrice Elisabeth, leur faisoit craindre qu'elle ne s'emparat de son Esprit, Ils cherchoient a l'eloigner de la faveur et ils y reussissoient : Elle a profité de cet Espece d'abandon pour acquerir des Connoissances qui en font une personne unique : Pourquoi une distance de 800 Lieues vous separe t'elle de Petersbourg, Vous viendriés, et vous verriés sur le trone un vrai Philosophe. Vous etes sans doute desja instruit des Propositions qu'elle a fait faire a M. d'Alembert ;

Il doit à l'Imperatrice, il se doit a lui-même, il doit a l'humanité et aux sciences de les accepter : Quoique je n'aie l'honneur d'en être connu que par le voyage qu'il fit à Geneve pour vous, Je lui ai écrit en honnête homme ce que je pense ; et s'il vient, je vous prie de lui dire un mot sur mon Compte dans quelque-une de vos Lettres : Bonjour Monsieur, Je ne vous dis rien de moi ni de mes affaires ; quoique je sache que vous en voulez bien vous y intéresser, mais je suis un être trop peu important pour que je veuille me placer dans la même Lettre, ou je vous parle de l'auguste Catherine : Qu'il vous suffise d'être sûr, qu'aujourd'hui un honnête homme ne sauroit être malheureux à Petersbourg. Je suis avec respect, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur. Pictet

Petersbourg 4<sup>e</sup> /15<sup>e</sup> Aoust 1762

Oserois-je vous prier de faire remettre L'Incluse à son adresse.

[D10650 ; collationné sur une photocopie de l'original conservé à la British Library de Londres, Manuscripts, Fr. 24024 f<sup>o</sup> 66]

On voit que cette très longue lettre a été précédée d'une autre, écrite aussitôt après les événements, qui n'a malheureusement pas été conservée.

Le comte Nikita Ivanovitch Panine (1718-1783), qui dirigera le collège des affaires étrangères de 1763 à sa mort, était, entre autres fonctions, le gouverneur du grand-duc Paul Petrovitch.

Le comte Kiril Grigorievitch Razoumovski (1728-1803), avait été le favori de l'impératrice Elisabeth qui l'épousa, peut-être, secrètement ; président de l'Académie des sciences, il fut hetman de la Petite-Russie, ou Ukraine orientale, de 1750 à 1764.

La princesse Catherine Romanovna Dachkov (1743-1810), née Vorontsova, et la comtesse Elisabeth Romanovna Polianskaïa née Vorontsova, maîtresse de Pierre III, sont deux sœurs d'Alexandre Romanovitch.

Les frères Orlov étaient au nombre de quatre : le comte Grigori (Grégoire) Grigorievitch (1734-1783), favori de l'impératrice, qui, étant encore grande duchesse a eu de lui un enfant né clandestinement en 1760 ; prénommé Alexis il sera connu sous le nom de comte Bobrinski. Créé prince du St-Empire en 1772, Orlov tombera en disgrâce en 1775. Le comte Alexis Grigorievitch dit le Balafré (1735-1807), qui assassina Pierre III, sera amiral, vainqueur des Turcs à Tcheshmé. Le comte Fedor Grigorievitch (1741-1796), sera général en chef et procureur général du Sénat. Le comte Vladimir Grigorievitch (1743-1831), dirigera l'Académie des sciences de 1766 à 1774 ; Jean Louis Pictet et Jaques André Mallet en parlent abondamment dans leurs journaux de voyage.

« L'incluse » mentionnée en fin de lettre est celle que Pictet écrit le même jour à d'Alembert, pour le presser d'accepter l'invitation de l'impératrice à venir à Petersbourg pour diriger l'éducation du grand-duc Paul. On trouvera son texte ci-dessous p. 34.

Cette longue relation de va connaître un succès inattendu, car elle sera publiée en novembre, sans date ni nom d'auteur, par Pierre Rousseau, l'éditeur du Journal encyclopédique, sous le titre « Lettre écrite de Pétersbourg au sujet de la dernière révolution »<sup>(15)</sup>. Son texte parut aussi dans la gazette d'Utrecht ainsi que, selon Pictet (p. 28), dans les gazettes de la Haye et d'Altona. Nicholas Hans, dans l'article qu'il a écrit sur cette lettre, assure qu'elle a été communiquée à Rousseau par Voltaire lui-même, après y avoir fait quelques corrections, éliminant par exemple ce qui permettait d'identifier l'auteur ou le destinataire, atténuant ici et là une expression et supprimant les lignes dans lesquelles il est question d'un contrat entre le souverain et ses sujets, thèse odieuse à ses yeux puisque de notre Rousseau, mais, on le voit, partagée par le Géant.

Le rôle de Voltaire dans la transmission de cette lettre a été parfois mis en doute ; quelqu'un d'autre, voire l'auteur lui-même, l'aurait communiquée au Journal. Pictet, répondant au reproche d'indiscrétion d'Alexandre Vorontsov, accusera pourtant son correspondant de Ferney, dans sa lettre du 10/21 février 1763 (p. 28), de l'avoir rendue publique, et, pire encore

d'en avoir modifié le texte : « J'écrivis cette lettre quinze jours environ après l'avènement de S.M. au trône [...] sans imaginer qu'il fut possible que ma lettre devint publique, croyant n'écrire absolument que pour Mr de Voltaire, et ne m'étant même pas entré dans l'idée qu'il la ferait voir. »

Par ailleurs, certains historiens ont soutenu que Pictet l'aurait écrite à la demande de l'impératrice, soucieuse, après la mort de Pierre III, de donner d'elle, à l'étranger, une image favorable <sup>(16)</sup>. Si cela était, on ne comprend pas qu'il ait subi sans s'en défendre les reproches de Vorontsov, et encore moins que Catherine elle-même ait manifesté quelque mécontentement de cette publicité. Quoiqu'il en soit, toute cette affaire demeure, à certains égards, quelque peu mystérieuse. Ainsi en va-t-il de la publication de la version originale de la lettre de Pictet dans deux ouvrages du temps, qui, en discréditant l'impératrice, cherchaient à réhabiliter Pierre III <sup>(17)</sup>.

Sa lettre mit un temps le Géant en danger : ainsi qu'il le relate dans sa missive à Vorontsov du 10/21 février 1763, son brouillon lui fut enlevé, communiqué à l'ambassadeur Dolgorouki qui le remit au tout puissant ministre Panine, lequel le donna à lire à l'impératrice. Celle-ci ne lui en tint heureusement pas trop rigueur : une trace de son mécontentement se lit dans le billet (p. 40), qu'elle lui écrira à l'intention de Voltaire dans lequel elle lui demande plaisamment de la « sauver du dégoût de relire cet admirable morceau à deux mois d'ici dans les Gazettes. »

Enfin, ainsi qu'on va le voir, il est certain que le Géant, à cette même époque, a envoyé des nouvelles de Russie au Journal encyclopédique <sup>(18)</sup>.

### **Pictet relate les événements à A.R. Vorontsov et au Journal encyclopédique.**

Pictet a rapporté très exactement les événements à A. R. Vorontsov, nommé depuis peu ministre à Londres. Trois lettres de lui sont conservées dans ses archives :

Pétersbourg, le 14 juillet 1762

Les précautions que le gouvernement se proposait de prendre, semblaient annoncer la révolution étonnante qui vient d'arriver ici ; ces corps de gardes dans les carrefours, ces chaînes, ces barricades dans les rues, qu'on méditait, nous préparaient à ce grand événement. La conduite de Pierre III depuis son avènement au trône, sans vouloir remonter plus loin, avait indigné les grands et toute la nation ; mais rien n'a tant aigri les esprits que les changements qu'il voulait faire dans la religion, ou plutôt son éloignement pour la religion du pays : ce monarque avait fait construire depuis peu un temple luthérien à Oranienbaum, et il assistait régulièrement à tous les exercices de cette religion, tandis qu'il affectait de ne point aller aux églises grecques ; on savait même qu'il voulait d'embrasser la religion luthérienne. Tous les ordres de l'état, indignés d'une conduite aussi peu réfléchie, se sont prêtés à la conjuration qui vient d'éclater. On a tenu à ce sujet des conférences secrètes chez la princesse d'Aschkow, jeune dame de 19 ans, sœur de la frèle de Woronzow et nièce du chancelier, particulièrement attachée à l'Impératrice. Les principaux conjurés étaient le maréchal de Razoumowsky, hetman d'Ukraine, le comte Panine, gouverneur du Czarewitz, le prince Wolkonsky et les trois frères Orlow, officiers en différens corps. Ces conjurés, pour assurer leur salut en cas de trahison ou de découverte, avaient chacun à leur suite un espion obscur et intelligent, qui était chargé de ne pas les quitter un moment, afin d'avertir sur-le-champ si quelqu'un d'eux était arrêté.

L'évènement justifia la sagesse de cette précaution. Le sieur Passik, lieutenant aux gardes de Préobrajenski, ayant été découvert par le propos imprudent d'un soldat de sa compagnie, fut arrêté le 8 ; aussitôt l'espion ayant fait son devoir, les conjurés sentirent qu'ils n'avaient pas un instant à perdre. La princesse d'Aschkow envoya une voiture à l'Impératrice, qui était retirée à Péterhoff ; le sr Orlow, officier aux gardes, servit d'escorte à Sa Majesté Impériale qui s'était déguisée ; et ils arrivèrent à l'entrée de Pétersbourg, au quartier des gardes Izmaïlow, le 9, vers les sept heures du matin.

Dans ce même moment, les soldats et le peuple, disposés à la révolution, proclamèrent l'Impératrice Catherine II, et la reconnurent pour seule souveraine de la Russie, et son fils fut déclaré successeur à l'empire.

A neuf heures, le maréchal comte de Razoumowsky, hetman d'Ukraine, suivi des officiers, des soldats, du peuple, conduisirent Sa Majesté Impériale à l'église de Casan, où l'archevêque de Nowgorod entonna le Te Deum, assisté des principaux membres du clergé.

Après cette cérémonie, l'Impératrice fit publier le manifeste suivant.

« Par la grâce de Dieu, nous Catherine II, Impératrice et Souveraine de toutes les Russies etc. etc.

« Tous les vrais patriotes n'ont que trop reconnu le danger qui menaçait l'Empire de Russie. En  
 « premier lieu, notre religion orthodoxe était ébranlée, les canons de l'église grecque renversés, et l'on  
 « s'attendait déjà au dernier malheur de voir l'orthodoxie, établie anciennement en Russie, changée et  
 « une religion étrangère introduite à sa place ; en second lieu, la gloire de la Russie, portée au plus  
 « haut degré par ses armes victorieuses et au prix de son sang, vient d'être sacrifiée à ses ennemis  
 « mêmes, par la paix nouvellement conclue, pendant que les arrangements intérieurs de l'Empire, qui  
 « font le bonheur de notre chère patrie, étaient foulés aux pieds. Touchée donc du péril auquel tous nos  
 « fidèles allaient être exposés et surtout ne pouvant nous refuser à leurs souhaits sincères et unanimes,  
 « nous sommes montée sur notre trône impérial de Russie, après avoir mis notre confiance en Dieu et  
 « en Sa justice divine ; en vertu de quoi tous nos sujets nous ont prêté solennellement le serment de  
 « fidélité. »

Une partie de cette journée se passa ainsi à affermir l'autorité de la nouvelle Souveraine dans sa capitale, à rassembler toutes les troupes, entre autres, trois régimens qui étaient sur le chemin de Narva pour se rendre à l'armée, et qui revinrent en toute diligence. On ferma soigneusement les passages qui communiquaient avec l'Empereur. Enfin, à six heures après midi, l'Impératrice, vêtue de l'ancien uniforme de gardes, se montra à cheval, fit la revue de ses troupes au milieu des cris de joie et des acclamations, et partit à la tête de quinze mille hommes, pour aller s'emparer de la personne de Pierre III.

Pendant que cette scène s'était passée à Pétersbourg, ce prince avait fait des efforts tardifs pour se mettre en état de résister à l'orage. Il avait commencé par se rendre le matin d'Oranienbaum à Péterhoff, où il avait indiqué la célébration du gala de la Saint-Pierre ; et sur la nouvelle de l'évasion de l'Impératrice, il avait dépêché de tous côtés pour rassembler les régimens cantonnés dans les environs ; mais ses émissaires ou n'avaient pu passer ou avaient trouvé ces troupes déjà engagées par le serment à la nouvelle Souveraine. Après avoir attendu vainement du secours et des avis, il prit le parti, sur les huit heures du soir, de s'embarquer sur un yacht pour aller à Cronstadt, afin d'y tenter si la flotte ne lui serait pas plus fidèle. On y avait également prévu : tout avait reconnu l'Impératrice Catherine, et à peine eût-il jetté l'ancre, que la sentinelle, qui gardait le port, lui ordonna de se retirer, et lui déclara que s'il s'obstinait, on allait faire feu du canon qui était braqué sur le port.

Dans cette extrémité, Pierre III n'eut plus qu'à retourner à Oranienbaum. Il lui restait encore en cet endroit environ 600 Holstenois et quelques troupes de milice, qui ne jugèrent pas à propos de faire la moindre défense. L'Impératrice, accompagnée de la jeune princesse d'Aschkow, du maréchal de Razoumovsky, du prince Wolkonsky et du général de Willebois, s'avancait vers Oranienbaum, équipée militairement, ainsi que la princesse d'Aschkow. Pierre III, voyant qu'il avait perdu ressource,

essaya néanmoins la voye de la négociation. Il proposa d'abord qu'on le laissât jouir de l'Empire en partage ; sur le refus qui lui en fût fait, il demanda au moins qu'on lui abandonnât ses états en Allemagne ; ce qui lui ayant encore été refusé, il se borna à demander qu'on lui laissât du moins sa bible, sa maîtresse et ses chiens. Mais on écouta encore moins ces propositions qui annonçaient le comble du désespoir auquel était réduit ce malheureux prince. Le général Izmaïlow, chargé de l'arrêter, lui ôta son cordon et le conduisit à Péterhoff, où on l'enferma dans l'appartement qu'il occupait, lorsqu'il était grand-duc. Ses regards étaient pleins de fureur ; mais il ne prononça pas un mot ; ceux qui ont été chargés du soin de le garder et de le servir ont observé de leur côté le plus profond silence. Ce prince, désespéré de se voir ainsi renversé du trône, s'est abandonné à toute l'amertume de sa cruelle situation : une fièvre dévorante s'est allumée dans son corps déjà affaibli par les excès, et, malgré les secours les plus puissans et les plus prompts, il a succombé sous le poids de tant de maux et a terminé sa carrière le 17 du même mois. L'Impératrice régnante a fait publier le lendemain le manifeste suivant :

« Nous Catherine II, par la grâce de Dieu, Impératrice et Autocratrice de toutes les Russies etc. Le  
 « septième jour après notre avènement au trône de toutes les Russies, nous avons reçu la nouvelle que  
 « le ci-devant Empereur Pierre III, par un accident hémorroïdal, auquel il était quelquefois sujet, se  
 « trouvait attaqué d'une très violente colique. Pour ne point manquer à notre devoir de Chrétienne et  
 « au saint commandement, par lequel nous sommes obligés à la conservation de la vie de notre  
 « prochain, nous avons tout de suite ordonné de lui envoyer tout ce qui était nécessaire pour prévenir  
 « les suites dangereuses de cet accident et soigner la santé à l'aide de la médecine. Mais, à notre grand  
 « regret et affliction, nous reçûmes hier au soir de nouveaux avis qui portaient que par la permission  
 « du Tout-Puissant il était décédé.

« C'est pourquoi nous avons ordonné de transporter son corps au monastère de Newsky pour y être  
 « inhumé, et en même tems nous excitons et exhortons tous nos fidèles sujets, par notre parole  
 « impériale et maternelle, pour qu'en oubliant tout le mal passé ils rendent à son corps les derniers  
 « honneurs et prient sincèrement Dieu pour le repos de son âme, prenant en attendant cette fin  
 « inopinée pour un effet particulier de la Providence Divine, qui par des vues impénétrables prépare à  
 « nous, à notre trône et à toute la patrie des voyes uniquement connues à Sa sainte volonté.

Fait à St-Pétersbourg, le 17 juillet 1762. »

Le corps de ce prince a été exposé sur un lit de parade ; une commission, nommée par l'Impératrice, son épouse, a aussitôt réglé le cérémonial de ses funérailles et du deuil que la nation doit en porter.

Pierre III s'appelait Charles-Pierre-Ulric. Il était né le 21 février 1728, de Frédéric-Charles, duc de Holstein-Gottorp et d'Anna Petrowna, fille de Pierre I. En 1742, il avait été déclaré successeur à la couronne de Suède ; mais l'Impératrice Elisabeth, sa tante, l'ayant nommé dans le tems grand-prince de Russie, il n'accepta pas l'offre des Suédois, et il fut appelé dans cette capitale. Le 1<sup>er</sup> septembre 1745, il épousa Catherine, princesse d'Anhalt-Zerbst, aujourd'hui notre Souveraine, qui a donné le jour le 1<sup>er</sup> octobre 1754 au Paul Petrovitz et en 1758 à une princesse.

Un des premiers soins de l'Impératrice a été d'envoyer l'ordre au comte Czernichew de ramener le corps de troupes qu'il commande en Silésie ; de faire assurer les anciens hauts-alliés de cette cour du renouvellement du traité d'alliance qui avait été rompu si précipitamment par Pierre III ; de révoquer l'ordre donné aux plénipotentiaires qui devaient se rendre au congrès à Berlin, au sujet des différens survenus entre la Russie et le Danemark, concernant le Holstein, et de faire proposer au monarque danois de nouveaux arrangemens qui seront certainement agréés ; auquel cas notre armée, qui était déjà dans le Mecklembourg, rentrera incessamment dans la Russie, etc. etc. etc.

Nous rapporterons dans l'ordinaire prochain quelques particularités qui ont précédé et suivi la révolution. [AV. vol. 29, p. 159]

Kyryl Razoumovsky, déjà rencontré ; on appelait hetman le chef élu des cosaques de la Petite Russie, soit la partie de l'Ukraine située entre le Don et le Dniepr.

Frère désigne, à la cour de Russie une dame d'honneur.

Le prince M. N. Volkonski, colonel, commandait les gardes à cheval.

Alexandre Nikitich Guillemot de Villebois, estonien d'origine française, était l'un des familiers de Catherine avant son avènement ; il sera grand maître de l'artillerie.

Zakhar Grigorievitch Tchernychev (1722-1784), sera nommé en 1773 président du collège de la Guerre avec le grade de feld-maréchal.

Cette lettre, qui a plutôt la forme d'un bulletin de nouvelles, se retrouve mot pour mot, anonymément et avec la même date, dans la rubrique « Nouvelles politiques » du Journal encyclopédique <sup>(19)</sup>, de même que les deux suivantes. Cette constatation oblige de se demander si Pictet a envoyé au Journal des copies de ses trois communications à Vorontsov, qu'il a peut-être adressées à d'autres personnes encore, ou s'il a envoyé à Londres trois relations destinées au Journal encyclopédique dont il n'était pas l'auteur ? La première hypothèse n'est pas douteuse si l'on se réfère à la lettre qu'il écrit le 15 septembre (p. 25), à son correspondant : « J'ai cependant quelques inquiétudes sur le Contenu d'une lettre que je vous écrivis peu de jours après l'avènement de Sa Majesté au Trone, et je ne sais si vous n'aurez point trouvé mes Reflexions déplacées : Mais je ne pouvois parler comme je l'aurois voulu [...]. » La lettre à laquelle il se reporte doit être, manifestement, celle qu'on vient de lire, datée du 14 juillet, Vorontsov ne pouvant en aucun cas avoir alors connaissance de la lettre à Voltaire, qui ne paraîtra qu'en novembre dans le Journal encyclopédique. Or, on ne conçoit guère que Pictet ait pris sur lui ce qui, dans sa communication, déplaisait à Vorontsov s'il n'en avait pas été l'auteur, ni qu'il ait voulu faire passer pour siennes des communications d'un tiers au Journal encyclopédique, une supercherie lourde de conséquences qui pouvait être à tout moment découverte. Il est par contre certain qu'il a utilisé, en les reproduisant, des documents officiels.

Sa seconde communication à Vorontsov se lit ainsi :

Pétersbourg, le 23 juillet

L'Empereur Pierre III étant mort le 17 de ce mois dans la forteresse de Ropschen, où il avait été transféré de Péterhoff, après son détronement, son corps a été transporté, sans aucune cérémonie, au couvent de St Alexandre Niewsky, où il a été exposé le 19 et le 20, ayant l'uniforme du régiment de Holstein avec le hausse-col, des bottes et des éperons. Il a été inhumé le 21. Après cette triste cérémonie, la cour a fait notifier aux habitans de cette capitale que l'Impératrice les assurait de sa bienveillance et de sa protection ; il a été enjoint en même tems à tous ceux qui auraient des portraits de ce prince, peints ou gravés, de les remettre au gouvernement ; il a été encore ordonné que tous ceux qui auraient des domestiques de l'un et de l'autre sexe, les envoyèrent [sic] prêter serment de fidélité à Sa Majesté Impériale entre les mains des ecclésiastiques de leurs paroisses.

S.M.I., depuis son avènement au trône, continue de donner tous ses soins à l'affermissement de son autorité. Elle a envoyé ordre à l'armée de Mr de Roumanzow et au corps de troupes qui est en Silésie, de rentrer sans perdre de tems dans l'intérieur de son Empire ; elles sont en route actuellement pour cette capitale.

Le prince Géorges de Holstein avait été arrêté et même un peu maltraité par la soldatesque. Il avait d'abord été jetté dans un cachot ; mais il en a été retiré par ordre de l'Impératrice, il a été gardé à vue

dans son hôtel pendant quelques jours. Il a ensuite obtenu la permission de se retirer dans le Holstein ; il est déjà parti pour s'y rendre.

Le sénateur comte de Woronzow et la frèle sa fille sont encore gardés dans leurs maisons. Le sr Wolkow, secrétaire de Pierre III et les srs Goudowitz et Milgounow, aide-de-camp de ce prince, sont aussi arrêtés et resserrés très étroitement.

L'Impératrice s'est rendue au Sénat pour y terminer les plus anciens procès. Elle a reçu les complimens de tous les ministres étrangers. La princesse d'Aschkow a été honorée des marques de l'ordre de Ste Catherine et Mr Orlow de l'ordre de St Alexandre. De plus, cet officier a été élevé au grade de lieutenant-général et honoré de la clef de chambellan. Le comte de Razoumowsky, hetman des cosaques, Mr Panine, gouverneur du grand-duc et Mr Korff, lieutenant-général de police, ont été nommés sénateurs, et le chambellan Teplow, Holstenois, a été fait secrétaire du cabinet. Le comte de Bestuchew qui avait été exilé par ordre de l'Impératrice Elisabeth, vient d'être rappelé à la cour ; mais on ne sait pas si la place de grand-chancelier, qu'il occupait avant son exil, lui sera rendue.

Tous les Holstenois qui sont ici ont ordre de retourner dans leur pays avec la permission de prendre du service chez telle puissance qu'ils le jugeront à propos. Le prince Paul Petrowitz succèdera à feu son père dans les états de Holstein. L'Impératrice sera la tutrice, et le prince Georges de Holstein en sera l'administrateur. Le roi de Suède s'étant désisté de ses prétentions, l'on est convenu de donner une pension à l'évêque de Lubeck pour le dédommager de la préférence qu'on accorde au prince Georges.

L'Impératrice a conféré aussi la dignité de sénateur au comte de Schérémétew, son grand-chambellan ; au comte de Skawronsky, grand-maître de sa maison, au lieutenant général Uschakow, lieutenant-colonel des gardes ; au prince de Schakhowsky, conseiller privé, et au prince de Wolkonsky, qui a été nommé en même tems général-en-chef et lieutenant-colonel des gardes à cheval. Elle a élevé au grade de général-en-chef le prince de Mentzikow et a donné sa place de premier-major des gardes de Préobrajensky au lieutenant-général de Suworow. Elle a rétabli le prince Galitzine dans la charge d'amiral-général, dont le feu Empereur l'avait privé.

A la cérémonie des funérailles de l'Empereur on n'a vu que quelques officiers de la maison de ce prince. Il a été publié un extrait du protocole du Sénat du 19 de ce mois, dans lequel il est dit, que l'Impératrice, quoique accablée de tristesse à l'occasion de la mort de l'Empereur son époux, voulait déterminément se rendre auprès de son corps et assister à ses funérailles dans le monastère de Newsky ; que le chevalier Panine et le comte de Razoumowsky, sénateurs, craignant que ce spectacle n'émût encore davantage le cœur de S.M., ont tâché de l'en détourner ; mais que leurs prières étant inutiles, le Sénat a pris la résolution d'aller en corps supplier S.M.I. de renoncer à son dessein, vu le danger auquel elle exposerait une santé si précieuse à tous les fidèles enfans de la patrie, et qu'elle a enfin acquiescé, quoique avec peine, aux désirs de cette assemblée. [AV. 29, p. 165]

L'article identique à cette lettre, daté Pétersbourg le 23 juillet, a paru dans la rubrique « Nouvelles politiques » du Journal encyclopédique, année 1762, vol. VI, 2<sup>ème</sup> partie, p. 140-153 ; il reproduit en outre le texte du très long Manifeste du 7 juillet dans lequel l'impératrice relate les circonstances de son avènement. On ne peut déterminer si Pictet l'avait joint, comme annexe, à sa lettre.

Georges de Holstein Gottorp (1719-7.9.1763), grand oncle de Pierre III, frère cadet de son grand-père, le duc Friedrich IV.

Alexei Petrovitch Bestoujev-Rioumine (1693-1766), avait, durant le règne de l'impératrice Elisabeth, été chancelier de 1744 à 1758 ; il ne recouvrera pas cette haute fonction.

La troisième et dernière communication de Pictet sur ce sujet, conservée dans les Archives Vorontsov, est datée du 15 août :

Pétersbourg, le 15 août

L'Impératrice partira pour Moscou vers la fin de ce mois. Le jour de son couronnement le prince Paul Petrowitz, son fils, sera de nouveau reconnu et proclamé grand-duc de toutes les Russies. Mr Neplujew, conseiller intime, le général de Korff et les lieutenants-généraux Scherckzow, Uschakow et Kastiurine régiront en son absence toutes les affaires du département de Nowgorod et toutes celles des provinces limitrophes de la Baltique : leurs décisions auront le même effet que celles du Sénat entier.

Le prince Dolgorouky a été nommé pour aller notifier au grand-seigneur la nouvelle de l'avènement de l'Impératrice au trône. Mr de Matouchkine a pris aussi la route de Vienne, chargé d'une semblable commission. S.M. a confirmé au comte de Munich les dignités et les honneurs qui lui avaient été accordés par l'Empereur Pierre III. Le 11 de ce mois le comte de Bestuchew reprit au Sénat la place de premier sénateur.

On croit que la frêle Woronzow a été renfermée dans un monastère ; on dit aussi qu'elle a été exilée à mille werstes au delà de Moscou. On apprend que son père, relégué dans ses terres, y est dangereusement malade. Le sr Wolkow est encore gardé avec soin dans le palais d'hiver. On assure qu'il lui a été permis de se faire raser, ce qui, parmi les Russes, est une marque d'un pardon prochain ; et on le nomme déjà vice-gouverneur d'Orembourg. Mr Milgounow aura le même titre en Ukraine ; Mr Goudowitz, adjudant de Pierre III, se retire en Finlande sur ses terres. L'Impératrice a fait assigner au prince de Holstein 12 mille roubles par an sur les revenus de l'Empire, pour honoraires de son administration, sans compter dix mille autres qu'elle lui fera tenir aussi annuellement par forme de gratification à prendre sur la cassette impériale. Quelques jours avant le départ de ce prince, S.M. lui a fait un présent de 100 mille roubles. Mr Alsoufiew, qui les lui a remis, a reçu de S.A.I. une tabatière enrichie de brillans.

L'Impératrice, par un édit en date du 29 juillet, abolit les monopoles, sources de beaucoup d'abus dans la gestion des affaires de l'Empire : elle enjoint la plus grande impartialité de la justice et prescrit une exacte proportion entre les dépenses et les revenus publics. Un second édit bien favorable à quelques négocians étrangers qui ont fait des achats de grains dans l'état en permet la libre sortie.

Le 9, S.M.I. s'est rendue à l'église de l'amirauté, où elle a assisté au service divin. Sa cour, composée de dames et de cavaliers du premier rang, était des plus nombreuses et des plus brillantes. Au sortir de l'église, S.M. a vu poser sur nos chantiers les carcasses de deux vaisseaux de guerre de 64 canons chacun et elle y a mis les premiers cloux. Plusieurs grands de l'Empire ont eu ensuite l'honneur de suivre l'exemple de S.M. Le canon s'est fait entendre pendant toute cette cérémonie.

Le duc Ernest Jean de Biron a envoyé à Mittau un manifeste, daté de cette capitale du 20 juillet, dans lequel il dit : que n'ayant rien commis contre le roi et la république de Pologne et s'étant au contraire dans toutes les occurrences acquitté des devoirs qu'il avait à rendre à son seigneur-souverain, il n'était point disposé à se désister des droits qu'il a sur le duché de Courlande et de Sémigalle ; qu'à cet effet il exhorte les premiers conseillers et les membres de la noblesse à ne point écouter les propositions qui pourraient leur être faites au préjudice de ses droits de la part du prince Charles de Saxe, pendant la tenue de la diète, indiquée au 5 août, protestant contre tout ce qui pourrait y être arrêté de contraire, etc.

On assure que le duc de Biron est soutenu par cette cour et par la noblesse de Courlande. Les députés des états de ce duché, qui étaient assemblés en diète le 5 de ce mois, se sont séparés sous prétexte de l'absence du duc Charles ; et cependant on savait à Mittau que ce prince devait arriver le lendemain, comme il est arrivé en effet. Le ministre de cette cour a déclaré à la noblesse que l'Impératrice-Czarine était dans l'intention de remettre le duc de Biron en possession de ce duché, et ce seigneur doit s'y rendre au plus tard dans un mois.

Une ordonnance, qui vient de paraître, porte que toutes les dettes actives et passives de la couronne doivent être payées dans peu de tems. [AV 29, p. 168]

Texte identique dans le Journal encyclopédique, rubrique « Nouvelles politiques », 1762, vol. VI, 3<sup>ème</sup> partie (15 septembre), daté Pétersbourg le 15 août, p. 146-149.

Ernest Georges Biren ou Biron (1690-1772), est le tout puissant favori de l'impératrice Anna Ivanovna, créé duc de Courlande en 1737 ; haï pour sa cruauté, il fut déchu à la mort de celle-ci, en 1740, après avoir tenté d'exercer la régence durant la minorité d'Ivan Antonovitch ; condamné à mort, grâcié, exilé, il fut rappelé par l'impératrice Elisabeth ; Catherine II lui rendra son duché en 1763. Charles de Saxe (1733-1796), parent du roi de Pologne, avait, avec l'accord d'Elisabeth, régné sur les duchés de Courlande et de Semagallie de 1758 à 1763, pendant la déchéance de Biren.

Le Journal encyclopédique publiera encore, dans sa rubrique « Nouvelles politiques », des nouvelles de Pétersbourg, ou de Moscou pendant le long séjour que l'impératrice fit dans l'ancienne capitale, de septembre 1762 à la mi-juin 1763, à l'occasion de son couronnement, le 3 octobre. Leur texte ne se trouvant pas, sous forme de lettres, dans les Archives Vorontsov, il est impossible de savoir si ces articles sont l'ouvrage de notre Géant. On n'y trouve notamment aucune relation des fêtes du Carnaval qui se rapproche de ce qu'il en a écrit à Voltaire. Pictet ayant été blâmé par Vorontsov, et peut-être par Panine, voire l'impératrice elle-même, à cause de sa lettre à Voltaire parue dans le Journal, on peut raisonnablement supposer qu'il a cessé d'envoyer à son rédacteur des relations des événements.

Au vu de ce qui précède, il est légitime d'arriver avec une historienne russe à la conclusion que Pictet a joué, dans la diffusion des nouvelles relatives à la chute de Pierre III et à l'avènement de Catherine II un rôle qui va au-delà de sa fameuse lettre à Voltaire : « Il mérite bien d'être classé parmi ceux qui ont écrit en direct l'histoire russe à l'un de ses tournants les plus dramatiques. »<sup>(20)</sup>

**Pictet avec la cour à Moscou pour le couronnement de l'impératrice.  
Alexandre Vorontsov mécontent de ses relations du coup d'état.**

Pictet s'excusera auprès de Voronzov de la franchise du premier de ses rapports ; à peine arrivé avec la cour dans l'ancienne capitale, il lui écrit :

Moscou, Ce 15<sup>e</sup> septembre 1762

Monsieur,

Si je n'ai pas témoigné tout de suite à votre Excellence ; combien j'avais été sensible à La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et à ce que Mr Duval me marque que vous lui avez dit d'obligeant sur mon Compte : c'est qu'au moment qu'on me remist la lettre, j'allois monter en Voiture pour venir ici, où je ne suis que depuis quatre jours. Mais quoique mon Silence vous ait du paroître extraordinaire, Je me flatte Cependant que vous n'en avez rien jugé à mon desavantage, et que vous êtes bien sur de ma façon de penser et de sentir : J'ai Cependant quelques inquiétudes sur le Contenu d'une Lettre que je vous écrivis peu de jours après l'avenement de Sa Majesté au Trone, et je ne sais si vous n'aurez point trouvé mes Reflexions déplacées : Mais je vous prie de considerer ; que quoique je vous Connusse trop bien pour pouvoir douter de la Sensibilité avec la qu'elle vous recevriés la

nouvelle du Coup qui venoit de frapper des personnes qui vous étoient extrêmement Cheres ; Je ne pouvois parler comme je l'aurois voulu ; gené par la Circonstance, et par la Crainte que ma Lettre ne fut vue : Je vous prie donc de me pardonner Ce qui pourroit vous avoir deplu dans Cette Lettre ; et d'être bien sur, que quoiqu'il puisse arriver, vous aurés toujours en moi un homme qui vous sera entierement devoué, et pret à executer tous les ordres que vous voudriés bien lui donner, parce qu'il est bien sur que vous ne lui en donnerés jamais qu'un honnete homme ne puisse remplir.

V. E. aura peut être été etonnée que je n'aie pas repondu à la Lettre que vous m'avez adressée de la Haïe, mais elle est restée plus de six semaines sur la table de Monseigneur le Grand Chancelier, et le hasard seul me l'a fait avoir dans un tems où j'avois desjea sçu de Monsieur Asch que tout avoit été executé. Je m'occupe de toutes mes forces de l'étude de la langue Russe, et j'espère que les progrès que j'y pourrai faire me mettront a meme d'avoir des notions exactes sur bien des Choses dont je me propose de vous rendre Compte, On ne sauroit dire Combien de choses sont susceptibles d'être ameliorées en Russie, et avec quelle facilité on en viendroit à bout. Je n'en veus pour preuve que ce qui est arrivé dans la terre et la fabrique de Mr le Comte Jagoujinsky où est Mr Devalts, et ou l'amitié et la Curiosité m'ont retenu six jours avant que d'arriver ici : sous le prétexte de l'établissement de la fabriqué ; Cette terre non seulement ne rendoit rien ; mais encore Coutoit trois mille Roubles Chaque année ; Cependant il n'y avait que 12 metiers ; 300 Roubles en Caisse, point de Laines ni d'ouvrages fabriqués en magasin : aujourd'hui elle ne Coute plus rien ; et il y a actuellement 25 metiers qui y travaillent ; et je lui ai vu faire pendant que j'y etois, une Emplette de laine de 2000 Roubles qu'il a païés Comptant ; Je ne doute pas, si le Comte remplist ses Engagements, que dans trois ans, Cette fabrique ne soit une des plus Considerables de Moscou, et d'un Revenu immense. D'un autre Coté, les Paisans qui jusqu'a l'arrivée de Devalts, etoient très-mécontents, se revoltoient souvent et paioient mal ; Ces paisans a qui on avoit inspiré une haine terrible pour lui ; sont aujourd'hui gais et Contents ; et ne demandent que d'être toujours gouvernés de même : il n'a fallu pour Cela que païer regulièrement les ouvriers tous les Samedi : ce a quoi on ne manque jamais, Prendre garde qu'aucun des Revenus de la Terre ne se perde ou ne se dissipe, et n'exiger du Paisan que le Travail qu'il peut faire sans se nuire, et surtout empecher qu'il ne soit volé ou maltraité sans raison, Ce à quoi Devalts est parvenu en faisant subir deux fois à l'Intendant qu'il a sous lui et en présence de tout le monde la même peine qu'il avoit infligée mal à propos à un Paisan. Pourquoi toutes les Terres ne sont elles pas regies de même ? et en remontant du petit au grand ; Quelles Consequences n'en peut on pas tirer ; sur le parti qu'on pourroit tirer de l'Empire ; J'ai cherché a m'acquitter de la Commission que vous m'aviés donnée vis a vis des deux Princes ; je ne sais si on m'évite, mais je n'ai pu encore les trouver ; j'espère que je serai plus heureux dans la Suite. Je prends la liberté d'insérer dans votre Lettre une Lettre pour le Prince Mescherski ; oserois-je vous demander de vouloir la lire avant de la lui remettre ; et d'appuier ce dont je le prie : J'en joins aussi une pour Mr Duval ; C'est abuser de vos bontés ; mais vous savés que je ne suis pas riche ; et Mr Bacounin, voulant bien prendre les lettres a votre adresse ; Je fais une oeconomie qui est quelque chose pour moi ; Je lui ai demandé quelques Livres ; si vous vouliés m'en faire passer quelques uns qu'il vous remettroit par vos Couriers, vous me rendriés un très grand Service : Mille Pardon de mes importunités ; mais vous êtes si obligeant qu'on se laisse aller facilement à demander : J'ai l'honneur d'être avec respect [etc.] Pictet

[A.V. 29 p. 1 ; collationné sur une photocopie de l'original.]

Pictet ne peut ici se référer qu'à ses lettres relatant à Vorontsov la chute de Pierre III. Sa longue épître à Voltaire n'a en effet pas encore été publiée dans le Journal encyclopédique. Les « réflexions déplacées » concernaient sans doute les parents d'Alexandre Vorontsov qui faisaient partie de l'entourage de Pierre III. Sa soeur Elisabeth étant la maitresse de Pierre III, qui avait menacé la Grande Duchesse de divorcer pour l'épouser, le clan Vorontsov, le chancelier Michel Illarionovitch en tête, attendait probablement beaucoup de son règne, et pouvait

redouter une vengeance de la nouvelle impératrice. Que Catherine succède à son mari n'était au demeurant pas tout à fait régulier, si tant est que les souverains russes se soient succédés régulièrement : le fils de Pierre III, Paul, alors mineur, eut dû être le nouveau tsar, sous la régence de sa mère. Dans le clan Vorontsov la princesse Dachkov, autre sœur d'Alexandre, a été la seule à embrasser le parti de l'impératrice.

Pour sa part, celle-ci s'est vexée du rôle que les récits de son avènement faisaient jouer à cette jeune femme de dix neuf ans : « La faveur de la princesse Daschkoff à qui l'impératrice a les plus grandes obligations, ne tient presque plus à rien. Elle est blessée de ce que les relations de tout ce qui était ici ont attribué avec justice à cette jeune femme tout l'honneur de la révolution. La Czarine m'a fait prier de rectifier vos idées à cet égard et m'a fait demander si je connaissais Voltaire pour m'engager à rectifier également les idées du poète sur le rôle qu'a joué la princesse Daschkoff dans la conjuration. Elle craint que le poète français, qui est ici en correspondance avec plusieurs personnes, ne chante la princesse Daschkoff. C'est pousser loin la jalousie et la hardiesse de l'ingratitude. Car elle ne saurait se dissimuler que je suis parfaitement instruit du degré de service que lui a rendu cette jeune dame. » [Breteuil à Choiseul, Pétersbourg 2/13 septembre 1762, SIRIO 140 p.70.] Version très proche dans Castéra : « En même temps Catherine, qui se flattoit de tromper les nations étrangères comme elle avoit trompé les Russes, et qui vouloit faire croire à l'Europe qu'en montant sur le trône elle n'avoit fait que céder au vœu du peuple, chargea le Piémontois Odart d'engager l'ambassadeur de France à écrire à Voltaire, pour le prier de se tenir en garde contre la vanité de la princesse Daschkov, et lui dire que s'il célébroit l'évènement qui venoit de se passer en Russie, il ne devoit parler de cette jeune femme que comme ayant joué un rôle très secondaire dans une révolution dont le succès n'étoit dû qu'à la sagesse et au courage de l'impératrice. La même commission fut donnée aux ambassadeurs qu'elle avoit à Paris et à Londres. » [J. H. Castéra : Vie de Catherine II impératrice de Russie, Buisson, Paris 1797 vol. I p. 298]. Sur le rôle qu'aurait joué Catherine II, pour corriger son image en Europe, dans l'envoi de la fameuse lettre de Pictet à Voltaire, cf. notes 16 et 17.

Le joaillier genevois Louis David Duval (1727-1788), allié Dumont, avait commencé sa carrière dans le commerce des pierreries à Londres avant de s'établir à Saint-Pétersbourg en 1754 ; Catherine II le nommera joaillier de la couronne.

Georg Thomas von Asch (1690-1771), directeur des postes à Pétersbourg.

Le lieutenant-général comte Sergueï Pavlovitch Jagousinsky avait créé des filatures dans son domaine de Pavlovskaja Sloboda, près de Moscou. Je n'ai pu identifier ce Devalts (l'éditeur des Archives Vorontsov a lu à tort Devalés) ; il ne figure pas dans Mézin-Rjéoutski et pourrait donc n'être pas français.

Dans cette lettre, dont le ton presque familier révèle une certaine intimité entre Pictet, toujours impécunieux, et Vorontsov, de quelque quinze ans son cadet, notre parent manifeste l'intérêt qu'il porte à l'économie de la Russie et aux moyens de développer son industrie ; il en donnera d'autres preuves dans les lettres et mémoires qu'il rédigera sur différents sujets à son intention ainsi que pour Corberon et peut-être, pour Diderot à propos des colonies de peuplement.

De son poste diplomatique, A.N. Vorontsov fera suivre cette lettre à son oncle le chancelier :

Londres, 22 octobre/ 2 novembre 1762

[...] De plus, je me permets, pour vous distraire, de joindre une lettre que j'ai reçue de M. Pictet, que nous connaissons. Je n'ai pas l'intention de lui répondre et ne souhaite pas continuer à correspondre avec lui, ni d'ailleurs avec la princesse Dachkov, la nature de ses actes m'apparaît maintenant clairement grâce aux analyses de sa sœur Elisabeth Romanovna. C'est pourquoi je regrette beaucoup de lui avoir écrit, sans le savoir, des lettres amicales ; maintenant je m'abstiendrai de toute relation avec elle. [...] [A.V. 29 p. 171]

Contrairement à ce que cette lettre paraît indiquer, l'incident n'a pas brouillé Pictet avec Alexandre Vorontsov, dont la situation, pris entre ses deux sœurs qui ont suivi un parti différent, n'est pas confortable ; en se distançant du Géant, il a peut-être cherché à se couvrir vis-à-vis de son oncle, qui, pouvant avoir eu vent des lettres qu'il recevait de Pictet, devait désapprouver que son ministre en Angleterre se fasse renseigner par un étranger. Pictet restera en tout cas en correspondance avec lui et, quand il sera à Londres, il fréquentera son frère, le ministre Semion R. Vorontsov.

La fameuse lettre à Voltaire ayant été publiée en novembre dans le Journal encyclopédique, Pictet, toujours à Moscou, se justifie envers Vorontsov qu'elle avait, elle aussi, fâché ; il prétend n'en avoir pas gardé de copie, et ignorer que son destinataire la ferait circuler, pire encore, en la dénaturant, ce qui n'est pas exact :

Moscou, ce 10/21 février 1763

Mon bon ami, Mr Duval, est arrivé à Pétersbourg déjà depuis quelque temps, et à Moscou depuis huit jours. Nous avons eu ensemble une conversation, dans laquelle il s'est acquitté exactement de la commission que vous lui aviez donnée. Lorsque vous la lui donnâtes, vous n'aviez pas vu ma lettre [à Voltaire] ; c'était sur des rapports que vous parliez. Aujourd'hui vous l'avez vue, puisqu'elle est dans les papiers publics ; et peut être que sa lecture vous a encore plus indisposé que ce qu'on vous avait écrit. Je ne me consolerais jamais d'avoir fait, dit, ou écrit quelque chose qui put déplaire à votre Excellence, si je n'étais persuadé que vous voudrez bien entendre mes raisons. Je n'ai pas cette lettre. Si je l'avais, si j'avais pu m'en procurer une copie exacte, je vous l'enverrais ; mais soyez sûr que dans ce que vous avez vu imprimé, soit dans la gazette d'Utrecht, soit dans le Journal Encyclopédique, on a omis plusieurs choses, et on m'a ajouté d'autres auxquelles je n'avais jamais pensé. Cela ne suffit pas cependant pour me disculper envers vous, parce que je sens que la phrase, dont vous vous plaignez et avec raison, est de moi ; car quoique je ne sache pas précisément qu'elle est cette phrase, je la devine. Mais je vous prie d'écouter les raisons, qui ne me justifient entièrement, car j'ai tort, je l'avoue, et je vous en fais mille excuses, mais qui au moins diminuent ce tort et vous engageront, je l'espère, à l'oublier.

J'écrivis cette lettre quinze jours environ après l'avènement de Sa Majesté au trône, ayant encore la tête et l'imagination échauffée par tout ce dont j'avais été le témoin ; j'écrivis sans imaginer qu'il fût possible que ma lettre devint publique, croyant n'écrire absolument que pour Mr de Voltaire, et ne m'étant pas même entré dans l'idée qu'il la ferait voir. Comme c'était une lettre longue, j'avais fait un brouillard, et Mr Pouschkine, m'étant venu voir un jour, le trouva sur ma table, le lut, me le prit de force, le montra au prince Dolgorouky qui est actuellement à Constantinople, qui le fit voir à S.E. Mr Panine, qui le porta à Sa Majesté. Dès lors la lettre a été publique, et j'ai été si indifférent à ce qu'on en disait soit en bien, soit en mal, soit en Russie, soit dans les pays étrangers, que je n'ai même [pas] cherché à m'en procurer une copie, et que je n'en ai parlé que dans ce moment, ayant même expressément refusé à Mr le comte d'Orlow de répondre à ce qu'en ont dit les gazettes de la Haye et d'Altona et le Journal Encyclopédique.

D'après cette explication, j'ose me flatter que vous conviendrez que l'expression, qui est mal, aurait été impardonnable si j'avais écrit pour le public, mais qu'ayant cru écrire à mon ami et pour lui seul, j'ai pu m'en servir ; je conviens toujours que c'est une grande imprudence à moi de n'avoir pas pensé que Mr de Voltaire la ferait voir, et de n'avoir pas absolument empêché Mr Pouschkine d'en emporter la copie. Mais j'espère que vous voudrez bien me la pardonner et que vous achèverez de me tirer

d'inquiétude en me faisant savoir que le tort que j'ai eu à cette occasion ne détruit pas les sentiments dont vous m'avez honoré jusqu'à présent.

Votre Excellence doit être persuadée que je ne me consolerais jamais de cette imprudence si elle me privait de ses bonnes grâces et que je ne négligerai jamais rien pour les mériter. Je suis avec respect [etc.] [A.V. 29 p.4]

Pictet

Autre lettre écrite sur un ton plutôt familier.

S'il en était besoin, on a ici la preuve que c'est Voltaire qui était à l'origine de la publication de la lettre, avec quelques corrections qui n'en ont pas changé le sens.

### **Déçu, Pictet relance en vain Voltaire.**

La correspondance avec Voltaire se poursuit pendant le séjour de la cour à Moscou. C'est dans l'ancienne capitale que Pictet en reçoit ce mot très bref :

à Ferney 18 octb [1762]

Mon cher géant je vous ay écrit deux fois depuis que vous êtes dans le pays des glaces et des belles impératrices. J'ay écrit aussi deux fois à M. de Shouvalow uniquement pour faire mention de mon cher géant.

Il est vray que je ne répondis pas à une certaine lettre de votre façon parce que je n'aimais pas le vin, mais je révère et j'adore les belles impératrices qui protègent les arts, et qui veulent faire imprimer l'encyclopédie dans leurs états. Nous jouons souvent des pièces nouvelles dans le petit état de Ferney, et quand on voudra j'en donnerai les prémices à Petersbourg.

Je ne sçais ny où vous êtes ny où vous prendre. J'envoie ma lettre à mr votre père et je vous embrasse de tout mon cœur

V.

A Monsieur / Monsieur Pictet à Petersbourg

[D10774 conservée à la fondation des archives de la famille Pictet.] Une seule lettre de Voltaire, celle du 12 mars 1762 [10369], nous est parvenue avant celle-ci. C'est peut-être à elle qu'il se réfère quand il dit n'avoir pas aimé le vin, soit l'éloge de Pierre III. « L'impératrice qui veut imprimer l'encyclopédie » renvoie à la lettre de Pictet à d'Alembert, que Voltaire a eue en main avant de la faire suivre à son destinataire.

La réponse de Pictet, dont on imagine la déception, a des accents presque désespérés :

Moscou Ce 19<sup>e</sup> /30<sup>e</sup> 9b 1762

Monsieur,

J'ai reçu hier La Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ; et je me hâte d'y répondre, quoique je ne sache point encore le jour que partira le courier de Mr le Baron de Breteuil. Me seroit-il permis de vous gronder ? J'en ai bien envie, mais je n'ose prendre cette Liberté ; Je vous ai écrit une longue Lettre ; Quoique je vous aie dit, vous avez compris parfaitement, que j'aurois le secret de la faire voir ; Elle avoit été vûe en effet ; et on attendoit avec impatience une Réponse, cette Réponse arrive, Mais si sèche, si nue, si décharnée, que je n'ai pas voulu la faire voir : Il y a près de six mois, que je n'écris pas une Lettre à Genève, sans persécuter pour qu'on vous prie de me confier, vos deux nouvelles Pièces, et les autres nouveautés qui peuvent être sorties de votre Plume depuis mon départ, on me les a promis bien des fois, mais Je comprends par votre Lettre, que rien n'est encore parti. Je ne sçais de quels termes me servir pour vous conjurer d'avoir cette bonté pour moi ; Vous dire que ma fortune dépend de votre complaisance à cet égard, est certainement avancer beaucoup. Ce n'est

cependant point trop dire ; On a la bonté d'imaginer ici, que je suis homme de Lettres, et ce que vous avez eu la bonté d'écrire sur mon compte à Mr de Schwalow, et dont il a enfin parlé depuis quinze jours, a contribué à persuader, que vous aviez quelqu'estime pour ma Personne et pour mes talents ; on en conclut que vous ne devez pas me Refuser copie de vos Productions ; et Sa Majesté ; qui les sçait presque toutes par cœur, ne cesse de me demander, que je lui fasse avoir vos nouvelles Pièces et tout ce que vous avez fait, faites, et ferés, qui n'est pas imprimé dans l'édition de vos Oeuvres : Vous devés être certain, que Personne, que Sa Majesté, ne verra ce que vous voudrés qui reste secret, Elle m'a permis de vous en donner sa Parole ; seulement, elle m'a chargé de savoir, si vous permettiés qu'on jouât à la cour vos nouvelles Pièces, quand nous les aurons ; quand je dis jouer à la cour, ce n'est pas par les comédiens, que nous n'aurons que cet Eté, mais par les Dames et les seigneurs de la cour ; En attendant, nous apprenons pour cet Hiver, Zaire, Alzire et Gengis Kan [l'Orphelin de la Chine] : Quand je suis parti, M<sup>ss</sup> Cramer, imprimoient la Pucelle ; il me semble que l'ouvrage doit être achevé, aussi bien que le commentaire sur Corneille ; Oserois-je vous prier de les engager à m'envoyer trois Exemplaires complets de vos Oeuvres, bien reliés ? et de me les faire parvenir le plustôt possible, En les adressant simplement à mon adresse ordinaire : Quant à ce que vous voudrés bien m'envoyer de Manuscrit, Il me semble, que rien vous seroit plus aisé, que de faire mettre à Paris le Paquet que vous m'enverriés, dans ceux, que le Bureau des Affaires Etrangères, envoïe à Mr de Breteuil : Si vous trouvés quelqu'inconvénient par cette voïe, Vous pouvés remettre le Paquet à ma sœur, qui a un moien de me le faire parvenir.

On est bien fâché ici du Refus qu'a fait M. d'Alembert ; et je ne sçais point encore, par qui on pense de le faire remplacer : s'il avoit Connu Sa Majesté, ou s'il eust pu se faire une idée, des agréments dont jouissent ceux qui l'approchent, Je doute qu'il n'eust pas accepté : Je ne m'étendrai point là-dessus, car, je suis bien sûr, qu'en restant même au dessous de la Vérité, Je passerois encore pour Enthousiaste ; ce qu'il y a de bien certain, c'est que si je n'avois pas une famille et des amis, qu'il m'est impossible que j'oublie, Je ne penserois jamais à quitter la Russie ; J' imagine que Vous ne serés pas fâché, d'avoir quelquechose de bien authentique sur la Chine ; Je me suis procuré ici plusieurs Manuscrits qu'on dit très curieux, et venir de très bonne main ; mais ils sont en Russe ; et ni vous ni moi l'entendons ; Je tâcherai donc de m'en procurer une bonne traduction ; et je vous les enverrai ; J'ai pu aller faire un Voïage à Pékin ; et l'amour de l'argent m'a tenté un moment ; mais les bontés de Mr le Comte d'Orloff, ont eu encore plus d'attraits, et je demeurerai ici, où je vous prie de m'écrire, si vous avés quelque fois, quelques moments de loisir ; Je prens la liberté de présenter mes Respects à Madame Denis et à Mademoiselle Corneille ; et vous prie d'être persuadé des sentiments avec les quels j'ai l'honneur d'être [etc.]

F Pictet

[D10817]

Ainsi que le remarque Stroev, plusieurs des « aventuriers » dont il relate la carrière en Russie se réclamaient de Voltaire ; Pictet, qui peut à juste titre faire état de ses relations avec lui, est donc particulièrement anxieux que le philosophe, tant admiré par l'impératrice, le recommande auprès d'elle.

La lettre « qui a été vue » est le récit du coup d'état à Voltaire, qui vaudra à Pictet des reproches des Vorontsov et de l'impératrice.

On voit que Pictet est maintenant attaché à Grégoire Orlov.

La Pucelle d'Orléans, dont des copies commencèrent à circuler en 1755, peu après l'arrivée de Voltaire aux Délices ; il eut beaucoup de peine à nier la paternité de cet ouvrage jugé impie et scandaleux, allant jusqu'à demander au magistrat genevois de l'interdire.

A Genève, on juge la situation plus brillante qu'elle ne parait l'être. Du Pan rapporte à son ami Freudenreich, le 22 février 1763 : « Notre Pictet de Varambé, surnommé le Geant Moulineau, est tres bien à Moscou, on ne sait pas quel est son genre d'occupation, mais il travaille beaucoup et entre autres une heure tous les jours avec l'Imperatrice, on lui entretient un carosse et une table de quatre couverts, et il est a deux mille roubles

d'apointment. Mr Lefort qui va en ambassade à la Chine vouloit l'y mener avec lui, mais le comte Orlof nouveau favori l'a retenu à la Cour. Je crois qu'il n'y a pas un coin de terre où l'on ne trouve pas un genevois, nos gens courent le monde pour amasser de l'argent et le rapporter à Geneve, ce sont là nos balliages, si la France et l'Angleterre payent exactement leurs dettes dans 20 ou 30 ans on ne saura que faire de son argent dans notre ville. » [BGE, ms. suppl. 1540, f° 110v°]

Une nouvelle lettre de Ferney est presque aussi décevante :

18<sup>e</sup> Janv : 1763, à Ferney

Que voulez vous que je vous mande, mon cher géant, que j'ai soixante et dix ans, ou peu s'en faut ? que je suis accablé de maladies et de neiges ! ne sçavez vous pas tout celà ? ne sçavez vous pas que je vous aime, et que je vous regrette ? et Mad<sup>lle</sup> Catau ne vous l'a t'elle pas dit ? ne vous ai-je pas envoyé le droit du seigneur par elle ? c'est à vous d'écrire, s'il vous plait, à vous qui êtes dans la Cour la plus brillante de L'Europe, qui vous portez bien et qui n'avez que des choses agréables à mander.

Il y a des gens qui trouvent icy fort mauvais que vous n'alliez point à la Chine. Ils disent que vous manquez la plus belle occasion du monde de voir le païs de Confucius, et que vous leur raporteriez des magots à vôtre retour. Je ne pense point du tout comme ces messieurs là, et je donne, sans contredit, la préférence à l'Impératrice de Russie sur l'Empereur de la Chine. Je parie que ses yeux à la chinoise, ne valent pas ceux de l'auguste Catherine, qu'il n'a ni son esprit, ni sa grandeur d'âme, ni ses grâces. Je parie encor qu'il n'y a point encor de Lettré à Pékin, qui approche Mr De Shoaloff.

J'ai vu en ma vie des Russes et des Chinois, et j'ai trouvé les Russes beaucoup plus aimables. Adieu mon cher géant, il n'y a pas d'apparence que je vous revoie, mais je vous aimerai tant que je vivrai

V.

A Monsieur / Monsieur Pictet / à Petersbourg

[D10926]

Mlle Catau est Catherine, la cadette des deux sœurs de Pictet.

Le Droit du Seigneur est une médiocre pièce de théâtre, jouée sans succès à Paris en mars 1762 ; Voltaire l'aurait donc envoyée à Pétersbourg.

Le refus du voyage « à la Chine » faisait jaser à Genève : cf. la lettre de P.H. Mallet, note 48 p. 191 ci-dessous.

Mais Pictet ne se décourage pas ; le carnaval et des fêtes de la cour auxquelles il participe lui donnent l'occasion d'écrire une nouvelle lettre :

### **Le carnaval à Moscou ; la cour joue Zaïre ; Pictet tient le rôle d'Orosmane.**

Moscou ce 21<sup>e</sup> janvier / 10<sup>e</sup> Fevrier 1763

Monsieur

Quoique je n'aie point encore reçu de Reponse à ma derniere Lettre, par la qu'elle je vous demandois avec Instance de bien vouloir m'envoyer les deux Nouvelles Pièces de Theatre ; dont mes Amis de Geneve me parlent ; je ne veus pas tarder plus longtems a m'informer de vos Nouvelles ; et a vous assurer que quelqu'agrement que je puisse goûter en Russie, je regrette et je regretterai toujours le tems heureux ou j'avois le plaisir de vous voir ; Cependant, Monsieur, si quelqueChose pouvoit Consoler d'une pareille privation, Ce seroit Certainement d'être a portée de voir et d'admirer Chaque jour, une Souveraine qui travaille sans relache à rendre Son Empire florissant et Son Peuple heureux, et qui en Connoissant les véritables moiens, sans Cesser de S'occuper des Objets de Commerce, de finance et de population ; n'est pas moins attentive a protéger les Arts, a multiplier les Connoissances ;

et a donner du gout a gens, qui pechent peut être encore un peu par Cet Endroit. Je ne vous parlerai point ici des fetes Continuelles qu'elle a données pendant le Carnaval qui vienst de finir et a Sa Cour et au public ; Qu'est-ce pour un homme tel que vous que le recit d'un Bal Paré, d'une Mascarade ; Ce n'est pas qu'il n'y en ait eu une d'un genre bien Singulier, bien nouveau surtout pour ce Païs ; et dont je crois qu'on ne S'etoit pas avisé depuis les Anciens ; je veus parler de la Mascarade Publique, qui s'est promenée dans les Rues, la derniere Semaine du Carnaval ; dans la qu'elle il y avoit quinze Cent Personnes masquées ; representant et tournant en ridicule les vices les plus ordinaires ; tels que l'avariçe ; l'envie ; l'Injustice, la Corruption par argent, la mauvaise foi etc. et montrant d'un autre Coté ; sous les dehors les plus agreables les Vertus opposées ; Le tout porté sur des chars adaptés au sujet et ornés avec la plus grande magnificençe ; Vous aurés sans doute à Geneve une description plus particuliere de Cette mascarade, je Sais au moins que l'intention de Mr le Chanbellan Schowalow, etoit de vous l'envoyer, ainsi je ne m'y arreterai pas davantage ; Je me bornerai simplement a vous faire part d'un fait qu'elle a occasioné ; et qui prouve mieux que tous les Raisonnements l'utilité des Spectacles : La semaine ou cette mascarade s'est promenée ; est pour les Russes, de tout Etat et de toute Condition, un tems de plaisir, et le Peuple le porte ordinairement jusqu'a la debauche la plus effrenée ; Tout travail est Suspendu ; on ne voit que des gens ivres, et ivres d'eau de vie ; et quoique ce Païs soit peut être un de Ceux ou la Polîçe a le moins d'attention pour reprimer les excez ; L'année derniere ; Il y eut Six Cent Soixante et douze personnes arretées dans la Semaine dont je parle pour excez Commis dans les Rues ; Cette année S.M. avoit donné les ordres les plus precis pour faire arreter tous Ceux qui troubleroient la tranquillité publique ; et Ce qui a Causé une surprise extraordinaire ; C'est que dans toute la Semaine, il n'y a eû que trente quatre personnes arretées ; Qu'on dispute après cela sur l'utilité des Spectacles publics.

Mais ce n'est pas Seulement par le Spectacle dont je viens de parler, que S.M. a fait voir qu'elle Connoissoit la manière dont on doit diriger les Nations ; Je Suis persuadé que vous retrouverés comme moi les vues d'une grande Prinçesse dans le desir qu'elle a temoigné qu'on joua des Tragedies devant elle et devant toute la Cour : Les désirs de Souverains sont des ordres, on a appris et joué Semire Tragédie Russe, dont je vous envoie une assez mauvaise Traduction ; mais qui vous fera voir, qu'on vous admire, qu'on vous imite, et vous Copie dans tout le Monde, et Comme vous valés mille fois davantage, quand vous etes vous-même que quand vous êtes copié ; on a appris et joué Zaire et L'Indiscret ; si on ne m'avoit pas fait l'honneur de me faire jouer le Rolle d'Orosmane, je vous dirois que les acteurs etoient ce qu'il y a de plus grand dans l'Empire. Mr le Chanbellan Comte d'Orloff Jouoit Oscold dans Semire ; Me la comtesse de Bruçe jouoit Semire ; mais quoi qu'ils aient très bien joués, tous les Suffrages Se sont reunis enfaveur d'une jeune Demoiselle de Butturlin, fille du Feld Marechal, qui a rendu Zaire avec un Interet, une Verité, une Noblesse, qui a Surpris et etonné tous les Spectateurs : Vous avez fait un Epitre à Mlle Gossin a Cette occasion, vous ne l'auriez pu refuser à la jeune Comtesse si vous aviez été au nombre des Spectateurs, vous auriés vu un Parterre Composé de tout ce qu'il y a de plus grand en Russie, et où les Ministres Etrangers ont été admis, vous auriés vu Ce Parterre fondre en larmes, Signe non equivoque du genie de l'Authheur et du talent de l'Actrice ; Cette jeune Personne, n'a vu que du mauvais, car quoiqu'on ait eu des Comediens François a Petersbourg, J'entens dire à tout le monde, qu'on n'a pas eu une Tragedienne passable : mais avec du gout, de l'ame, du feu, une voix touchante et du travail ; ou ne peut-on pas parvenir ? Vous vous doutés bien sans doute, que de pareils Acteurs etoient bien vetus, le Costume etoit observé a la rigueur, les Etoffes etoient superbes ; Mais Ce qui donnoit au Spectacle un air de Magnificençe particulier, C'etoit l'immense quantité de diamans repandus Sur les habits ; un Ballet dansé par des gens de la Cour ; a Servi a remplir le vuide entre la grande et la Petite Piece ; En un mot le Spectacle a été Complet.

Le Careme est venu mettre fin a tous Ces Plaisirs ; Mais Comme on S'en est bien trouvé ; on Compte recommençer après Pâques ; et on apprend Alzire et Mahomet ; Mlle de Butturlin jouera Palmire ; et

Me de Bruce debutera en François par Alzire ; Si enfin je reçois la famille d'Alexandre ; on l'apprendra tout de Suite, si, du moins vous m'en donnés la permission.

Je me flatte que Madame Denis et Mademoiselle Corneille Sont en bonne Santé ; oserois-je vous prier de me mettre à leurs piés et de leur presenter mes Respects.

J'ai l'honneur d'être [etc.]

Pictet

Besterman signale cette lettre sous la cote D11035 comme ayant été vendue par Charavay, à Paris, le 12 mars 1855, en indiquant d'après le catalogue : « On Catherine II, the carnival at Moscow and the performance of Zaire by members of the court. » L'original, inédit, se trouve dans les collections de la fondation des archives de la famille Pictet. Un fac-similé figure dans l'ouvrage de Jean-Daniel Candaux.

Les considérations sur l'effet bienfaisant des spectacles sont une réfutation, bien faite pour plaire à Voltaire, de la thèse contraire défendue par Rousseau dans sa lettre à d'Alembert sur les spectacles, écrite pour répondre à son article Genève dans l'Encyclopédie où il déplorait l'absence de théâtre.

Semire, tragédie dans le genre de Voltaire d'Alexandre Soumarokov. Du Pan écrit à Freudenreich : « Voltaire a reçu de Pictet de Moscou la traduction française d'une tragedie Russe, et il n'en est pas mecontent. » [BGE, ms. suppl. 1540, f° 110v°, avril 1763.]

Prascovia Alexandrovna Roumiontseva, sœur du feld-maréchal Piotr Roumiontsev, avait épousé le comte Jacob Alexandrovitch Bruce, (en russe Brious), d'une famille d'origine écossaise, général en chef, sénateur, gouverneur de Moscou ; elle était dame d'honneur et amie intime de Catherine II.

### **Pictet donne de ses nouvelles à Genève en écrivant au Petit Conseil.**

Avant de retourner avec la cour à Saint-Pétersbourg, Pictet a la satisfaction de voir arriver une lettre du Petit Conseil félicitant l'impératrice à l'occasion de son couronnement. Cette démarche, on s'en doute, avait été suggérée à son père par le Géant, à l'affût de ce qui pourrait le faire valoir auprès de la souveraine. On lit sur le registre de ses délibérations :

Du 4<sup>e</sup> Avril 1763.

Lettre du Sr Fr Pictet de Moscou.

On a lu une lettre du Sr François Pictet avocat écrite le 21/10 février de Moscou a Noble Lullin [...] dans la quelle il le prie de remercier le Conseil de la manière dont il a écrit en sa faveur au Grand Chancelier de Russie et des bons effets que cette lettre a produit, et marque qu'il espère que la Cour de Russie n'est pas éloignée de suivre les Exemples des Cours de France et d'Angleterre dans les relations qu'elle pourroit avoir avec la République.

Monsieur,

J'ai reçu dans son tems la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par ordre du Magnifique Conseil, J'en accusai alors la reception a mon Père ; et lui marquai les Raisons qui m'empéchoient de vous repondre tout de suite ; Je n'imaginois pas dans ce tems la ; que les Lettres originales remises par Monsieur Sellon a son Excellence Monsieur le Comte de Czernicheff resteroient si longtems par les Chemins ; il en avoit chargé Mr le Prince Gallitzin qui revenoit dans sa Patrie, et qui n'est arrivé que depuis peu de Jours : Son Excellence Monsieur le Grand Chancelier m'en fit avertir tout de Suite, je fus chez lui, et quoique ce Seigneur m'ait constamment honoré de ses bontés, la manière distinguée dont il me reçust dans cette occasion, est une nouvelle Obligation que j'ai à Messeigneurs, de la quelle je conserverai toujours la plus vive Reconnoissance ; Il voulust que j'eusse l'honneur de l'accompagner le jour qu'il presenta a Sa Majesté, la lettre du Magnifique Conseil, et cette gratuite Souveraine daigna paroître sensible a l'attention de la Republique. J'avois

saisi cette occasion, pour la faire pressentir par un Seigneur qui m'honore de ses bontés, sur ce dont mon Père m'avoit dit un mot dans une de ses Lettres ; Elle se le rappella, et entr'autres questions me demanda quelles estoient les Relations de la Republique avec les Cours de France et d'Angleterre, aiant satisfait a Sa demande, J'en pris l'occasion de lui temoigner, que la Republique regarderoit comme une faveur, si la Russie suivoit l'exemple de ces Cours ; elle n'en parut point éloignée ; et ordonna a Monseigneur le Grand Chancelier de faire examiner si cela se pouvoit : je fus questionné sur les differends de la Republique avec la Maison de Savoïe ; et sur le Traité qui les avoit terminés ; en un mot : Quoique simple Particulier Genevois, j'ai reçu autant de marques de bonté et de distinction a cette occasion que les Deputés accredités des Villes Libres d'Allemagne.

Je sens, Monsieur, que la manière dont le Magnifique Conseil a daigné parler de moi, est ce qui m'a procuré cette faveur ; aussi j'ose vous prier de vouloir lui temoigner ma Reconnoissance ; et de lui faire agreer les Assurances de mon Respect, de mon devouement, et de mon Attachement pour ma Patrie ; Quoiqu'eloigné je ne pers point de vue mon retour, Quoiqu'on ait pour moi dans ce País des bontés, que je ne puis païer que par le zele le plus vrai, et un Attachement sans bornes ; Je sens que je suis Genevois, et si jamais je pouvois me flatter d'etre utile a ma Patrie, Je ne balançerois pas a tout quitter pour lui offrir mes services : En attendant cet heureux Moment, si je me trouve a même de pouvoir rendre service a quelqu'un de mes Concitoiens ; Je saisis avec bien de l'empressement cette Occasion de repondre aux bontés dont le Magnifique Conseil m'a honoré.

Je me flattois, Monsieur, de pouvoir joindre ici les Reponses aux Lettres du Magnifique Conseil ; on me l'avoit promis ; mais les Expeditions sont lentes ; et je prevois que je ne pourrai les avoir que dans une quinzaine de jours ; Peut etre aussi, Monseigneur le Grand Chancelier chargera t'il le Ministre de Russie a Paris de les remettre a Mr Sellon ; J'aurai l'honneur de vous en donner avis. Je suis avec respect / Monsieur / Votre très humble et très obeissant serviteur Pictet  
Moscou Ce 21<sup>e</sup> /11<sup>e</sup> Fevrier 1763 <sup>(21)</sup>

Genève entretenait des relations diplomatiques avec la France depuis 1679 ; Jean François Sellon était en 1762 le ministre de la République à la cour de Versailles. Le roi d'Angleterre, en tant que souverain du Hanovre, venait de décider d'accréditer un ministre à Genève en la personne de Jacques Pictet de Pregny, de la seconde branche de notre famille, créé comte par le roi de Piémont-Sardaigne en 1756. Pictet présentera ses lettres de créance le 27 août ; il sera révoqué en 1767 pour avoir pris, dans les querelles genevoises, le parti des Représentants, hostiles à l'oligarchie, violant ainsi le devoir de neutralité que lui imposait sa qualité de représentant d'un souverain étranger. Son fils Isaac sera accrédité comme chargé d'affaires en 1772 ; des querelles de préséance entraîneront sa révocation en 1774.

Le traité de Turin, conclu le 3 juin 1754 avait mis fin, par des échanges de territoires, aux tracasseries incessantes que l'enchevêtrement des droits de juridiction et autres permettait au roi de Piémont-Sardaigne d'infliger aux Genevois.

L'idée proprement saugrenue d'établir des relations diplomatiques avec la Russie aurait certainement déplu à la France qui prétendait exercer une tutelle exclusive, pas toujours bienveillante, sur sa petite voisine. Le Géant aurait-il rêvé d'être accrédité ministre de Genève à la cour de Russie ?

### **Pictet invite d'Alembert, de la part de l'impératrice, à venir en Russie.**

On a vu (p. 18), Pictet prier Voltaire de faire suivre une lettre qu'il écrivait à d'Alembert :

Monsieur,

Quoique je n'aie eu l'honneur de vous connaître qu'à l'occasion du voyage que vous fites à Genève pour voir M. de Voltaire et que votre temps soit trop précieux pour que j'eusse voulu prétendre à entretenir avec vous un commerce de lettres, qui n'aurait été de votre part qu'une preuve de votre

politesse, je me flatte que la circonstance des propositions que vous fait faire S.M.l'impératrice de toutes les Russies et l'intention que j'ai en écrivant, vous feront recevoir la lettre avec plaisir. Si vous étiez un homme ordinaire on n'imaginerait pas que vous fussiez un seul instant en suspens sur les propositions de Sa Majesté ; mais vous êtes un philosophe qui avez donné tant de preuves de votre façon de penser sur la fortune, qu'on ne peut s'empêcher d'avoir quelques doutes pour le parti que vous prendrez : mais permettez-moi de vous le dire, si vous hésitez, il faut que la personne de notre auguste souveraine, son caractère, son esprit, ses talents, ne vous soient point du tout connus. Je voudrais vous la peindre, Monsieur ; mais la tâche est au dessus de mes forces et je ne connais que la plume d'un Voltaire, d'un Diderot, d'un d'Alembert qui pût en parler dignement ; peut-être imaginerez-vous que je ne consulte dans ceci que mon intérêt et le désir de vous voir ; peut-être porterez-vous l'injustice jusqu'à me confondre avec ces hommes de cour qui n'ont d'autre idée que de faire la leur, fût-ce même aux dépens de la vérité : il est certain que je désirerais fort d'être à même de former avec vous des relations plus particulières, mais il est des règles dont un honnête homme ne s'écarte jamais et je me flatte de l'être. Vous dirais-je plus, je suis républicain ; j'ai sucé avec le lait les mœurs de mon pays ; il y a trop peu de temps que je l'ai quitté pour avoir changé de façon de penser. J'y suis attaché par des liens presque indissolubles et sans avoir aucun des motifs qui vous sont présentés, je sens cependant que je ne pourrais, de longtemps, me résoudre à quitter Pétersbourg, uniquement pour jouir du spectacle d'une souveraine qui, ayant les talents nécessaires, consacre tous ses instants à rendre tout son empire florissant et son peuple heureux ; ce tableau n'aurait-il rien d'intéressant pour vous ? Je sais que mille liens vous attachent à Paris, que vous y avez autant d'amis que de personnes qui vous connaissent, que vous êtes au centre des lettres, des arts, des talents ; mais un philosophe est fait pour sentir qu'il se doit à l'instruction des hommes. Pierre le Grand a tiré cet Empire de l'obscurité ; on est étonné des progrès que la nation a faits en si peu de temps ; cependant on ne peut se dissimuler que depuis la mort de ce prince, les progrès n'ont pas répondu à ce qu'on doit attendre de l'état où il avait porté les choses ; il fallait une souveraine comme Catherine pour corriger les abus qui s'étaient glissés, et donner une nouvelle vie à tant d'établissements utiles ; mais puisque cette princesse a le génie assez étendu pour sentir que l'esprit philosophique est le seul capable d'inspirer aux hommes l'amour du bien et la pratique des vertus morales, les vrais philosophes doivent-ils hésiter lorsqu'elle les invite à venir les répandre chez elle ? Vous serez ici dans le cas de voir tous les jours S. A. I. M. le grand-duc ; vous êtes ami de M. Diderot, de ce M. Diderot qui dans l'épître dédicatoire qu'il a adressée à Madame la princesse de Nassau, a donné une si belle leçon à tous les princes ; vous sentez comme lui et quelle ne sera pas la satisfaction dont vous jouirez lorsque vous verrez vos principes de philosophie et de morale devenir ceux de ce jeune prince et en assurant son bonheur et sa gloire, assurer aussi la félicité de tant de millions de vos semblables ! Parlerai-je de l'Encyclopédie, de ce livre cher et précieux à tous ceux qui pensent, dont le bigotisme et l'hypocrisie ont arrêté l'impression : tache à jamais honteuse pour la France ? Vous devez à la République des Lettres de l'achever et comment pourriez-vous trouver une occasion plus favorable que la protection que l'impératrice lui accorde ? Enfin, Monsieur, ce qui à mon sens doit le plus contribuer à vous décider, parce que cela sert à vous faire connaître le caractère de la souveraine qui vous demande, c'est que je lui ai ouï dire qu'elle savait bien que vous étiez trop philosophe pour que la fortune pût vous tenter, mais qu'elle espérait que votre amour pour l'humanité et pour les sciences vous déciderait ; c'est ce mot que Sa Majesté m'a fait l'honneur de m'adresser qui m'a mis la plume à la main, il m'a fait tant d'impression, il peint si bien ses sentiments que j'ai voulu vous le communiquer. J'imagine que M. Grimm est trop des amis de M. Diderot pour n'être pas des vôtres, oserais-je vous demander de lui faire mes compliments et de le prier de faire agréer l'assurance de mon respect à Madame d'Épinay ? Si vous voulez m'honorer d'une réponse, je vous prie de me l'envoyer sous le couvert de M. de Béranger, chargé des affaires de S.M. Très-Chrétienne ici. Comme il veut bien faire

partir ma lettre dans son paquet, j'ai pris la liberté d'y en joindre une pour M. de Voltaire que je vous prie de bien vouloir mettre à la poste ; soyez persuadé des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être [etc.]

Pictet

Saint-Pétersbourg, 4/15 août 1762

Cette lettre de Pictet, publiée par Charles Henry, est la première de toutes celles que, dans cette affaire, recevra d'Alembert. Celle d'Ivan Chouvalov, fréquemment citée, est du 9/20 août, celle d'Odart, un Piémontais, conseiller de cour et bibliothécaire de l'impératrice, du 2 septembre. D'Alembert ayant répondu à la troisième, l'impératrice, avec beaucoup de dignité, lui écrivit de Moscou, le 13 novembre : « Monsieur d'Alembert, je viens de lire la réponse que vous avez écrite au Sieur Odart, par laquelle vous refusez de vous transplanter pour contribuer à l'éducation de mon fils. Philosophe comme vous êtes, je comprends qu'il ne vous coûte rien de mépriser ce qu'on appelle grandeurs et honneurs dans ce monde. Etre né ou appelé pour contribuer au bonheur et même à l'instruction d'un peuple entier et y renoncer, me semble, c'est refuser de faire le bien que vous avez à cœur. Votre philosophie est fondée sur l'humanité : permettez-moi de vous dire que de ne point se prêter à la servir tandis qu'on le peut, c'est manquer son but. [...] » Cette réponse a été publiée sans commentaire dans le Journal encyclopédique [1763, vol. I, 3<sup>ème</sup> partie, p. 131-133]. Peu rancunière, Catherine II correspondra pendant quatre ans avec le philosophe.

Pictet était probablement le seul à Pétersbourg qui connût personnellement d'Alembert, l'ayant rencontré à Genève pendant le séjour de quelques semaines qu'il y fit en août 1756 pour écrire l'article Genève de l'Encyclopédie ; il avait alors résidé chez Voltaire aux Délices. Pictet a certainement, comme il l'insinue, écrit cette lettre à la demande de Catherine II. L'envoyer par l'intermédiaire de Voltaire est habile : il fait d'une pierre deux coups, et Voltaire encouragera son ami d'Alembert.

On admirera la profession de foi républicaine du Géant, faite au cœur de la monarchie la plus despotique.

D'Alembert refusera cette invitation : « Un prince qui a le bonheur d'avoir une mère telle que vous, écrira-t-il à l'impératrice, n'a besoin ni d'instituteurs ni de livres. » Il fut moins poli dans une lettre à Voltaire, en faisant allusion aux causes officielles de la mort de Pierre III : « Savez-vous qu'on m'a proposé, à moi qui n'ai pas l'honneur d'être Jésuite, l'éducation du grand duc de Russie ? Mais je suis trop sujet aux hémorroïdes, elles sont trop dangereuses dans ce pays-là, et je veux avoir mal au derrière en toute sûreté. » [D10731, 25 septembre 1762].

Friedrich Melchior Grimm (1723-1807) ; cet Allemand fixé à Paris, ami des Encyclopédistes et de Diderot, fut l'amant, avec d'autres, de Louise Tardieu d'Esclavelles (1726-1783), mariée au financier Lalive d'Epinay ; écrivain, amie elle aussi, de Diderot et J.J. Rousseau, son salon à Montmorency réunissait toutes les Lumières de Paris. Mme d'Epinay avait connu Pictet pendant le séjour qu'elle fit à Genève de 1757 à 1759 ; elle l'a évoqué sous le sobriquet de Moulineaux, nom d'un géant de l'époque, dans son conte en vers intitulé « Le cadran de l'amour ». Son portrait, au musée de Genève, est l'un des chefs d'œuvre de Liotard.

Diderot séjournera pendant l'hiver 1773-1774 à Pétersbourg ; on verra (p. 60), que le Géant est très probablement l'auteur d'un mémoire anonyme sur les colonies de peuplement de Saratov que le philosophe remit à Catherine II avant son retour en France.

Laurent Béranger fut chargé d'affaires de France de 1762 à 1765, entre le baron de Breteuil et le marquis de Bausset ; ce long interim tenait au refus de la France de reconnaître à Catherine II le titre d'impératrice (affaire dite de la reversale).

### **Voltaire commente le refus de d'Alembert ; Pictet donne sa lettre à lire à l'impératrice.**

Paradoxalement, c'est le refus de d'Alembert qui va inciter Voltaire à recourir à son Géant ; il lui écrit :

[environ 20 février 1763]

J'envoie à mon géant cette lettre à mr d'Alembert, dont il court des copies. Il est bon que mon géant ait la lettre véritable par devers lui, de peur qu'elle ne soit falsifiée. Je lui enverrai incessamment quelques bagatelles pour l'amuser ; je lui fais mes plus tendres compliments.

[D11032] Besterman renvoie à D10980, une longue lettre de Voltaire à d'Alembert, datée de Ferney le 4 février 1763, dans laquelle figure cette phrase : « Cette belle lettre de l'impératrice vous venge bien. Cela ressemble à la lettre que Philippe écrivit à Alexandre, à la différence près qu'Aristote eut l'honneur d'accepter l'éducation d'Alexandre, et que vous avez la gloire de la refuser. » Ces quelques mots, pour le moins équivoques, pouvant être mal interprétés, voire déformés, il importe que Catherine ait connaissance de la lettre entière, assortie des commentaires qui s'imposent pour dissiper un éventuel courroux impérial. La lettre de Voltaire à d'Alembert dont il s'agit a paru, sans commentaire, dans le Journal encyclopédique [1763, t. II, 1<sup>ère</sup> partie, p. 138]

Pictet, encore à Moscou, comprend l'enjeu : il donne la lettre à lire à l'impératrice, ce qui amène celle-ci à le charger d'écrire de sa part à Voltaire. Le refus de d'Alembert inspire au Géant des réflexions sur la Russie, le rôle de Pierre le Grand et les progrès de la civilisation :

Moscou ce 29<sup>e</sup> Avril /10<sup>e</sup> Mai 1762 [1763]

Monsieur,

J'ai reçu le billet que vous avez bien voulu m'écrire, et qui accompagnoit votre Lettre à M. D'Alembert ; je ne saurois assés vous dire combien je suis sensible à la bonté que vous avés eue de me l'envoyer ; elle étoit faite pour plaire à Sa Majesté ; je la lui ai fait donner ; et j'ai cru ne pouvoir mieux remplir ses intentions, qu'en vous envoyant la copie de ce qu'elle jetta sur le papié aussitôt après l'avoir lue, dont je garde soigneusement l'original. S'il suffisoit de désirer pour rendre les choses possibles, je me transporterois tout d'un coup à Fernal ; et j'aurois le plaisir d'entendre de votre bouche ce que vous pensés du refus de M. D'Alembert ; j'ai cru le sentir en lisant votre Lettre ; Aristote, dites vous, eut l'honneur d'accepter l'éducation d'Alexandre, et vous n'avés que la gloire de la refuser ; voilà déjà votre Lettre falsifiée, j'en conviens ; j'ai ajouté un ne et un que, mais ou je me trompe fort, ou vous les avés pensés ; ce n'est que par politesse que vous ne les avés pas exprimés dans votre phrase : Je ne sai si j'entens bien ma Langue, je n'ai pas les Sinonimes de l'Abbé Girard pour éclaircir mes doutes ; mais il me semble que l'honneur vaut mieux que la gloire ; c'est à [vous à] m'éclaircir là-dessus.

Peut être y a-t'il de l'enthousiasme dans ma façon d'envisager les choses ; mais je vous avoue naturellement que je suis encore à comprendre que M. D'Alembert se soit refusé à l'invitation de l'Impératrice, et que j'avois meilleure opinion de la Philosophie et des Philosophes ; ce que vous dit là-dessus S.M. dans le billet que je vous envoie est sans réplique.

Pourquoi nous parler sans cesse de l'éducation des Princes, de l'importance dont il est pour le bien de l'humanité qu'on leur aprenne à connoitre leurs devoirs, et à s'en occuper, si lorsqu'il se présente une occasion de remplir une tâche si belle et si difficile, on s'y refuse sous les prétextes les plus frivoles ? J'irois trop loin si je me laissois aller à mes idées ; elles me font voir, l'indolence, la paresse, l'amour propre, où je croiois trouver la force, le courage, et l'Amour du bien public.

Insensés que nous sommes, du fond obscur de nos retraites, nous osons blâmer les actions des Rois, nous leur imputons de ne point assés s'occuper de l'humanité, de négliger de lui faire tout le bien dont leur place leur fournit les moïens, et nous ne voïons pas qu'ils veulent ce bien, qu'ils s'efforcent de l'atteindre, et que malgré leur toute puissance, l'arrangement des choses humaines est un obstacle qu'ils ne peuvent vaincre.

Cette Impératrice qui honore le trône de Russie, uniquement occupée du bonheur de ses peuples, souhaite que son fils connoisse toute l'étendue des devoirs d'un souverain, qu'il sache qu'il ne peut être grand qu'autant qu'il travaillera sans cesse à rendre ses sujets heureux, qu'il étudie l'histoire bien moins pour connoitre les événemens et leurs dattes, que pour réfléchir sur les causes et les origines de ces événemens, sur le caractère des hommes, sur les moïens dont on peut se servir pour les rendre

utiles à leurs semblables : Elle fait choix d'un Philosophe pour le charger d'une tâche si glorieuse, ce Philosophe refuse, et les grandes vues de la souveraine trouvent un obstacle presque invincible ; il est sans doute en Europe plus d'un homme aussi capable que M. D'Alembert de remplir les vues de S.M. mais il faut les connoître, il faut que leur réputation soit aussi bien établie sur tous les points, et le tems de l'éducation peut être passé avant qu'on ait pu faire un choix.

Vous le dirai-je ? je suis intimement convaincu, que D'Alembert ne s'est point fait une idée de l'Impératrice ; s'il eût connu toute l'étendue de ses lumières et de son génie, s'il eût connu tout son amour pour la véritable gloire, la satisfaction, le bonheur de vivre auprès d'une pareille Princesse l'auroit emporté sur toutes les autres raisons, et il seroit venu admirer le plus beau spectacle dont puisse jouir un ami de l'humanité.

Le Philosophe ne se laisse point éblouir par ces actions brillantes qui séduisent la multitude ; il examine l'ensemble de la conduite d'un souverain, et ce n'est qu'après cet examen qu'il lui donne ou lui refuse une place parmi les grands hommes ; si Pierre le grand n'avoit été que guerrier et conquérant, fondateur d'une ville, créateur d'une flotte même, je ne sais s'il mériteroit tous les éloges qu'on lui a donné ; mais Législateur et Législateur Philosophe, il est au dessus des louanges ; chargé de travailler à son histoire, on vous a envoyé des mémoires ; mais il eût été à souhaiter, qu'au lieu d'un recueil de faits, on vous eût envoyé une traduction des Oukass qu'il a publiés ; leur lecture et leur méditation, vous l'eût fait bien mieux connoître : Quelque idée que vous aïés du génie de ce Prince, je ne sais si vous n'aüriés pas été étonné de l'étendue et de la profondeur de ses vues, et de la sagacité avec la quelle il avoit saisi les moïens les plus propres à donner à son Empire la splendeur et la force dont il est susceptible : Pour moi qui me les suis fait traduire, et qui suis actuellement occupé à les étudier, je vous avoue franchement, qu'ils me jettent chaque jour dans un nouveau degré d'admiration. Si l'amer, le présomptueux Rousseau, eût eu la moindre idée de l'état où étoit la Russie lorsque Pierre le Grand monta sur le Trône, et l'esprit dans lequel les ordonnances de ce Prince sont conçues, il ne l'auroit pas témérairement accusé d'avoir manqué le but du Législateur, d'avoir fait des Allemands etc. au lieu de faire des hommes, et de n'avoir fondé qu'un empire précaire, et qui ne sauroit subsister. Attaqué jusqu'au milieu de ses Etats, Pierre le Grand fut forcé sans doute de commencer par former des soldats et des matelots ; aïant des Allemands à combattre, il falloît bien donner à ses nouvelles troupes la discipline Allemande ; voulant que sa Nation figurât avec les autres puissances de l'Europe, qu'elle se rendit propre leurs Arts, leurs manufactures, leurs connoissances, rien n'étoit plus sage que de détruire la ligne de séparation, que des mœurs différentes, un autre langage, un habillement particulier, sembloient y mettre. Mais que ceux là se trompent qui imaginent que ce grand Prince ait cru avoir tout fait en donnant à ses peuples l'extérieur des autres nations !

Qu'on lise attentivement ses Oukass d'un bout à l'autre ; on verra que son but constant a été d'instruire ses sujets des devoirs des citoïens, de leur fournir les moïens d'être utiles à eux-mêmes et à leur patrie, et de faire régner l'ordre, la justice, et l'équité, à la place de la confusion et des violences.

Un règne trop court, et troublé par des guerres presque continuelles, ne lui a pas permis de mettre la dernière main à son ouvrage ; il est parvenu par ses soins assidus et continuels à donner à ses sujets l'extérieur des vertus, dont ils n'avoient encore ni l'habitude ni le sentiment ; mais de ce que le terme de sa vie l'a empêché de terminer son ouvrage, il ne suit point qu'il eût manqué son but ; il laissoit à ses successeurs une tâche à achever qui n'étoit pas très difficile ; et qu'il eût sans doute terminée lui-même, si son règne avoit demeuré plus longtems.

Les Russes, il est vrai, n'ont pas fait depuis Pierre le Grand des progrès, dignes de leur commencement ; et c'est si je me trompe ce qui a induit Rousseau en erreur ; les voïant aujourd'hui à peu près tels qu'ils étoient à la mort de ce Prince, il a cru qu'il y avoit un vice dans le principe ; et décidant avec ignorance et légèreté, il a prononcé son arrêt, tandis que s'il avoit été mieux au fait, il auroit vu que si l'Empire Russe n'est pas aujourd'hui ce qu'il devoit être naturellement, cela ne vient

que de ce qu'on a négligé d'observer les ordonnances de Pierre le Grand, ou qu'on a pas saisi l'esprit et le but, tant à l'égard de l'éducation de la jeunesse, que de l'administration intérieure.

C'est un malheur pour la Nation, et qui auroit pu devenir irréparable ; plus de quarante années perdues, ont donné le tems aux habitudes de se former, et de jeter des racines bien profondes ; mais ce retardement dans les progrès de la Nation, servira à mettre dans tout leur jour les vertus et les talens de l'Impératrice.

Elle a une tâche bien difficile et bien pénible ; Pierre le Grand renversa tout ce qu'il trouva établi, et par un acte de violence donna une nouvelle forme à son peuple. Cette manière d'agir n'étoit praticable que vis-à-vis d'un peuple qui sentoit lui-même sa grossièreté et son ignorance ; mais aujourd'hui il faut instruire une Nation qui croit tout savoir ; il faut mettre l'Amour du bien public à la place de l'intérêt personnel, ou plutôt persuader à tout un peuple une vérité, dont personne ne se doute, savoir que l'intérêt personnel bien entendu, exige que chaque individu de la société fasse tous les jours un sacrifice pour le bien général, de ce qu'il croit son bien particulier.

Pourquoi avés vous plus de trente ans ? Vous viendriés en Russie, vous étudieriés la langue, et le genre humain vous devoit le tableau instructif du règne de Catherine 2, qui ne peut être bien rendu que par un pinceau tel que le vôtre.

Vous apprendriés au genre humain étonné, qu'une femme, assise sur un des premiers Trônes du monde, sans se laisser éblouir par l'éclat qui l'environne, regarde tous ses sujets comme ses enfans ; qu'elle est intimement persuadée, qu'elle leur doit à tous une égale justice, et qu'elle se croit comptable vis-à-vis de la Providence, non seulement du mal qu'elle pouroit leur faire, ou leur laisser faire par ses Ministres, mais encore de tout le bien qu'elle pouroit négliger de leur procurer ; que pénétrée de toute l'étendue de ses devoirs, cette Princesse ne s'en raporte à personne sur ce qui regarde le bonheur de son peuple ; qu'elle voit tout par elle-même, conduit tout, éclaire tout du feu de son génie ; et qu'elle trouve de nouvelles forces pour résister au poid dont elle s'est chargée dans l'idée satisfaisante de faire le bien ; que le bien, l'utile, le nécessaire sont tellement son but, et son but unique, qu'elle a su résister à la dangereuse tentation , de commencer son règne, par quelqueunes de ces actions brillantes, de ces établissemens fastueux, qui séduisent la multitude, et donnent de la matière aux faiseurs d'odes et de Panagériques [sic], et qui souvent faits à contretems, et sans avoir été mûrement examinés, ou ne répondent pas à l'idée qu'on s'en étoit formé, ou même entraînent un grand nombre d'inconvéniens ; mais que s'étant fait un plan de conduite et de réforme, elle le suit pié à pié, posant et affermissant les fondemens de son édifice avant que d'en élever l'architecture, sachant bien que toutes choses trouveront leur place, et que les ornemens, qui dans ce moment n'auroient ni grâces ni solidité, placés dans l'instant convenable, iront à la postérité et feront son admiration.

Mais où me laissai-je engager ? Apelles et Phidias avoient seuls la permission de travailler pour Alexandre, et mon respect et mon admiration ne me donnent pas des talens : Que ne puis-je seulement me procurer une copie d'une Lettre que cette Princesse écrivit à un seigneur de la cour, pour lui persuader qu'il étoit trop bon Citoïen pour ne pas approuver qu'elle lui ôta dix mille Roubles de rente qu'il avoit sur un monopole ? Cette pièce et celles que vous avés déjà vues, vous la feroient mille fois mieux connoître que tout ce que je pourois dire.

Je ne vous ferai point d'excuses de la longueur de cette Lettre ; mais permettés-moi de vous prier qu'elle ne soit que pour vous ; je ne suis point flatteur, et je ne veux pas passer pour l'être ; les sentimens d'un Auteur tel que Rousseau, me sont au fond très indifférens ; et je ne veux pas qu'on imagine que je cherche à me faire un nom en l'attaquant, mais j'aime à penser tout haut avec vous, sûr que vous voudrés bien redresser les erreurs dans les quelles je pourrois tomber.

Je ne vous recommande point la discrétion pour la copie du billet de S.M. Ce qu'elle dit elle-même là dessus, sera certainement un ordre sacré pour vous ; j'envoie à Mr Cramer La Lettre de change ; et je me mets au pié de Me Denis et de Me Dupuis, que je félicite de bien bon cœur sur son mariage. Que

ne vous doit-elle pas ? Mais quelle ne sera pas votre satisfaction en voyant cette famille croître et s'élever sous vos yeux, et en pensant que les enfants instruits par vos leçons, seront quelque jour des amis de l'humanité, et des sujets utiles à leur patrie ?

Je suis avec respect [etc.]

Pictet

Moscou ce 29<sup>e</sup> Avril / 10<sup>e</sup> Mai 1762 [1763]

Je ne deviens pas aveugle, mais vous savez que je l'ai toujours été ; ainsi je me flatte que vous me pardonnerés, si j'ai fait copier ma Lettre sans quoi vous n'auriés pas pu la lire.

[D11201, date corrigée par Besterman, le Géant s'étant encore une fois trompé d'année.]

Belle lettre, riche en remarques intéressantes. Pictet, l'un des rares témoins étrangers durablement sur place, a certainement contribué, par le canal de Voltaire, à créer et nourrir le culte qui entourera le début du règne de l'impératrice, dont il devait pourtant voir tous les jours ce que son régime avait de despotique ; n'étant pas philosophe, ses louanges restent heureusement fort en deçà de celles de Diderot qui écrira à ses amis parisiens : « Venez seulement passer un mois à Pétersbourg. Venez vous soulager d'une longue contrainte qui vous a dégradés ; c'est alors que vous sentirez quels hommes vous êtes ! [...] Je ne me suis jamais connu plus libre depuis que j'habite la contrée que vous appelez des esclaves, et jamais plus esclave que tant que j'ai habité la contrée que vous appelez des hommes libres. » [Raymond Trousson : Diderot, Tallandier 2005] On a vu depuis d'illustres penseurs assurer trouver plus liberté en URSS ou dans la Chine de Mao qu'à Paris.

Entre Voltaire et Rousseau, Pictet se déclare, assez logiquement dans ces circonstances, partisan du premier, mais ne souhaite pas que sa critique du second soit ébruitée. Outre la référence au Contrat social dans sa fameuse lettre du 4/15 août, on le devine, ici et là, ayant quelque sympathie pour les idées de son compatriote. Manon Phlipon (Mme Roland) le dira (p. 70), « ami de Montaigne, sectateur de Jean-Jacques. »

Il est par ailleurs piquant de voir la querelle entre Voltaire et Rousseau se poursuivre au bord de la Néva. Le jugement de Rousseau sur Pierre le Grand que critique Pictet se trouve dans le Contrat Social paru un an auparavant : « Il est pour les Nations comme pour les hommes un tems de maturité qu'il faut attendre avant de les soumettre à des loix ; mais la maturité d'un peuple n'est pas toujours facile à connoître, et si on la prévient l'ouvrage est manqué. [...] Les Russes ne seront jamais vraiment policés, parce qu'ils l'ont été trop tôt. Pierre avoit le génie inventif ; il n'avoit pas le vrai génie, celui qui crée et fait tout à partir de rien. [...] Il a vu que son peuple étoit barbare, il n'a point vu qu'il n'étoit pas mûr pour la police ; il l'a voulu civiliser quand il ne faloit que l'agguerrir. Il a d'abord voulu faire des Allemands, des Anglois, quand il faloit commencer par faire des Russes. » [Livre II chap. VIII, Du Peuple, édition de la Pléiade, vol. III p. 386]. Voltaire qui voit (ou plutôt veut voir), la Russie sur le chemin de la civilisation, justifie la cruauté de Pierre le Grand. Sceptique, Rousseau condamne ses méthodes et doute que le pays puisse ainsi progresser ; de là deux perceptions de la Russie à venir : allait-elle ou non constituer une menace pour l'Europe ? [cf Goggi-Dulac] On se demandait de la même façon, quand j'étais en poste à Moscou à la fin des années cinquante, si le communisme perdrait de son élan missionnaire à mesure que l'URSS s'embourgeoiserait en développant son économie.

### **L'impératrice charge Pictet d'écrire de sa part à Voltaire.**

Le billet, non daté, de la main de Catherine, joint en copie à sa lettre, Pictet ne voulant pas se séparer de l'original, se lit ainsi :

Le Géant mandera à mr de Voltaire que les Puissances du Nord sont très découragées d'avoir à faire à des Philosophes ; qu'au Nord on a l'esprit assez bouché pour ne pas comprendre que faire le plus de bien possible, ne soit pas un Principe qui puisse l'emporter sur toutes les autres Raisons humaines : Que si ces Puissances ne craignoient d'abuser du tems et de la vue de mr de Voltaire, elles en appelleroient comme d'abus à lui pour un factum bien digéré, plus long que ceux pour et contre les Jesuites, où il seroit démontré très conséquemment que la Loi salique n'a plus rien à craindre, parceque la culture des Lettres va tomber totalement parmi les Princesse et dans leurs Païs, des chefs

d'œuvres enregistrés, et mis au Rang de ceux des Ste Catherine des cieux, ne pouvans persuader des savans à venir habiter un autre coin de terre pour instruire et éclairer, que celui où ils ont pris Racine.

Le Géant dira tout cela avec un peu moins d'emportement et d'humeur, et surtout me sauvera le dégoût de relire cet admirable morceau à deux mois d'ici dans les Gazettes.

Je souscrirai avec plaisir pour cinquante exemplaires des Oeuvres du grand Corneille, et au lieu de mon Nom, j'enverrai la Lettre de change au Géant pour la faire parvenir.

J'en ferai volontiers autant pour la Nouvelle Edition de l'histoire universelle. Je la lirai alternativement avec de beaux manuscrits de quatre vingt pages d'extraits, sur des choses qu'on pourroit régler dans dix Lignes tout au plus.

[D11210] Datée par Besterman « environ mai 1763 » ; la lettre ci-dessus avec laquelle cette copie est envoyée étant exactement datée 29 avril / 10 mai, Catherine II doit avoir écrit ce billet peu de jours auparavant.

La tirade contre les philosophes est inspirée par le refus de d'Alembert.

En se plaignant des gazettes, l'impératrice fait sans doute allusion à la fameuse lettre de Pictet à Voltaire relatant la chute de Pierre III et son propre avènement, parue, on l'a vu, dans le Journal encyclopédique.

### **Réponse de Voltaire : un « petit papier Pomponé » pour l'impératrice.**

La réponse de Voltaire, que Pictet a dû attendre avec impatience, n'est cette fois pas décevante :

[4 juillet 1763]

Mon cher géant, vraiment votre lettre est d'un vrai philosophe ; vous êtes un Anacarsis et D'Alembert n'a pas voulu l'être. Je ne sais pourquoy le philosophe de Paris n'a pas osé aller chez la Minerve de Russie. Il a craint peut-être le sort d'Ixion.

Pour votre Jean Jaques cy devant citoyen de Genève, je crois que la tête luy a tourné quand il a profétisé contre les établissemens de Pierre le grand. J'ay peut-être mieux rencontré quand j'ay dit que si jamais l'empire des Turcs était détruit ce serait par la Russie, et sans l'avanture du Pruth je tiendrais ma profétie plus sûre que toutes celles d'Isaïe.

Votre auguste Catherine second est assurément Catherine unique ; la première ne fut qu'heureuse. J'ay pris la liberté de lui envoyer quelques exemplaires du second tome de Pierre le grand par mr de Balk qui partit de Genève il y a deux mois. Je me flatte qu'elle y trouvera des vérités. J'ay eu de très bons mémoires, je n'ay songé qu'au vray. Je sais heureusement combien elle l'aime.

Ce qu'elle a daigné dicté à son géant me paraît d'un esprit bien supérieur. Oh qu'elle a raison quand elle fait sentir cette fastidieuse prolixité d'écrits pour et contre les jésuites, et quand elle parle de ces quatrevingt pages d'extraits sur des choses qu'on doit dire en dix lignes ! que j'ay de vanité de penser comme elle !

Mais on ne doit jamais rendre public ce qu'on admire à moins d'une permission expresse, sans quoy il faudrait, je pense, imprimer toutes ses lettres.

Savez vous bien que madame la princesse sa mère m'honorait de beaucoup de bontés ? et que je pleure sa perte ? Si je n'avais que soixante ans je viendrais me consoler en contemplant de loin sa divine fille. Notre cher géant mettez à ses pieds je vous prie ce petit papier Pomponé. Si vous êtes bigle, vous verrez que je deviens aveugle et sourd.

Elle daigne donc protéger la petite fille de Corneille ? Eh bien n'est il pas vray que toutes les grandes choses viennent du nord ? ai-je tort ?

Madame votre mère vous mandera les nouvelles de Geneve. Pour moy je suis [si] pénétré du billet que j'ay lu de votre auguste impératrice que j'en oublie jusqu'à votre grande république. J'ay baisé ce

billet. N'allez pas le luy dire au moins ; cela n'est pas respectueux. J'embrasse mon cher géant sans cérémonie.

Dieux qui m'ôtez mes yeux et mes oreilles, / Rendez les moi ; je pars au même instant.

Heureux qui voit vos augustes merveilles / O Catherine, heureux qui vous entend !

Plaire et régner c'est là votre talent : / Mais le premier me touche davantage.

Par votre esprit vous étonnez le sage ; / Il cesserait de l'être en vous voyant.

[D11296, date donné par Besterman.]

Ces vers ont été publiés, sans commentaire, sous le titre : « Vers de M. de Voltaire à l'impératrice de Russie », dans le Journal encyclopédique. [1763, t. VII, 3<sup>ème</sup> partie, p. 121]. Qui les lui a communiqués ? Serait-ce Pictet, qui, dans la lettre ci-dessous, dit les avoir copiés avant de les remettre à leur destinataire ? ou Voltaire ?

Ixion, héros de la mythologie grecque ; ayant tenté de séduire Héra, Zeus le condamna à être attaché à une roue de feu qui tournerait éternellement dans le ciel.

L'aventure du Pruth fait allusion à quelque épisode des guerres russo-turques sur cette rivière tributaire du Danube.

Dégoûté par la condamnation par le Petit Conseil du Contrat Social et de l'Emile, Rousseau a renoncé à sa citoyenneté genevoise le 12 mai 1763.

### **Bien en cour, Pictet se dit fêté de tous côtés.**

Pictet remercie Voltaire avec une effusion qui en dit long sur son soulagement :

Monsieur,

Que de faveurs dont j'ai à vous remercier, et que les termes dont je pourrois me servir pour Cela Seroient foibles pour ma Reconnoissance ! Olimpie nous a fait verser des torrents de larmes ; Le Peintre de Pierre le grand nous auroit paru au dessus de son Héros Si la Chose etoit possible ; Nous avons retrouvé dans l'Histoire générale, Ce Philosophe, ami du vrai et de l'humanité ; ce Peintre de la nature, qui instruit mieux dans quelques lignes, que nos Compilateurs historiques dans leurs longues et fastidieuses dissertations ; les vers pour Sa Majesté nous ont prouvé qu'un grand Poète étoit tel jusqu'à son dernier moment, En un mot, J'ai été fêté, recherché, Couru, et je le suis encore ; uniquement, parcequ'on vouloit partager les richesses dont vous avez bien voulu me gratifier : Nous jouerons Olimpie le Carnaval prochain, J'ai présenté de votre part à Sa Majesté l'essai sur l'histoire générale, après l'avoir fait habiller ; Je n'ai gardé les vers que le tems qu'il a fallu pour les copier ; et j'espère que vous trouverez que le papier cy joint, est un digne prix de la peine que vous avez prise de les Composer : J'espère même, que puisque Les Lettres que vous voulez bien m'écrire vous attirent des billets si flatteurs, vous voudrés bien Continuer à Causer un peu avec moi, me faire par de vos réflexions sur les événements de ce monde, et, si je l'osois, je demanderois même que vous voulussiez bien me communiquer, Certains manuscrits, que vous réservés pour vos amis, et qui ne sont pas faits pour l'impression.

Je me suis bien douté que vous seriés étonné du sérieux qui régnoit dans ma Lettre précédente ; Il est Cependant vrai que je ne vous écrivis rien alors que je ne pensasse, et que même j'irois encore plus loin aujourd'hui, s'il est vrai, comme on nous l'assure, que Mr d'Alembert s'est fixé auprès du Roi de Prusse ; au Reste, vous ne devés point être surpris, de me voir plus sérieux et plus réfléchi que je ne l'étois à Geneve ; le séjour de la Cour, doit nécessairement, ce me Semble, rendre Ceux qui l'habitent, ou absolument Corrompus, oû Misanthropes et Philosophes : Je vois au moins qu'elle fait cet Effect sur tous Ceux que j'y Connois, et vous savés à quel point la Misanthropie influe sur les jugemens que nous portons. Ce qui arrive aujourd'hui en Europe fournira bien de la Matière à ceux qui sont dépossédés de

cette humeur ; Le Commerce d'Amsterdam et de Hambourg bouleversé ; les Secousses qu'éprouvent les autres Places de l'Europe ; tout cela occasionné dit-on, par une manœuvre Prussienne : Quelle Source de Réflexions, de Jugemens, de propos absurdes. Mais Quel Tableau que Celui de ce Siècle s'il étoit fait par la Main qui nous a peint le Siècle de Louis 14 ! Nous sommes ici dans un Cu de Sac ; les Nouvelles ne nous parviennent pas vite ; aussi ce cahos est-il peut être desja débrouillé pour vous, tandis que tous les Couriers qui nous arrivent, ne font qu'augmenter la Consternation générale, Surtout depuis que les meilleures Maisons d'Amsterdam, de celles qui n'ont point manqué, ont avertis leurs amis de ne plus tirer sur elles, et de ne plus leur remettre, jusqu'à nouvel ordre, ce qui interrompt absolument le Commerce de Change ; sans le quel Celui de Marchandises de cette place ne Sauroit aller : Ce qu'il y a de singulier, et que vous ignorés peut être, c'est que Ce bouleversement ne peut avoir aucune influence sur les Marchands Russes. Les Maisons Etrangères établies ici S'en ressentiront Sans doute, et il en est plusieurs dont on attend chaque instant la décadence ; Mais quant aux Russes, ils ne font jamais pour un sou de Confiance à l'Etranger ; Et Comme leurs Marchandises sont de première nécessité pour les autres Nations, Ils vendent tout Comptant ou même par Contracts, dont on leur fournit l'argent d'avance.

Oserois-je vous prier de [me] mettre aux piés de Mesdames Denis et Dupuis ; et d'être persuadé des sentimens de respect avec les quels j'ai l'honneur d'être [etc.] Pictet

St Petersbourg, ce 26<sup>e</sup> aoust / 6<sup>e</sup> 7bre 1763

[D11400]

Olympie, dont Pictet a reçu en primeur le manuscrit, sera créé à la Comédie française en 1764. L'œuvre est dédiée à Ivan I. Chouvalov.

L' « Essai sur l'histoire générale et sur les mœurs et l'esprit des nations depuis Charlemagne jusqu'à nos jours » avait paru à Genève dès 1756 en 7 volumes.

D'Alembert, invité par Frédéric II, s'est en effet rendu en Prusse ; il séjourna quelques mois à Berlin de juin à septembre 1763.

La crise économique dont il est question est une conséquence de la fin de la guerre de Sept ans, avec la conclusion du traité de Paris en février 1763. Ce passage de sa lettre confirme l'intérêt de François Pierre pour les questions économiques, dont Corberon, et les lettres à Vorontsov, témoigneront plus d'une fois. Le sujet pouvait intéresser Voltaire qui, à ses heures, pratiquait avec succès l'agiotage.

### **L'impératrice répond par l'intermédiaire de Pictet au « papier pomponé » ; début de sa correspondance avec Voltaire.**

Le « papier cy joint » mentionné dans cette lettre est la réponse de l'impératrice au « papier Pomponé », que Pictet est chargé de faire parvenir à Voltaire ; les deux correspondants vont dorénavant rivaliser de louanges :

[environ septembre 1763]

J'ai mis sous les vers du Portrait de Pierre le grand [sic] que Mr de Voltaire m'a envoyé par Mr de Balck. Que Dieu le veuille.

J'ai commise un péché mortel en recevant la lettre adressée au géant, j'ai quitté un tas de suppliques, j'ai retardé la fortune de plusieurs personnes, tant j'étois avide de la lire, et je n'en ai même pas eue du repentir, il n'i a point de Casuistes dans mes Vastes états, je n'en étois pas bien fâchée jusqu'ici, mais voyant le besoin d'être ramenée à mon devoir, je trouvois qu'il n'y avoit pas de meilleur moyen que de céder au tourbillon qui m'emportoit à prendre la plume pour prier Mr de V. très sérieusement de ne

plus me louer avant que je l'aye mérité. Sa réputation est la mienne y sont intéressé. Il dira qu'il ne tient qu'à moi de m'en rendre digne, mais en vérité dans l'immensité de la Russie, un an n'est qu'un jour, comme mille ans le sont devant le seigneur. Voilà mon excuse de n'avoir pas fait encore tous le bien que j'aurais dû.

Je répondrai à la prophétie de Jean Jacques Rousseau en lui donnant j'espère aussi long-tems que je vivrai fort impoliment un démenti. Voilà mon intention, reste à voir les effets ; j'aurais envie de dire priés Dieu pour moi après cela.

J'ai reçue aussi avec beaucoup de reconnoissance le second tome de Pierre le grand. Si dans le tems qu'elle fût commencé j'avois été ce que je suis j'aurai fourni bien d'autres mémoires. Il est vrai qu'on ne peut assés s'étonner du génie de ce grand homme ; je m'en vais faire imprimer ses lettres originales que j'ai ordonné de ramasser de toutes parts. Il s'y peint. Ce qu'il y avoit de plus beau dans son Caractère, s'est que quelque Colérique qu'il fût, la vérité avoit toujours sur lui un ascendant infaillible, et que pour cela seul il mériteroit je pense une statue.

Comme ceci ne sera point admiré ni publié par conséquend, j'ajouterés fort naturellement que le papier pomponné m'a fait un plaisir sensible ; s'est la première fois de ma Vie que je regrette de ne point faire des vers, pour répondre à ceux là. Je me réduirai donc à dire en prose, que j'ai les plus grandes obligations à l'Auteur. Depuis que je disposai de mon tems jusqu'en 1746 je ne lisais que des romans. Par hazard me tombèrent en mains ses ouvrages, je ne pouvois cesser de les lire, et je ne voulais plus d'aucun livre qui ne fût aussi bien écrit, et où il n'y eût autant à profiter. Mais où les trouver ? Je recommençois donc de nouveau, et je tâchai de trouver des livres au moins qui m'instruisissent, de tout ce que ses ouvrages m'avoit donné la plus vive envie de savoir. Cependant je retournai toujours à ce premier moteur de mon goût et de mon plus cher amusement, et assurément si j'ai quelques connoissances s'est à lui seul que je les dois. Mais puisqu'il défend par respect de me dire qu'il baise mon billet, il faut par bienséance lui laisser ignorer que j'ai de l'entousiasme pour ses ouvrages. Je lis àprésent l'Histoire générale. Je voudrais savoir presque chaque page par cœur, en attendant les Oeuvres du gr : Corneille pour lesquelles j'espère que la lettre de change est expédié.

[D11421, datée par Besterman ; jointe à D11400 ci-dessus, du 26 août/ 6 septembre, elle doit avoir été écrite très peu auparavant.]

Effet de l'émotion ? La première phrase est incompréhensible. Voltaire aurait-il joint des vers au tome de l'histoire de Pierre le Grand envoyé par Mr de Balck ?

La « lettre adressée au géant » est soit la copie de celle de Voltaire à d'Alembert jointe à D11032, que Pictet dit, dans sa lettre du 29 avril, avoir donné à lire à l'impératrice, soit plus probablement D11296, à laquelle était attaché le « papier pomponné. »

Par l'entremise de Pictet, la vaste correspondance entre Voltaire et Catherine II peut maintenant s'établir.

L'impératrice interdira l'Emile en 1763, un an après sa condamnation par le parlement de Paris et le Petit Conseil de Genève ; la plupart des œuvres de Rousseau furent néanmoins traduites en russe (Madariaga).

Voltaire ne répondra pas directement à cette première missive impériale, préférant emprunter encore une fois le canal du Géant :

à Ferney 14<sup>e</sup> 9bre 1763

Mon cher géant, si vous ne craignez pas le froid, vous êtes le plus heureux des hommes. Les beaux climats sont ceux qui sont bien gouvernés. Je n'ose pas prendre la liberté d'écrire à Sa Majesté Impériale, la nouvelle Thalestris qui rendrait tous les Cirus bien petits s'il y avait des Cirus dans nôtre siècle.

Je me mets à ses pieds. Je la remercie au nom de Pierre Corneille. Bientôt on la remerciera au nom du genre humain. Elle tient bien sa parole de donner un démenti à Jean Jaques Rousseau ; un temps

viendra où la Russie fera le sort du monde ; il ne s'agit que de la bénédiction de Jacob, c'est-à-dire, d'avoir beaucoup d'enfans. Une nation qui peut aller par tout, et chez laquelle on ne peut guères entrer doit devenir l'arbitre du monde ; mais en attendant, il faut se réjouir. A quoi servirait d'être la plus grande souveraine de la terre si on n'avait pas un peu de plaisir. Je sçais bien que Thalestris me dira, mon plaisir est de travailler du soir au matin au bonheur de mes sujets. Je lui répondrai, Madame, c'est pour celà même qu'il faut que vous vous réjouissiez, car c'est un terrible fardeau que de faire continuellement le bonheur des autres, et je maintiens à vôtre sacrée Majesté Impériale qu'une souveraine qui gouverne par elle-même, a besoin de délassement, comme on a besoin de dormir et de manger.

Si j'avais jeunesse et génie je vous ferais des Tragédies et des Comédies tous les trois mois ; mais je suis vieux, je suis aveugle, je ne peux que prier Dieu que d'autres amusent vôtre Majesté tant qu'ils pourront. Faites fleurir vos états, voyez les choses en grand et en détail ; unissez la douceur avec la fermeté tant qu'il vous plaira, tout cela est fort bon. Tout le monde avoue que c'est là vôtre partage, mais les soirs d'hiver sont longs, et les spectacles sont très bien inventés pour faire passer le temps aux plus grandes Impératrices.

Il me paraît, mon cher géant, que Vôtre auguste souveraine ne désapprouve pas ces maximes. Vous qui êtes assurément le plus grand acteur, ou du moins l'acteur le plus grand que nous eussions sur le théâtre de Ferney, déployez vos talents pour amuser quelquefois celle qui répand la félicité sur environ deux mille lieues de païs. Vous sçavez que je n'en ait tout au plus qu'une lieu et demi, mais en vérité c'est assez pour un honnête homme.

Made Denis, la nièce de Pierre Corneille, son mari, sa sœur, tout ce qui est chez moi vous fait les plus tendres compliments.

[D11500]

Thalestris, souveraine des Massagètes, avait défait Cyrus le Grand qui périt dans le combat (529 avant J.C.).

Une lettre encore de Voltaire à son « cher géant » a été conservée :

Au Château de Ferney 20<sup>e</sup> avril 1764

Mon cher géant, je vous devais un compliment de condoléance, et un autre de félicitation ; le triste état de ma santé ne m'a permis de m'acquitter d'aucun de ces devoirs. On dit que vous avez fait un brillant mariage, attendu qu'il est fondé sur des pierreries. Je ne doute pas que vôtre femme n'ait encor plus d'éclat et que vous ne soiez le géant du monde le plus heureux.

Je ne sais ni ce que vous faites, ni où vous êtes. Peut être vôtre auguste souveraine va t-elle conquérir la Chine ; peut être va t-elle donner des loix à la Pologne ; vous pourez devenir mandarin ou Palatin ; mais quoi qu'il vous arrive je m'intéresserai toujours à vous, comme si vous étiez encor sur les bords du Lac Léman, où j'achève paisiblement ma vie : je ferai retentir les Echos du mont Jura et des Alpes, du nom de l'auguste Catherine. Je me souviens du [sic] Tragédie de Quinault, dont Boileau se moque, parce que l'auteur introduisait une reine des Massagètes, écrivant sur ses tablettes un madrigal. Boileau n'imagine pas qu'une reine des Massagètes puisse avoir de l'esprit. Il serait bien étonné s'il revenait au monde, et s'il savait que la souveraine de la vaste Scithie a plus d'esprit que lui, écrit mieux en prose, et possède plus de langues qu'il n'en savait. C'est ainsi que Cicéron raillait son frère qui avait accompagné César dans sa descente en Angleterre ; il lui demande s'il a vu chez les Anglais beaucoup de philosophes ; il ne prévoit pas qu'un jour il en aurait à Londres beaucoup plus qu'à Rome.

Vous autres allobroges vous vous formez aussi, les genevois s'adonnent à la vraie philosophie : un petit horloger accusé devant vôtre sacré consistoire d'avoir commis le péché énorme de la fornication,

et condamné à demander pardon à genoux, a répondu à la vénérable compagnie, qu'il n'en ferait rien. On a eu beau lui dire que les Empereurs, Louïs le débonnaire et Henry 4 s'étaient mis à genoux devant des prêtres ; il a répondu que cela était bon pour des Empereurs, mais qu'un horloger de Genève n'était pas si sot. Tout le peuple a pris son parti, et le consistoire a eu un beau pied de nez.

Vous voyez que vous pouvez revenir dans votre patrie en toute sûreté ; les fils de conseillers, et surtout les géants ont plus de droits que les horlogers. Mon théâtre subsiste toujours en dépit de Calvin, vous y jouerez le rôle qui vous plaira. Pour moi qui suis vieux et presque aveugle, j'ai renoncé à ce plaisir là comme aux autres, mais je ne renoncerai jamais au plaisir de vous aimer et d'être aimé de vous.

V.

A Monsieur / Monsieur Pictet etc. / à Petersbourg

[D11837]

Camille Pictet, l'aînée des deux sœurs du Géant, est décédée à Genève le 18 mars.

La nouvelle du mariage est quelque peu prématurée, car François Pierre n'épousera à Saint-Petersbourg (et non à Paris comme indiqué par certains, dont Besterman), que le 22 août vieux style (2 septembre) 1764 Catherine Le Maignen, née à Paris, fille de feu Jean, de Rouen, joaillier à Saint-Petersbourg. Elle a trois frères : Jean, aussi négociant en pierreries à Pétersbourg puis dès 1777 à Moscou ; Jean Nicolas, négociant à Paris, et Pierre, négociant en étoffes à Pétersbourg puis à Moscou, ainsi qu'une sœur : Anne Charlotte, qui tenait une pension à Pétersbourg. <sup>(22)</sup> On verra qu'elle avait probablement une seconde sœur vivant à Paris, femme du joaillier genevois Gabriel Argand. Le Géant aura de sa femme un fils, Pierre Isaac, et une fille morte en bas-âge, tous deux nés à Pétersbourg. <sup>(23)</sup>

L'horloger fornicateur est Robert Covelle ; Voltaire tirera de cette affaire un poème en prose intitulé « La guerre civile de Genève ».

Ainsi s'achève, sur une protestation d'amitié, la correspondance entre Voltaire et le Géant. Pour connaître la suite, moins heureuse, de la vie de Pictet en Russie, il faut puiser à d'autres sources.

### **Pictet se fait entrepreneur et directeur de colonies de peuplement, ce qui lui vaut d'être recherché en France.**

Par un manifeste (oukase), daté du 14 octobre 1762, Catherine II avait autorisé le Sénat à recevoir dans son empire toutes les personnes (à l'exception des Juifs) désireuses de s'y établir, en leur accordant à cet effet divers privilèges et facilités. Bien que des tentatives de ce genre aient déjà été faites durant le règne d'Elisabeth, ce document, confirmé et précisé par deux autres manifestes des 22 juillet 1763 et 19 mars 1764, marque le début d'une vaste entreprise qui se poursuivra pendant tout son règne et celui de ses successeurs : la création de colonies de peuplement. Certains historiens prêtent à l'impératrice, outre celui de peupler son vaste empire, le dessein d'y créer une classe de paysans libres de façon, avec le temps, à faciliter l'abolition du servage. Pictet va se lancer dans cette aventure ; Bartlett, en se fondant sur une lettre de Choiseul-Praslin qu'on trouvera plus bas, lui attribue la paternité des colonies de peuplement, ce qui est sans doute exagéré ; mais une lettre de Béranger, chargé d'affaires de France à Pétersbourg, qu'il a ignorée, donne en tout cas à penser, comme on va le voir, que le Géant, parce que proche d'Orlov, a joué un rôle important, sinon central dans l'exécution de tout ce grand projet. Quoi qu'il en soit, il n'y récoltera que des déboires.

Le centre principal de colonisation sera sur les deux rives de la Volga, en amont et en aval de Saratov. Cette région frontière était encore assez mal policée. On imagine sans peine les obstacles auxquels les colons, paysans parfois novices en agriculture, ouvriers et artisans, souvent pourvus d'une famille, se sont heurtés au début de leur aventure : un sol fertile mais un climat rude, des paysans russes hostiles, des tribus nomades qui se livraient au brigandage, et par-dessus tout, une administration lointaine, incompétente, arbitraire et corrompue : rien n'était préparé pour abriter les arrivants, parfois en plein hiver, qui durent se creuser des gourbis. Il est donc étonnant que quelque 25.000 colons se soient établis dans cette région entre 1764 et 1775. La plupart étaient originaires des Etats de l'Allemagne. Connus sous le nom d'Allemands de la Volga, où le régime soviétique érigea leur territoire en République autonome, leurs descendants seront déportés par Staline au Kazakhstan lorsque les armées d'Hitler, rompant le pacte de non-agression et de partage de la Pologne d'août 1939, envahiront l'Union Soviétique en juin 1941. Plusieurs de ces malheureux avaient une femme d'origine suisse ; notre ambassade à Moscou, où j'ai été en poste de 1958 à 1960, leur envoyait quelques secours. Un très petit nombre d'entre elles, âgées et malades, obtinrent après nos longues démarches, un visa de sortie pour mourir au pays.

Toutes les opérations étaient placées sous l'autorité de Grégoire Orlov, le favori de la tsarine, avec le titre de Chancelier de tutelle des étrangers ; à partir d'avril 1766 la Chancellerie aura une représentation, appelée comptoir, à Saratov.

On distinguait deux sortes de colonies : les colonies de la couronne, dépendant directement du gouvernement, et les colonies qu'on pourrait appeler privées, placées sous la responsabilité de particuliers qui s'engageaient par contrat avec la Chancellerie de Tutelle à rassembler un nombre déterminé de colons, généralement par contingents de cent familles, pour les amener sur le territoire qui leur était concédé. Ces personnes au bénéfice d'une concession, qu'on pourrait appeler des entrepreneurs de colonies (vyzyvatieli), recevaient de la Chancellerie des avances qu'ils s'engageaient à rembourser une fois créée la colonie dont ils devenaient les directeurs propriétaires. Il n'y eut selon Pisarevski et Bartlett en tout et pour tout que trois concessions de ce genre, toutes accordées en 1765. La première au baron Caneau de Beauregard, la seconde à Meusnier de Précourt de Saint Laurent, Jean de Boffe (de Bauve) et Quentin Benjamin Coulhette d'Hauterive, la troisième à Pictet, associé au Français Jean Baptiste Le Roy (Leroi, Leroy de Flagis), originaire de Paris, présent en Russie dès 1762 <sup>(24)</sup>, auquel se joindra un nommé Zotov ou Zontag. Orlov, en autorisant la Chancellerie à signer leur contrat, se porta personnellement garant du Géant : « en cas d'insolvabilité de Pictet, peut-on lire de sa main dans la marge, touchant les sommes qu'il a reçues, je m'engage à payer à sa place. » ; Cette caution, accordée à aucun autre entrepreneur, tient probablement au fait que Pictet, et lui seul, se trouvait depuis déjà plusieurs années dans l'entourage d'Orlov, et peut-être aussi parce qu'il le secondait. Pictet, de son côté, cautionna Le Roy. L'avance accordée à Pictet et Le Roy s'élevait à 5080 roubles chacun pour cent familles établies, celle de Zontag à 5000 roubles aussi pour cent familles, celle de Caneau à 15.000 roubles pour 300 familles.

Ni la couronne, par l'intermédiaire de ses représentants diplomatiques et consulaires, ni les titulaires d'une concession ne procédaient eux-mêmes au recrutement des colons ; tous

faisaient appel aux services d'agents, enrôleurs ou racleurs, un peu de la même façon que les propriétaires de régiments se procuraient leurs soldats ; ce pouvaient d'ailleurs être les mêmes personnes, tel le nommé Rapin qui, avec des colons pour la Russie, cherchait aussi des recrues pour l'Espagne. On ne devrait donc pas appeler, avec les auteurs qui reprennent le terme utilisé dans les plus anciens documents, embaucheurs ou recruteurs de colons Pictet et les autres concessionnaires. Les recruteurs proprement dits, qui opéraient sur le terrain, étaient trop souvent des aventuriers sans scrupules ; ils se chargeaient, moyennant finance, d'amener leurs victimes, entre mars et octobre, période pendant laquelle la navigation était possible, aux ports prévus à cet effet, Hambourg en particulier, ou Lübeck, pour être embarqués sous la surveillance de l'agent diplomatique russe en poste dans ces villes libres. Pisarevski mentionne les noms de quelques collaborateurs de Pictet et Le Roy : Hess, Ackermann, Halzel et Florentin ; ce dernier avait sous ses ordres des recruteurs en Franconie, en Souabe et le long du Rhin. Il ne sera pas inquiété et finira par s'établir commerçant à Saratov. <sup>(25)</sup>

Les gouvernements étrangers s'opposaient bien évidemment à cette sortie de main-d'œuvre ; après une période de flottement, la France la réprima avec vigueur en 1765, qui paraît avoir été l'année la plus active : l'engorgement à l'arrivée en Russie contraindra ensuite la Chancellerie de Tutelle à ralentir le rythme des opérations. La correspondance diplomatique signale les déplacements des enrôleurs que la police s'efforce d'arrêter s'ils viennent en France, voire, si besoin est, de les y attirer par la ruse ou par la force.

Ainsi, Laurent Béranger, depuis le départ de Breteuil chargé d'affaires de France à Pétersbourg, donne dans une dépêche chiffrée, le 24 décembre 1764, au duc de Choiseul-Praslin, ministre des affaires étrangères, des nouvelles de quelques unes des personnes engagées dans cette industrie ; on notera la différence de ton quand il parle du Géant, auquel il fait jouer un rôle très important :

[...] Le sieur D'uterive de Valicour natif de Chauni en Champagne cy devant garde du Roy, poursuit avec peu de succès à Petersbourg le salaire du crime qu'il a commis en debauchant des sujets de Sa Majesté ; convaincu par les difficultés qu'il éprouve combien l'appas de la fortune qui l'a séduit est chimerique il donne quelques marques de repentir et de regret à sa patrie ; mais averti du danger qu'il courroit en y retournant, il prend le parti de s'en tenir éloigné pendant quelques années après les quelles il se flatte de pouvoir y aller vivre impuni à la faveur de l'oubli ou d'un relachement d'attention. Le nommé Comtois qu'il avoit associé à ses manœuvres, mene à la charrue dans l'interieur de la Russie les colons qui en sont les victimes ; le nommé Gregoire flamand languit encor ici dans l'attente de l'argent qu'on luy a promis pour faire l'enrolement au quel il s'est engagé ; j'epierai le moment de son depart, et j'aurai soin d'informer Votre Grandeur de la direction de sa marche. Ces embaucheurs sont animés et protegés par le Sieur Pictet genevois, instituteur et secretaire de M. Orlof president de la Chancellerie de Tutèle. Je previens Monseigneur cet homme de politesses et je redouble d'attentions. [Il] est interessé dans les projets de l'execution. Il partira au commencement de Janvier pour Paris où il m'a confié que des affaires très importantes l'apelloient et pour les quelles il porteroit une lettre de credit de quarante mille Roubles sur la Hollande. Si je l'en crois il y a deux cent mille livres à gagner dans l'espace de trois ans pour celui qui aura la Commission. J'ai moins cherché à savoir le secret de ses operations qu'à penetrer si elles seroient honnêtes, sur quoi il m'a fait entendre qu'elles seroient même très utiles à la France, et que M. le Controleur general seroit informé de tout. Il m'a ajouté qu'il en ecriroit à M. le baron de Breteuil, et

qu'il ne doutoit point du succès. Quoique l'ignorance où je suis de la nature de cette entreprise ne me permette point de la condamner, je sens Monseigneur, la nécessité d'observer le Sr Pictet. Il est en relation avec M. Ristau, et gendre du Sr le Magnen ; il est l'auteur de tous les projets de population et de defrichement dans ce païs cy, ainsi que de la maniere dont on travaille à les remplir, et il propose de voir l'un et l'autre, et de consulter sur les moyens de reussir. Je dois me borner à observer en general qu'excepté le cas d'une speculation de commerce d'une utilité démontrée, il seroit dangereux. <sup>(26)</sup>

Aucun des personnages mentionnés par Béranger ne figure dans le répertoire de Mézin-Rjéoutski. Pictet est le beau-frère et non le gendre de Jean et Pierre le Maignen, dont le père, prénommé Jean selon ces auteurs, était décédé avant 1763. Le voyage du Géant à Paris, dont Béranger reparlera en avril 1765, n'aura finalement jamais lieu, non plus que celui de Le Roy, ce qui évitera aux deux associés d'être embastillés.

Choiseul-Praslin répercute la nouvelle ; il écrit le 3 février 1765 au marquis de Bausset, le nouveau ministre France, arrivé entre temps à Saint-Pétersbourg :

Vous avez été informé des enrôlements que la Cour de Pétersbourg a fait faire dans le royaume et surtout à Paris pour peupler et cultiver ses provinces orientales. M. Béranger nous a instruits du voyage que compte faire ici le Sr Pictet genevois qui est l'auteur de tout ce projet. <sup>(27)</sup>

Et le 31 mars :

J'ai reçu les lettres de M. Béranger [...]. Vous avez très bien jugé le Sr Le Roi que vous avez trouvé à Memel. C'est un des embaucheurs chargés par la Cour de Russie de lui procurer des habitants pour ses colonies. M. Béranger m'a marqué qu'il devait venir à Paris et s'y trouver avec le Sr Pictet dans le courant de mai ; leur conduite y sera examinée de près et nous serons bien aises que vous puissiez nous avertir de même des personnes qui pourraient être dans la suite envoyées ici pour de pareilles opérations. <sup>(28)</sup>

Ce même 31 mars, Choiseul-Praslin mande à Sartine, lieutenant général de police :

[...] Les lettres que je viens de recevoir de Pétersbourg annoncent l'arrivée de personnages sur la conduite desquels il ne sera pas moins à propos de veiller. Je vous ai prévenu, il y a déjà du temps, ce celle de Pictet, Gènevois ; on me marque qu'il doit être précédé par un Le Roy qui passera par Hambourg et par la Hollande et qu'ils seront rendus ici dans le mois de mai. <sup>(29)</sup>

Le voyage que Pictet projetait de faire à Paris est encore évoqué dans une lettre de Béranger à Choiseul-Praslin du 9 avril 1765, qui prouve qu'il était à cette date encore très bien en cour :

Dominée par la passion de la célébrité, elle [l'impératrice] regarde en quelque sorte la nation française comme l'arbitre de sa réputation, et celle dont le jugement peut fixer celui de toutes les autres sur son règne. Elle ordonnait dernièrement au sieur Pictet, qui doit aller à Paris, de lui mander tout ce qu'il entendrait dire d'elle soit en bien soit en mal. <sup>(30)</sup>

Bartlett se trompe en faisant coïncider ce déplacement avec le mariage du Géant qui n'a pas eu lieu à Paris, mais à Pétersbourg le 22 août / 2 septembre 1764. En fait, rien n'indique que Pictet, ou Leroy, dont les agents recrutaient en Allemagne, se soient jamais rendus en France,

et certainement pas en 1765, et pour cause : l'affaire de contrebande qui va éclater en été leur interdira toute sortie du pays.

Peu après, Sartine renseigne Choiseul-Praslin sur un nommé Rapin, Vaudois, ancien officier au service de Prusse arrêté à Metz et détenu à la Bastille, soupçonné lui aussi de procéder à des enrôlements de colons. Son interrogatoire est rapporté à Sartine par deux inspecteurs de police dans une lettre du 25 novembre 1765 :

Nous nous sommes transportés vendredi dernier au château de la Bastille à l'effet de nous entretenir avec le colonel Rapin sur l'objet de ses missions concernant la correspondance, l'émigration et l'enrôlement. [...] Quant à l'émigration, il convient d'avoir fait un traité à Londres, avec le comte [Alexandre] Woronzow, ministre de Russie, pour faire passer des familles à Hambourg, destinées à former des colonies sur le Volga. [...] Le nombre des émigrants qu'il avait fait en Angleterre se rendit à Hambourg, où il alla aussi. Il s'y brouilla avec M. de Fuskine [sic], ministre de Russie, pour une discussion sur ce qu'il prétendait lui être dû du marché contracté à Londres avec le comte Woronzow. Il avoue avoir connu pendant son séjour à Hambourg, Meunier, Leroy, Pictet, Duriage, Grégoire, d'Hauterive, de Bauve, Précourt, [sic] de Saint Laurent, les chevaliers de la Serre et de Creil, tous émissaires de la cour de Russie, dénommés dans les différents avis qui ont été donnés à MM. les ducs de Choiseul et Praslin. [...] <sup>(31)</sup>

La campagne de recrutement a aussi touché Genève, comme cela ressort des registres du Petit Conseil. Le 20 août 1765, le syndic de la garde l'informe avoir été prévenu de la venue d'un « baron de Bullau », colonel major au service de Russie, avec sa femme et des domestiques, qui est chargé d'engager des ouvriers de différentes professions pour les emmener en Russie. Bien que Bullau ait assuré que sa commission ne portait que sur « des demoiselles pour l'éducation des cadets jusqu'à l'âge de neuf ans, et des domestiques pour les servir », le Conseil lui intima, fort respectueusement tout d'abord, avec moins d'égards ensuite, de cesser une activité contraire à la loi. Après plusieurs avertissements, il reçut l'ordre de déguerpir, ce qu'il fit de mauvaise grâce après plusieurs jours de résistance, allant jusqu'à soutenir qu'on ne pouvait lui interdire d'engager des étrangers résidant à Genève. Le Conseil a correspondu sur ce sujet avec le Conseil de Berne et le bailli bernois de Lausanne, en tenant le résident de France au courant. Le registre mentionne, à propos de cette affaire les noms de plusieurs Genevois impliqués à des degrés divers dans ce genre de trafic ; celui de Pictet ne s'y trouve pas, peut-être par égard pour son père qui était membre du Conseil. <sup>(32)</sup>

### **Pictet compromis dans une affaire de contrebande.**

Après un long silence, il est de nouveau, et pour la dernière fois, question du Géant dans la correspondance entre Voltaire et l'impératrice ; nous apprenons ainsi qu'il a été condamné pour contrebande cinq ou six ans auparavant.

Ferney 12<sup>e</sup> mars 1771

[...] Ma Colonie aura l'honneur d'envoyer avant un mois quelques montres, puisque votre Majesté daigne le permettre ; elle est à vos pieds, ainsi que moi.

Vôtre ancien géant [sic] qui s'est aussi mêlé je crois d'une Colonie, mais moins heureusement que moi, s'est imaginé que je pourais être assez hardi pour écrire à votre Majesté en sa faveur ; mais

comme je ne suis point téméraire, et que je ne sçais pas bien précisément ce dont il s'agit, j'aime bien mieux m'en rapporter à votre justice et à votre bonté. Elles n'ont point besoin d'être sollicitées. [...]  
[D17073]

Voltaire, qui avait débauché à Ferney des horlogers genevois, ce qu'il appelait sa colonie, avait écrit [D16749] le 9 novembre 1770 : « [Mes horlogers] viennent d'achever une montre ornée de diamants, mais surtout du portrait de votre majesté impériale, qui m'a paru très bien fait. Ils se sont flattés que vous daigneriez permettre qu'ils vous envoyassent cet ouvrage. » On ne peut qu'admirer la finesse, teintée de prudence, avec laquelle Voltaire passe de sa « colonie » aux colonies de peuplement et à Pictet, « votre géant », il n'est plus notre, qui l'avait sollicité de faire une démarche en sa faveur. Curieusement, Voltaire, écrivant à Catherine II, avait mentionné Saratov à propos de ses horlogers : « En un mot, ma fabrique de montres est à votre service. Si j'étais jeune, je la conduirai moi-même à Saratof. » [D16817, 22 décembre 1770] Il se disait donc prêt à recruter des colons.

La réponse est brève :

Ce 1/11<sup>e</sup> d'Avril 1771

[...] Vos montres seront les bienvenues, je les attend. L'ancien géant a sur le corps depuis cinq à six ans une sentence pour contrebande, qui cependant n'a pas été mise en exécution dans toute sa rigueur.  
[...] [D17134]

Que s'est-il passé ? La version pourrait-on dire officielle de cette affaire, telle qu'elle est consignée dans le Recueil de la Société impériale russe d'histoire <sup>(33)</sup>, n'est pas très claire. Selon Pisarevski, qui s'y réfère dans son article, Le Roy aurait confié à ses colons pour 14.000 roubles de marchandises que ces malheureux, autorisés à importer des biens en franchise à concurrence de 300 roubles, devaient faire passer pour leurs effets personnels. Ce genre de fraude était semble-t-il courant : Meunier de Précourt l'aurait pratiquée sur une encore plus grande échelle. Meunier et Le Roy se trouvaient à Hambourg au moment où la douane de Pétersbourg découvrit le pot aux roses ; ils furent extradés en 1766. Associé de Le Roy, Pictet fut condamné mais, à la demande d'Orlov, n'eut pas à subir sa peine.

Quelque dix ans après les faits, le 10 avril 1776, Pictet a relaté sa mésaventure à Bourrée de Corberon ; ce diplomate français, collaborateur du marquis de Juigné, était arrivé en Russie dans l'été de 1775 ; il sera chargé d'affaires pendant presque trois ans de 1777 à 1780. Corberon a tenu, sous forme de lettres, un journal dans lequel il est, en 1776, plusieurs fois question du Géant :

Du mercredi 10 avril. J'ai eu ce matin une nouvelle conversation avec Pictet ; il m'a instruit de son histoire. Pictet est Genevois, il est sorti de Genève à trente ans moins huit jours, n'ayant pu être du Conseil des Cent, pour lequel il faut trente années révolues. Comme cette remise le reculoit de plusieurs années, il a été à Paris, et de là s'est engagé avec un Russe, pour voyager pendant trois ans ensemble ; je ne me rappelle pas son nom. Ils devoient se réunir à Vienne, qui étoit le rendez-vous. En y arrivant, ce jeune homme y reçut des ordres de sa Cour, pour faire les fonctions de secrétaire d'ambassade, le comte Czernichef, qui étoit ambassadeur, partant pour une diète. Pictet reçut de nouvelles propositions, pour rester avec ce jeune homme comme premier secrétaire ; il accepta. C'est dans ce temps qu'il fit la connoissance du prince Orlof, et quelque temps après il vint en Russie. Il y trouva Magnan, négociant, dont il épousa la sœur, et il s'associa à lui par un petit commerce dont étoit un Desmarets qui ne se conduisit pas bien avec eux. Ce Desmarets leur proposa une entreprise

d'étoffes que Pictet refusa, ayant l'idée d'une affaire de tabacs dont Magnan avait obtenu le privilège. Desmarets va à Paris, trouve le moyen d'engager le Magnan dans cette ville à donner dans ses projets ; il revient à Petersbourg avec des étoffes en contrebande, pour lesquelles le Magnan de Paris lui avait avancé deux cent mille francs. La Magnan de Petersbourg y fut engagé, et Pictet aida, sans intérêt d'aucune espèce, à débiter à la Cour leurs marchandises. Malheureusement on découvrit la fraude faite aux douanes ; Desmarets fut mis en prison. Il y avoua qu'il avait imité le cachet de l'Impératrice, pour mettre aux étoffes passées en fraude, et les soupçons retombèrent sur Pictet, qui en étoit bien innocent. Telle est l'histoire des désastres de Pictet. [...]

Les deux des trois beaux-frères de Pictet dont il est question ici sont Pierre Le Maignen, marchand d'étoffes à Saint-Petersbourg, et Jean-Nicolas, négociant à Paris [Mézin Rjéoutski].

Ce récit contient plusieurs inexactitudes qu'il faut, à mon avis, attribuer à Corberon plutôt qu'à Pictet qui n'avait, au fond, guère intérêt à déformer sa mésaventure. Deux cas différents de contrebande étant hautement improbables, il faut admettre que l'affaire que relate Corberon est la même que celle dont traite Pisarevski : l'importation d'étoffes en contrebande était liée au projet de colonies, et Desmarest et Le Maignen y ont participé. Les sources se contredisant, l'exacte vérité est difficile à établir. Ainsi en va-t-il tout d'abord de la date, que Corberon n'indique pas. Il est question, selon les auteurs, tantôt de 1763, tantôt de 1765. C'est la seconde de ces deux dates qui est exacte, étant celle portée sur tous les documents.

Sur le fond, les auteurs du tout récent ouvrage consacré aux Français de Russie au XVIIIe siècle, <sup>(34)</sup> puisant visiblement dans des sources différentes, donnent plusieurs versions de l'affaire dans les notices biographiques de ses protagonistes. L'auteur de la notice Desmarets semble suivre Corberon : « Pierre Louis Nicolas Desmarais de Clusigny. Négociant, associé avec Le Maignen et Pictet. En 1763 [sic] il fit entrer en contrebande des étoffes en provenance de Paris pour 60.000 Livres ; il imita le cachet de l'impératrice pour écouler sa marchandise à la cour, fut découvert et emprisonné pendant quelques années [...]. » Il en va presque de même dans la notice Pierre Le Maignen : « Il fut d'abord associé avec Desmarets ; mais ce dernier fit entrer pour 60.000 livres d'étoffes parisiennes en contrebande ; il imita le cachet de l'impératrice pour écouler sa marchandise à la cour, fut découvert et emprisonné (1763) [sic]. » L'auteur de la notice Le Roy suit Pisarevski et Bartlett : « Le Roy acheta des marchandises françaises et persuada les colons d'en transporter pour lui : chaque colon avait en effet le droit de faire venir en Russie des marchandises sans taxes pour une valeur de 300 roubles. La Chancellerie de tutelle fut informée des abus de Leroy par l'envoyé russe à Hambourg, le comte Moussine-Pouchkine. Les membres de la Chancellerie décidèrent de destituer Leroy, d'arrêter tous les comptes avec lui, après paiement des frais, et de confisquer les marchandises. Mais le président de la Chancellerie le comte Orlov en décida autrement : les marchandises devaient être laissées aux colons. Le Roy et Meunier de Précourt furent arrêtés à Hambourg et ramenés de force à Saint-Petersbourg. » L'auteur de la notice Pictet indique simplement : « une affaire de contrebande conduisit Pictet au tribunal mais la sentence de 1765 ne fut pas exécutée grâce à Catherine II. »

En conclusion, si Le Roy, que Bartlett dit avoir été le plus actif des deux associés, fut, comme il paraît probable, l'artisan de la fraude avec Desmarais et Le Maignen, le Géant, ayant partie liée avec Le Roy et étant le beau-frère de Le Maignen, a certainement été accusé au moins de complicité. Le Roy et lui ont été condamnés mais échappèrent à leur peine grâce à des protections, celle d'Orlov en particulier. Il ne ressort d'aucune des sources dont nous disposons que Pictet ait subi une peine de prison, mais sa réputation à la Cour a certainement été éclaboussée par le scandale auquel il avait été mêlé, nous voulons le croire, à son insu. Quoi qu'il en soit, les deux hommes, toujours associés, vont continuer pendant des années à diriger des colonies.

Une lettre de Du Pan à Freudenreich, du 3 avril 1769, relate ainsi la mésaventure du Géant :

[...] Il [Isaac Pictet, qui vient de décéder] laisse un fils qui est établi à Casan ; il a été en passe de faire une grande fortune, favori du favori [Orlov] de l'Impératrice de Russie, il étoit envié de tous les grands de l'Empire, il a fait un mauvais mariage, s'est mal conduit, et pour lui procurer du pain, le comte Orlov l'a employé à Casan. <sup>(35)</sup>

Il est fort probable que le Géant ait été un temps à Kazan <sup>(36)</sup> ; étant située sur une rivière, la Kazanka, près de son confluent avec la Volga, les voyageurs y faisaient escale en allant à Saratov par le voie du fleuve ou en en revenant, mais c'est depuis cette dernière ville, quand il n'est pas dans la capitale, qu'il va, avec Le Roy, diriger ses colonies.

### **Pictet et son associé Le Roy continuent à diriger des colonies sur la Volga.**

En 1768 et 1769, mon aïeul Jean Louis Pictet, lointain cousin de François Pierre, et Jaques André Mallet, qui deviendra son beau-frère, séjournent deux fois à Pétersbourg, en route pour leurs postes d'observation dans la péninsule de Kola et à leur retour ; astronomes, ils font partie de l'expédition montée par l'Académie russe des sciences pour observer le passage de la planète Vénus devant le disque solaire, un phénomène rare qui permettait de mesurer la distance qui sépare la Terre du Soleil. On lit en effet dans le Journal que Pictet a tenu pendant cette expédition de quelque dix-huit mois :

[4 novembre 1768] J'ai trouvé Mr Pictet qui étoit arrivé depuis quelques heures [Mallet précise à la même date : de Saratov], il ne conte être ici que cinq ou six semaines et de retourner aux colonies où il est fort nécessaire.

[3 janvier 1769] J'ai eu une longue visite de Mr Pictet, il est venu ici pour solliciter le paiement de 80'000 roubles que la Cour doit encore leur fournir à ce qu'il prétend, il espère de les obtenir bientôt et de partir à la fin de février. Vu la circonstance actuelle de la guerre, et la connoissance que j'ai à présent du païs, j'ai bien de la peine à comprendre qu'une affaire de cette nature puisse être terminée aussi promptement, quelque fondées que puissent être leurs prétentions.

Dans son propre journal, Mallet est plus disert :

[3 janvier 1769] Nous eûmes la visite de Mr Pictet qui nous pria d'aller manger la soupe chez lui. Nous lui parlâmes de ses colonies dont il dit des merveilles, il nous dit que le bled rendoit communément 10 pour un, que leurs vignes avoient soutenu les 2 derniers hyvers sans geler, qu'il avoit essayé de cultiver une plante pour la teinture de la gaude qui avoit très bien réussi, qu'il avoit déjà plusieurs milliers de meuriers qui réussissoient très bien.

Pictet, qui écrira dans ses « Lettres sur les Calmouks » (p. 121), avoir vu deux printemps dans la région de Saratov, est encore, ou de nouveau, dans la capitale, avec Le Roy, quand les deux voyageurs séjournent à Pétersbourg sur le chemin du retour. Mallet note en effet :

Nous allâmes dîner chez Mr Pictet, il y avoit Mr et Me le Roy, un des associés des colonies, le beau frère le Manian, et Milles Radios et 2 Messrs Goguel qui sont aussi des colonies. [7 août 1769].

Jean-Baptiste Le Roy, avait épousé en 1767, à St-Pétersbourg, Marie Claire Madonetti. Le beau-frère Le Maignen présent à ce repas doit être Jean, marchand joaillier, plutôt que son frère Pierre, aussi marchand, jadis associé de Desmarests et condamné pour contrebande d'étoffes. Georges Henry Goguel, de Montbéliard, se substituera à Pictet dans l'association avec Le Roy. Il fera ensuite une belle carrière, dirigera la maison des orphelins de Moscou et sera anobli avant de tomber comme tant d'autres en disgrâce. [Mézin-Rjéoutski]

Suivant Pisarevski, un rapport d'Orlov daté du 14 février 1769 porte que Pictet et Le Roy avaient amené 1530 familles composées de 2792 hommes et 2547 femmes, presque toutes d'Allemagne, quelques unes d'Alsace, et créé vingt-cinq colonies, neuf sur la rivière Bolschoï Karaman et seize sur la Volga. Ils firent construire pour eux 1204 maisons, 417 granges et 628 étables. Ces colons possédaient 3179 chevaux, 153 bœufs, 2427 vaches, 78 moutons et 55 porcs. Selon une autre source, « Les colons qu'ils envoyèrent en Russie formèrent vingt-cinq colonies, dont neuf sur la rivière Bolschoï Karaman. La colonie de Pictet fut établie d'abord à Tonkochourovka, puis en 1768 à Privalnaïa dans la région de la Volga ; elle végéta jusqu'à l'expulsion de Pictet. »<sup>(37)</sup> La rivière en question figure sur la carte ci-jointe, tirée de l'ouvrage de Bartlett. Toujours suivant Pisarevski, il y avait au total, en 1771, 6342 familles dans la région de Saratov soit quelque 23.000 individus. La part de Pictet et Leroy dans ce peuplement, près d'un quart, paraît donc avoir été importante.

Les colons devant payer un rouble par famille à leur entrepreneur, Pisarevski estime à 1624 roubles le revenu annuel de Pictet et Le Roy, ce qui, capitalisé et en ajoutant les avances reçues sans intérêt pour chaque centaine de famille, aurait permis aux deux associés de réclamer 58.000 roubles. En raison de leur condamnation pour contrebande, ils n'obtinrent pas cette somme ; les comptes ne furent soldés qu'en 1779, donc après le départ de Pictet. L'impératrice entreprit à cette époque une réforme de l'administration de son empire. Le prince Viasemski ayant remplacé Orlov à la tête de la Chancellerie de Tutelle des étrangers, une commission d'enquête, constituée en mai 1777, dont était A. R. Vorontsov, fut chargée d'examiner et de trancher les questions en suspens. Le Roy et son fondé de pouvoir Goguel, en lieu et place de Pictet, reçurent 7088 roubles pour la période allant du 20 décembre 1767 au 1<sup>er</sup> juillet 1777. Pisarevski suppose que ces indemnités ont été accordées pour éviter des plaintes qui auraient fait mauvais effet à l'étranger. Enfin, un manifeste du 30 avril 1782 supprima la Chancellerie de Tutelle des étrangers et son Comptoir de Saratov. Toutes les colonies concessionnées furent alors rattachées à la couronne.

Il est difficile de savoir dans quel état se trouvaient les colonies de Saratov au moment de leur liquidation. Nombre de colons, surtout français, dégoûtés par l'expérience, avaient déjà cherché meilleure fortune à Moscou ou Pétersbourg quand le soulèvement fomenté par Pougatchev mit la région à feu et à sang en 1774 et 1775. Jean Louis Pictet relate dans une note additionnelle à son Journal la mort d'un mathématicien et astronome fameux, l'Allemand Georg Moritz Lowitz, dont il avait fait la connaissance à Saint Pétersbourg ; elle donne une idée des horreurs de cette gigantesque mutinerie :

Mr Lowits [alors occupé à des travaux de nivellement dans la région] crut trouver un azile dans une colonie allemande établie près de Saratow, mais il fut trahi par les colonistes mêmes, et livré aux révoltés, qui l'ayant percé de leurs piques, et l'ayant élevé en l'air, se repaissaient de l'horrible spectacle des contorsions de ce malheureux. Ce fut ainsi qu'il périt misérablement avec un horloger, un soldat et un domestique.

Il est curieux que, probablement sans rien savoir des entreprises de son parent, Charles Pictet de Rochemont, suivi par d'autres Genevois, se soit lancé dans l'élevage des moutons mérinos en Nouvelle Russie, où le tsar Alexandre lui concéda un vaste domaine en application de la législation sur les colonies. Le troupeau de quelque 850 bêtes qu'il fit passer de son élevage de Lancy près de Genève à Odessa par voie de terre en 1809, arriva bien, en six mois, à destination, mais les lenteurs de l'administration russe, malgré toute l'aide que lui prêta le duc de Richelieu, gouverneur de la Nouvelle Russie, et les effets de la guerre de 1812 entravèrent le développement de « Novoi Lancy » ; les manufactures de lainages, les écoles et autres entreprises que Pictet, quasi philanthrope, avait envisagées ne virent jamais le jour. Son fils Charles René passa de 1809 à 1814 cinq ans à la tête de cet établissement qui finira par compter quelque 28.000 hectares et autant de moutons ; il se maintiendra tant bien que mal jusqu'à sa mort en 1856. <sup>(38)</sup>

### **Les relations de Pictet avec la légation de France ; le chevalier de Corberon.**

Breteil n'est pas le seul diplomate français qu'ait connu le Géant. Le journal de Corberon nous permet de le suivre en 1776. Pendant six mois, ce collaborateur du marquis de Juigné, déjà rencontré à la p. 51, le rencontre en effet régulièrement et en tire des informations sur la Russie, son économie en particulier, sujet auquel on a vu que Pictet s'intéressait :

Jeudi 21 mars. J'ai été ce matin [...] en conférence avec un nommé Pictet, qui a été longtemps attaché au prince Orlof et qui l'est encore. Cet homme, qui n'a pas une excellente réputation, est fort instruit. Il travaille maintenant à un mémoire sur l'exportation des tabacs d'Ukraine, projet qui a échoué pour la France du temps d'Elisabeth, par les raisons intéressées du favori Chouvalof. [...]

La France avait cherché, pendant la guerre de Sept ans qui entravait les communications avec ses colonies, à se procurer du tabac en Ukraine russe. Le favori Chouvalov n'est autre que le grand chambellan déjà rencontré, Ivan Ivanovitch.

Du samedi 30 mars. J'ai eu ce matin la visite de Pictet, jadis avocat à Genève et Genevois d'origine. Cet homme est d'un extérieur peu avantageux, d'une figure très prononcée, assez sinistre, et d'une

taille gigantesque. Il est ici depuis une quinzaine d'années et a été attaché au prince Grégoire Orlof dans le temps de sa faveur ; cela l'a mis à portée de connoître bien ce pays-ci pour l'administration duquel il a même travaillé, et en même temps il a vu de près des événemens qui l'ont rendu fort instruit dans l'histoire anecdotique de la Russie. En me parlant de la mort de Pierre III, il m'a assuré que l'impératrice n'avoit jamais projeté sa fin et qu'elle l'avoit apprise après la consommation. Ce sont les Orlof qui ont pris sur eux de finir son règne et sa vie d'une manière si subite. C'est le seul crime que Grégoire ait à se reprocher, crime nécessaire, ajoute Pictet, et sans quoi Catherine II et les Orlof étoient perdus. Il croit aussi que la dernière maladie du prince Orlof, il y a un mois, qu'on a attribuée à un mouvement de paralysie, n'est autre chose que du poison. Il n'est pas le seul qui pense ainsi, et Potemkin est un peu suspect. C'est une chose commune dans ce pays-cy que cette manière de se défaire des gens. [...]

Cette nation se croit une des plus fortes et des plus puissantes ; elle a dix fois plus de terrain que nous, et, en ne comptant que ce qui est labourable et habitable, la Russie pourroit avoir cent millions d'habitans : elle n'en a que dix sept. Si la liberté étoit donnée à ce peuple d'esclaves et de serfs, si la propriété leur étoit connue et conservée par des lois, s'ils avoient des idées sûres touchant le commerce et la circulation intérieure, ils pourroient parvenir à cet état de splendeur, dont ils sont aussi éloignés que de l'an 2440. Pictet a fait des mémoires qui auroit pu leur être avantageux, si le prince Orlov étoit resté à la tête des affaires et qu'il eût mis plus de suite dans ses idées. Pictet a suivi et examiné les bords du Volga sur lequel on charge de grands bateaux de mille tonneaux pour le transport des sels, des mines, etc. Ces barques ont un équipage très nombreux et fort cher par conséquent ; mais il est nécessaire parcequ'il faut touer de distance en distance avec des cabestans, ce qui rend la route plus longue, et le nombre d'hommes nécessairement plus considérable. Il faudroit pratiquer un chemin le long du fleuve, au moyen duquel on se serviroit de chevaux ou de bœufs pour conduire les barques ; en même temps, rendre le trajet plus sûr contre les brigands, en répandant quelques troupes. Ainsi les marchandises seroient bien moins chères ou pour mieux dire ces productions seroient à un taux plus bas que les productions des autres pays, tels que la Suède, l'Amérique, et conséquemment le produit plus grand avec un débit immense. Mais le gouvernement ne veut pas s'éclairer sur tous ces avantages, et l'abbé Raynal a raison quand il en parle dans son deuxième volume de la Russie : le tableau qu'il en donne est juste.

Nous avons ensuite parlé de l'arrivée du prince Henri, auquel on a envoyé onze cens chevaux. Pictet croit que le roi de Prusse en veut à la Poméranie suédoise : le prince Henri est adroit, nous verrons ce qu'il obtiendra. [...] Après avoir causé plus de deux heures ensemble, Pictet s'en est allé, me proposant de venir une ou deux fois dans la semaine, ce que j'ai accepté avec plaisir. Cet homme est très bon à connoître et sa conversation est agréable et intéressante. [...]

Pictet dit avoir travaillé « pour l'administration » de la Russie, allusion discrète, peut-être, à son rôle dans l'affaire des colonies aux cotés d'Orlov, auprès de qui il a dit à Corberon, le 21 mars, être encore attaché.

L'éditeur du Journal note que le témoignage de Pictet, qu'il répétera le 4 avril, est le premier qui innocent Catherine de l'assassinat de son mari.

Bartlett relève la parenté des idées développées par Pictet dans cette conversation avec les « Réflexions sur les colonies établies à Saratoff », qu'il lui attribue, et dont il sera question plus bas (p. 60).

L'an 2440 est le titre d'un livre de prophéties plus ou moins satiriques de Louis Sébastien Mercier, paru à Londres en 1771 ; nous disons encore : s'en moquer comme de l'an quarante.

Les relations de Pictet avec l'abbé Raynal feront l'objet d'un chapitre, ci-dessous p. 76. Corberon cite ici la première édition, en 1770, de son Histoire politique et philosophique des établissemens et du commerce des Européens dans les deux Indes (Histoire des deux Indes), qui traite de la Russie au livre V du tome II. Le chapitre Russie se trouve dans le tome I, livre 5, de l'édition genevoise de 1780, en cinq volumes.

Le prince Henri est le frère de Frédéric II. Sa visite aboutira à un accord comportant des corrections de la frontière russo-polonaise en échange du renouvellement immédiat du traité d'alliance entre les deux Etats. (Madariaga).

Du dimanche 31 mars. [...] J'ai dîné aujourd'hui chez M. Stuart, résident de Hollande. [...] Je l'ai consulté sur Pictet : il m'a dit qu'il faisait cas de ses lumières, qu'il me conseilloit de le voir et d'en profiter. « On m'a dit du mal de lui, a-t-il ajouté, on le déchire mais on lui tend la main et il est reçu dans beaucoup de maisons. » Le fait est qu'il a de l'esprit et des connaissances, d'où il s'ensuit qu'on le désire et qu'on le craint. Stuart m'a dit qu'il étoit l'auteur d'un projet de commerce sur la mer Noire, qu'il me prêteroît. Le bon Hollandais a lui-même beaucoup de notes sur ce pays-cy, qui, je crois, servent à Pictet pour un travail qu'il fait sur la Russie ; j'en tirerai pied ou aile.

Stuart : sans doute De Swart.

Du jeudi 4 avril. [...] Pictet a rendu un service à la Russie, à je ne sais quelle époque. Il s'agissoit des privilèges de la noblesse, pour lesquels l'Impératrice vouloit faire un oukase. Elle assembla un comité à cette occasion, dont M. Tiéplov fut nommé secrétaire. Comme le comité n'y entendoit pas grand-chose, Tiéplov présenta un projet séduisant et spécieux, dont le résultat auroit été le gouvernement de Pologne. L'Impératrice en fut elle-même séduite et l'oukase alloit se former. Cependant, elle donna le projet à Grégoire Orlof pour l'examiner. Pictet fit la besogne ; mais Orlof s'étoit douté du danger de ce projet, et instruit par le mémoire de Pictet, qu'il montra en original raturé à l'Impératrice, il en fit promptement revenir cette souveraine qui l'engagea à s'y opposer. Orlof n'y manqua pas ; on chercha inutilement à le gagner : le comte Panin et le maréchal Razoumofski vinrent chez lui un soir, et pendant que le dernier dormoit, Pictet raisonna avec le comte Panin qui vit bien qu'Orlof n'en reviendrait pas. Cet entretien dura toute la nuit.

Corberon fait peut-être allusion à la commission chargée en 1763 d'examiner le Manifeste (oukase), de Pierre III du 2 mars 1762 (relaté par Pictet dans sa première lettre de Russie à Voltaire), qui avait libéré la noblesse de l'obligation de servir. L'impératrice n'ayant adopté aucune des propositions de cette commission, le Manifeste, bien que non confirmé, fut appliqué jusqu'à la promulgation, le 21 avril 1785, de la Charte de la noblesse. Mais il se peut qu'il s'agisse plutôt des travaux, à la même époque, d'une autre commission concernant le statut des provinces baltes (Livonie et Estonie) et de la Petite Russie (Ukraine orientale), incorporées dans l'empire en 1710. Teplov est l'auteur d'un long mémorandum sur ce sujet qui intéressait au plus haut point Cyrille Razoumovski, hetman de Petite Russie. (Madariaga).

Grégoire Nicolaevitch Tieplov (1717-1779), secrétaire de l'impératrice (1762-1768) et sénateur.

Jeudi 18 avril. Nouvelle conversation avec Pictet ; je lui ai donné la liste des questions qu'en vain j'ai faites à Diderot, et il m'a pressé d'y répondre [sic]. Il m'a déjà fourni deux lettres à ce sujet, et il compte m'en donner deux par semaine, sur lesquelles nous mettrons chaque fois la conversation, pour ne rien oublier de ce qui aura rapport à ces différents objets.

Diderot, dont il sera question plus bas (p. 60), a séjourné à Pétersbourg pendant l'hiver 1773-1774 ; Corberon n'étant arrivé en Russie qu'en été 1775, il l'a donc interrogé à Paris, avant de gagner son poste.

Du jeudi 25 avril. J'ai oublié de rapporter qu'en parlant à Pictet de commerce, il m'a dit qu'il seroit plus avantageux à la France et à la Russie d'avoir deux maisons de commerce à Paris et à Lyon, pour les différentes marchandises qu'on fait venir ici. Les Russes ne seroient pas trompés comme ils peuvent l'être par les commissionnaires qu'ils emploient, et les marchands de France ne seroient pas

exposés à perdre par les banqueroutes ; elles montent, dit-on, depuis le commencement du siècle, à vingt-cinq millions de livres. J'ai appris que mes entrevues avec Pictet sont connues et qu'on en parle. Je n'y saurois que faire et je ne changerai pas d'idée à cet égard ; cet homme peut m'être très utile. Je sais, d'ailleurs, que le vicomte de Laval l'a fort employé ici sur beaucoup d'objets ; j'en ferai autant. Je lui ai demandé une liste raisonnée des négocians de cette ville, qu'il m'a promise. [...]

Paul Louis de Montmorency Laval dit le vicomte de Laval (1748-1809), comte de l'Empire en 1808, avait séjourné à Pétersbourg en 1775 ; sempiternel flagorneur, Voltaire, l'ayant reçu à Ferney à son retour, écrivit à l'impératrice : « Il est l'idolâtre de l'auguste Catherine II autant que vos sujets. Je lui ai montré votre portrait dont Votre Majesté Impériale m'a honoré. [...] Nous nous sommes mis à genoux tous deux devant cette image. Je lui ai promis de vous rendre compte de cet acte d'adoration, et je lui tiens parole. » [D19645, Ferney, 4 septembre.]

Pictet lui relate aussi quelques scènes dont il a été le témoin au temps de sa faveur ; ainsi l'ascension de Grégoire Orlof et son mariage manqué avec l'impératrice :

Du jeudi 4 avril. Pictet m'a donné sur le prince Orlof les détails suivans. Orlof l'aîné, qui se nomme Grégoire, étoit adjudant du comte Pierre, grand père du comte André Razoumovski, qui avoit pour maîtresse la princesse Kourakin, mère des deux princes Alexandre et Stéphane, que je connois. Comme il est d'usage ici de se servir d'un adjudant comme en France d'un coureur, Grégoire Orlof alloit porter les billets de rendez vous de Rasoumovski. Orlof étoit trop jeune pour s'en tenir en pareil cas au rôle de confident, et la princesse Kourakin trop bonne connaissance pour ne pas développer les talens heureux d'Orlof. Elle en fit en effet son amant et s'en applaudit. Le jeune adjudant étoit beau, jeune et vigoureux, et il avoit déjà le germe de ce caractère ferme et original qu'il a soutenu dans la suite. Il le montra dès lors avec hardiesse. Le comte Pierre lui défendit de revoir la Kourakin. Orlof ne voulut jamais en donner sa promesse : il fut mis au fer et résista. D'après sa résistance absolue, on l'envoya en Allemagne faire la guerre ; il y fut et se trouva dans une petite ville une princesse parente de la grande duchesse [Catherine] qui le fit rappeler en Russie, où il obtint quelque temps après une compagnie dans l'artillerie. Ce fut la dernière année du règne d'Elisabeth que commença l'intrigue d'Orlof avec Catherine II. Il logeoit vis-à-vis de la Cour, et il voyoit à travers sa fenêtre cette princesse alors délaissée, s'occupant seule dans sa chambre. Il restoit dans la sienne, pour avoir le plaisir de la considérer. Catherine s'en aperçut ; elle remarqua en même temps qu'Orlof étoit beau et jeune. Bientôt par le secours d'un nommé Chkourin, alors valet de chambre, précédemment chauffeur des poêles de la Cour, et d'une Catherine Ivanina, femme de chambre, l'intrigue fut liée. Orlof jura dès ce moment à sa maîtresse qu'il la mettroit sur le trône, et bientôt il lui acquit des partisans.

Je passe sur la révolution de Pierre III. J'en dirai un autre jour les détails ; ce qui paroît sûr, c'est que les Orlof ont porté eux seuls le coup, et que l'Impératrice fondit en larmes quand Grégoire lui apprit la mort de son mari. On présume que l'ordre ne vint point d'elle.

Je reviens à Grégoire Orlof : toujours dans la faveur intime, il fut près d'y joindre des droits. L'ancien chancelier Bestoujef, exilé par Pierre III et rappelé par Catherine II, lui représenta que l'autorité d'une femme ne suffisoit pas pour soutenir l'Empire russe. Il lui conseilla de prendre un époux à sa Cour ; il ajouta qu'il n'en connoissoit pas de plus susceptible de ce rang que le comte Orlof, car il fut fait comte alors. Bestoujef poussa le Sénat à l'engager elle-même à se choisir un mari, avec instance pour qu'il fût Russe. Le mariage de Grégoire Orlof fut résolu avec l'Impératrice, on obtint un diplôme pour le rendre prince de l'Empire ; il devoit être de plus généralissime, et tout cela à l'époque du mariage. Cependant il y avoit un parti contre Orlof, dont étoient le comte Panin, le chancelier Voronzof et le comte Zachar Czernichef. On prit jour malgré tout cela, et les trois personnes opposées devoient être

conduites dans leurs terres ; les voitures étoient prêtes, et Pictet étoit chargé du Zachar. On arrive à la Cour à onze heures du soir, tous ceux du parti ; l'Impératrice se promenoit dans son appartement, avec l'air de l'agitation ; de temps en temps elle parloit au prince Orlof, qui étoit appuyé sur le coude à la cheminée. Deux heures s'écouloient, les carrosses qui attendoient les ordres sont décommandés, l'Impératrice se retire de son côté, Orlof du sien, en disant à Pictet : « Que pensez-vous de Catherine seconde ? » Pictet lui répondit : Elle flotte, elle hésite, en un mot elle est femme. Que dis-tu de cette révolution ? [...]

Hélène Apraxine (1735-1768), femme du prince Boris L. Kourakine ; mère entre autres d'Alexandre, diplomate, ambassadeur à Paris de 1808 à 1812, de Stéphane et d'Alexis, ministre de l'Intérieur en 1810. Pictet de Rochemont aura affaire au premier et au troisième pour obtenir une concession de terres en Nouvelle Russie.

La question du mariage secret de l'impératrice avec Orlov, dont Bestoujev-Rioumine étoit partisan, s'est posée au printemps de 1763 (Madariaga) ; le récit de Pictet, témoin oculaire, indiquerait que ce projet a été plus proche de se concrétiser que ne le disent les historiens. Rappelons que l'impératrice Elisabeth passait pour avoir contracté un tel mariage avec Alexis Razoumovski, frère de l'hetman, et que Catherine avoit eu d'Orlov un fils né en avril 1762, quelques mois avant le coup d'état.

Le comte Zakhar Grigorievitch Tchernichev, déjà rencontré, étoit alors vice-président du collège de la Guerre, qu'il présidera dès 1773.

Jeudi 18 avril. [...] Je lui ai parlé d'un certain bal, où il s'est trouvé avec l'Impératrice ; il m'a dit que c'étoit chez le comte Ivan Czernichef, l'année du couronnement. Ce Russe étoit soupçonné de pouvoir prendre part à quelques révolutions, et Catherine qui s'en méfioit sans vouloir convenir de sa crainte, se rendit à son bal masqué d'après son invitation, et fit armer sous leurs dominos tous ceux qui l'accompagnoient. Pictet étoit du nombre et Sa Majesté Impériale lui donna à manger de sa main des confitures. Il étoit alors dans son intimité avec la comtesse de Bruce, la grande amie de l'Impératrice et son aînée de quelques mois, ce qu'on auroit peine à croire. [...]

Le comte Ivan Grigorievitch Tchernichev (1726-1797), frère de Zakhar, fut ministre à Londres 1768-1769, puis vice président du collège de l'Amirauté, feld-maréchal de la flotte.

« On a parlé à table de différens usages, celui en Russie, [...] de manger le dessert dans le salon quand on est hors de table ; ce dessert consiste en quelques plats de confitures, dont on prend avec la même cuiller dans tous, après avoir mangé sans l'essuyer. » (Corberon, 20 décembre 1777). On a déjà rencontré la comtesse Bruce (Brious), jouant Zaire à Moscou (p. 33).

Pictet lui raconte aussi le passé agité de quelques Français de Pétersbourg, et le mauvais tour, bien dans le goût du siècle, qu'il a joué à l'un d'eux avec Voltaire :

Du mercredi 24 avril. Pictet que j'ai vu ce matin vient de m'apprendre l'histoire de Raimbert et de la Billot. Raimbert est de Lyon et s'est établi en Russie par le commerce qui lui rapporte beaucoup par les commissions qu'il fait depuis longtemps. La Billot qu'il a eu avec lui comme maîtresse et associée, est de Bourgogne. Elle avoit épousé à Tournus, sur les bords de la Saône, ce Billot, petit marchand dont elle étendit le commerce par l'activité qu'elle a encore. Mais elle avoit une autre qualité : elle étoit belle comme le jour, et un nommé Moignard, son commis, en devint amoureux ; elle le trouva digne de ses faveurs plus que son mari, ce qui est dans l'ordre. Ce Moignard, l'amant favorisé, eut des rivaux, du nombre desquels étoit le curé de Tournus. Ce nouvel amant ne plut pas, il eut tort ; mais il trouva qu'on en avoit de ne pas l'agréer. En conséquence, comme prêtre, il voulut se venger ; et, pour le faire plus sûrement, il prit le parti du mari et suscita un procès à la femme sur sa conduite scandaleuse avec Moignard. Les deux amans décampèrent et vinrent chercher retraite à Genève. Pictet

qui étoit magistrat de police, eut occasion de les connoître ; il en parla à Voltaire, qui espéra trouver en elle une nouvelle Sunamite. La Billot vint chez lui, elle lui conta ses affaires ; on trouva le moyen de faire venir le mari, on le fit coucher avec sa femme, ce qui rendit nulles toutes les procédures. Malgré la réunion du mari et de la femme, Moignard la voyoit toujours ; un beau matin ils décampèrent lui et la Billot, allèrent à Vienne, y levèrent un petit commerce, que son intrigue fit valoir de toutes les manières possibles ; mais l'Impératrice-reine [Marie-Thérèse], qui n'aime pas qu'on se mêle de ses femmes et de ses filles, lui ordonna de sortir de ses Etats. La Billot fonda une partie de ses marchandises et vint en Russie. Elle y trouva Raimbert, qui en devint amoureux ; ils firent ensemble un voyage à Paris, revinrent à Pétersbourg munis de marchandises. La Billot, sous le nom de la Moignard, fit valoir le commerce de Raimbert, se faufila dans les intrigues des grands seigneurs et joua un rôle. Moignard cependant, dont elle portoit le nom, revint la rejoindre au bout de quelque temps. Il trouva cette femme changée, sans pouvoir se rétablir dans sa tendresse ; mais au bout d'un an environ, elle lui a donné quatorze ou quinze mille roubles, avec lesquelles il est parti. La Billot a continué à vivre avec Raimbert jusqu'à la mort de son mari. Alors, de Moignard qu'elle s'appeloit, elle a repris son nom de Billot et fait venir ses enfans qu'elle éleva successivement. Il y en a un d'établi. Cette femme a de l'esprit et du caractère, avec un mauvais ton auquel on s'est accoutumé. [...] Je compte qu'elle ne me sera pas inutile dans ce pays-ci. [...]

Joseph Raimbert, de Grasse, important négociant à Pétersbourg depuis le début des années 1750, fut aussi consul de France ad interim. « Depuis longtemps il vit avec une femme qui a été sa maitresse et qui est demeurée son amie. Cette femme s'appelle Billot. Elle a été belle jadis. » (Corberon). Jeanne Marie Claudine Jeannot, dite « la Billot », avait épousé Antoine Billot ; leur fils Jean François sera dès 1766 l'un des plus importants négociants français de Pétersbourg, rival de Raimbert. (Mézin-Rjéoutski)

On voit ici encore que dans ses conversations avec Corberon, Pictet ne parle guère de ses colonies, assez logiquement puisqu'elles étaient alors, on l'a vu plus haut (p. 54), en cours de liquidation.

Avant d'en venir au départ de Pictet, tel que nous le relate Corberon, il faut mentionner un épisode, lui aussi quelque peu mystérieux, du séjour de Diderot à Pétersbourg

### **Un mémoire anonyme sur les colonies de Saratov.**

Invité par Catherine II, Diderot séjourna à Pétersbourg d'octobre 1773 à février 1774. Avec la candeur propre à tant de philosophes, il entreprit, au cours des entretiens entre quatre yeux qu'il eut presque quotidiennement avec elle, de convaincre l'impératrice, que l'émeute de Pougatchev alors à ses débuts inquiétait au plus haut point, de réformer les institutions de son empire, notamment en abolissant le servage. A la fin de son séjour, Diderot lui remit, pour résumer ses idées, un manuscrit qu'il titra « Mélanges philosophiques, historiques etc. », Ce gros cahier, où Diderot traite, parfois très sommairement, de toutes sortes de sujets, est entièrement de sa main, sauf 33 pages intitulées « Réflexions sur les colonies établies à Saratoff », qui sont précédées, sur la première page, de ce commentaire du philosophe : « A Sa Maj. Imp. J'ai entendu parler un français sur vos colonies ; ses vues sont profondes. Sont-elles saines, c'est à votre Maj. Imp. et à votre maj. seule qu'il appartient d'en juger. quoi qu'il

en soit, je me suis procuré son mémoire. S'il est bon, j'aurai occasionné le bien. S'il ne l'est pas, je n'aurai point fait de mal. »<sup>(39)</sup>

Bartlett a attribué à Pictet ce long document anonyme. Cette attribution a été contestée par le professeur Georges Dulac<sup>(40)</sup> : selon lui, Diderot n'aurait pas qualifié de Français un Genevois ; il n'aurait pas non plus dû corriger des fautes de langage, le français du Géant étant excellent ; Pictet, à l'époque dont il s'agit, aurait cessé d'écrire sur la Russie ; enfin, il est peu probable que Diderot n'ait rien dit de l'auteur, s'agissant d'une personne bien connue de l'impératrice. A son avis, le mémoire serait plus probablement l'ouvrage d'un officier français, un certain capitaine Didier, qui avait été chargé en 1772 de conduire des colons à Saratov, d'où il était revenu à Pétersbourg avant le séjour de Diderot.

Pour ma part, j'avancerai que les Genevois ont été souvent qualifiés de Français ; que les très rares corrections de Diderot ne sont que des nuances personnelles de style ; que Pictet écrira encore, en 1776, des mémoires sur des sujets tels que la navigation sur la mer Noire, l'exportation des tabacs d'Ukraine ou la capitation dans l'empire russe qu'il remet à Corberon et à son collègue néerlandais ; qu'il en écrira encore bien d'autres, ainsi qu'on le verra, pour Vorontsov et l'abbé Raynal ; que le Géant, enfin, tombé en disgrâce, ne pouvait manifestement pas associer son nom à un document qui critiquait si vertement l'administration des colonies qu'un étranger, même bien en cour, eût hésité à le mettre sous les yeux de l'impératrice. Rappelons encore que Pictet, auquel Béranger attribue un rôle important dans toute l'affaire, était directeur de colonies, et qu'il écrira, dans ses Lettres sur les Calmouks qu'on trouvera plus bas, avoir vécu pendant deux ans à Saratov, toutes choses qui lui ont donné du sujet une connaissance plus étendue que celle d'un officier convoyeur de colons tel que Didier, même très bien informé. Nous n'avons, certes, pas la preuve que Diderot ait rencontré Pictet, non plus d'ailleurs que Didier, pendant son séjour à Pétersbourg ; la chose n'a cependant rien d'impossible, sachant que le Géant, qui devait passer les mois d'hiver dans la capitale, était très probablement, dans cette ville, l'une des rares personnes connaissant personnellement Voltaire, Grimm (qui séjourna à Pétersbourg en même temps que Diderot), Mme d'Epainay et d'Alembert, tous quatre proches du visiteur. Mais plus que tout, ce sont les idées défendues dans ce document, entièrement favorables à un désengagement de l'Etat et à l'initiative privée, qui plaident le plus fortement en faveur de l'attribution à Pictet ; cette manière de voir est en effet caractéristique chez un Genevois, citoyen d'une Ville-Etat presque sans territoire qui a de tout temps défendu la liberté du commerce pour les produits de son industrie, toutes choses étrangères à un Français imprégné de colbertisme. L'auteur se montre aussi tenant de l'éthique calviniste, méfiant envers l'assistance publique qui engendre ce qu'on appelle aujourd'hui la mentalité d'assisté, et louant la juste rémunération, chère à Calvin, du travail accompli. Il n'est au demeurant pas impossible que Diderot, que le sujet intéressait (il fut durant son séjour, sans être allé à Moscou, nommé dans le comité de la maison des orphelins de cette ville), ait demandé à l'auteur du mémoire d'y introduire quelques unes de ses propres idées, telle que la possibilité de former en Russie, par le biais des colonies, un tiers état.

Je note enfin, toujours à ce propos, qu'Isaac Pictet, le père du Géant, fit parvenir à Pétersbourg, à l'intention du chancelier Michel I. Vorontsov, les règlements de l'hôpital général de Genève. Sa lettre d'accompagnement<sup>(41)</sup>, datée du 26 avril 1762, montre que

François Pierre était à l'origine de cet envoi, de peu antérieur à l'époque de la création d'un grand hôpital et de la maison des orphelins à Moscou à laquelle l'auteur du mémoire voudrait que l'on donne, en guise de dot, les colonies de Saratov. Il n'est donc pas impossible que Pictet ait aussi pris une toute petite part à cette belle œuvre de charité.

Le texte de ce mémoire est trop long pour être reproduit en entier ici. Je n'en donne que quelques passages dont on appréciera le caractère étonnement libéral. Qu'on en juge :

L'état déplorable des colonies de la Russie, situées sur le Volga, est une preuve évidente que ce n'est pas toujours à la bonne volonté du Souverain, ni à la profusion de ses trésors, que la réussite de certaines entreprises est attachée ; et qu'il est des établissements qui demandent d'autres secours que ceux de la générosité. Il est vrai que pour donner des secours, on s'est beaucoup inquiété ; qu'on a créé une chancellerie à St. Pétersbourg, et un Comptoir à Saratoff. On s'est donc beaucoup occupé des colonies à leur naissance ; on s'en est occupé dans les premières années de leur établissement ; il paraît qu'on s'en occupe encore de temps en temps, avec moins de chaleur, il est vrai, puisque malgré tant de soins, d'efforts et de dépenses, les colonies, toujours faibles, ne répondent en rien aux vues qu'on s'était proposées. Où chercher la cause de la langueur de ces colonies ? Est-ce l'ingratitude du sol où elles sont situées ? Est-ce dans la nature du colon qui les compose ? Est-ce dans l'administration qui les dirige ? [...] Se représenter les colons que la Russie a tirés d'Allemagne comme ceux que la France tira de son sein pour en peupler ses colonies d'Amérique, ce serait une erreur : car les premiers colons français qu'on fit passer dans le nouveau monde n'étaient pour la plupart que des vagabonds ou des libertins [...] des filles de joie de la santé desquelles on s'était assuré. [...] La Russie ne peupla ses colonies que de gens de bonne volonté, la plupart mariés, beaucoup avec des enfants, et plusieurs même avec des petits-enfants. [...] Tous ces gens apportaient avec eux quelque talent de l'Europe, avec tous les besoins, les nécessités des nations civilisées. [...] Cependant, on les accuse aujourd'hui d'être aussi paresseux que des sauvages, qui ne sont pourtant les plus indolents des hommes que parce qu'ils sont ceux de tous les hommes qui ont le moins de besoins. [...] Si donc les colons méritent le reproche qu'on leur fait, si ces Allemands, transplantés à Saratoff, y sont devenus paresseux, non de cette paresse naturelle à l'homme qui fait qu'il craint la peine et l'évite, mais de cette paresse odieuse qui les rendrait aussi inutiles à eux-mêmes qu'aux autres, il faut qu'ils soient devenus insensibles à la faim, à la soif ; ou qu'ils aient trouvé des moyens bien sûrs et plus doux que le travail, pour satisfaire ces besoins. [...] On sait que ces moyens si commodes se sont rencontrés pour les colons dans les secours immenses accordés en vivres et en argent, par la générosité bienfaisante de Catherine II. Ces secours, prodigués d'abord par la Chancellerie de Tutelle ou par ses agents, distribués ensuite avec plus de réserve, tantôt de bonne, tantôt de mauvaise grâce, quelquefois trop tôt, quelquefois trop tard, et jamais avec intelligence, furent toujours des ressources contre l'excessive misère ; mais ils ne furent jamais des moyens d'encouragement ni de félicité publique, parce qu'ils ne furent jamais le prix du travail. On a entretenu à grands frais, et pendant maintes années, les colons à Saratoff, parce qu'ils étaient oisifs. On leur a donné des secours parce qu'ils n'avaient pas été assez industrieux, ou assez laborieux : et l'on s'étonne de leur paresse, et on la leur reproche ! Ce qui est étonnant, c'est que ces gens n'aient pas pris le parti d'être toujours oisifs, et d'établir leur subsistance sur la commisération de la noblesse russe pour l'étranger. [...]

Les efforts du colon [...] méritent des encouragements, et demandent des secours. Mais quel secours peut donner un Collège ? – Toujours de l'argent, toujours de l'argent de la Souveraine, et quelle sûreté peut-il procurer à Sa Majesté Impériale ? – Des quittances, des comptes. D'ailleurs les formalités dans les Chancelleries traînent toujours après elles une lenteur meurtrière au commerce, et à toutes les

opérations qui demandent de l'activité. Mais ce n'est pas de l'argent ; ce n'est pas du moins l'argent de la Souveraine qu'il faut dans les colonies ; elles seraient moins languissantes, elles ne seraient pas du moins chargées d'une dette immense, si on en avait été plus avare avec elles. Ce sont des débouchés certains qu'il faut aux colons. S'il y avait eu, parmi eux, des particuliers riches, ou qui eussent eu seulement du crédit, comme ces hommes auraient trouvé leur compte à faire connaître les denrées de leurs concitoyens, et à les écouler avec celles de leur crû, ces débouchés seraient déjà établis et assurés. [...] Créer encore un Collège de protection pour le commerce des colonies, ce ne serait pas en ôter les inconvénients ; ce serait les multiplier : jeter le gouvernement dans de nouvelles dépenses, et augmenter très inutilement les dettes de ces malheureux colons. [...]

Ce qu'il a fallu dire en faveur du colon étant tout contre l'administration des colonies prouve évidemment que c'est dans une administration différente qu'il faut chercher les moyens de rendre les colonies florissantes. Sans entrer dans les détails aussi tristes qu'inutiles des premières erreurs de cette administration : en supposant aux administrateurs tout le zèle, toutes les lumières, toute la droiture qu'on est en droit d'exiger des gens en place et qu'on ne peut leur disputer, on ne peut se dissimuler qu'ils manquaient de ce qu'on appelle l'œil du maître, qu'ils n'avaient pas l'instinct du propriétaire.

[...] Ces bévues politiques seraient devenues sans doute d'une sensibilité frappante, si l'on eût laissé les directeurs propriétaires maîtres d'agir en liberté dans leurs districts : car à moins qu'ils n'eussent été les plus sots de tous les méchants, avisés par leur intérêt qui se trouvait confondu avec celui des colons, ils auraient su, sans doute, donner à propos, refuser de même et hasarder quand il l'aurait fallu. Mais par une petitesse attachée à l'humanité, la puissance, on le sait, ne souffre qu'impatiemment l'ombre même de la puissance. Ainsi la Chancellerie des colonies se mit à contrecarrer les directeurs et à leur faire sentir leur dépendance. [...]

A quelle direction faut-il donc soumettre les colonies ? A aucune ou à la leur propre. Supprimer les Collèges, les Comptoirs et leurs suites, et l'Etat gagnera d'abord tout ce qu'il dépense pour les entretenir. Les colons y gagneront le repos et la liberté.

L'auteur du mémoire préconise que la Couronne remette aux colons tout ce qu'ils lui doivent au lieu d'en exiger le remboursement de ses avances, montant à quelque six millions de roubles, et qu'elle les laisse cultiver ce qui leur est le plus profitable, comme le tabac :

En développant la culture du tabac, sa vente à la Couronne rendrait bientôt les colonies prospères cependant que l'exportation d'une partie de la récolte assurerait chaque année à l'Etat une rentrée de près d'un million de roubles. [...] Sans fixer précisément le temps où les colonies seraient en pleine valeur, on ne risque rien d'avancer que dans deux ou trois années, sans qu'il en coûtât ni fonds, ni soins, ni peines à la Cour, en laissant les colonies à elles-mêmes, elles seraient dix fois plus florissantes qu'elles ne le sont aujourd'hui, après huit années de tourments et six millions de dépenses.

Le mémoire propose, en fin de compte, que la Maison des orphelins, ou enfants trouvés, de Moscou, créée par l'impératrice en 1763, devienne propriétaire des colonies, où ces enfants pourront être placés en apprentissage :

En fixant bien les droits des colons, en assurant bien la liberté de leurs corps, ou celle de leurs biens, en rendant enfin, leur asservissement impossible, j'aimerais encore mieux qu'on divisât les colonies en plusieurs portions, et qu'on en gratifiât plusieurs bons serviteurs de Sa Majesté Impériale, qui trouvant leur intérêt à rendre leurs nouveaux vassaux heureux, s'en occupassent utilement, s'il n'y avait pas un plus grand bien, un bien inouï à faire, en disposant autrement de ces colonies. C'est d'en

doter la Maison des orphelins de Moscou, qui deviendraient par là les orphelins les mieux dotés du monde. Les colonies seraient l'asile, l'école et la retraite de ces infortunés. Et elles pourraient devenir par la suite une pépinière intarissable de cultivateurs, d'artisans, de fabricants et même d'artistes pour la Russie.

En contrepartie de la remise de leur dette, les colons seraient tenus au paiement de la dîme ; et pour éviter que, par le biais de sa perception, les colons ne retombent sous la coupe de la Couronne, cette dîme serait concédée à la Maison des orphelins laquelle, au lieu d'établir dans les colonies des intendants chargés de percevoir l'impôt, y créerait des comptoirs :

Non des comptoirs à oukas, composés de conseillers et d'assesseurs, mais des comptoirs comptants, pesant, payants ; des comptoirs marchands, qui faisant les affaires de compte-à-demi avec la Maison des orphelins, lui assureraient sans embarras le produit net et entier de la dîme, avec la moitié des bénéfices du commerce.

Bien loin de perdre sa créance de six millions de roubles, la Couronne aurait tout à gagner à ce qu'on nommerait aujourd'hui une privatisation :

C'est un grand sacrifice, dira-t-on. Il serait grand s'il était réel. [...] On doit sentir que leur [celle des colons] misère actuelle, leur découragement, ne doit laisser à la Couronne aucune espérance raisonnable de recouvrer les sommes immenses que la générosité de la Souveraine a répandues inutilement sur ces malheureux étrangers. On doit de même apercevoir que toute opération de monopole pour recouvrer ces sommes perdues ne servirait qu'à anéantir sans retour le peu de ressort qui reste à l'activité des colons, et qu'en effet, si la Chancellerie prend le parti de contraindre le colon à cultiver du tabac, de s'emparer de ses cultures, sous le prétexte de le libérer de sa dette, après huit ans d'un travail pénible [...], on ne pourra douter que le colon se voyant forcé à un travail pénible et sans espoir de gain, ne devienne négligent, ne donne de la mauvaise denrée, même en petite quantité : et que par la qualité défectueuse de la marchandise, cette branche de commerce, qui peut devenir si intéressante pour la Russie, ne soit perdue sans retour, par le discrédit où elle tomberait chez l'étranger. On doit encore sentir que le seul moyen de rendre ces colonies profitables, c'est de les rendre à elles-mêmes en les incorporant, pour ainsi dire, à la Maison des orphelins. Que cette vue bien dirigée formera le tiers état qu'on désire avec tant de raisons. Que ces colonies, en s'assurant par là la seule protection qui convient à leur situation actuelle, assureraient en même temps une occupation et une subsistance invariable, à chacun des orphelins, présents et à venir. Que ces fertiles et immenses terrains, qui n'attendent que la culture, pour produire toutes sortes de fruits, seront mis en valeur, sans soins, et sans travail forcé, par ceux des orphelins qui voudront embrasser par choix ce premier des états. Que les métiers utiles et les arts nécessaires seront exercés avec fruit par les artisans dont les colonies sont actuellement surchargées. Qu'ils s'y perfectionneront par l'espérance du gain : et qu'enfin, les orphelins qu'on placera parmi ces artisans, sous la garde de quelques personnes de confiance, réussiront d'autant mieux dans l'apprentissage des tous ces arts et métiers, qu'on leur laissera le temps et la liberté entière de choisir celui qui conviendra le mieux à un chacun, selon son goût et son génie. En sorte que, dans six ou sept ans, [...] ceux des orphelins qui seront en état de se conduire eux-mêmes et d'exercer les arts et les métiers qu'ils auront appris, pourront se répandre par goût et par intérêt dans toutes les villes et les bourgs de l'Empire où l'on aura besoin de leurs talents, et feront naître et croître par une marche simple et naturelle, tous les arts et métiers dont la Russie a besoin.

Le mémoire observe enfin qu'il conviendra que la Maison des orphelins indemnise les quelques directeurs de colonies concessionnées, donc autres que celles de la Couronne, qui y avaient introduit la dîme :

Il serait donc nécessaire de purger les colonies des prétentions que ces directeurs pourraient encore former sur elles, ce qui ne pourrait rencontrer d'obstacles : parce qu'on aurait affaire à des gens rebutés. Mais s'ils étaient assez déraisonnables pour se refuser au bien public, il faudrait les y contraindre. Le dédommagement qu'il leur faudrait ne serait pas fort considérable. Ce serait, d'ailleurs, la seule dépense que ferait la Maison des orphelins pour la belle acquisition des colonies.

On le voit : l'auteur du mémoire a toutes les apparences de ce qu'il appelle un « directeur propriétaire », qui sait de quoi il parle, ayant fait personnellement, comme le Géant, l'expérience des entraves que l'administration de la Chancellerie de tutelle des étrangers met à son entreprise<sup>(42)</sup> ; autre indice : Pisarevski mentionne que Pictet et d'Hauterive avaient introduit la dîme dans leurs colonies.

Il est difficile de déterminer si ce long document, quelque soit son auteur, a eu une quelconque influence sur l'administration des colonies. Bartlett observe un changement de politique après la rébellion de Pougatchev en 1775, lorsque Viazemski remplaça Orlov à la présidence de la Chancellerie de tutelle : les colons jouirent alors d'un certain degré d'autonomie, et l'on fit une petite place aux forces du marché<sup>(43)</sup>. On a vu plus haut que la suppression des colonies dites privées sera décidée en 1778, moyennant une indemnité à leurs directeurs ; toutes passeront alors sous l'autorité de la Couronne. Une seconde réforme ayant en 1782 dissous la Chancellerie de tutelle et le comptoir de Saratov, les colonies relèveront désormais des autorités locales.

### **Pictet réussit à quitter la Russie, avec interdiction d'y revenir ; son départ indispose l'impératrice.**

Nous arrivons ainsi au départ de Pictet. C'est par le journal de Corberon que nous en connaissons la date et les circonstances ; elles sont au demeurant, une fois de plus, quelque peu mystérieuses et surtout dramatiques :

Du samedi 20 juin 1776. Avant de sortir de chez moi, à midi, est venu Cereste, qui m'a lu une lettre de Pictet, qui, rebuté dans ses démarches auprès du prince Orlof, n'attend plus de secours que d'un pistolet qu'il lui demande pour demain ; il attend Cereste à Tsarkoïe Sielo. J'ai songé aux moyens de sauver cet homme d'un parti violent, qu'il est capable de prendre. Cereste prétend que toutes les portes lui sont fermées, même celles du résident de Hollande. J'y ai été, et mon projet étoit de l'engager à se cotiser avec moi, pour lui faire une somme, et le faire secrètement partir sur un vaisseau ; mais Stuart m'a fait une objection raisonnable : c'est que Pictet, relativement à l'affaire des colonies, est prisonnier d'Etat, et que, dans notre position, il est délicat de faire évader un homme, et que cette œuvre toute simple d'humanité ne sera pas crue chez les Russes, sans lui supposer un motif d'intérêt. Ainsi, nous avons décidé que Cereste iroit joindre Pictet, le pousser à faire auprès d'Orlof les dernières

démarches, d'après le succès desquelles on verra ce qu'il y a à faire. Cette histoire a laissé du sombre dans mon âme ; la gaîté de la grosse Billot l'a dissipé. J'ai dîné chez elle. [...]

Branças de Cereste, Français de Saint-Pétersbourg ; « c'est encore un François, car il en pleut ici comme des insectes dans un pays chaud. » (Corberon). Le Géant se proposait-il de se provoquer Orlov en duel ?

Que signifie l'expression « prisonnier d'Etat relativement à l'affaire des colonies » ? Tout bien considéré, je ne pense pas qu'il s'agisse, encore et toujours, de l'affaire de contrebande vieille maintenant de plus de dix ans. Les colonies dites privées, comme celles que Pictet a fondées avec son associé Le Roy, seront bientôt rattachées à la Couronne ; une commission a commencé d'examiner le cas de chaque directeur pour déterminer s'il a droit à une indemnité. C'est à mon avis plutôt dans le cadre de cette prochaine liquidation que Pictet s'est vu retenu, soit que les directeurs n'eussent pas eu le droit de quitter le territoire tant que leur cas n'aurait pas été réglé, soit qu'un différend se soit élevé à ce propos entre Orlov et Pictet. Mais ce peut être aussi à cause de ses dettes, dont Orlov, ne l'oublions pas, s'était porté caution, Pictet cautionnant de son côté Le Roy, ou encore, plus simplement, parce qu'il en savait trop sur la cour, les circonstances de la mort de Pierre III, la Russie en général et le système des colonies en particulier. <sup>(44)</sup> On se souvient, en effet, que le chargé d'affaires de France, Béranger l'a décrit comme « l'auteur de tous les projets » dans ce domaine. Quoi qu'il en soit, la dernière démarche auprès d'Orlov a permis de lever l'obstacle ; en fait, il semble que, peut-être pour sauver les apparences, il ait été mis au bénéfice d'un congé :

Du mardi 13 août. J'ai préparé plusieurs lettres, en me levant, pour Pictet qui s'en va dans peu de jours en France. [...]

Du vendredi 16 août. [...] Pictet part aujourd'hui pour Cronstadt, et de là pour la France. La police empêche qu'on ne l'inquiète relativement à ses créanciers. Je lui ai donné des lettres pour M. de Vergennes, Gérard, etc. Il m'a laissé en partant une note sur la capitulation de l'Empire russe. Je lui souhaite une meilleure fortune qu'ici, où sa réputation n'est pas bonne. [...]

Ses relations avec Pictet vaudront à Corberon, et à plusieurs grands personnages, le courroux de Catherine II :

16, 17 et 18 décembre 1776. [...] L'Impératrice a pris sur mon compte des impressions fâcheuses. [...] La raison, la cause véritable de ses prévention contre moi est mon ancienne liaison avec le comte André Razoumofski, les visites que Pictet m'a faites, dont j'ai tiré quelques lumières, et sans doute celles de Le Roy, qui m'a servi beaucoup. [...]

Du 30 décembre. [...] Depuis un mois les trois favoris ont été un peu boudés : le prince Orlov, parcequ'on parle un peu de son mariage avec la Zenoviof, dont il est toujours amoureux et qu'il veut épouser ; Zavadovski à cause de l'intérêt qu'il a mis au congé qu'a obtenu Pictet, et dont on se repent depuis qu'on le dit placé en France. On m'a assuré même que M. de Vorontsof n'avoit pas eu le cordon par la même cause d'intérêt qu'il a pris au sort de Pictet. [...]

André Kyrillovitch Razoumovski, qui sera ambassadeur à Vienne au moment du congrès, avait été l'amant de la grande duchesse Wilhelmine (rebaptisée Natalie) de Hesse Darmstadt, femme du tsarévitch Paul ; la découverte de ses lettres dans le secrétaire de celle-ci, après sa mort en couches le 15 avril 1776, le fit, assez logiquement, tomber en disgrâce.

Pierre Vassilievitch Zavadovski (1738-1812) ; cet Ukrainien d'origine, qui avait fait ses débuts comme souffleur de théâtre, était en train de supplanter Potemkine dans les fonctions, essentiellement physiques, de favori de la tsarine. Comblé d'honneurs, il cèdera la place à Zoritch un an plus tard.

Alexandre R. Vorontsov serait donc, avec Zavadovski, intervenu en faveur de Pictet.

30 janvier 1777. J'ai tâché d'approfondir les motifs véritables qui ont causé ma défaveur et je crois y être. Tu m'as entendu parler de Pictet, qui a été onze ou treize ans dans ce pays-cy ; je m'en suis servi, et sa Majesté Impériale le renvoyant, je n'ai pu refuser à cet homme une lettre pour M. de Vergennes. Il a eu l'imprudence de m'écrire pour me remercier de la réception qu'il a éprouvée auprès du ministre, et le ministre même m'en a écrit dans une lettre particulière tout en clair ; cela a été lu et cela m'a fait du tort. [...]

Ainsi qu'on va le voir, Pictet a été, après son départ, frappé d'une interdiction de reparaître en Russie qu'il ne parviendra jamais à faire lever.

### **De Paris, Pictet « perdu de réputation » prie Vorontsov d'intervenir en sa faveur.**

La première trace du Géant à Paris, où il semble donc être allé en droiture, est une lettre qu'il adresse au début de décembre à A.R. Vorontsov ; c'est une supplique, rédigée avec cette sorte de familiarité et d'assurance que nous avons déjà rencontrée. Il demande justice :

Paris, le 6 décembre 1776

Quand je fais réflexion à la nature du paquet que j'adresse à Votre Excellence pour son altesse Monsieur le prince d'Orlow, que je vous prie de cacheter, de rendre et d'appuyer, je suis obligé de convenir que de tous les courtisans des siècles passés, présents et futurs vous êtes peut-être le seul à qui l'on put avec confiance demander une pareille grâce. Oui, Mr le comte, j'en conviens : les malheureux ne trouvent point d'amis ; on regarde leur approche comme contagieuse, leur souffle comme empoisonné ; c'est déjà beaucoup quand on leur adresse quelques mots de consolation, quand on donne à leur infortune quelques larmes stériles. Convaincu par une longue expérience que cette façon de penser n'est point la vôtre ; ayant été plus d'une fois témoin de la noble hardiesse avec laquelle vous ne craignîtes jamais de défendre le faible et l'opprimé, je suis sûr que dans cette occasion vous ne vous démentirez point, qu'en remettant le paquet à son altesse Mr le prince d'Orlow, vous lui direz naturellement que vous en savez le contenu, que vous ne lui dissimulerez point que j'ai raison de me plaindre, que je suis fondé à demander justice. A cette grâce, Mr le comte, j'ose croire que vous en joindrez une autre : vous verrez Mr de Zawadowsky, vous lui parlerez de la lettre que je lui écris, dont je vous envoie une copie ; s'il hésite, vous le déterminerez à se montrer dans cette occasion digne d'être l'ami de son Excellence Mr votre frère. S'il était encore à Pétersbourg, ce frère chéri, cet homme dont les vertus et la façon de penser font tant d'honneur à l'humanité, je n'aurais pas besoin de lui demander de se joindre à vous ; mais permettez-moi de vous le dire, Mr le comte : pensant comme lui, vous êtes tenu de suppléer à son absence, de calculer la chaleur de vos sollicitations sur celle que vous êtes bien sûr qu'il y aurait mis.

Au reste, Mr le comte, j'ai épargné à S. A. Mr le prince d'Orlow et à Mr de Zawadowsky le plus difficile de la besogne ayant obtenu de Mr de Voltaire qu'il envoya ma lettre à Sa Majesté Impériale,

qui l'aura déjà dans les mains au moment où ils recevront les leurs. De cette manière il est à croire que ce sera Sa Majesté Impériale qui leur en parlera la première, qu'ils n'auront pas l'embarras de lui faire l'ouverture d'une chose qui peut être désagréable.

Je ne parlerai pas à V. E. du fond de mes demandes : vous connaissez trop mes affaires, vous m'avez toujours et en tout temps rendu trop de justice, pour que j'aie besoin de vous rabâcher mes raisons. Quant à la forme, il ne me paraît pas qu'on puisse trouver quelque chose à redire à la tournure que j'ai donnée à la lettre à Sa Majesté Impériale et à celle, adressée à Mr de Zawadowsky ; mais je vous avoue que je ne suis pas sans quelques inquiétudes sur la manière dont S. A. Mr le prince d'Orlow pourrait prendre la liberté avec laquelle je m'exprime. Il est certain, et vous le savez vous-même, Mr le comte, pendant bien des années je lui ai parlé, je lui ai écrit avec autant et plus de liberté ; je dois même dire à sa louange que cette même liberté était peut-être ce qui avait le plus contribué à m'attirer son estime et sa confiance. Mais ce qui était trouvé très bon dans un temps, peut être trouvé très mauvais dans un autre, et si je n'étais presque sûr qu'il n'en parlera qu'à vous, je craindrais beaucoup qu'on ne lui fît regarder ma démarche comme le comble de l'insolence. Il me semble cependant, Mr le comte, que S. A. Mr le prince d'Orlow veut y faire attention, et je me flatte que vous lui en ferez faire la réflexion ; il trouvera que la liberté avec laquelle je lui représente ses torts, est peut-être la plus grande marque d'estime que je puisse lui donner : sous ce point de vue, qui ne se présentera peut-être pas d'abord à lui, mais qu'il ne rejettera certainement pas dès qu'il lui sera présenté par un homme comme vous, aux lumières et à la probité duquel il a la plus entière confiance, bien loin d'être choqué de ma lettre, j'ose croire qu'elle lui plaira et qu'elle le déterminera à me servir.

Peut-être, Mr le comte, trouverez-vous un peu extraordinaire, que j'aie pris la liberté de vous citer tant dans ma lettre à Sa Majesté Impériale que dans celle à Mr de Zawadowsky. Je n'ai qu'une chose à répondre : je ne pouvais citer un plus honnête homme et en qui tous ceux qui le connaissent, souverains et autres, puissent prendre plus de confiance.

Maintenant, Mr le comte, ma démarche produira-t-elle quelque effet ? C'est ce que ni vous, ni moi ne pouvons savoir. Au fond, je ne m'y attends pas ; ce serait un miracle, et il y a des siècles qu'il ne s'en fait plus. Aussi vous avouerai-je avec franchise, que si j'ai pris cette tournure, c'est bien moins par l'espérance du succès que pour l'acquit de ma conscience et pour n'avoir rien à me reprocher. Je n'exagère point, Mr le comte, quand je dis que ma réputation est perdue, que je le dois aux Russes, aux rapports qui sont venus de Russie. Je ne m'y attendais pas, j'en conviens, j'ai été extrêmement blessé quand je m'en suis aperçu, mais après y avoir sérieusement réfléchi, je me suis fait justice : j'ai senti que les choses ne pouvaient être autrement. Forcé par ma position de chercher une occupation qui me donne à vivre, sentant que personne ne s'intéressera pour moi, que je ne me sois disculpé, j'imprimerai, s'il le faut, mais je ne puis assez répéter à V. E. quels seraient mes regrets si j'étais réduit à cette extrémité. Ce n'est pas que je ne désirasse fort d'être assez tranquille pour pouvoir m'occuper de la Russie ; mais si j'en suis le maître, ce travail, au lieu d'être destiné au public, sera uniquement adressé à vous, Mr le comte, et à S. A. Mr le prince d'Orlow : vous deux seuls en disposerez comme vous le jugerez à propos.

Je crois avoir étudié votre pays ; je crois le connaître et ou j'erre étrangement ou vous marchez sur les bords d'un précipice escarpé dans lequel le plus petit obstacle peut vous précipiter, sans qu'alors il soit plus possible de vous relever. J'ose croire qu'on pourrait se garantir des chutes, j'ose croire qu'on pourrait même combler le précipice ; mais si je ne m'égare pas, le péril est imminent, et il n'y a pas de temps à perdre, et en vérité il serait affreux qu'une nation qui par son caractère et par son industrie est faite pour aller à tout, n'eût fait que paraître et briller quelques instants pour s'abîmer sans retour.

Ce n'est pas le moment, Monsieur le comte, de pousser cette idée. Je ne sais ce que le destin me prépare ; s'il me laisse tranquille, j'y reviendrai avec empressement ; mais quoiqu'il m'arrive, vous me trouverez toujours sensible et reconnaissant de l'amitié que vous n'avez cessé de me témoigner.

Oserais-je demander en grâce à V.E. de vouloir bien faire remettre tout de suite la lettre ci-jointe à Mr Leroi. [A.V. 29 p. 7).

Cette démarche savamment montée auprès d'Orlov montre bien que c'est à quelque différend avec lui, et non à l'ancienne affaire de contrebande, que Pictet doit d'être interdit de séjour en Russie. L'évocation de la franchise avec laquelle il avait l'habitude de parler au tout puissant favori de l'impératrice, président de la chancellerie de tutelle des étrangers, donne une idée sympathique du caractère du Géant.

Zavadovski, déjà rencontré, est le nouveau favori de l'impératrice, donc en théorie bien placé pour lui parler en faveur de Pictet, pour lequel, à en croire Corberon, il était déjà intervenu avant son départ.

Si elle a été écrite, ce dont il est permis de douter, la lettre de Voltaire à l'impératrice en faveur de Pictet n'a pas été conservée ; elle ne figure en tout cas pas dans l'édition Besterman, qui fait ressortir une interruption de la correspondance entre Ferney et Pétersbourg du 18 octobre 1775 au 24 janvier 1777.

« Perdu de réputation » par ce que des Russes ont dit de lui à Paris, Pictet envisage, semble-t-il, de se justifier en publiant le récit de sa mésaventure ; il y a quelque apparence de menace et de désespoir dans ce passage de sa lettre. On peut comprendre que l'impératrice ait été fâchée de son départ : il savait beaucoup de choses sur les premières années de son règne ; tenant beaucoup à son image, elle a fait poursuivre avec acharnement les auteurs d'ouvrages qui lui étaient défavorables, tel l'auteur anonyme des « Mémoires pour servir à l'histoire de Pierre III », attribués à Pierre Ange Goudar, ou, dans le cas de la relation de Rulhières, fait faire des démarches pour acheter son manuscrit. Cf. sur ce point la note 17.

En parlant du précipice dans lequel la Russie risque à tout moment de chuter, Pictet fait probablement allusion à la révolte de Pougatchev, ce cosaque du Jaïk, qui, en se faisant passer pour Pierre III, avait en 1773 et 1774 soulevé contre le servage une grande partie de la Russie entre la Volga et l'Oural ; précédée par plusieurs années de troubles sociaux, cette mutinerie, au cours de laquelle de très nombreux propriétaires fonciers furent massacrés, sera suivie d'une sévère répression ; elle mit un moment le régime en danger, la Russie étant alors en guerre avec la Porte. Les historiens parlent de ces années comme d'une période de très grave crise.

Le Roy est donc resté en Russie ; il soldera les comptes avec la Chancellerie de tutelle des étrangers. Revenu en France, il publiera un « Etat politique, civil et militaire de la Russie » (Paris et Rouen, 1807), dont il sera question plus bas (p. 77).

### **Pictet fait la connaissance de Manon Phlipon (Mme Roland).**

Quelques mois après cette lettre, Pictet fait son apparition dans la correspondance de Manon Phlipon, mieux connue sous le nom qu'elle portera après son mariage : Mme Roland. Ses lettres, qui s'étendent sur un an, sont autant de portraits du Géant, tant de son physique que de son caractère ; elles nous apprennent aussi quels sont ses goûts. Manon, née en 1754, a 23 ans, François Pierre 49. Elle est une jeune femme, il n'est pas encore tout à fait un vieillard. Il est manifeste que tous deux, menant une vie assez isolée, incitant à la réflexion, ont pris quelque plaisir à leurs rencontres : Manon, flattée d'être distinguée, de se voir écoutée avec attention par cet étranger quelque peu mystérieux ; le Géant, dans son infortune, de susciter de l'admiration, et peut-être un peu plus, chez son interlocutrice dont il a aussitôt remarqué l'intelligence et les talents.

Manon écrit, le 21 juin 1777, à ses amies Sophie et Henriette Cagnet :

[...] D'une autre part, j'ai fait la connaissance chez mes voisines de l'un de leurs parents, ancien officier, que tout le monde trouve d'une laideur amère, et que j'aime à la folie. Il a six pied de stature ; il est maigre et ployé comme sont presque tous ces grands corps ; ses dents sont déjà perdues et ses yeux sont louches ; mais malgré ce défaut, l'esprit y pétille, et le sentiment adoucit les traits baroques

de sa figure ; je la trouve expressive, intéressante ; je ne la vois pas de fois que je ne me rappelle ces vers :

Le premier des appas est une âme sensible : / Elle entraîne les cœurs par un charme invisible, / Elle adoucit des traits l'imposante fierté / Et prépare une excuse à la difformité. / Ainsi que dans nos traits, elle est dans nos ouvrages / La source des transports, le garant des suffrages.

Pour revenir à notre personnage, brave Genevois, ami de Montaigne sectateur de Jean Jacques, je lui vois une âme forte, énergique, un esprit solide, éclairé, instruit, un caractère doux, une humeur franche et facile. Je crois que nous nous sentons : il me distingue et me fait parler. J'avais résolu de m'en tenir à l'observation et de jouer l'ignorante dans cette société, persuadée que, pour être toujours bien avec les femmes, il ne faut pas paraître savoir un seul mot qu'elles ignorent ; cet homme a dérangé mes projets. Il lui échappait de si bonnes choses au milieu d'un cercle où il s'en débitait beaucoup d'insipides, je ne sais par quel hasard il m'en adressa, je répondis, et il me remarqua. Heureusement j'ai toujours une sorte de timidité qui me sert de recommandation auprès des personnes de mon sexe, parce qu'elle leur laisse une sorte d'avantage sur moi ; j'ai l'air de m'estimer moins qu'elles : cela leur fait me pardonner de dire à la passade des choses qu'elles ne savent pas. Je m'étonnai intérieurement de trouver dans un homme né à certain plan cette justesse de discernement, cette simplicité de goût qui font rejeter des préjugés sans nombre dont tant de têtes sont infectées ; j'avais beaucoup réfléchi sur ce phénomène, lorsque j'appris que cet homme avait été infortuné ; je revins de ma surprise, et revis l'ordre naturel. Il est presque impossible de se faire au sein de l'opulence une âme noble et forte, un esprit élevé et modeste. Cet excellent républicain a beaucoup voyagé, principalement en Russie, où il est resté plusieurs années avec sa femme ; je le mets souvent sur le chapitre de cette contrée, qui devient tous les jours plus intéressante. [...]

Claude Perroud, en publiant la correspondance de Mme Roland, n'a pas seulement correctement identifié le Géant, que Manon appelle M. P. ou Ptt, voire une seule fois Pittet, en prenant des renseignements à Genève. Il avance aussi l'hypothèse que la voisine des Phlipon, que la jeune femme dit à plusieurs reprises être parente de Pictet et nomme dans sa correspondance Mme A. et dans ses mémoires, une seule fois, Mme d'Argens, serait une sœur de Catherine Le Maignen, la femme de François Pierre, qui aurait épousé le joaillier genevois Gabriel Argand. Cette hypothèse est très forte, sachant que c'est chez Mme A., qui habitait la même maison, que Manon rencontre le Géant ; qu'elle la dit de Rouen, veuve d'un Genevois faisant à Paris le commerce surtout de diamants (« elle connaît les diamants aussi bien que son mari [...], elle continuerait le commerce lors même qu'elle deviendrait veuve »), et qu'elle a deux filles. Les auteurs de la généalogie de la famille Argand (Recueil Généalogique Suisse, vol. I p. 9), indiquent que Gabriel, né à Genève en 1725, s'est fixé à Paris en 1754 et a eu deux filles d'une femme qui n'a pu être identifiée. Mme Roland, qui a écrit ses Mémoires en 1793, enfermée à Sainte-Pélagie avant le procès qui l'enverra à l'échafaud, aurait alors confondu Argand et Argens ; ce dernier nom lui était familier, étant celui d'un écrivain, directeur de la classe des Belles-Lettres de l'Académie de Berlin. « Sectateur de Jean Jacques » [Rousseau] : qu'en aurait dit Voltaire ?

A Sophie, 1<sup>er</sup> juillet 1777.

[...] C'est l'officier genevois dont je t'ai entretenue et auquel je reviens pour rompre mes lamentations. Je le vis hier chez ma voisine, où je descendis pour me distraire, et pour ne pas paraître me séquestrer du monde. J'y reçois toujours quelques reproches du temps que je mets entre mes visites : le Genevois est toujours le premier à les faire, et ils me flattent plus de sa part que de tout autre : j'aime à mériter ceux-là ; je n'y vais guère qu'une ou deux fois la semaine, tout au plus. La grande raison d'empêchement, que je n'ai garde de déduire, c'est l'espèce de toilette qu'il faut faire pour se présenter chez autrui. Je suis à la maison dans mon caraco de toile, avec les cheveux sans

poudre [...] ce n'est pas là le costume d'un cercle, que je trouvai composé, un de ces jours, de dix à douze femmes avec force rouge, à petits chapeaux, grands laquais etc. C'était un vaste champ d'observation, et je m'y suis amusée sans mot dire, si ce n'est parfois au grand personnage qui s'était mis à côté de moi et qui s'efforçait de me faire parler.

Il y avait, entre autres, une demoiselle de mon âge, fille d'un commerçant fameux [...] et je voyais en souriant qu'elle jouissait de l'avantage de paraître à mes côtés avec une élégance, un éclat, un air d'opulence qui effaçaient sans peine ma simplicité ; mais ce qu'elle ne voyait pas, c'est que les femmes à prétentions la regardaient avec un orgueilleux dédain, excité par la concurrence, et que le petit nombre de sages haussaient les épaules de pitié à chaque mot qui lui échappait. Il est difficile en effet de réunir plus de petitesse, de légèreté, de sottise, à plus d'assurance et de ridicules : rien moins honnête et qui sente plus la fille. Je considérais le Genevois, rempli d'âme, de bon sens, de finesse, se contraindre et serrer ses lèvres pour retenir les sarcasmes qui voltigeaient sur elles. [...] Lorsque je retournai depuis dans cette maison, et que je me trouvai en tiers avec le Genevois et la maîtresse du logis, qui, sans être une femme supérieure, a beaucoup de justesse, et surtout d'aménité, de douceur, et de politesse, on me parla de cette jeune étourdie, dont toute la compagnie avait été scandalisée ; je fis semblant de ne plus me souvenir du propos, je répondis comme je devais ; le Genevois ne fut pas dupe de cet oubli ; il me dit qu'il avait saisi mes observations, que j'avais principalement remarqué telle ou telle chose. Je n'avais pourtant rien dit ; mais effectivement son discours me prouva qu'il avait levé le voile de mon silence, et s'était aperçu de presque tout ce qui passait dans mon esprit.

Nous eûmes une conversation fort intéressante sur différents objets ; tu pourras voir quelque chose de sa façon dans le Journal des Dames ; il doit y insérer des lettres sur divers sujets, l'une sur les Kalmouks (son séjour en Russie lui ayant acquis quelque connaissance de ces peuples), d'autres sur l'éducation publique de Russie, et le modèle qu'elle représente pour réformer la nôtre etc.

[...] Je me suis jetée dans les Histoires de Voltaire ; j'ai choisi celle de Russie. Elle est écrite avec beaucoup d'intérêt et de rapidité, mais je me méfie un peu du guide ; je l'aime mieux poète qu'historien. Le Genevois (j'ai plus tôt fait de dire son nom : M. Pittet) me disait qu'à juger Pierre le Grand sur le recueil de ses ordonnances plutôt que sur le récit historique de ses actions, on n'en concevait pas une aussi haute idée que celle qu'on s'en faisait pour l'ordinaire ; il n'eut pas en vue le bonheur de ses peuples, mais la gloire de faire parler de lui ; il négligea beaucoup de choses qu'il eût pu et qu'il devait faire : il en fit d'autres qui n'étaient pas nécessaires. Il est vrai que dans son siècle on n'était pas encore parfaitement éclairé sur les vrais principes de la bonne politique ; nous en savons plus sur cette matière depuis vingt ans, qu'on n'en avait su dans tous les gouvernements anciens. L'auteur des deux articles Fermier et Grain, dans l'Encyclopédie (M. Quesnay), est le premier qui ait développé de nos jours toutes les vérités mises dans un nouveau jour par Rousseau, et dont les économistes font tant de bruit. [...]

A moins que le Géant n'ait changé d'opinion, Manon paraît avoir mal compris ce qu'il lui dit de Pierre le Grand ; dans sa lettre à Voltaire du 29 avril/10 mai 1763 (p. 38 ci-dessus), réfutant Rousseau, il faisait en effet l'éloge de ses « oukas », les malheurs de la Russie venant de ce que ses ordonnances n'avaient pas été appliquées pendant les quarante années qui ont suivi son règne.

A Sophie, 28 juillet 1777.

[...] M. P., parent et ami de la maison [de Mme A.], est fort bien né : c'est en songeant aux préjugés et à la mauvaise éducation des enfants nés riches que je m'étais étonnée de lui trouver un goût si simple, un jugement si solide et si sain (voilà des s qui m'impatientent) ; mais, comme je te l'ai dit, j'appris des anecdotes qui firent cesser mon étonnement. Il n'est pas, pour le présent, dans une situation fixe ; en vérité, on est outré de voir combien de gens de mérite ce nom de protestant empêche

d'occuper des places qu'ils rempliraient dignement. Sa femme lui convient, mais ne le vaut pas. Il n'a qu'un fils de onze ans, qu'il laisse entre les mains d'une tante et d'une bonne maman, également spirituelles et capables de le bien élever ; j'en parle ainsi sur son témoignage, car elles ne sont pas à Paris. Il entretient avec son fils une correspondance très suivie, et travaille à lui assurer, par la fortune, une indépendance nécessaire au philosophe dans l'ordre des choses où nous vivons.

Si par hasard tu vois le Journal des Dames, je t'avertis que les lettres sur les Kalmouks que tu y trouveras, à commencer de ce mois de juillet, sont de M. P., que ses voyages en Russie et son séjour vers Astrakhan ont mis dans le cas de connaître ces peuples. [...]

Pierre Isaac est à Genève, élevé, avec Albert Gallatin, par sa tante Catherine plutôt que par sa grand-mère, alors très âgée. On verra plus loin (p. 72), ce qu'il adviendra de lui.

Aux deux sœurs, 29 août 1777.

[...] A propos de sots, ou plutôt de ce qui n'y ressemble guère, M. Ptt n'est pas venu me voir depuis près d'un mois : beaucoup par affaires, un peu par certain ménagement. Il n'a pas été non plus fort souvent chez sa parente ; cependant il y eut rencontre, force honnêtetés, conversation amusante, sérieux, bonnes choses, etc. Sa femme est encore plus rare ; ils ont peine à réussir. On doit lui envoyer de Russie le nouveau code de l'Impératrice. [...]

Pictet aurait donc été rejoint, pour quelque temps, par sa femme, sœur, selon Perroud, de Mme A[rgand].

Le nouveau code dont il est question est peut-être la législation qui venait de réformer en profondeur l'administration locale de la Russie (Madariaga).

A Sophie, 19 septembre 1777.

[...] Pendant mon absence M. Ptt est venu pour me voir : c'est au moins la quatrième fois qu'il manque à me rencontrer, moi qui ne sors que très peu. J'en ai de l'humeur. Tu auras vu sa seconde lettre dans le journal de ce mois ; j'aime les détails de mœurs dans lesquels il est entré ; j'ai souri au commencement parce qu'il répond tout juste à une observation que je lui fis légèrement en causant avec lui. [...]

### **Pictet publie deux lettres anonymes sur les Kalmouks qu'il a observés sur la Volga.**

Les lettres qu'on vient de lire permettent d'identifier l'auteur des « Lettres sur les Calmouks » parues anonymément dans les livraisons de juillet et septembre 1777 du Journal des Dames, ou Mélanges littéraires et Journal des Dames. Pour éviter de rompre le fil de ce récit, on trouvera ces deux lettres ci-dessous (p. 119 et 121), avec les autres écrits de Pictet. La troisième lettre, annoncée à la fin de la seconde, n'a pas été écrite, ou publiée, de même que celles sur d'autres sujets touchant la Russie dont Manon Phlipon avait prévenu ses amies.

Ce texte, où Pictet examine, entre autres sujets philosophiques dans le goût du temps, la relation entre liberté, bonheur et civilisation, ou la condition de l'esclave, « incorporé » dans une société sans classes, suscite deux ordres de questions : l'exactitude des observations, autrement dit leur valeur du point de vue ethnographique, et leur originalité, comparée à celles faites par d'autres voyageurs. Une personne compétente pourrait se prononcer sur le premier point ; pour ma part, je me bornerai à rapprocher ces pages de celles que Jean Louis Pictet a écrites, quelques années plus tôt, sur les mœurs des Lapons de Russie dont il a, entre autres

expériences, tenu à partager un repas. Il est assez curieux que deux membres de notre famille aient manifesté, avec autant de précision, leur intérêt pour les habitants des contrées lointaines et mal connues qu'il leur était donné de visiter. Sur le second point, j'ai comparé le texte du Géant avec ce que Pallas a écrit sur le même sujet. Jean Louis, et peut-être François Pierre, avait rencontré ce géographe et explorateur à Saint-Pétersbourg en 1768, peu avant le départ de sa grande expédition scientifique en Russie et Sibérie russe qui devait durer six années. Son ouvrage, intitulé *Sammlung historischer Nachrichten über die Mongolischen Völkerschaften*, paru dans la capitale russe en 1776, consacre en effet de nombreuses pages aux Kalmouks. Certes, il y décrit parfois les mêmes scènes, ainsi le passage d'une rivière, mais je n'ai rien trouvé qui permette d'accuser de plagiat le Géant, dont j'ignore au demeurant s'il savait l'allemand. Si l'on sait qu'il n'était pas question des Kalmouks dans les pages sur la Tartarie de la première édition de l'Histoire des deux Indes de l'abbé Raynal, publiée en 1770, et que la première traduction de Pallas, par Gauthier de la Peyronie, paraîtra en 1788, les lettres de Pictet au Journal des Dames pourraient bien être la plus ancienne description des Kalmouks publiée en français.

#### **Pictet parle à Manon de l'abbé Raynal et revoit Voltaire, revenu à Paris.**

Manon Phlipon aux deux sœurs Cannel, 6 mars 1778.

[...] Moi-même toute enveloppée que je sois de ce nuage obscur qui m'assure au moins une espèce de tranquillité, il a fallu m'arracher à ma chère solitude, me revêtir d'un extérieur folâtre et me prêter au goût du jour. J'ai dîné deux fois chez mon ancienne voisine, en bonne amitié, sans apprêts et sans bruit ; son intention était de me faire trouver avec M. Ptt que nous n'avions pas vu depuis plusieurs mois. Des occupations importantes me paraissent lui avoir dérobé le temps qu'il ne donnait pas à une grande société dans laquelle il se trouve jeté et qu'il cultive par plusieurs raisons d'utilité. Je l'ai vu, toujours comme je vous le dépeignis une fois, grand jusqu'au ridicule, sec et décharné comme Voltaire dont il a un peu la mine, louchant de manière à désespérer ceux qui cherchent à lire dans les yeux, mais plein de sens, d'âme et de feu. Je lui ai dit que M. Dorat devait l'accuser de paresse et que pour mon compte je lui ferais bien un reproche semblable ; il me répondit agréablement en convenant du fait avec modestie.

Il aime l'abbé Raynal, le voit souvent et fait assez d'estime de son ouvrage ; peut-être, malgré sa bonne judiciaire, n'est-il pas exempt d'un peu de partialité ; il est partie intéressée dans l'affaire et fournit à l'abbé quelques instructions sur la compagnie de Danemark. Je répétai librement le mal que certaines personnes pensaient de l'Histoire Philosophique ; la discussion n'a pas été bien suivie, j'ai recueilli seulement qu'il paraîtrait incessamment une nouvelle édition, où l'on verrait que l'auteur aurait profité des avis et des réflexions qui lui ont été communiqués. Je demandai s'il était vrai que ce fût un abbé de dix-neuf ans qui lui eût prêté sa plume pour les descriptions voluptueuses ? – « Oh je vous garantis que l'abbé Raynal n'a besoin de personne pour cet office ; je ne connais rien à lui comparer pour la vivacité et la chaleur avec laquelle on le voit embrasser les femmes dans un cercle. » Je me suis gardée de tirer la conséquence, je l'ai sentie ; nous nous en sommes tenus à sourire de l'activité surprenant d'un homme de soixante dix ans.

Je ne sais comment il est arrivé que la conversation tombât sur les mariages. M. Ptt a soutenu qu'il n'en connaissait pas un seul excellent, et que dans nos mœurs il est presque impossible d'en faire de bons, parce que l'éducation des femmes était trop négligée et parce que le préjugé des hommes était de se croire les maîtres et d'affecter la supériorité. Il avait, disait-il, failli se faire dévisager la veille chez

Mme Necker, en appuyant cette thèse, dont la dernière partie avait seule été reçue sans contradictions. Il trouvait en moi un auditeur bienveillant, et si Mme A. ne m'eût paru peu flattée qu'on raisonnât sur cette matière devant sa fille, j'aurais obtenu facilement de M. Ptt un plus grand développement de ses idées, qu'il se propose de rédiger et d'adresser à M. Franklin, comme pouvant intéresser un législateur par leur objet.

Nous nous sommes beaucoup entretenus de M. de Voltaire, dont l'arrivée dans cette ville a fait un certain bruit, et auquel il a été rendre visite comme ancienne connaissance. Notre opinion sur le compte de cet homme célèbre a été uniforme : nous l'admirons comme poète, comme homme de goût et d'esprit, mais nous ne lui donnons qu'une autorité très bornée en politique et en philosophie. Nous pensons également qu'il eût mieux fait de continuer à jouir paisiblement de sa gloire dans son château de Ferney, environné de sujets qui l'adorent, que de venir exposer les ridicules d'un vieillard avide d'encens au milieu d'une foule maligne. [...]

Les Phlipon ayant déménagé rue de Harlay, Mme A. est désormais leur ancienne voisine.

Claude Joseph Dorat est le directeur du Journal des Dames.

Il sera question plus bas (p. 76), de l'abbé Raynal et de son ouvrage.

Epuisé par son triomphe, Voltaire mourra peu après son retour à Paris, le 30 mai 1778. Sa rencontre avec le Géant n'a malheureusement pas laissé de témoignage.

A Henriette, 31 mars après midi 1778.

[...] J'ai été voir mon ancienne voisine ; elle m'a appris que M. Necker venait de placer avantageusement M. Ptt ; ne connaissant pas le personnage, cette nouvelle ne peut t'intéresser que par le plaisir qu'elle me fait, aussi est-ce la seule raison qui me porte à te la communiquer. Tu sais, ou tu ne sais pas, que l'Irène de Voltaire ne fait pas fortune au théâtre ; on la dit faible, décousue, sans chaleur, enfin le pendant de l'Agésilas. Ne trouves-tu pas plaisant que je fasse venir sur ma lettre des objets qui ont si peu de liaison et de rapports les uns avec les autres ? [...] Dans ma course, je me préoccupai, suivant l'ordre des événements, de Mme A., que je vis la première : celle-ci rappela M. Ptt, après lequel est venu tout juste M. de Voltaire qui l'appelle « son cher géant » ; puis faisant réflexion à la marche bizarre de ma plume, il m'a pris la fantaisie de t'en rendre les raisons. [...]

Pictet, dans ses lettres de Londres à Vorontsov, critiquera Necker en se référant à leurs conversations.

On avait dit des dernières tragédies de Corneille : Agésilas, hélas, mais Attila, hola !

A Henriette, 31 mars / 2 avril 1778.

[...] Quelqu'un disait que le meilleur fruit qu'on pouvait retirer du commerce des grands, c'était de se dégoûter d'eux. [...] « Il n'y a, selon Confucius, qu'une chose précieuse, c'est la vertu ; elle est entre les extrêmes, ajoutait-il ; celui qui a passé le milieu n'a pas mieux fait que celui qui ne l'a pas atteint. » Je le crois comme lui ; la raison est toujours modérée, et jamais le bonheur de se trouve qu'entre l'indifférence et la passion. Ceci me fait souvenir d'une bonne réflexion de M. Ptt : « Deux forces presque toujours opposées, la raison et le sentiment, balancent tous les mouvements de notre âme. L'exercice de la sagesse humaine est d'augmenter l'une et d'affaiblir l'autre, par l'habitude de réfléchir, et par le soin d'éviter ce qui donne trop de prise aux passions de notre cœur, car, lorsqu'une fois elles y sont entrées, leur secousse violente rompt l'équilibre et nous entraîne. » [...]

Aux deux sœurs, 17 avril 1778.

[...] Je reprends une partie de ce que je vous ai dit du couronnement de M. de Voltaire ; il s'est fait plus gauchement qu'on ne me l'avait peint et que je vous avais rendu. Brizard, l'acteur, porta

seulement la couronne de lauriers dans la loge, et la déposa, comme ferait un laquais l'objet de sa commission ; puis Mme de Villettes la plaça sur la tête du vieil génie à plusieurs reprises, parce que M. de Voltaire l'ôtait toujours et finit effectivement par ne pas la garder. Le reste se passa comme je vous l'écrivis. Vous n'ignorez pas que cette Mme de Villettes, nouvellement mariée au marquis de ce nom, est l'orpheline d'un gentilhomme du pays de Vaud, que M. de Voltaire avait élevée chez lui, où le marquis de Villettes la connut et l'aima. Elle a trouvé en lui un époux aimable, spirituel, plein de jolis talents, auxquels il joint une fortune assez brillante, mais des mœurs telles que, dit-on, il eût trouvé difficilement un parti parmi les filles de son rang. Ce propos m'a surprise ; je le tiens de M. Ptt, qui l'a ouï chez Mme Necker, et chez d'autres de cette classe. On trouve mal qu'une femme pour ainsi dire sans nom se fût chargée de couronner publiquement M. de Voltaire, et que celui-ci le souffrît. [...]

Reine Philiberte Routh de Varicourt (1757-1829), d'une famille du pays de Gex, élevée à Ferney par Mme Denis, avait épousé en 1777 le marquis de Villette (1736-1793), médiocre écrivain qui siégera à la Convention où il votera la condamnation à la réclusion à vie de Louis XVI. On opposait sa détestable réputation à celle de sa femme, que Voltaire appelait « Belle et Bonne. »

Une seule fois, à la fin de leur relation, Pictet parle à Manon de son passé :

A Sophie, 25 avril 1778.

[...] M. P., que je t'ai représenté d'une âme fière et vigoureuse, d'un esprit juste et saillant, avait été, par suite d'incidents, conduit en Russie, où subsiste depuis plusieurs années une partie de sa [belle] famille ; il y parvint à quelques emplois et même à celui d'un des secrétaires de l'impératrice, lorsque des affaires malheureuses de cette même [belle] famille, dans lesquelles il fut enveloppé, détruisant la base de sa fortune, l'obligèrent encore à quitter cette Cour pour se rendre à Paris, où il attendait plus de ressources qu'il n'aurait espéré d'en trouver dans sa patrie : son âge, son absence et le reste ne lui permettait pas d'y reprendre avec succès la profession d'avocat qu'il y avait d'abord exercée. Sa mère vit encore : elle jouit d'une aisance honnête, et s'est chargée de l'éducation de son petit-fils, seul fruit du mariage de M. P. avec une parente de Mme A. La nécessité de s'occuper d'une manière utile, l'impossibilité absolue et présente de se passer d'un état, l'ont mis pendant longtemps au rang des solliciteurs ; il y était déjà quand M. Necker parvient où il est. La qualité de compatriote, des relations de connaissances, un mérite personnel lui donnaient droit à des distinctions ; il fut reçu avec les égards de la politesse et les apparences de la faveur ; les promesses lui ont été prodiguées, et ce n'est pourtant que depuis deux mois qu'il est entré dans une place à laquelle il ne borne pas ses vues [...]

On notera qu'il dit avoir été l'un des secrétaires, peut-être le secrétaire français, de Catherine II : c'est la seule fois qu'il définit sa position à Saint-Pétersbourg, avant l'aventure des colonies et son interdiction de séjour dont, ici encore, il ne souffle mot.

### **Pictet partenaire dans une société pour le commerce avec la Russie.**

Avec cette lettre d'avril 1778, Pictet disparaît de la correspondance de Manon Phlipon. Deux traces de sa présence à Paris en 1780 ont été retrouvées. L'une a été relevée par Herbert Lüthy, l'auteur de la monumentale Histoire de la banque protestante en France de la révocation de l'Edit de Nantes à la Révolution, dans un dossier conservé aux archives du département de la Seine où figure le bilan d'un « Le Maignen fils, négociant à Paris ». Tout l'actif consiste en créances et en marchandises en Russie. La liasse contient aussi les copies de plusieurs lettres de Louis Greffulhe, dont l'une, datée d'Amsterdam le 22 juin 1780, est

adressée à Pictet « premier commis au bureau des vivres », par laquelle il refuse de continuer à faire crédit à sa maison Le Maignen frères et sœur aînée :

« Vous voyez par les faits que votre maison de Petersbourg ne peut absolument pas compter sur ses rentrées pour faire face aux engagements de celle de Paris [...] Il me paraît que lié comme vous l'êtes avec Mrs de Germany et Rilliet, ils pourroient aisément se prêter à ce que vous demanderez, surtout si d'après l'exposé de la situation de M. Le Maignen et l'exhibition du dernier bilan de Petersbourg ils sont bien persuadés qu'il n'y a pour eux rien à risquer. »

Pour Lüthy, Pictet « commandita une société de commerce avec la Russie, à Paris et à Saint-Pétersbourg, sous les noms de ses beaux-frères Le Maignen, de Rouen, et à laquelle s'intéressaient les banquiers Necker et Rilliet. »<sup>(45)</sup>

Il semble donc que Pictet avait en 1780 trouvé un emploi au Bureau des vivres, qui faisait partie du ministère de la Guerre. Serait-ce l'effet des recommandations de Necker, ou, avec un très grand retard, de celles que Corberon a adressées à Vergennes en 1776 ?

Les deux Le Maignen, ses beaux-frères, seraient ici Pierre, à St-Pétersbourg, impliqué en 1765 dans l'affaire de contrebande, et Jean-Nicolas, négociant à Paris ; la « sœur aînée » pourrait être la femme du Géant, ou Anne-Charlotte qui tenait dès les années 1760 une auberge à Saint-Pétersbourg, ou encore, si l'on suit Perroud, Mme Argand qu'ignorent les autres auteurs.

Louis Greffulhe était né à Genève en 1741, fils d'un pauvre réfugié de Sauve en Languedoc et d'une Pourtalès ; marchand-banquier à Amsterdam puis à Paris, il est l'un des principaux agioteurs actifs à la fin de l'ancien régime.

Louis Necker dit de Germany, frère aîné du ministre de Louis XVI, s'était établi négociant à Marseille après avoir dû démissionner de sa chaire de professeur de mathématiques à l'Académie de Genève.

Jacques Rilliet (1732-1818), allié Julien, était depuis 1772 le chef de la maison de banque genevoise Rilliet, Lullin et Cie à Paris.

La seconde des deux dernières traces parisiennes du Géant est sa signature au bas d'une adresse qu'une vingtaine de Genevois envoya le 18 novembre 1780 au Petit Conseil de leur ville natale pour l'encourager à résister aux revendications populaires.<sup>(46)</sup>

#### **Pictet collaborateur à l'Histoire des deux Indes de l'abbé Raynal.**

On a rencontré à deux reprises le nom de l'abbé Raynal : dans une conversation de Pictet avec Corberon, (p. 56 ci-dessus), et dans la lettre de Manon Phlipon du 6 mars 1778 (p. 73). Cette dernière mention est particulièrement intéressante, car elle montre que le Géant le connaissait personnellement, y compris son faible pour le beau sexe, et qu'il lui avait communiqué des informations sur le Danemark. L'abbé Guillaume-Thomas Raynal (1713-1796), est l'auteur de l'Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes (dite : Histoire des deux Indes), qui connut à l'époque un prodigieux succès. Paru en 1770, réimprimé à plusieurs reprises, il allait être réédité à Genève en 1780. Jugé contraire à la religion, mis à l'Index, cet ouvrage fut interdit par le conseil d'Etat du roi en 1772, sur quoi son auteur jugea prudent de s'exiler. De très nombreuses personnes ont anonymement collaboré à sa rédaction, parmi lesquelles Diderot qui en a écrit, ou réécrit, certains chapitres de manière à en faire, comme de l'Encyclopédie, une sorte de brûlot

politique. Toutes ces personnes, y compris Diderot, ont d'ailleurs abondamment puisé, sans jamais les citer, dans les ouvrages d'autres auteurs, tels que, pour le chapitre relatif à la Russie, Voltaire, qui tenait lui-même de seconde main toutes ses informations. On a donc pu parler d'un travail collectif, coordonné par l'abbé.<sup>(47)</sup> Selon ses dires, Pictet aurait fourni des matériaux pour le chapitre consacré au Danemark. N'ayant jamais visité ce pays, sa contribution ne peut avoir été qu'indirecte, probablement en mettant l'abbé en rapport avec son compatriote et ami Paul Henri Mallet<sup>(48)</sup>, auteur d'une « Histoire de Dannemarc », ou en lui communiquant cet ouvrage.

Pictet a-t-il aussi collaboré au chapitre consacré à La Russie ? Oui, si l'on en croit son ancien associé Le Roy. Celui-ci a publié en 1807 un Etat politique, civil et militaire de l'Empire de Russie<sup>(49)</sup>, dans lequel il reproduit une longue lettre qu'il adressa en 1778 au Géant, en réponse à une lettre perdue, pour critiquer ses « observations sur la Russie », écrites à l'intention de l'abbé Raynal :

#### LETTRE A M. PICTET, CITOYEN DE GENEVE

Saint-Petersbourg, 26 Août 1778

J'ai reçu fort à propos votre lettre du 7 juillet. A sa tournure j'ai vu que vous étiez naturalisé français et parisien ; au ton de contentement qui y règne, j'ai jugé que vous étiez heureux ; à vos réflexions et à vos projets de transplantation pour améliorer mon sort, j'ai remarqué avec plaisir que vous m'aimiez toujours ; et au vœu que vous faites de n'avoir jamais de dispute d'intérêt avec moi, je vous ai reconnu pour mon ancien compagnon d'infortune. Illustre compagnon de mon malheureux sort, vous n'êtes point changé. Si vous ne faites pas de bien, ce n'est point votre faute, et vous avez conservé l'habitude de faire de beaux rêves. Celui de me transplanter en France n'en est malheureusement qu'un bien conditionné, et je vous adresse à son sujet mes sincères remerciements. [...] Venons à des choses plus réelles, à vos observations sur la Russie. [note en bas de page : Ces observations étaient écrites pour l'abbé Raynal, et c'est sur ces mémoires que cet habile écrivain a rédigé l'article de Russie, qu'il a eu le secret de faire entrer dans son histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les Deux Indes, quoique cet article n'y soit réellement qu'un hors d'œuvre.] [...] Vous voulez avoir mon avis sur cet ouvrage, comme si vous en aviez besoin et que vous ne sussiez pas déjà tout ce que je peux vous dire. Vous prévoyez pourtant que je le trouverai entaché de la prévention que je vous ai toujours, dites-vous, reproché d'avoir eu pour la Russie. [...] Si vous quêtez des compliments, j'aurais pu me borner à vous dire, avec le petit nombre de ceux à qui j'ai communiqué votre manuscrit, que vous avez ouvert très-heureusement une mine très-riche, et que vous l'exploitez savamment. Mais il me semble que ce n'est pas à cela que vous vous attendez de ma part, et que vous préférez la critique de l'amitié à la louange de l'amitié. Je vais essayer de vous satisfaire. [...]

Le Roy reproche donc à son ancien associé d'être prévenu en faveur de la Russie ; il l'accuse d'avoir été trop avare de critiques, en particulier envers l'impératrice, « Messaline du Nord » : Vous avez porté la prévention en écrivant jusqu'à vouloir plaire dans votre ouvrage à la personne à laquelle cet ouvrage doit plaire le moins, à laquelle il faut même qu'il déplaise, s'il est bon. [...] Que voulez-vous en effet que l'on cherche dans une histoire philosophique et politique, sinon le tableau de ce globe politique à l'instant où le peintre a pris le pinceau ? Et c'est dans cet ouvrage que vous [...]

prétendez contenter une femme, vaine, présomptueuse, enivrée de sa grandeur et de sa prospérité, qui, du sein de ses débauches et sans autres secours pour gouverner que les agents ou les instruments de ses plaisirs, croit procurer à l'univers le spectacle de la plus brillante administration et donner des leçons aux chefs des nations les plus éclairées de l'Europe. Non, mon ami, il faut tout dire ou ne rien dire. [...] Je ne sais si je me trompe, mais j'augure trop bien de vous pour ne pas croire que vous ne vous repentiez bientôt de n'avoir pas pris tout-d'un-coup l'honorable parti de dire les choses telles qu'elles sont, et que vous n'y reveniez dès que vous le pourrez. Ce qui m'étonne, c'est que vous n'ayez pas senti que vous couriez après l'impossible, en tentant, par vos ménagements, de plaire à une impératrice de Russie, dans le tableau historique de son empire. Il faut que vous ayez oublié [...] que vous aviez à parler d'un état despotique, sous une femme romanesque en tout excepté dans ses amours. [...] Je vous déclare donc que vos réticences ne vous réussiront point, et qu'elles gêneront un ouvrage où je trouve d'ailleurs de grandes vues, des considérations profondes, des combinaisons savantes et précieuses. [...] Ce que vous dites du commerce en général, de l'aptitude du russe à cette science lucrative, des avantages de position que la Russie a reçu de la nature, de ceux que l'art lui a procuré ou peut lui procurer à peu de frais, des tentatives, des bévues, des usurpations et des crimes de la cour de Saint-Petersbourg, pour créer en différents temps certaines branches de négoce, tout cela est exact et vrai. Ce que vous avez ajouté sur les mille et une manières dont le négociant national peut être inquiet, vexé, dépouillé ; sur les cent mille et une autres dont le négociant étranger peut être trompé dans ses spéculations ; sur l'insuffisance ou la nullité des lois ; sur le peu de pudeur des magistrats et des gens en place ; sur la vénalité de la justice ; sur l'intrépidité avec laquelle tout russe, de toute condition, poursuit toute sorte de gain : tout cela est vrai encore. Je vois que vous avez dit presque tout ce qu'il y avait à dire, mais je vois aussi que vous vous êtes permis d'éloigner les unes des autres des choses qu'il aurait fallu rapprocher, et je sens que vous avez agi ainsi par la crainte de choquer, et non par l'envie d'égarer. [...] La manière dont vous avez traité des finances, de la marine, des troupes, etc. ne laisse rien à désirer, je n'aurais plus que des compliments à vous faire si vous ne vous étiez pas laissé aller à l'exagération, en parlant des avantages qu'on peut se promettre des nouvelles institutions académiques.[...] Quoi qu'il en soit, le plus grand avantage qu'aient produit les établissements en question, c'est de vous avoir donné sujet [...] de faire un très-beau morceau et très-instructif sur les colonies. [...]

Pour savoir si Raynal a puisé dans les observations de Pictet il faudrait disposer du manuscrit de ses « observations » et les comparer avec l'ouvrage tel qu'il a été réédité en 1780 ; à première vue, il ne paraît pas que ce fût le cas, car l'on n'y trouve pas les sujets mentionnés par Leroy tels que l'armée, la marine, les colonies et les institutions académiques <sup>(50)</sup>. A défaut, il faut se borner à constater que le Géant, malgré ses déboires, avait conservé de la Russie une opinion moins négative que son ancien partenaire qui s'en est totalement dégoûté.

#### **Pictet en Angleterre.**

On ne connaît ni les raisons pour lesquelles Pictet a quitté Paris ni la date de son départ. Dès 1786, nous le trouvons en Angleterre, à Londres tout d'abord, à Reading ensuite. Le Genevois John Lewis Mallet, établi à Londres, le dépeint dans son autobiographie :

[...] In the same house with the Amedroz, in Dean's Yard, Dean's street, there lived a Mr Pictet of Geneva, who went by the name of Pictet Moulineau. [...] Mr Pictet was a man of sense, and a scholar.

He had been many years in Russia, and there were stories abroad of his having concerned as an agent of Catherine's in some transactions which would not bear the light ; but I could never trace these surmises to any authentic source. He had a small pension from Russia, and although his means were limited, and his family in Geneva highly respectable, he preferred living in England, which did not look well. Old Pictet was one of the tallest and most ungainly person I ever saw ; nearly blind and with a large prominent nose and long chin. [...]

Jean Louis dit John Lewis Mallet (1775-1861), allié Baring et Merivale, est le fils du publiciste Mallet Du Pan ; fixé à Londres, il prendra la nationalité anglaise en 1806 ; c'est l'auteur de la branche anglaise de cette famille originaire de Rouen, reçue bourgeoise de Genève en 1566.

La vague rumeur d'une vilaine affaire en Russie continue à poursuivre Pictet. Son fils Pierre Isaac (1766-1828) épousera à Londres, le 22 août 1796, Charlotte Amédroz, la fille unique de cet Amédroz, Neuchâtelois, horloger établi à Londres ; ce mariage inégal, après celui de son père, contribuera sans doute à l'éloigner de Genève.

### **Pictet reprend sa correspondance avec Alexandre R. Vorontsov.**

La correspondance avec A. R. Vorontsov, depuis 1773 sénateur, président du collège du Commerce et bientôt membre du Conseil d'Etat, reprend sur un pied qu'explique la présence à Londres de Sémion Romanovitch, nommé deux ans auparavant ministre de Russie à la cour de St. James. On a vu (p. 67), que le Géant connaissait et admirait « ce frère chéri » de son protecteur, « dont les vertus et la façon de penser font tant d'honneur à l'humanité ». Barthélemy, ambassadeur de France auprès des cantons suisses, dira (p. 99), avoir « très bien connu » Pictet à Londres, où il était alors en poste : « Il étoit toujours chés le ministre de Russie où je l'ai fréquemment rencontré. »

Londres, le 1 mai 1786

Tout ce que Mr votre frère a bien voulu me dire d'obligeant de la part de V.E. me persuade que sans indiscretion je puis prendre la liberté de vous recommander Mr Mansbendel qui va remplir à St-Petersbourg la place de ministre français et qui, ayant passé quelques mois à Londres s'y est fait connaître d'une manière si avantageuse dans toute la société suisse et genevoise, que j'ose me flatter que V.E. ne sera pas fâché de faire sa connaissance. [...]

Si je ne connaissais pas toute la bonté de V.E., peut-être aurais-je craint de vous faire cette demande, car j'ai un tort avec vous, Mr votre frère m'ayant dit que vous désiriez que je vous mandasse ce que je pensais de l'état actuel des fonds anglais. Mais je prie V.E. de m'excuser si je n'ai point encore rempli cette mission ; car, outre que je suis très-occupé dans ce moment, m'étant chargé de la traduction de l'ouvrage du Dr Blanc, je me suis bien vite aperçu que je ne pouvais vous envoyer quelque chose de satisfaisant, qu'autant que j'entrerais dans des questions fort délicates, et comme ce n'est pas à un homme comme vous que je voudrais envoyer du verbiage, il faut que V.E. me pardonne un retard involontaire, étant certain que je ne désire rien avec plus de passion que d'avoir une occasion de vous témoigner ma reconnaissance pour toutes les bontés dont vous et les vôtres m'avez honoré.

[A.V. 29, p.11]

Ce Mandsbendel, de Mulhouse, ancien aumônier d'un régiment suisse au service de France, pasteur de l'église suisse de Londres, sera en effet pasteur de l'église française de Pétersbourg (Mézin-Rjéoutski).

Je ne puis identifier ce « Dr Blanc » ; serait-ce une erreur de lecture de l'éditeur des archives Vorontsov ?

### **Lettre sur les finances de l'Angleterre.**

La lettre promise sur les fonds anglais, que Vorontsov a peut-être dans son portefeuille, est datée du 9 juin 1786 ; on la trouvera ci-dessous p. 127, avec les autres écrits du Géant. Les finances du royaume étaient alors obérées par l'énorme dette publique contractée pendant la guerre d'Amérique. En se défendant de bien connaître le sujet, Pictet observe que l'Angleterre parvient à lever chaque année en impôts, sans beaucoup de difficultés, une somme que la France, plus riche et trois fois plus peuplée, peine à fournir ; ce qui l'amène, en esquissant la théorie qui lui est chère de l'importance de la loi civile, à remarquer qu'une bonne politique ne dépend pas nécessairement de la forme du gouvernement. La différence de prospérité, de bien-être des individus entre les deux pays, ne s'explique pas par une « bonté inhérente » au gouvernement d'Angleterre ou par un « vice inhérent » aux gouvernements absolus : elle tient au fait que la France, monarchie absolue dont le souverain est libre, s'il le voulait, de faire le bonheur de ses sujets, est gouvernée selon « de fausses vues, des erreurs accréditées et qui ont passé en principe, qui jettent les gouvernements absolus hors de la route qu'ils devraient suivre, et que le bon sens, la raison et leur intérêt bien entendu leur indiquerait. » Pictet constate aussi que, contrairement à l'attente générale mais conformément aux théories d'Adam Smith, la perte de ses possessions d'Amérique n'a pas appauvri l'Angleterre dont le commerce maritime est plus important que jamais. Ecartant donc l'hypothèse d'une banqueroute, Pictet se dit persuadé qu'en luttant contre la corruption, « qui a fait des progrès rapides jusque dans la chambre basse », et par quelques mesures intelligentes, Pitt redressera la situation :

[...] J'ose du moins hasarder le pronostic, que le ministre n'aura pas besoin de recourir à des remèdes violents, et qu'en suivant le plan sage et mesuré, qu'il paraît s'être formé, il parviendra, et par ses moyens d'économie journalière, et par le nouvel ordre, qu'il établit peu à peu dans toutes les parties de l'administration, et surtout par la seule force du million, qu'il vient de faire approprier à l'extinction de la dette, à mettre l'Angleterre dans un état d'aisance et de splendeur, auquel on ne s'attendait guère qu'elle pût jamais revenir. [...] Je regarde Mr Pitt comme un ministre supérieur, et comme un des hommes les plus étonnants de ce siècle. [...] Il me paraît d'autant plus grand, qu'ayant en tête des hommes de beaucoup de mérite : un Fox, un North, un Burcke, un Sheridan, tous orateurs bien au-dessus de ceux qui combattent sous sa bannière, il ménage les choses avec tant de dextérité et de sagesse, que non-seulement il ne paraît point embarrassé de leur opposition, mais que même il les réduit souvent à jouer un rôle pitoyable. S'il persiste et se maintient, il n'est rien que l'Angleterre ne doive en attendre, et peut-être ses destinées sont-elles liées à son existence. [A.V. 29, p. 13]

Pictet fait preuve ici de l'anglophilie si répandue chez les Genevois. Dix ans après cette lettre, Marc Auguste Pictet et son frère Charles fonderont, avec Frédéric Guillaume Maurice, la Bibliothèque britannique qui, malgré les coalitions et le blocus continental, répandra en Europe et même au-delà les idées et les découvertes anglaises. Grâce aux mesures décidées par Pitt (« le Jeune », premier ministre depuis 1783), admirateur d'Adam Smith et comme lui adepte du libre échange, les finances de l'Angleterre se remettront rapidement sans qu'il ait été nécessaire d'introduire de nouveaux impôts directs.

Un bill venait d'affecter chaque année un million de livres à un fonds (the sinking fund) qui servait à l'achat d'actions dont les intérêts étaient affectés à la réduction de la dette.

**Pictet expose à Vorontsov les principes d'une loi sur la poursuite pour dette et la faillite  
« qui ait la justice et l'humanité pour base ».**

Dans une seconde lettre datée de Londres, le 27 juillet 1787, transcrite ci-dessous p. 130, Pictet donne à Alexandre Vorontsov son avis sur un oukase de l'impératrice que son frère Sémion, ministre en Angleterre, lui a communiqué.<sup>(50bis)</sup> Il s'agit du manifeste du 28 juin 1786, créant une Caisse nationale de crédit habilitée à accorder jusqu'à 33 millions de roubles de prêts à 8% remboursables en 20 ans, à concurrence de 11 millions de roubles aux marchands et de 22 millions à la noblesse (Madariaga). Tous les voyageurs, tels Jean Louis Pictet et Mallet, avaient remarqué que les nobles, à l'abri des poursuites, ne payaient pas leurs fournisseurs. Après avoir félicité les auteurs de cette mesure, Pictet observe qu'elle ne déploiera vraiment tous ses effets que si elle est suivie d'une profonde réforme du droit régissant la poursuite pour dettes et la faillite. La nouvelle Caisse de crédit, en permettant à la noblesse de payer ses dettes, va libérer des sommes jusqu'alors immobilisées, et donc improductives : pour que des capitaux ne recommencent pas à s'accumuler en dettes stériles, il faut une loi qui contraigne les débiteurs à s'acquitter ponctuellement de leurs obligations. On augmentera ainsi, avec les avances faites aux marchands, la masse des capitaux en circulation au service de l'industrie et du commerce, masse qui, suivant Adam Smith, conditionne l'accroissement de la prospérité générale. Pictet entend démontrer que pour que la nouvelle loi soit appliquée avec équité, elle ne devra pas être brutale. Le moment est venu d'en finir avec le dur régime de Pierre le Grand, dont les petits et les faibles, sans protections, sont les seuls à souffrir :

[...] Comme citoyen, vous devez être infiniment satisfait de voir se former un établissement, qui donnera une vie toute nouvelle et une activité prodigieuse à un commerce qui déjà depuis quinze ans avait fait les progrès les plus rapides et les plus étonnants ; comme homme, vous ne pouvez qu'être flatté d'avoir contribué à un ouvrage, qui assure à celui qui l'a imaginé, aux personnes qui l'ont discuté et approuvé, au règne sous lequel il a paru l'estime, la reconnaissance et les bénédictions de la postérité la plus reculée. Vous rappelez-vous, Monsieur le comte, certaine lettre de Mr de Voltaire, où il me disait avec un étonnement mêlé d'admiration : *toutes les grandes choses et les grands exemples nous viennent du Nord*. Et vous, et moi, et peut-être tous les gens sensés qui la lûrent, regardèrent cette expression comme la production de l'imagination échauffée d'un poète enthousiaste qui prêtait à la plaisanterie et au sarcasme. Eh bien, Monsieur le comte, je commence à soupçonner que peut-être le poète enthousiaste voyait-il mieux que les froids calculateurs ; [...] je croirais pouvoir soutenir, que du moins relativement à la politique intérieure, c'est-à-dire à la science [...] les Russes sont ou plutôt deviendront nos maîtres ; que c'est parmi eux que s'est faite la première application à la pratique des principes lumineux de théorie que le génie de Smitt [sic] lui a fait découvrir et présenter au public ; et que s'ils continuent de suivre la même route, ce que tout porte à croire, parce qu'enfin ils sont entrés les derniers dans la carrière, s'ils ont un moins grand amas de connaissances, ils ont aussi moins de préjugés à combattre et d'erreurs à déraciner : ce sera eux, leur exemple, et les heureux effets qui en résulteront, qui forceront ces nations qui se disent éclairées, tandis qu'elles ne sont que vaines et orgueilleuses, à se défaire de leurs préjugés, à ouvrir les yeux sur leurs erreurs et à rendre hommage à la raison et à la vérité. [...] Je pense donc que cette nouvelle ordonnance est un grand et solennel engagement que S.M.I. et ses ministres ont pris avec le public et avec les peuples ; qu'ayant démontré par cette ordonnance qu'ils ont une idée claire et distincte de la nature et des causes des richesses des

nations, ils sont tenus d'achever, de donner au principe qu'ils ont eu en vue, toute l'étendue dont il est susceptible ; et quoique personne peut-être ne sente plus vivement que moi, combien il est sage de ne pas attaquer trop tôt certains abus, qui aux yeux de l'observateur superficiel peuvent paraître barbares et révoltants, j'ose cependant croire qu'il en est auxquels il est temps de remédier et que cette ordonnance en a fourni les moyens. [...]

Le législateur a voulu, par un prêt de onze millions de roubles, mettre les marchands plus à portée de cultiver, sans danger et sans risque, les nouvelles branches d'industrie qui s'offraient chaque jour à leurs yeux ; et que par celui de vingt-deux millions de roubles fait à la noblesse, il a voulu la mettre dans le cas de n'avoir plus de prétextes plausibles à opposer aux justes demandes de ses créanciers. Bienfait insigne pour la noblesse, qui par ce moyen [...] se trouve débarrassée du fardeau immense qui l'écrasait ; mais qui n'en est pas moins du plus grand et du plus singulier avantage pour la classe industrielle et commerçante de la nation, qui recouvrera des capitaux immenses, qui tout au moins étaient un fond mort et qui ne produisait rien. [...]

L'ordonnance elle-même annonce pour l'avenir une exécution stricte et sévère des loix contre les débiteurs ; permettez-moi de vous le dire, cette époque est celle qu'il faut choisir pour changer des loix et des règlements trop sévères et qui, tenant trop du caractère dur de Pierre I, sont continuellement éludés. Sans cela, soyez en sûr, on aura jetté des fondemens admirables, mais l'édifice ne sera point élevé. [...]

La citation de Voltaire, quelque peu inexacte, est tirée de D11296, ci-dessus, p. 41. Voltaire s'était, selon son habitude, déjà exprimé plus ou moins de la sorte dans d'autres lettres, ainsi à d'Alembert : « Ne remarquez-vous pas que les grands exemples et les grandes leçons nous viennent souvent du nord ? » [D10980, 4 février 1763].

Par le raisonnement plutôt que par ce qu'il appelle la « déclamation », l'appel aux bons sentiments, Pictet dénonce les méfaits de la contrainte par corps, « abus et même atrocité tout aussi inutile pour le créancier qu'elle est funeste pour le débiteur » ; il préconise d'abolir cette mesure, dont il pouvait observer les effets en Angleterre où la prison pour dettes ne sera supprimée qu'en 1869, et, ce qui est nouveau, de l'abolir absolument, dans tous les cas : non seulement dans l'exécution forcée des engagements contractés entre particuliers, comme l'avait déjà recommandé Montesquieu, mais aussi dans celle des engagements entre commerçants. Il esquisse, en cas de faillite, une procédure rapide et presque sans frais qui ferait la distinction entre le failli de mauvaise foi, le fripon, l'imprudent et le malheureux, victime des événements. Tous ne doivent pas être traités avec la même rigueur. Il incomberait à un tribunal ad hoc composé, pour chaque cas particulier, de douze personnes désignées en nombre égal par les créanciers et par le failli, et siégeant sous la présidence d'un juge spécial, « l'homme de la loi », de déterminer dans laquelle de ces quatre classes un failli doit être rangé. Le failli tombant dans l'une des deux premières pourrait seul, comme criminel présumé, être emprisonné en attendant d'être jugé par un tribunal. Les faillis imprudents ou malheureux échapperaient à toute sanction pénale ; ils conserveraient même, dans la répartition de leurs biens entre leurs créanciers, un certain pourcentage pour pouvoir se remettre au travail.

S'agissant des engagements contractés entre particuliers, il remarque que la suppression de la contrainte par corps freinerait l'abus du crédit :

Cette facilité de contracter des dettes [...] n'est à mes yeux qu'un abus et un abus infiniment dangereux ; il est dans l'intérêt de la société qu'avant qu'il confie sa propriété, le prêteur (qu'il faut bien se garder de confondre avec l'homme charitable) soit tenu d'y regarder de près et de prendre des informations très exactes, tant sur le caractère que sur les moyens de celui qui cherche à devenir son débiteur ; il est important que l'idée du droit qui lui donne la contrainte par corps n'aide pas le prêteur à se faire illusion sur les suites de l'affaire qu'on lui propose.

L'indigent ne devrait emprunter qu'en dernière extrémité, après avoir épuisé toutes les possibilités offertes par la charité publique ou privée. Entrevoyant les conséquences de la révolution industrielle à venir en Russie, Pictet écrit :

Parmi vous l'industrie n'est encore qu'à son enfance, le nombre des artisans et des ouvriers n'est encore que très-petit, et son rapport à la totalité de la nation n'est rien par comparaison à celui qui existe dans les grandes nations commerçantes. Cet état des choses ne doit pas durer ; vous faites de trop grands progrès, votre marche est trop rapide, pour qu'on ne doive pas prévoir qu'un jour viendra, et ce jour ne peut pas être bien éloigné, où en Russie comme ailleurs on comptera par millions ces hommes qui, ayant quitté le travail pénible de l'agriculture pour la vie plus commode de l'industrie, n'auront d'autre propriété que leurs bras et quelques outils, qui devront pour pouvoir vivre eux et leur famille, recevoir chaque semaine le modique salaire attaché à leur travail ; qui n'auront pour fonds de leur subsistance que les capitaux appartenants aux entrepreneurs de tout genre, dont la manière d'exister ou plutôt l'existence elle-même dépendra du sort de ces capitaux. [...] Un jour viendra où la Russie fourmillera d'ouvriers. [...] Si vous voulez qu'ils aient de la prévoyance, qu'ils ne dépensent pas mal à propos tout ce qu'ils gagnent, abolissez la contrainte par corps et, en ôtant ce véhicule à la confiance, en forçant celui à qui l'on demande du crédit d'user d'une grande réserve, apprenez au pauvre que s'il veut avoir des aliments, un logement, des habits, il faut qu'il ait de quoi les payer. Par là [...] vous lui apprendrez la valeur de l'argent et le prix de l'économie, et si malgré le désir d'amasser qui en sera la suite, la modicité de son salaire, une maladie, d'autres accidents le mettent dans le besoin [...] il vaut mieux qu'il soit forcé de recourir d'abord aux hôpitaux que de contracter des dettes qui presque toujours compléteront sa ruine, sans que dans l'ordre naturel des choses il soit possible qu'il se rétablisse.

Pictet se livre aussi à des réflexions plus générales sur l'économie. Critiquant les restrictions imposées par les lois sur les corporations, il veut que l'ouvrier puisse « passer librement d'un genre d'industrie à un autre, quitter le lieu où une manufacture languit pour aller s'établir dans celui où prospère un autre genre d'industrie. » Il pressent la délocalisation des entreprises sous la pression de la concurrence internationale et la nécessité d'une formation continue :

Quelque nombreux que soient en général dans un pays les capitaux destinés à alimenter l'industrie, quelque soit leur augmentation progressive, telles sont les fluctuations inséparables d'un grand commerce et d'une industrie poussée très loin, qu'il est toujours quelque branche qui souffre et qui languisse, soit par la rivalité des nations étrangères, soit par l'effet de quelque nouvelle invention, soit enfin, et c'est ici le cas le plus ordinaire, par une suite de ces variations presque incroyables qu'éprouvent les goûts et les fantaisies des consommateurs. [...] Telle est la nature de l'homme en général et de l'ouvrier en particulier que ce n'est que très difficilement [...] qu'il se détermine à changer son train habituel, que partout et tous les jours on en voit en foule qui languissent, souffrent et périssent de misère sans vouloir, quoiqu'on leur dise, essayer d'un nouveau genre, dans lequel d'abord

ils gagneraient peu, j'en conviens, mais où chaque jour ils feraient des progrès qui les mettrait bientôt au niveau de ce qui leur est échappé.

Au-delà des nombreuses règles de procédure qu'il suggère, et dont seul un connaisseur de l'histoire du droit pourrait dire ce qu'elles ont d'original <sup>(50bis)</sup>, Pictet, en humaniste ami des Lumières, demande par-dessus tout que « la justice soit impartialement rendue à tous les individus qui composent la société » ; que la loi « soit une et commande généralement à tous les hommes » ; que le législateur « cherche dans la justice, dans l'équité, dans la douceur même de la règle les moyens de la rendre inviolable et de faire rougir l'homme puissant si jamais il avait l'audace de demander qu'on la suspendît en sa faveur. » Ou encore : « Le grand point est de se garder d'une rigueur mal entendue, qui, je ne saurais trop le répéter, ne tombant jamais que sur les faibles et les petits les expose à des malheurs, qui n'ont aucune proportion avec l'espèce de leur délit. » Il s'attaque aussi à la procédure et à ceux qui en vivent :

Ce que l'intérêt du créancier exige, ce qui est de première importance pour le bien de la société, c'est que la loi statue d'une manière plus claire et plus précise sur la procédure à suivre, qu'il soit impossible d'en arrêter ni d'en retarder la marche par des subtilités de formes qu'à la honte de la raison humaine se sont introduites partout ; c'est que cette procédure soit aussi simple, aussi courte que la nature des choses le comporte ; qu'elle entraîne le moins de frais possible, et qu'ainsi soient frustrés de leur attente ces harpies sans nombre, qui, sous le nom d'avocats, de procureurs et d'huissiers, assiègent les tribunaux et ne paraissent offrir aux créancier et au débiteur une main secourable que pour mieux dévorer la substance de l'un et de l'autre ; c'est enfin qu'on abolisse à jamais ces saufs-conduits, ces arrêts de surséance qu'à la honte des mœurs le crédit des riches a introduit dans presque toutes les monarchies.

On comprend que le Géant, docteur en droit, s'est, dans le cours de sa longue vie, plus souvent trouvé débiteur que créancier : c'est en connaissance de cause qu'il veut que la loi soit compatissante envers ceux qui « ayant reçu une éducation honnête, n'étant pas sans élévation et sans sentiment, ne se trouvent réduits à cet état si abject que par des imprudences, des étourderies de jeunesse, souvent même par des malheurs, et qui n'y persistent que par une suite [...] de cette vanité qui nous fait regarder comme des besoins indispensables les aisances dont nous avons l'habitude. »

Dans sa conclusion, Pictet revient au grand principe d'Adam Smith sur la création et la circulation des capitaux, au service duquel il voudrait que la Russie mette sa législation sur la poursuite pour dettes et la faillite ; il souligne de nouveau l'importance de la loi civile, plus importante à ses yeux que la nature du régime au pouvoir. Son plaidoyer en faveur de la liberté du commerce, facteur de croissance économique et de coopération internationale, mérite d'être cité en entier :

Je m'arrête ici, Monsieur le comte, persuadé qu'en voilà plus qu'il n'en faut pour engager votre Excellence à méditer sur un objet qui certainement mérite toute l'attention d'un homme d'état. Depuis que les souverains se sont enfin aperçus que la prospérité de leur peuple était la seule mesure de leur

puissance, on s'est beaucoup agité pour ouvrir de nouvelles routes et de nouveaux débouchés au commerce et à l'industrie. On a voulu d'abord avoir du commerce, bientôt on a voulu l'avoir exclusivement ; de là ces jalousies, ces haines nationales, ces réglemens, ces prohibitions qui tendent à diviser les peuples que le commerce devrait réunir. Un jour viendra et ce jour n'est peut-être pas bien éloigné, où l'on sentira toute l'inutilité de ces efforts et où l'on s'apercevra que c'est de la perfection de la loi, de la certitude des propriétés, que dépend la prospérité des peuples. On sera bien étonné, si jamais on porte un œil philosophique sur cet amas informe de coutumes hétérogènes et de décisions bizarres qu'on appelle aujourd'hui jurisprudence, de voir jusqu'à quel point on s'est éloigné des principes simples que la raison aurait dû prescrire. Peut-être, l'immensité du travail, peut-être la difficulté de détruire des préjugés si anciens et si enracinés ont-elles seules arrêté jusqu'à présent, peut-être arrêteront elles encore longtemps. J'ose cependant affirmer que celles des nations de l'Europe, qui par leur industrie et leur commerce ont acquis le plus de célébrité et de richesses ne le doivent ni à leur plus grande connaissance de la manière de le conduire, ni à la sagesse des principes d'après lesquels elles l'ont réglé, mais uniquement à certaines circonstances, qui leur ont procuré sur certains points importans des loix civiles un peu moins mauvaises que celles de leurs voisins. J'ose affirmer que celle des nations de l'Europe qui la première perfectionnera sa législation civile, sera surprise elle-même des effets étonnans qui en résulteront pour son industrie et son commerce.

### **Lettre sur la situation internationale.**

Le 20 septembre 1788, de Londres encore, Pictet fait part à Vorontsov des réflexions que lui inspire la situation internationale. Pour comprendre son propos, on peut, tant bien que mal, la résumer ainsi : rompant le traité de Kutchuk Kaïnardji (1774), qui avait mis fin à la première guerre russo-turque, la Porte, poussée en sous-main selon Pictet par l'Angleterre, a repris les hostilités en août 1787 ; en juin 1788, Gustave III de Suède, d'abord hésitant, a profité l'immobilisation des forces russes sur le Danube pour déclarer la guerre à la Russie ; bien qu'indécise, une bataille navale dans le golfe de Finlande vient de l'obliger à se replier. En septembre 1785, les Etats généraux des Provinces Unies (Hollande), avaient renversé le Stathouder Guillaume V d'Orange ; républicains, les « patriotes » – c'est le nom qu'ils se donnaient – qui prirent alors le pouvoir sympathisaient, comme tels, avec les Américains en guerre contre l'Angleterre, ce qui leur valut l'appui de la France, alliée des Etats-Unis. Le stathoudérat ayant été rétabli en septembre 1787 avec le concours de la Prusse, Guillaume V avait rompu avec la France pour s'allier en juin 1788 à l'Angleterre et à la Prusse ; on sait que Londres s'est toujours opposée à ce que la France contrôle les bouches du Rhin et de l'Escaut. Pictet fait par ailleurs allusion dans sa lettre à des séquelles de la guerre d'indépendance américaine : Catherine II avait refusé à l'Angleterre la permission de lever des recrues dans son empire, et pris la tête d'une ligue armée des neutres pour défendre, envers Londres, la liberté du commerce maritime avec les insurgés américains. La paix générale sous les auspices de Pitt, que Pictet dit espérer, ne se fera pas : avec des fortunes diverses, la Russie devra lutter sur deux fronts jusqu'en 1790 (traité de Varéla) et 1792 (paix de Jassy) ; la révolution française aura alors mis fin, et pour longtemps, à tout espoir de paix européenne.

On trouvera ce texte à la page 144 ci-dessous. Je ne retiendrai ici que deux passages. Le premier, à propos de la paix à conclure entre la Russie et la Turquie, traite, une fois encore, de la liberté du commerce sur la mer Noire :

Je suis bien éloigné de regarder ce qu'a fait la Russie pour s'étendre du côté de la Mer Noire, pour s'assurer la navigation de cette mer et celle des fleuves qui s'y jettent, comme une entreprise inconsidérée et d'une ambition qui n'a point de but ; mais pour que les avantages, qui peuvent en résulter pour l'empire, correspondent à ce qu'il en a coûté pour les acquérir, il faut nécessairement deux choses : l'une que la navigation de la Mer Noire soit ouverte à toutes les nations de l'Europe, dont la marine marchande peut seule suppléer à celle que vous n'avez pas encore, que la petite quotité vous empêche d'avoir, et que vos intérêts bien entendus ne vous permettent pas de chercher à acquérir jusqu'au moment, où les capitaux de vos négociants se porteront d'eux-mêmes vers cette branche d'industrie ; l'autre que vous jouissiez d'une longue tranquillité, et qu'ainsi le gouvernement ne soit pas forcé [de] tirer des particuliers, ce que chaque année ils peuvent épargner sur leur revenu, étant mathématiquement démontré que ce n'est que par l'épargne annuelle sur le revenu que les capitaux s'accumulent, que c'est cette accumulation de capitaux qui seule constitue la richesse des nations, et que ce sont les dépenses exagérées des gouvernements qui sont le plus grand, et peut-être le seul obstacle à cette accumulation, à laquelle l'instinct de la nature porte naturellement les individus, et que les gouvernements éclairés et attentifs devraient favoriser de tout leur pouvoir.

Le second passage concerne la France, sur la position de laquelle il n'a pas « des idées aussi sinistres que beaucoup de gens. » On exagère, pense-t-il, l'état de ses finances, dont le mal vient en partie de ce que « Necker a emprunté sans mettre d'impôt qui correspondit à l'intérêt de l'emprunt. » ; c'est pour Pictet l'occasion de répéter que la prospérité d'un Etat ne dépend pas tant de ses lois politiques que de ses lois civiles, dont le but doit être de faciliter la circulation des capitaux au service de l'économie. Son appréciation de la situation et le jugement qu'il porte sur son compatriote, qui, succédant à Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, venait tout juste d'être rappelé en août, n'est pas sans pertinence ; Pictet doute que Necker soit capable de susciter le sursaut de patriotisme, d'esprit public, nécessaire au rétablissement de finances du royaume :

Aujourd'hui, Mr Necker rappelé, pour ainsi dire, par la voix publique au ministère des finances et ayant par cela même la plus grande influence sur les déterminations du gouvernement, aura de grands avantages sur ses prédécesseurs, s'il a assez de génie et de talents pour les voir et pour en tirer parti. [...] A cette force [...] se joint celle de son désintéressement, sa vertu, son courage, et la fermeté avec laquelle on est parfaitement sûr, qu'il s'opposera à toute dépense inutile, à toutes les déprédations des subalternes. [...] Mais pour cela il faut qu'il renonce à son ancien système d'illusion, qu'il ne prétende plus que ses retranchements, l'ordre, l'économie peuvent suppléer à tout, que montrant à la nation l'état au vrai de ses affaires, il l'engage à consentir à une levée d'impôts, équivalente à ses besoins, destinant, ce qu'il pourra épargner par ses économies et par ses arrangements, à se mettre en état d'opérer dans la nature et l'assiette de l'impôt les changements nécessaires. S'il suit cette marche, s'il consolide ses assemblées provinciales [...] si rectifiant ses principes sur ces assemblées il en fait nommer les membres par les propriétaires de terres : il fera à la France les plus grands biens. [...]

Au fait, si la France ne jouit pas de ce degré de force et de puissance que sa population et la fertilité de son sol semblerait devoir lui donner, ce n'est point, comme on l'imagine communément, la mauvaise administration de ses finances, qu'on doit en accuser. Peut-être, si on l'examinait attentivement,

trouverait-on, que sous d'autres formes et par d'autres motifs, il y a autant de dissipation dans les finances de l'Angleterre, que dans celles de la France ; ce qui fait, que l'individu en France est accablé par un impôt qui n'est cependant qu'à peu près le tiers de celui, que paye un Anglais sans en être incommodé, c'est cette foule de charges de places vénales qui arrachent à l'agriculture, à l'industrie et au commerce les capitaux, qui devraient être employés à les faire prospérer. On serait effrayé, si l'on calculait tout le mal que, pour se procurer quelques petites ressources, on a fait par là au royaume. Jusqu'au moment où toutes les charges, toutes les places vénales seront abolies, où par cela même l'argent sera rappelé à sa véritable destination, la France sera bien éloignée de pouvoir prétendre au rôle, auquel la nature semblait l'avoir destinée ; et cependant [...] ce ne sera qu'autant que les assemblées provinciales auront pris une grande consistance, qu'il se sera formé dans leur sein un grand nombre d'hommes éclairés, et qu'elles auront fait naître une sorte de patriotisme et d'esprit public, que le ministre [...] pourra espérer de réussir et de faire taire toutes les réclamations, que l'intérêt personnel du moment ne manquera pas d'élever. Mr Necker a-t-il assez de génie pour avoir conçu cette idée [...] je l'ignore ; mais j'avoue, que soit que je me rappelle nos conversations, soit que je médite sur ses ouvrages, je ne puis me le persuader, et que les principes qu'il a établis dans son fameux livre sur les finances, me paraissent bien plus tenir d'un banquier et d'un négociant, qu'aux vues étendues d'un homme d'état. On peut donc craindre [...] qu'il ne se trouve fort au dessous de la tâche qui lui est imposée et, que bien loin de rétablir les affaires de la France, il ne détruise sa réputation.

### **Pictet, rejoint par son fils, enseigne à Reading.**

En 1790, ou peu après, Pictet quitte Londres pour se fixer, avec son fils, à Reading, dans le Berkshire. Un émigré français, nommé Dominique de Saint-Quentin, qui dirigeait dans cette petite ville un pensionnat pour jeunes filles, nommé Old Abbey <sup>(51)</sup> appartenant à sa femme, lui a offert d'y enseigner le français et probablement, en français, d'autres disciplines. La lettre de Pictet à Vorontsov du 29 décembre 1792, ci-dessous p. 93, nous donne quelques renseignements sur cette école et son directeur. Pictet et Saint-Quentin publieront ensemble un cours de géographie en français et en anglais, paru à Londres en 1791. <sup>(52)</sup>

Nous avons sur cette période le témoignage d'une élève d'Old Abbey, Mary Martha Butt (1775-1851), devenue Mrs Sherwood par son mariage, qui écrit dans ses Souvenirs :

When I returned to the Abbey after the holidays I found many things changed. Several of my former companions were gone and many new pupils come. At this time also the Pictets – father and son – appeared amongst us. The Pictet are an old Geneva family, decendants of Benedict Pictet, a divine and historian, who was borne in 1655. He became professor of theology in his native city and died there in 1724. Another member of the family also wrote some valuable theological works. The Pictets whom I knew were, however, of the new school and did not trouble themselves much with the concern of any religious denomination. « Pictet père » as we always called him had been a secretary to Catherine of Russia. I much wish that I could remember more of the tales he used to tell of her. One only of these stories now occur to me. Pictet père, being a very tall man, used to sit in his study with his legs on the chimney piece. When Mr St Q. sometimes admonished him for his impropriety in doing so before ladies, he would cry out : « Bah Bah, I have not often seen the imperatrice in her cabinet sitting with her Prime Minister, when he had his feet at the top of the stove, higher than his head ! »

This old gentleman was considerably more than six feet high, his hair was white as snow ; but time had not favoured his exterior. He was deeply wrinkled and had other unpleasant tokens of age. He was

no doubt a learned and highly talented man, knowing most of the european languages. He could read and write english, but not having heard it until he was very aged, he never could catch the sound of it so as to understand anything in that language. He smoke constantly in his own study, and often under the trees of the garden. Nay, he would walk about, smoking. He generally wore a large silk wrapper and slippers, with his collar open. He was full of compliments and fair speeches to the ladies, at least to those who would listen to him, though I do not say that he ever adressed me in any other way than a father or a tutor should.

I found after the holidays, that this old gentleman was often engaged to give his lessons in classes, and singly. Immense was the pains which he took with me teaching me to read and write french. And he did more, he instructed me in subjects which may perhaps be called metaphysical, such as the nature of the human mind etc., in all which lessons there never was the least reference to revealed religion. Though he did not dispute the existence of a God, I did not then suspect, or see through the nature of the lessons thus given to me. But I thought them tiresome and crabbed, and was thoroughly glad always when I had done with him. Still I respected the old gentleman, and could not fail of admiring his extreme politeness ; for when not smoking and not suspending his legs on the mantle-shelf, Pictet père was the very pattern of an old french courtier.

Quantité d'émigrés français, amis de Saint Quentin, parmi lesquels Mrs Sherwood cite le marquis de Calonne, étant arrivés, l'enseignement fut confié presque exclusivement à Pictet. Son élève était encore à Old Abbey en janvier 1793, puisque elle mentionne la mort de Louis XVI, mais elle ne parle plus ni du Géant, ni de son fils.

**Pictet publie sa « Lettre à un seigneur étranger sur la position présente de la France » ;  
il prédit l'extension de la guerre à l'Europe entière, et préconise, pour vaincre la  
révolution, de la contenir plutôt que de la refouler.**

La dernière lettre de Pictet au comte Vorontsov est datée de Reading, le 28 décembre 1792. Elle sera, par lui-même ou par un tiers, publiée peu après chez Hookham et Carpenter, Bond street à Londres, sous le titre : « Lettre a un seigneur étranger sur la position actuelle de la France relativement aux autres Etats de l'Europe », et aussitôt traduite en anglais. Cet écrit, reproduit p. 149, a attiré, suivant Nicholas Hans, l'attention de Pitt, ce qui explique que Pictet sera, comme on le verra, envoyé quelques mois plus tard en mission semi-diplomatique à Berne, avant-dernière étape de sa vie mouvementée.

Cette lettre, à la fois manifeste et pamphlet antirévolutionnaire, est l'un des premiers écrits du genre, sinon en français du moins en anglais <sup>(53)</sup>. Elle présente encore un certain intérêt puisque deux réimpressions ont été récemment mises sur le marché <sup>(2)</sup>. Ecrivant avec feu sans être violent, Pictet ne cesse d'être raisonnable : bien que la révolution ait entraîné sa ruine, la haine ne l'aveugle pas, à la différence il est vrai de ce qu'il exprime dans quelques lettres privées<sup>(54)</sup>. On y retrouve, dites avec esprit, plusieurs de ses idées, en économie politique et finances publiques notamment, et il y fait preuve de connaissances étendues en histoire ancienne et contemporaine.

Pour mieux comprendre cet écrit, il faut rappeler quelle était la position de la France en cette fin d'année 1792. Quand Pictet rédige sa lettre, l'Angleterre neutre où il vit est en paix avec la

France. Le 20 septembre, Kellerman et Dumouriez ont repoussé à Valmy l'armée austro-prussienne du duc de Brunswick ; la Convention, ce même automne, a conquis puis annexé la Savoie, Nice, Avignon et la Rhénanie ; en novembre, la Belgique reconquise a été mise au pillage. Genève vient d'être révolutionnée en décembre. En France même, la révolution s'est radicalisée. Depuis août, Louis XVI est prisonnier au Temple avec sa famille ; la République a été proclamée le lendemain de Valmy ; la Convention a instauré la dictature, les massacres de septembre, la persécution des prêtres ont annoncé le règne de la terreur. L'hiver amène une pause dans les hostilités. Le 21 janvier 1793 Louis XVI sera guillotiné. L'Angleterre, jusqu'alors spectatrice, rompra les relations diplomatiques avec Paris ; l'opinion, dont une partie avait sympathisé avec les révolutionnaires modérés, s'en trouve entièrement retournée ; en mars, la République annexera la Belgique, occupant les bouches de l'Escaut, ce qui fera entrer l'Angleterre dans l'interminable conflit qui verra la France de Robespierre, du Directoire, de Bonaparte et de Napoléon triompher pendant dix ans de l'Europe coalisée.

Après s'être étendu sur les causes de la révolution, en critiquant cette fois très sévèrement Necker (« ce ministre pétri de vanité et de petitesse, [...] fier d'un désintéressement que l'état brillant de sa fortune rendoit peu difficile »), et relevé le rôle que des Genevois, tels Clavière, Du Roveray et Dumont, avaient, à ses débuts, joué à Paris dans l'entourage de Mirabeau, Pictet démontre, sans employer ce terme, que le nouveau régime va nécessairement devenir toujours plus totalitaire. Il voit ses dirigeants condamnés à ce qu'on appellerait de nos jours la fuite en avant. La ruine du pays, dévoré par la dépréciation des assignats et le délabrement croissant des manufactures, oblige la révolution à une guerre incessante : de nouvelles conquêtes lui sont nécessaires pour distraire le peuple et se procurer, en pillant l'étranger, les ressources dont se nourrit cette lutte à outrance, où la levée en masse s'est substituée aux guerres de roi à roi entre armées de métier. A supposer qu'ils la désirent, la paix entraînerait infailliblement la chute des chefs révolutionnaires, incapables de satisfaire aux besoins et de donner de l'emploi à une armée immense, revenue ivre de gloire dans un pays dont l'économie et les finances sont à terre. En 1792, Pictet entrevoit déjà Bonaparte et Napoléon :

Dira t'on qu'au moyen de quelques punitions éclatantes, ils [les chefs de la révolution] parviendroient à tout contenir : mais ne connoit on pas l'esprit militaire ? Peut-on ignorer que des soldats finissent par ne respecter que leurs officiers, qu'ils ne tarderoient pas à mépriser un corps de bourgeois obscurs, qui n'en imposent ni par la naissance, ni par la fortune, ni par le rang, ni par la décoration et la pompe extérieure, et que tôt ou tard, il se trouveroit dans l'armée un homme audacieux et entreprenant, qui ayant sù attacher à sa fortune un certain nombre de partisans, les traiteroit comme autrefois Cromwell traita ce parlement auquel il devoit son élévation et son crédit.

L'Europe entière, même la Russie, est menacée par cet irrépressible besoin de conquêtes:

Il est possible, peut être même probable, qu'après s'être affermis dans les Pays-bas [Belgique autrichienne], ils attaqueroient les Provinces Unies [Hollande], où les anciens patriotes les appellent à grands cris : on peut croire qu'après avoir renversé ce gouvernement, qu'après y avoir fait triompher la souveraineté du peuple et l'anarchie, ils se jetteroient sur le midi de l'Europe, et commenceroient leurs

ravages par l'Italie, l'Espagne et le Portugal... Mais [...] peut-on douter que, la révolution du midi une fois terminée, ils ne se jettassent sur le Nord ? [...] Ne sent-on pas [...] que, se disant appelés par la Providence à briser les fers des nations, ils porteroient dans toute l'Allemagne le ravage et les dévastations. Qu'on médite sur les instructions qu'ils avoient données à Mr de Semonville, qu'ils destinoient pour Constantinople, et l'on se fera une idée de leurs vues et de leur caractère politique. [...] Ne croyez pas que les Puissances du Nord, la Russie, la Suède et le Danemark, aient moins à craindre que le reste de l'Europe ; ne pensez pas que la distance des lieux et l'apreté de votre climat puissent vous garantir de la fureur des démocrates...

Valmy a montré que l'invasion surexcite les fanatiques. Il faut donc empêcher les ennemis de l'Europe d'étendre leurs conquêtes, « les comprimer dans les limites de la France » :

L'intérêt le plus essentiel de toutes les puissances [...] est, sinon de les subjuguier et de les détruire, [...] du moins de les comprimer dans les limites de la France, de leur ôter le moyen de se répandre au dehors, et d'attendre tranquillement le moment où leurs divisions intestines amèneront un changement dans l'opinion générale, et feront désirer à la nation de revenir à ses anciennes maximes.

C'est en Allemagne qu'il faut arrêter le torrent, ce n'est qu'en lui imposant de bonne heure des digues insurmontables qu'on peut l'empêcher de tout inonder, et peut-être n'y-a-t-il que le phlegme, la fermeté et l'intrépidité de l'infanterie Russe qui puisse arrêter l'impétuosité et l'enthousiasme des François.

J'ose l'affirmer : deux ans, trois ans tout au plus, ne se seroient pas écoulés, sans qu'on vit la nation reconnoissant ses erreurs, redemander à grands cris les loix sévères, une police exacte, et un gouvernement revêtu d'une autorité assez imposante pour rétablir et maintenir l'ordre, la tranquillité et la paix. Quelle leçon pour l'Europe ! Quel échec pour la nouvelle philosophie !

Pictet ne se trompe guère : quatre ans après la conclusion du traité de Bâle, en juin 1795, qui assure à la France le repos sur sa frontière la plus vulnérable, la rive gauche du Rhin, Bonaparte sera premier consul, et l'on pourra parler d'une « autorité imposante ».

En termes de guerre froide, Pictet préconise donc le « containment » plutôt que le « roll back ». Je ne peux déterminer si sa manière de voir est originale.

Après ces considérations politico-militaires, le Géant, se fait philosophe. Il voudrait qu'on oppose à l'idéologie révolutionnaire, en guise de contre-feu, des idées qui emportent mieux qu'elle la conviction des masses :

Ce n'est pas seulement avec des armées qu'il faut combattre le fanatisme démocratique : ses partisans enflamment et séduisent le peuple par leurs déclamations, leurs livres et leurs pamphlets ; ils en connoissent si bien l'effet, qu'ils [...] ne négligent rien pour les faire circuler d'un bout de l'Europe à l'autre. Il faut donc les attaquer à armes égales, et quoique je fasse le plus grand cas de différents ouvrages qui les combattent, j'ose croire, qu'il est un livre nécessaire et élémentaire qui n'a point encore été entrepris ; et j'estime qu'il seroit du plus grand intérêt pour l'espèce humaine que quelqu'homme de génie voulut s'en charger.

Le Géant esquisse cet ouvrage, et ce faisant, il se déclare déiste. Regrettant que Voltaire et d'Alembert aient écrit contre la religion, il affirme croire en Dieu. Et puisque Dieu veut, pour que la civilisation progresse, que l'homme, sa créature, vive en société en paix avec ses semblables, nul n'a le droit, en nuisant à autrui, de contrarier le plan divin :

Que l'homme n'existe pas de toute éternité ; qu'il ne soit pas le produit d'une cause aveugle et du hasard, mais qu'il doive son existence à une première cause souverainement puissante et intelligente, voilà une de ces vérités tellement palpables qu'il est impossible à un homme sensé de lui refuser son assentiment. [...] Il en résulte que [...] la civilisation et le développement des facultés de l'homme sont entrés dans le plan du Créateur ; que par une suite de son rapport de dépendance avec l'être suprême, l'homme est rigoureusement tenu de ne rien faire qui puisse nuire à la société, qui en puisse retarder l'accroissement ou arrêter les progrès de la civilisation. Si la société est entrée dans les vues de la Providence, il en résulte [...] que l'homme n'est point un Etre parfaitement libre, qu'il ne tient pas de sa naissance le droit de ne suivre pour règle que sa volonté. Le Créateur a voulu qu'il vécût avec ses semblables, et s'il est en droit d'exiger que ceux-ci ne fassent rien qui puisse lui nuire, il est tenu de son côté de s'abstenir de tout ce qui pourroit les offenser. Il y a plus, non seulement il est tenu de ne blesser individuellement aucun de ses semblables ; mais, avant même l'existence du gouvernement, et lors même qu'il n'y auroit aucune puissance qui put l'y contraindre : par une suite du rapport du Créateur à la créature, il ne doit se permettre aucune action qui puisse nuire à la société en général, en retarder l'accroissement et le développement.

Une révolution qui ruine et ensanglante un continent fait rétrograder la civilisation et la prospérité générale : manifestement contraire au plan divin elle doit donc être réprimée. Pictet recherche ensuite quel est le régime qui respecterait le mieux le dessein du Créateur. Partant selon son habitude du droit naturel, il examine comment se développerait, sur une île déserte, une société composée d'une centaine de pères de famille propriétaires ayant sauvé une partie de leur fortune et qu'auraient volontairement accompagné un certain nombre de domestiques et d'artisans. C'était, soit dit en passant, à peu près la situation des premiers colons anglais en Amérique du Nord : seuls les propriétaires fonciers pouvaient en effet, au début, acquérir de la terre et plus de la moitié des arrivants étaient des domestiques à leur service. Je ne peux résumer ici ses réflexions. Disons seulement que Pictet, qui manifeste ce faisant les préjugés de son temps, propres à son milieu, arrive à la conclusion, pas tout à fait inattendue, que ces colons d'un nouveau genre, après avoir fait leurs expériences, finiraient par adopter la monarchie constitutionnelle telle que la connaissait alors l'Angleterre, l'Etat de l'Europe le plus prospère et le mieux policé, autrement dit, dans les faits, malgré beaucoup d'injustice sociale, un parlement dominé par une oligarchie aristocratique sans privilèges exorbitants, tenue en bride par l'habeas corpus et la liberté de la presse, et qui, à la différence de la noblesse française, ne formait pas une caste fermée mais, par les anoblissements et le droit d'aînesse, ne cessait de se renouveler :

Je voudrais qu'il [l'auteur] examinât d'abord, quel est, dans les différentes périodes du développement de la société, le degré de liberté dont l'homme est susceptible, et j'ose affirmer que le résultat de ses recherches seroit d'établir comme vérité démontrée, que, les circonstances de l'Europe étant données,

il est impossible sans tomber dans la confusion et dans l'anarchie, qu'un gouvernement puisse laisser à l'individu une plus grande mesure de liberté que celle dont jouissent les Anglois à forme de leur constitution...

Pictet se dit malheureusement hors d'état de composer un tel ouvrage, quand bien même, écrit-il, il l'a tout entier dans sa tête :

Il ne faut pas se faire illusion, ce n'est pas à mon âge qu'on peut devenir auteur. Pour traiter un sujet qui [...] obligerait à bien des recherches abstraites, il faudrait une de ces plumes brillantes, qui, par le charme et l'énergie du style, savent attacher l'attention du lecteur, [...] et ce n'est pas avec mes longues phrases et mes périodes trainantes que je peux me flatter de produire cet effet.

A la différence de la Lettre imprimée, celle qu'il écrit à Vorontsov se termine par un tableau pathétique de sa situation personnelle, et plus encore celle de son fils :

Et quand à force de travail, je pourrais surmonter cette difficulté, Votre Excellence connaît ma position ; elle sait que, ruiné moi-même par la révolution, recevant avec peine depuis longtemps la moitié de mon modique revenu, à la veille chaque jour de ne plus rien recevoir, j'ai été obligé de me livrer à un genre de vie qui, du moins pendant qu'il me restera quelques forces, peut fournir à mes premiers besoins.

Ce n'est pas pour moi, qui n'ai plus que quelques momens à vivre, que cette situation m'inquiète. Accoutumé aux privations, je sais me faire une raison de la nécessité. Mais, Mr le comte, j'ai une sœur de deux ans plus âgée que moi. Je sens, combien à son âge, après une vie passée toute entière dans une sorte d'aisance, il doit être dur de se voir tout-à-coup condamné à manquer du nécessaire, et j'ai la douleur de ne pouvoir la secourir. J'ai un fils, âgé de 26 ans, qui, j'ose vous le dire, serait digne d'un meilleur sort... Elevé à Genève, feu Mr Gabriel Lullin, notre parent et notre ami, qui avait l'honneur d'être connu et estimé de Votre Excellence, l'avait pris chez lui, et avait ordonné en mourant qu'il fût associé dans la maison. Sans la révolution, cette maison fleurirait encore, mon fils serait associé, et j'aurais la satisfaction de pouvoir passer ma vieillesse auprès de lui. Au lieu de cela, il est à Londres, commis dans une des premières maisons de la Cité, mais sans apparence d'avancement, et son sort est d'autant plus triste, que tout Genève se trouvant ruiné ou près de l'être, il ne peut plus compter que ses parens et ses amis lui puissent fournir les moyens de s'établir, comme ils le lui avaient promis lorsqu'il quitta Genève. Si cependant, Mr le comte, si vous pouviez vous faire une idée de ce que c'est que la vie d'un commis, surtout pour un jeune homme, qui a reçu une éducation soignée, qui a de la délicatesse et de la sensibilité qui a toujours vécu en bonne compagnie, dans un pays où l'on n'estime les gens que par la quotité de leur fortune : j'ose vous assurer que vous le trouveriez fort à plaindre, et vous ne vous étonneriez point de ce que cette idée fait le malheur de ma vie. J'ose vous le répéter, Monsieur le comte, il a de l'honneur, de la délicatesse, de l'instruction. Il est infiniment appliqué et laborieux. Il a acquis l'estime de ses patrons, qui le traitent aussi bien que des négociants anglais peuvent traiter un commis ; mais cette idée d'être toute sa vie un homme à gages le désole. Je crains que la mélancolie ne le gagne, et si ce n'était pas abuser des bontés de Votre Excellence je lui demanderais, s'il n'y aurait pas un moyen de l'employer, et je crois pouvoir vous assurer que si mon nom et d'être mon fils n'est pas un crime, vous n'auriez jamais lieu de vous repentir de l'avoir attaché à votre service.

Je suis avec respect [etc.]

Reading, comté de Berkce, 28 décembre 1792.

Pierre Isaac Pictet, né à Pétersbourg le 27 décembre 1766 /7 janvier 1767 a donc été, ainsi qu'on l'a vu, envoyé de Paris à Genève chez sa grand-mère et sa tante Catherine, qui l'a élevé avec Albert Gallatin.

Gabriel Lullin, allié Gallatin (1709-1787), était à la tête de l'importante maison de banque Lullin et De Tournes. (Luthy II) C'est donc après la mort de son protecteur qu'il a rejoint le Géant à Londres. Selon une lettre citée par Candaux que je n'ai pu retrouver, il est en 1788 précepteur dans une famille à Chelmsford (Essex); Mrs Sherwood le dit à Old Abbey en 1792; on verra par la lettre de son père écrite de Berne le 10 juillet 1794 à Lord Hawkesbury (p. 111), que Pierre Isaac gagnait alors son pain dans un comptoir à Londres. Il trouvera un emploi dès 1797, c'est-à-dire après le départ de son père pour la Suisse, chez MM. Thellusson frères, banquiers à Londres, de la branche anglaise, titrée barons Rendlesham, de cette famille originaire du Lyonnais reçue bourgeoise de Genève en 1637. Cet emploi, semble-t-il, l'amènera ensuite à se fixer sous la Restauration à Paris où il mourra le 15 septembre 1828. Une fois encore, le Géant ne souffle mot de sa femme.

**Situation critique de Pictet qui sollicite un secours pour son fils : « La faim fait sortir le loup du bois, et je suis à la lettre dans le cas du loup. »**

Comme si la conclusion de sa longue épître ne suffisait pas, son envoi est accompagné d'une autre lettre, datée du lendemain. Elle dépeint une fois encore la situation désespérée de Pictet en Angleterre, et les projets qu'il nourrit pour son fils. La Savoie, on le rappelle, étant devenue le département du Mont-Blanc, Genève est maintenant entièrement enclavée en territoire français; les institutions de l'ancien régime, qui n'étaient plus vraiment oligarchiques depuis bien des décennies, sont renversées le 28 décembre; la petite République, désormais livrée à la dictature des clubs, connaîtra en été 1794 un bref épisode de Terreur avant d'être annexée, en avril 1798, par le Directoire qui en fera le chef-lieu du département du Léman.

Reading, 29 Xbre 1792

Monsieur le comte,

En prenant la plume pour écrire à votre Excellence, mon unique intention était de vous parler de mon fils, de vous intéresser pour ce jeune homme, et j'étais bien éloigné que les idées qui bouillonnaient dans ma tête, jettées sur le papier, finiraient par produire une espèce d'ouvrage, que son Excellence Mr votre frère daigne goûter et dont un Anglais de mes amis, homme plein de goût et de mérite, s'est enthousiasmé au point de vouloir absolument le traduire et de désirer vivement qu'il fût imprimé... Voilà cet ouvrage, Mr le comte; daignez le lire et en juger.

Je connais trop ce que je dois à votre Excellence pour pouvoir penser à imprimer un pareil ouvrage sans votre aveu, et pour que je cédasse aux sollicitations qu'on me fait à cet égard. Non seulement je voudrais que vous n'y trouvassiez point d'inconvénient, il faudrait encore qu'après y avoir réfléchi, vous y trouvassiez quelque utilité et que vous le désirassiez. Mais, je l'avoue à votre Excellence, ce ne sera pas sans une sorte d'impatience que j'attendrai votre décision là-dessus.

N'allez pas croire, je vous le demande en grâce, n'allez pas croire que cette impatience tienne à une sottise vanité d'auteur. Non, Mr le comte; je suis trop vieux et j'ai acquis à mes dépens trop d'expérience pour n'être pas guéri des illusions d'amour-propre; mais votre Excellence connaît le proverbe: elle sait que la faim fait sortir le loup du bois, et je suis à la lettre dans le cas du loup.

Nous avons, entre ma sœur, mon fils et moi, treize mille livres de rentes viagères, argent de France. Nous avons en outre un capital d'environ 1500 l. st. hypothéqué à 4 ½ % sur une maison à Genève. Enfin, ma sœur avait conservé le mobilier paternel et maternel, dont ni elle ni moi n'avions jamais voulu vendre; ma sœur se plaisait même à l'augmenter. En un mot, nous n'étions pas riches; il s'en

fallait beaucoup, mais nous étions au dessus du besoin, et l'homme raisonnable n'en demande pas davantage.

Depuis que les assignats tiennent lieu de monnaie en France, nous avons constamment perdu 50 pour cent et plus sur les rentes qui nous ont été payées ; à l'époque actuelle il nous est dû dix huit mois d'intérêts ; et votre Excellence sait tout comme moi qu'il faudra bien qu'un peu plutôt ou un peu plus tard la trésorerie nationale finisse par mettre la clef sous la porte.

Quant à l'hypothèque que nous avons à Genève, si ma sœur pouvait la vendre, si elle se déterminait à venir en Angleterre, où je pourrais lui donner un asyle, cette somme, jointe à ce qu'elle pourrait tirer de son mobilier, remise entre les mains de mon fils, qui lui en payerait l'intérêt, pourrait nous faciliter beaucoup les moyens de vivre. J'ose vous le dire, Mr le comte, mon fils, par sa conduite et par son application, s'est acquis l'estime générale des négociants. Une maison de commerce, qui travaille avec beaucoup de sagesse et de circonspection, lui offre de l'associer. Il faudrait qu'il portât dans la maison 5 à 6000 l. de fond. S'il en avait à lui 2 ou 3000, il ne serait pas absolument impossible de trouver à emprunter le reste. Mais comment, dans les circonstances actuelles, ma sœur pourrait-elle trouver à vendre un contract hypothéqué sur une maison que le premier boulet tiré contre Genève renversera, a laquelle la première bombe mettra le feu ? Comment quitter Genève, emporter son mobilier ou le vendre à sa valeur, dans une ville, dont la populace, excitée par les Français s'est emparée, dans laquelle ils trouveront bien le moyen de s'introduire, dont ils feront une place d'armes, dont, à force d'outrages, on cherchera à chasser les honnêtes gens, ne fût-ce que pour les déclarer émigrés et pour s'emparer de leurs biens ? Pensez, Mr le comte, que depuis près de six semaines nous n'avons point de nouvelles de l'intérieur de la ville, que nous n'en recevons que des environs, dans lesquelles on ne peut pas nous dire exactement ce qui se passe dans les murs, et jugez vous-même à quoi nous devons nous attendre, et si j'ai tort de craindre que ma pauvre sœur, trop heureuse de pouvoir quitter la ville sans rien emporter, ne se trouve réduite aux plus tristes extrémités dans un tems surtout où il me serait physiquement impossible de lui envoyer dix guinées.

Telles sont, Mr le comte, les raisons qui me font désirer d'imprimer mon ouvrage, si du moins je trouve quelqu'un qui veuille me faire les avances des fraix de l'impression et me mettre à couvert de la tyrannie des libraires, corsaires et arabes dans ce pays, comme partout. Mes amis me flattent que l'édition anglaise se vendrait très-bien, et si je trouvais quelque moyen sûr de répandre promptement, soit en Allemagne et dans le Nord, soit en Suisse et en Hollande, l'édition française et d'éviter les contrefaçons, il se pourrait que la vente me produisît deux à trois cent livres, ce qui dans le moment actuel serait pour moi un trésor.

J'ai encore, Mr le comte, (car, dans ce moment il faut tout vous dire), j'ai encore une autre raison pour désirer d'imprimer... Prévoyant les malheurs qui m'arrivent, j'ai voulu du moins m'assurer la table et le logement, et je me suis retiré à la campagne chez un ami. C'est un jeune homme, compatriote de Mr de La Fermière, qui a fait beaucoup de sottises dans sa jeunesse, mais qui a de la sensibilité, de l'activité et de l'honneur. Il y a près de cinq ans qu'il vint en Angleterre, n'ayant d'autre recommandation qu'une lettre pour moi, d'autre ressource que son savoir faire. Il y devint amoureux d'une dame du premier mérite et il l'épousa, quoiqu'elle n'eut pour toute fortune qu'un intérêt de moitié dans une petite école à Reading, qui n'avait alors qu'une douzaine de pensionnaires au prix le plus bas et qui, sans que ces dames s'en doutassent, s'endettait toutes les années et devait à l'époque de son mariage près de 500 livres. Tant de difficultés ne l'ont point effrayé. Aidé de mes conseils et par un travail infatigable il est parvenu à relever son école et à lui donner de la réputation... Nous avons aujourd'hui plus de 50 pensionnaires ; le prix actuel est de 22 guinées. Nous pouvons nous flatter que nos demoiselles sont mieux instruites que dans les grandes écoles de Londres ; et si mon ami n'avait pas été obligé cette année d'envoyer des secours à ses parents en Alsace, s'il n'avait pas quatre frères émigrants, à qui il a fallu donner des culottes, une petite sœur, qu'il a fallu aller chercher,

il serait dans ce moment au dessus du pair ; mais tant de sacrifices indispensables l'ont épuisé, et il sera encore près d'un an [à] s'en ressentir. D'ailleurs, Mr le comte, tant que nous serons à Reading, nous ne pourrons que vivre. Pour amasser quelque chose et avoir une perspective, il faudrait se rapprocher de Londres, se faire connaître, obtenir la confiance de la noblesse et pouvoir, comme les écoles de Londres, faire payer 50 et 60 guinées de pension, et dans un pays tel que celui-ci, où tout est mode et engouement, rien ne pourrait plus contribuer à nous en faciliter les moyens que l'impression de mon ouvrage, si du moins il réussissait et s'il faisait quelque bruit, d'autant surtout que, si l'expérience me prouvait que ma manière d'envisager les objets ne déplaît pas au public, j'ai en portefeuille des matériaux pour trois ou quatre traités, sur des sujets fort intéressants.

Enfin, Mr le comte, il est une dernière idée que votre Excellence trouvera vraisemblablement fort ridicule, mais à laquelle je ne puis pas m'empêcher de tenir prodigieusement. Vous l'avouerez-vous ? Le vœu le plus vif, le plus ardent de mon cœur serait d'obtenir la permission de dédier à Sa Majesté Impériale soit mon ouvrage, soit quelqu'un de ceux qui le suivront. Quoiqu'il puisse m'arriver, dussé-je périr de misère, je mourrais content, satisfait et heureux, si, de son aveu, j'avais eu une occasion de m'expliquer sur ce que j'en pense. Je ne crois pas avoir besoin d'en dire les raisons à votre Excellence : vous êtes fait pour les sentir ; il faudrait des volumes pour les expliquer.

Pardon, Monsieur le comte, pardon de vous avoir entretenu si longtemps sur des choses, qui, je ne le sens que trop, sont peut-être toutes des illusions. Il faut passer quelque chose aux malheureux ; vous n'ignorez pas que, quand une fois ils ont rompu le silence, ils ne peuvent plus finir ; mais quoiqu'il en soit, je vous le répète, Monsieur le comte : le premier des vœux de mon cœur est de dédier un ouvrage à Sa Majesté Impériale ; le second de procurer un établissement à mon fils.

Je suis avec respect [etc.] [A.V. 29 p. 153]

Pictet

L'éditeur des archives Vorontsov note qu'Alexandre, à l'époque de cette lettre, ne présidait plus le collège de Commerce et s'était retiré dans sa propriété près de Moscou. Pictet n'a pas attendu la réponse dont il se dit si impatient : il a immédiatement remis son manuscrit à l'imprimeur où il était sous presse en janvier 1793 comme en témoigne la note (p. 175), relative à l'exécution de Louis XVI. On ne sait pas non plus si Vorontsov a accordé quelque secours aux Pictet, père ou fils.

En consultant les sources, on constate en tout cas que cet écrit de Pictet a bel et bien été d'abord une lettre, et non, comme l'avance Stroeve, une brochure envoyée ensuite à Vorontsov sous forme de lettre ; que l'original est en français, l'édition anglaise étant une traduction et non l'inverse ; qu'Alexandre Vorontsov enfin, et non, comme indiqué par certains auteurs, son frère Sémion, ministre à Londres, est le seigneur étranger auquel elle est adressée. On verra Pictet dire à Lord Grenville (p. 108) et au comte Besborodko (p. 116) avoir écrit d'autres ouvrages contre la révolution, dont on a perdu la trace.

Jean Louis Etienne Mallet, frère cadet de Mallet Du Pan, décrit ainsi la situation à Genève dans une lettre datée du 13 décembre de cette année 1792 à son ami Jacques André Baraban : « Avant-hier les membres de deux cercles firent à 7 heures le tour de la ville avec le tambour, la musique qui jouait ça ira, ils avoient des drapeaux, des flambeaux, tous en bonnets rouges, le sabre nud, on eût dit véritablement que c'étoit des bandes de galériens échappés. » A partir du 28 décembre, la République de Genève sera gouvernée par deux comités provisoires, l'un dit de sûreté, l'autre d'administration, tous deux courbés devant Paris, de crainte autant que de dévotion.

L'inflation en France a ruiné un grand nombre de Genevois qui, encouragés par leur compatriote Necker, avaient acheté en masse des rentes viagères émises par le trésor royal ; payées en bonne monnaie, les rentes étaient versées, avec un très grand retard, en assignats de plus en plus dévalués.

François-Hermann Laferrière (1737-1796), de Strasbourg, bibliothécaire et lecteur français du tsarévitch Paul qu'il accompagna dans son voyage en Europe ; protégé par A. R. Vorontsov, chez qui il s'est ensuite retiré. [Mézin-Rjéoutski]

**Pictet, « agent de Pitt », en mission à Berne pour observer les menées de la France.**

La vie, à vrai dire assez extraordinaire, de François Pierre va connaître un dernier épisode : il est envoyé à Berne pour le compte du gouvernement anglais ; Nicholas Hans suppose, sans doute à juste titre, que c'est sa Lettre à un seigneur étranger, traduite en anglais, qui aurait amené Pitt à lui confier cette mission. La nature de celle-ci et son statut, tous deux quelque peu ambigus, sont définis dans la lettre chiffrée dont il est porteur, adressée au ministre d'Angleterre à Berne, Lord Robert Stephen Fitz Gerald <sup>(55)</sup>:

Whitehall Oct. 1793

My Lord, This Letter will be delivered to your Lordship by Monsieur Pictet, who has been engaged by Lord Grenville, for the purpose of procuring Political Intelligence respecting Geneva and the neighbouring My Lord, This Letter will be delivered to your Lordship by Monsieur Pictet, who has been parts of France. He is instructed to transmit regularly to your Lordship such Communications as he may have to make : and he has, for this purpose, been furnished with the means of carrying on a Correspondence in Cypher with your Lorship, which he is directed to communicate to you ; and he is further instructed to consider himself as being under your Lordship's direction during the period for which he has been engaged. Your Lordship will of course transmit to Lord Grenville from time to time the Intelligence which you may receive from this person. I have only to add, that Monsieur Pictet is employed solely for the purpose of procuring intelligence, and by no means with a view of entering into any kind of negociations : and that a limited sum having been fixed by agreement with him here, in full for his services on this occasion, Lord Grenville directs me to explain to your Lordship particularly, that your Lordship is not to be called upon by this Gentleman for any Pecuniary Assistance, nor are you, even on Extraordinary occasions, to advance him any Money, except upon the fullest conviction of its beeing advantageous and necessary for His Majesty Service.

I have the Honor to be with great truth and regard, My Lord, Your Lordship's most obedient humble Servant

J.B. Burgess

William Wynham Grenville (1759-1834), baron Grenville (1790) ; cousin germain de Pitt, il fut de 1791 à 1801 secretary of state for foreign affairs dans son ministère.

Robert Stephen FitzGerald (1765-1833), fils cadet du 1<sup>er</sup> duc de Leinster, aussi 20ème comte de Kildare, fut ministre auprès des cantons suisses de 1793 à 1795, puis à Copenhague. Son collègue français le juge sévèrement : « [...] imagine-toi que depuis deux ans que ce ministre est à Berne, il n'a pas donné encore un verre d'eau à un seul Bernois. Sa femme ne voit aucune femme du pays, ils sont aussi ignorés à Berne que s'ils n'y demeuroient pas. Ils s'ennuient horriblement [...] Quand on se conduit ainsi, il est impossible qu'on se fasse des partisans. [Barthélemy au Comité de Salut Public, 20 août 1794, vol. 448 f° 351].

Chargé de recueillir des renseignements politiques sur Genève, où l'Angleterre n'a plus de représentant diplomatique, et la France voisine, la mission de Pictet, limitée ainsi qu'on le verra à un an, ressemble fort à celle d'un espion, et qu'il dispose d'un chiffre renforce cette impression. Dépendant du ministre sans pour autant faire partie du personnel de la légation, il peut, si besoin est, être aisément désavoué. Les révolutionnaires l'appelleront « l'agent secret de Pitt ».

Berne est alors un poste diplomatique très importante, l'une des très rares villes où la France, en guerre avec l'Europe, et l'Angleterre ont une représentation. Le Louable Corps Helvétique, soit, en simplifiant quelque peu, les treize cantons, plus les Grisons et le Valais –sans Genève qui n'est que l'alliée de Berne et de Zurich, ni Neuchâtel, principauté prussienne – est neutre, une neutralité que la Convention vient encore, le 18 novembre 1793, de déclarer vouloir respecter ; mais, consciente qu'elle sert surtout ses propres intérêts, la France soupçonne sans cesse ses adversaires de vouloir attirer la Suisse dans leur camp. En fait, c'est elle qui, en 1798, violera cette fragile neutralité pour faire de l'antique Confédération, rebaptisée République helvétique une et invisible, un nouvel Etat vassal de la Grande Nation. Le pays, où beaucoup d'émigrés ont trouvé un refuge, fourmille d'espions qui les surveillent. <sup>(56)</sup>

On trouve la trace de Pictet dans la correspondance diplomatique de l'ambassadeur de France, François Barthélemy <sup>(57)</sup>, et du ministre d'Angleterre, Fitz Gerald, ainsi que dans les registres du Comité provisoire de sûreté qui est, avec le Comité provisoire d'administration, l'un des deux organes genevois issus de la révolution de décembre 1792 <sup>(58)</sup>. En revanche, le Géant n'est pas mentionné dans les registres conservés aux Archives de l'Etat de Berne.

Je ne sais exactement quand Pictet a pris ses fonctions. Sa lettre de mission étant d'octobre ce dut être au début de novembre ; lorsque sa venue est signalée à la fin de ce mois, à partir d'informations en provenance de Londres, il paraît être déjà arrivé. Le collaborateur de l'ambassadeur Barthélemy, nommé Bacher, la signale dans une lettre au commissaire aux relations extérieures, Deforgues. Précédé par une réputation détestable, il va retenir l'attention de l'ambassade et du réseau des sympathisants à sa solde, dont au moins un membre du gouvernement bernois. On notera le tutoiement républicain :

à Bâle 2 frimaire an 2 [22 novembre 1793]

[...] M. Pictet de Genève qui s'est fait faire comte, et qui depuis longtemps est attaché au service de l'Angleterre, a été annoncé par un correspondant de la maison Pourtalez à Londres, comme devant arriver en Suisse avec des sommes d'argent, pour y susciter des tracasseries et des ennemis à la France. Il a été devancé par plusieurs agens qui se sont déjà repandus dans les cantons et qui intriguent de toutes les manières pour contre révolutionner en Suisse. [...] [Papiers de Barthélemy, vol. 440, f° 168].

Théobald Bacher, ou plutôt son informateur, confond François Pierre avec Isaac Pictet (1746-1823), comte à la mort de son père, chargé d'affaires du roi d'Angleterre (en tant que roi de Hanovre) et son chambellan ; conseiller depuis 1790, il avait été syndic en 1792, dernière année de l'ancien régime renversé par les révolutionnaires le 28 décembre.

Le Directoire craint que l'Angleterre « contre-révolutionne » la Suisse qui n'a pas encore été révolutionnée.

La nouvelle met la machine en marche ; Barthélemy rapporte de son côté, depuis Baden :

à Bade, le 4 frimaire an 2 [24 novembre 1793]

[...] On mande de plusieurs côtés et le cit. Hérault s'est empressé de m'en instruire qu'un Genevois nommé Pictet arrive d'Angleterre en Suisse muni de beaucoup d'argent. Je t'ai averti depuis longtemps, surtout depuis que les Autrichiens sont dans la cydevant Alsace, que le Corps helvétique alloit être fortement travaillé pour renoncer à sa neutralité. Nous savons bien que nous avons dans les

cantons un parti puissant contre nous. Les catholiques ne nous sont nullement favorables et il est dans plusieurs des mesures prises par la Convention qui en froissant tous les préjugés les fortifient dans leur éloignement de notre cause. Mais cette partie d'opposition est très avantageusement contrebalancée par les cantons protestans qui sont presque tous pour nous en même temps qu'ils sont les plus forts et les plus éclairés [...] Je n'ai donc cessé de représenter qu'il falloit nous presser de nous attacher les protestans et profiter pour cela des moyens faciles que nous avions en mains, en faisant droit à leurs justes et nombreuses réclamations, en favorisant leurs intérêts commerciaux, en excitant de plus en plus leur penchant pour nos principes. [...] Nous n'avons accordé aucune sorte de satisfaction. Nous sommes en guerre avec toute l'Europe, une seule nation est restée notre amie, [...] nous ne faisons rien pour conserver son affection, nous faisons plutôt tout pour la perdre. [...]

[Vol. 440, f° 182]

Neveu de l'auteur du Voyage du jeune Anacharsis en Grèce, François Barthélemy (1747-1815) avait été secrétaire à Stockholm, Vienne et Londres avant d'être nommé ambassadeur auprès du Corps Helvétique en décembre 1792. Il prit le 1<sup>er</sup> février 1792 son poste qu'il conservera jusqu'en mai 1797, sera ensuite brièvement membre du Directoire, puis déporté après le 18 fructidor en Guyane, d'où il s'évadera l'année suivante. Sénateur, comte de l'Empire en 1808, président du Sénat en 1814, pair de France au retour de Louis XVIII, marquis en 1818. Souvenir de l'alliance perpétuelle de 1515, la France a longtemps été le seul Etat qui accréditât un ambassadeur, lequel avait sa résidence à Soleure, canton catholique ; son Conseil ayant refusé d'accueillir un émissaire de la révolution, Barthélemy résidait à Baden en Argovie, alors possession bernoise. Ce qu'il dit de la Suisse montre qu'il est, toutes proportions gardées, un modéré.

Marie Jean Herault de Sechelles (1759-1794). Conventionnel, il avait en 1792 organisé la Savoie révolutionnée. Membre du Comité de Salut public en 1793, il sera guillotiné avec Danton l'année suivante.

Barthélemy se renseigne à Genève ; on lit dans le registre du Comité provisoire de sûreté :

Du 27 novembre 1793

Le Président donne communication d'une lettre à lui adressée, par le Citoyen Barthélemy, ambassadeur de la République française, auprès du Corps helvétique, dans laquelle est renfermée, une autre lettre du Citoyen Hèrault, Représentant du Peuple à l'Armée du haut-Rhin ; l'une et l'autre sont transcrite ci-après et contiennent :

A Baden, le 24 9bre, vieux stile l'an 2 de la Republique française une et indivisible.

Citoyen ! Je viens de recevoir du Citoyen Herault, une lettre dont je joins ici copie. Si votre République avoit quelque moyen d'influer sur la conduite du Pictet dont il parle, je suis persuadé, qu'elle s'occupoit bien volontiers d'empêcher le rôle odieux qu'on veut lui faire jouer. Voyez, je vous prie, Citoyen, si vous pouvez me donner des éclaircissemens sur ce Pictet, qui seroient de nature à satisfaire le Citoyen Herault. Celui-ci, comprendra au reste, que si ce Pictet, a attaché sa fortune, à celle de l'Angleterre, votre République ne seroit guère en état de le réprimer. Vos sentimens me font espérer : que ne serez pas surpris, que je me sois adressé directement à vous.

Je vous renouvelle avec grand plaisir, Citoyen, tout ce que vous me connoissez pour vous

Barthélemy

Extrait d'une lettre écrite, au Citoyen Barthélemy, par le Citoyen Hèrault, Représentant du Peuple, à l'Armée du haut-Rhin.

A Colmar, le 30 Brumaire, l'an 2d de la République une et indivisible.

J'apprends par des lettres d'une maison de Neufchatel, que : Pitt, envoie le Genevois Pictet, en Suisse, avec des sommes considérables, destinées à engager les Cantons, à accéder à la Ligue, des ennemis de la République française. Ce renseignement a été donné par un Négociant, venant de Suisse, et bien instruit en général. Il y a à Genève beaucoup de Pictet ; ne pourrais-tu pas découvrir, quel est celui qui voyage en Suisse, ou celui qui est absent de Genève ? Ne pourrais-tu prévenir les Genevois, qu'une République est responsable des individus qui la composent ?

Barthélemy tient Paris au courant ; il écrit à Deforgues :

Bade le 14 frimaire an 2 [4 décembre 1793]

[...] Tu as été instruit que le Cit. Hérault a été averti que Pitt envoyoit en Suisse un Genevois nommé Pictet. Il m'en écrivit pour que je m'informe à Genève qui étoit ce Pictet. Il sembloit croire que Genève devoit répondre de lui. Je m'adressai à l'instant au citoyen Janot président des comités genevois, qui vient de me faire la réponse ci-jointe. En même temps qu'elle m'arrivoit j'ay reçu une lettre anonyme que je t'envoie également. J'ai très bien connu à Londres l'homme que ces deux lettres désignent. Il étoit toujours chés le ministre de Russie où je l'ai fréquemment rencontré. Aussitôt que je l'ai entendu nommer j'ai bien pensé à lui, mais je ne pouvois croire que Pitt eut fait choix d'un homme aussi désagréable et repoussant par ses manières et son extérieur qu'il est peu fait par sa vie précédente et par sa réputation pour mériter et obtenir confiance. Je ne puis douter d'après les deux avis qu'on me donne que cet homme ne soit à Berne, je ne conçois pas cependant comment son arrivée n'auroit pas fait quelque sensation à Berne et en Suisse, car ni de Berne ni de Zurich on ne m'en fait mention. On n'en a rien dit non plus au cit. Bacher. Je vais tâcher de savoir ce qu'il fait. [...]

[Vol. 440, f° 285]

Janot, président du Comité provisoire de sûreté s'étoit empressé de satisfaire Barthélemy ; je suis ici le texte de sa lettre, tel qu'il figure en copie dans le registre du comité genevois :

Au Citoyen Barthélemy, Ambassadeur de la République française une et indivisible.

à Genève le 29 novembre 1793 l'an 2 de l'égalité

Citoyen,

Vous m'avez prévenu d'un jour, par votre dernière lettre, au sujet de Pictet, agent secret de Pitt, en Suisse ; car lors même, que vous ne m'auriez pas écrit, je vous l'aurai dénoncé : voici ce que c'est ; L'homme dont vous parle le Citoyen Hérault, s'appelle François Pierre Pictet ; il est né à Genève en 1728 ; il avoit quelques talens ; avec une figure et une taille avantageuse ; il quitta Genève dès qu'il eut obtenu le grade d'Avocat. Il aimoit à voyager ; il alla en Russie ; comme il étoit fort intrigant, il joua un rôle dans l'assassinat de Pierre III, par sa femme ; celle-ci le distingua ensuite par la protection de Voltaire ; bientôt il fut chassé de Russie, pour une cause très sâle, de contrebande. De là, il passa à Paris, où il occupa quelques places ; il s'y couvrit de dettes. Il passa ensuite en Angleterre, où il a végété depuis, en donnant des leçons de français dans des écoles. Depuis son bannissement de Russie, qui eut lieu, il y a environ 24 ans, il n'est pas revenu à Genève. Il a composé cette année un ou deux mémoires à Londres pour prouver que les Genevois avoient été la cause de la Révolution de France ; il inculpa dans ces mémoires les Genevois qui sont en Angleterre. Son but étoit, d'indisposer le gouvernement anglois, contre Genève, et de faire chasser les Genevois de Londres. Cet homme, est universellement méprisé à Genève, même par sa famille, à laquelle, il a causé mille chagrins par ses vices de toutes espèces, et c'est ce mépris, qui l'a, en quelque sorte banni moralement de sa patrie ; ses

mémoires sont une espèce de vengeance, qu'il en a voulu tirer. Je suis parfaitement sûr, que depuis un grand nombre d'années, aucun Genevois n'est en relation avec lui.

Cet homme, est arrivé depuis environ trois semaines à Berne ; sa taille est de sept à huit pouces [sic] ; cheveux blancs ; la vue basse ; le coup d'œil, assuré et fier.

Tel est, Citoyen, l'agent anglais ; vous voyez que notre Gouvernement ne peut aucunement influencer sur cet être là ; qu'en vous le dénonçant à vous-mêmes, avec les détails, que je viens de vous donner. Comptez toujours sur mon zèle à concourir à tout ce qui pourra servir la cause des Républicains.

Nous avons arrêté à la poste des proclamations du roi George, adressées à des particuliers de Rouen. Nous avons envoyé directement le procès-verbal, et les adresses, au Citoyen Robespierre du Comité de Salut public ; ne pouvant avoir aucune confiance, au Résident Soulavie, que je soupçonne très fort d'avoir remis au Citoyen Simon, un passe-port de notre chancellerie en blanc, qui étoit resté à la Résidence depuis l'été dernier, époque à laquelle nous en remimes plusieurs pour servir aux agens que la République française envoyait en Suisse, ou en Italie, tels que les Citoyens Isabeau, Semonville, Dubuisson, Chauvelin etc. ; il a voulu faire croire contre toute vérité, que notre Chancellerie, en expédioit en blanc afin d'empoisonner un bon procédé, et convertir un service rendu à la Révolution française en un poignard, pour égorger les membres du Comité de sûreté de Genève !

Je vous renouvelle, tous mes sentimens, et en particulier, ceux de considération et de fraternité. Genève le 29 9bre 1793 l'an 2d de l'Egalité.

[Vol. 440, f° 246 ; RCPS 2 p. 439]

Copie

29 novembre 1793

Monsieur Barthélemy a du connoître pendant le séjour qu'il a fait à Londres un vieux ex Genevois nommé Pictet, remarquable par sa taille gigantesque et sa maigreur : ce personnage qui toute sa vie a été un intrigant est actuellement à Berne, sous le nom de Molinoux, il se dit chargé d'une commission spéciale auprès de la République bernoise, par le Cabinet britannique conjointement avec la Cour de Russie. L'objet de sa mission ne pouvant tendre qu'à nuire à l'heureuse neutralité qui existe entre la France et la Suisse ; quoique les chefs de l'Etat de Berne soyent d'une sagesse trop éprouvée pour être enflé par un tel emissaire ; cependant il est bon que le ministre ami de l'humanité qui par sa prudence a tant contribué à maintenir cette harmonie désirable, soit instruit des menées de l'agent Molinoux.

Un ami de la prospérité et neutralité suisse et française.

[Vol. 440, f° 248]

Barthélemy a connu Pictet quand il était en poste à Londres. Il confirme que le Géant, « toujours chés le ministre de Russie où je l'ai fréquemment rencontré », était l'un des commensaux de Sémion Vorontsov.

Jean Janot (1754-1820), avocat et notaire, du CC illégal 1782, pour ce banni pour dix ans ; de retour en 1792, il fut membre du Comité de sûreté révolutionnaire, son président en 1793 et syndic en 1794 et 1795. Le texte de sa lettre a été arrêté, après délibération, par le Comité le 29 novembre. Ces Genevois indignes étaient donc prêts à dénoncer, sans même qu'on le leur ait demandé, un de leurs compatriotes.

« Une figure et une taille avantageuse », « Le coup d'œil assuré et fier » : c'est le seul témoignage de quelqu'un qui a connu le Géant dans sa jeunesse, à Genève.

On apprend ainsi que le Comité a fourni au Résident des passeports genevois en blanc destinés à des agents français, et pas de petit calibre : – Charles Huguet de Semonville (1759-1839), diplomate, rallié à la Révolution, envoyé auprès de la République de Gênes en 1791, désigné en avril 1792 par Dumouriez, alors ministre des affaires étrangères, pour le poste de Turin, avec mission de détacher la Sardaigne de l'alliance autrichienne, il fut refoulé à Alexandria ; désigné en juin comme envoyé à Constantinople, refusé par le Sultan ; nommé enfin à Florence en 1793. Parti de Genève [ ! ] pour gagner son poste, il fut arrêté en juillet à Chiavenna en Valteline et incarcéré à Mantoue puis à Kufstein ; libéré en décembre 1795 ; sénateur sous Napoléon, comte de l'empire,

marquis sous la restauration, il finira Grand Référéndaire de la Chambre des pairs. –Paul Dubuisson (1746-1794), Conventionnel, partisan d’Hebert, il fut envoyé en mission secrète d’observation dans les cantons suisses en 1793. –Bernard François Chauvelin (1766-1832), officier, rallié à la révolution, diplomate, en poste à Londres avec Talleyrand, expulsé à la mort de Louis XVI ; en poste à Florence, arrêté comme suspect, libéré après le 9 thermidor ; protégé par Bonaparte, il sera successivement membre du Tribunat, du Corps législatif et préfet ; député sous la Restauration.

Jean Louis Giraud Soulavie (1752-1813) ; cet abbé défroqué, par ailleurs naturaliste et historien, fut un sans-culotte proche de Robespierre ; il avait été nommé en mai 1793 ministre-résident de France à Genève, où il ne cessa d’intriguer jusqu’à sa révocation un an plus tard, après la Terreur genevoise.

Moulineau, nom d’un géant de l’époque, est, on l’a vu, le surnom de Pictet.

Il est pour le moins curieux que l’arrivée de Pictet en Suisse coïncide avec la saisie à Genève d’importantes quantités de faux assignats ; le Comité provisoire de sûreté signale sans tarder le fait à Barthélemy, à Robespierre en personne, dans une lettre où Pictet est qualifié « d’agent de Pitt chargé de répandre l’or corrupteur », <sup>(59)</sup> et au représentant de Genève à Paris, nommé Bousquet, mais sans en souffler mot à Soulavie, le ministre résident de France, qui n’a pas sa confiance. On saisit au même moment, dans la boîte aux lettres de la poste de France, dix exemplaires, adressés à Rouen, d’une proclamation du gouvernement britannique. Le Géant serait-il déjà à l’ouvrage, comme Barthélemy paraît le supposer ? Si oui, ce qui n’est pas impossible, il aurait disposé dès le début de sa mission de plusieurs collaborateurs sur place.

Les espions de l’ambassade, dont certains sont bernois, font aussi leurs rapports à Barthélemy qui les transmet à Paris :

Extrait d’une lettre [anonyme] de Berne du 14 Xbre vieux stile :

Pictet de Geneve que vous m’avez chargé de suivre de l’œil, loge chez la maîtresse d’un de nos amis ; ce qui a été arrangé ainsi pour pouvoir d’autant mieux observer ses allures. Il promène sa maigre et gigantesque figure dans toute la ville, mais il est très insignifiant jusqu’ici dans notre diplomatie. Il a fait son apprentissage dans cette carrière à St Petersburg, par la part qu’il a eu à la colique hemoroydale de Pierre III. [...]. [Vol. 440, f° 386]

Barthélemy redoute des manœuvres de l’Angleterre pour que la Suisse renonce à sa neutralité ; il écrit à Deforgues :

Baden 17 frimaire an 2 [7 décembre 1793]

[...] J’ai à t’entretenir aujourd’hui d’un autre sujet qui est bien plus sérieux. Tu as pu voir depuis quelque temps par mes diverses lettres que les puissances coalisées alloient aussi s’occuper des moyens d’ébranler la neutralité helvétique. Ce doit être particulièrement le soin de l’insolence anglaise. Tu as su que le vil agent Pictet a dans cette vue été envoyé à Berne. J’ai ignoré divers détails des intrigues de cet homme parce que, dans les circonstances délicates, on craint à Berne de confier ses pensées à la poste qui ne laisse pas d’être inquisitive, et parce que ma séparation d’avec le citoyen Bacher, nécessitée par des objets également très importants n’a pas laissé que de déranger nos correspondances particulières. Toutes ces intrigues préparées d’assez longue main viennent de produire un résultat. Il y a six jours que le ministre anglais qui réside à Berne a expédié pour le Directoire helvétique un mémoire insolent contre nous et contre le Corps helvétique lui-même. [...]

[Vol. 440, f° 310]

Tous les moyens sont bons pour discréditer « le vil agent Pictet » :

Article à insérer dans la Gazette [de Berne] :

Berne le 8 decembre 1793

Pictet se disant comte à Londres est à Berne depuis quelque tems, sous le nom de Molinoux ou Molyneux ; il est d'une grande taille, maigre et très aisé à reconnaître ; il a des liaisons avec les émigrés, et se trouve presqu'aussi mal qu'eux dans ses affaires. La malediction qui est visiblement repandüe sur cette race rejaillit aussi sur ce levrier genevois, qui est par consequent prédestiné à ne jamais réussir à rien. Il est d'autant moins à craindre, qu'il ne marche pas sur le même pied que Fitzgerald ministre d'Angleterre, avec lequel il differe entierement d'opinion. C'est d'ailleurs un Genevois qui se donnerait au diable, et qui vendrait le bon Dieu, s'il y avait un demi pour cent de commission à gagner.

Pictet a fait un cours de droit public à St-Petersbourg ; son debut diplomatique a été d'assister à l'expédition de Pierre III. Il a tenu le mouchoir et s'en est bien tiré. On assure qu'il a travaillé dans un autre genre à Berlin et qu'il pourroit bien encore trancher du cardinal. C'est là un des agens chargé de distribuer les guinées de Pitt. [Vol. 440, f° 434].

Nouvelle confusion, à propos du titre de comte, avec Isaac Pictet.

Tenir le mouchoir doit avoir le même sens que tenir la chandelle ; je ne sais ce que signifie trancher du cardinal.

Extrait d'une lettre [anonyme] de Berne adressée à Bacher, du 17 décembre 1793 :

Pictet ou Molinoux est effectivement depuis quelque tems en raport direct avec Fitzgerald, qui va passer quelques heures chaque jour avec lui. Il y a apparence que Pitt l'a envoyé en Suisse pour y répandre de l'argent. On croit que Pictet est pour beaucoup dans le Manifeste de Fitzgerald du 30 novembre dernier. Ce ne sera au surplus pas la dernière sottise qu'il lui fera faire. Notre Conseil secret a la certitude que Pictet a été l'adjoint d'Orlow quand il a guillotiné [!] Pierre III. Pictet ne voit que Fitzgerald et quelques émigrés, et surtout deux marchands de Lyon appelés l'un Dufresne (ou Le Roi) et l'autre Landry, ci-devant abbé et vicaire à St-Pierre. Ces deux marchands sont arrivés ici à la dernière foire de Pâques avec des marchandises de mode, ils sont restés à Berne depuis cette époque et se [sont] metamorphosés en gens de qualité, frayant avec tous les marquis et voyant notre bonne compagnie.

Molinoux a près de 80 ans [sic], il est presque aveugle, à force d'écrire jour et nuit. Comme il a la reputation d'avoir professé l'antiphysique, personne ici ne veut le voir.

Si le gouvernement françois attache quelque importance à savoir au juste ce que fait Pictet ou Molinoux, il pourra faire enlever tous ses papiers, en sacrifiant une somme d'argent. Reste à savoir, si cela en vaut la peine. L'avoyer Steiger et le Conseiller d'Erlach ont honte de voir Pictet et ce n'est que par passion contrerevolutionnaire qu'ils lui accorderont un entretien. On sait que Molinoux a beaucoup travaillé dans la dernière affaire de Lyon et qu'il a eu des relations avec M. D'Autichamps, Secretan de Lausanne a été hier avec lui pendant deux heures. [...] [Vol. 440, f° 407]

L'informateur de Barthélemy prétend être au courant de ce qui se dit dans le Conseil secret, qui était, à Berne, le comité du Petit Conseil chargé de la conduite des affaires étrangères.

On verra ci-dessous (p. 111), ce qu'il en était des contacts du Géant avec des marchands de Lyon.

Professer l'antiphysique : avoir des mœurs contre nature (Littré).

Niklaus Friedrich von Steiger (noir), (1729-1799), dernier avoyer de Berne, mort en exil à Augsbourg.

Karl Ludwig von Erlach (1746-1798), commandant en chef des forces bernoises, il sera assassiné par des soldats débandés à Oberwichtlach, le 5 mars.

« La dernière affaire de Lyon » fait probablement référence au soulèvement de cette ville contre la Convention en cette année 1793, qui fut réprimée par Collot d'Herbois avec une brutalité inouïe ; ruinée, la ville, en grande partie détruite après un long siège, avait été rebaptisée Commune Affranchie.

Jean de Beaumont, marquis d'Autichamp (1738-1831), maréchal de camp ; émigré en Allemagne en juillet 1789, il fut chargé de plusieurs missions auprès de ses compatriotes réfugiés en Suisse ; il passera en 1797 au service de Russie avec le grade de général. Le Comité provisoire de sûreté, dans sa lettre à Barthélemy du 3 décembre, s'inquiète d'un complot qu'il aurait tramé contre Genève et le pays de Gex, (cf. note 59).

Louis Secrétan (1758-1839), avocat, du parti français, présidera le Grand Conseil Helvétique en 1798-1799.

A Genève, le Comité de sûreté reçoit une nouvelle missive de Barthélemy ; on lit dans le registre :

Du lundi 9 Xbre 1793

On reçoit dans cet instant, une lettre du Citoyen Barthélemy ; elle porte ce qui suit :

A Baden, le 17 frimaire l'an 2d de la République française une et indivisible ou le 7 Xbre vieux stile.

Citoyen ! Trouvez bon que je vous adresse tous les sincères remerciemens que je dois au Comité de sûreté, de votre République ; pour la lettre qu'il a bien voulu m'écrire le 3. Le Conseil Exécutif aura été promptement informé, et directement, de ce nouveau témoignage, de vos soins, et de votre vigilance, pour les intérêts de la République française. Cependant, je ne néglige pas de mon côté, de lui faire connoître, avec toute la sensibilité, qu'ils méritent si bien d'inspirer. C'est sans doute, à la suite du voyage de Pictet, que le Ministre d'Angleterre à Berne, vient d'adresser au Directoire helvétique, une note que je ne connois pas encore textuellement, mais dans laquelle je sais, qu'il reproche aux Cantons leur neutralité, avec une grande injustice. Il est évident, que : la distribution des faux assignats par la Suisse, tient de l'ensemble du système des ennemis de la France. On paroît croire à Paris, qu'il y en a une fabrication dans le comté de Neufchatel, j'en doute ; je crois plutôt que c'est de Londres que nous vient cette peste. [...]

La note dont il est question est sans doute le « mémoire insolent », appelé aussi « manifeste », daté du 30 novembre, que Barthélemy signale à Deforgues le 7 décembre (p. 101), et l'anonyme à Bacher le 17 (p. 102) ; l'Angleterre accusait, semble-t-il, les cantons de tolérer les menées révolutionnaires de la France. Outre Pictet, Mallet Du Pan et Mounier, alors à Berne eux aussi, ont pu jouer un rôle dans sa rédaction.

Extrait d'une lettre sans nom d'auteur ni de destinataire.

Berne 27 mars [1794]

[...] Je sais pour sûr que deux tonneaux de guinées ont passé ici et ont été déposés quelque part dans le pays. Ils sont destinés pour le Dauphiné ou terres adjacentes, où l'on trame une nouvelle Vendée. Mallet du Pan, Pictet, les ministres étrangers, toute la sequelle angloise, se démènent et intriguent plus fort que jamais. Ils ne semblent pas avoir perdu l'espérance de voir se renouveler le mouvement qui devoit avoir lieu à Paris et qui a été prévenu par les mesures vigoureuses du Comité de Salut public. Ils comptent renouer cette trame. Indépendamment du système hébertiste, ils se proposent de susciter des soulèvements de tout genre, de faire de petites contre-révolutions partielles pour enrayer le gouvernement. Pitt est un grand scélérat. [...] [Vol. 442, f° 368v°]

Jacques Mallet (1749-1800), fils d'Etienne allié Du Pan, connu selon l'usage genevois sous le nom de Mallet Du Pan, célèbre publiciste antirévolutionnaire. Il se fixera en automne 1793, au même moment donc que Pictet, à

Berne dont il sera expulsé à la demande de la France en octobre 1797. Je n'ai pu déterminer si, comme il est probable, les deux hommes ont collaboré. La BGE ne conserve pas de lettres de Pictet à Mallet.

Jacques René Hébert (1757- 24 germinal an II) ; révolutionnaire enragé, rédacteur du « Père Duchesne », il sera guillotiné.

Extrait d'une lettre [anonyme] de Berne du 14 juin 1794

Une course que je viens de faire dans le pays de Vaud et que j'ai poussée jusqu'à St Maurice en Valais et Genève, m'a mis en état de juger par moi-même jusqu'à quel point pouvoit être fondé l'avis donné si légèrement au général de l'armée des Alpes. Je n'ai absolument rien pu découvrir qui put donner le moindre soupçon, ou indiquer le plus léger indice d'un projet de rassemblement de la part des émigrés. [...] Je repête que Mallet-Dupan a de grandes correspondances dans l'intérieur de votre République. Hier il a produit cinq lettres de Paris qui annoncent toutes la grande arrestation de Robespierre, tandis que nous voyons par les papiers publics qu'il vient d'être fait président de la Convention Nationale. Dans une petite excursion j'ai aussi rencontré Pictet, qui rode dans le pays de Vaud distribuant beaucoup de paroles et de promesses aux émigrés, au nom de S.M. Britannique. Il a soin aussi de leurs remettre à chacun quelques exemplaires de brochures contrerévolutionnaires pour les entretenir dans leurs brillantes dispositions mais toutes ces belles phrases ne leur remplissent pas l'estomac et ils sont dans l'état le plus misérable. [Vol. 445, f° 365].

L'armée des Alpes, positionnée en Savoie, rebaptisée département du Mont-Blanc, était commandée par Kellermann ; arrêté et détenu comme suspect en octobre 1793, il n'exerçait pas son commandement à l'époque de cette lettre, et ne le reprendra, avec celui de l'armée d'Italie, qu'en mars 1795. Bonaparte le remplacera en 1797.

La nouvelle de l'arrestation de Robespierre était prématurée ; grièvement blessé, la mâchoire fracassée, le 26 juillet par un gendarme nommé Merda, qui, rebaptisé Meda, deviendra baron de l'empire, il sera guillotiné le lendemain.

Bien que l'agent de l'ambassade n'ait rien vu de suspect dans le pays de Vaud, la présence de Pictet est exploitée quelques semaines plus tard par le Comité diplomatique du Conseil administratif de Genève, successeur en 1794 des deux comités provisoires de sûreté et d'administration ; présidé lui aussi par Janot, il rapporte avoir découvert « un complot tramé dernièrement dans notre voisinage contre la République française et la nôtre. » Le Conseil ordonne séance tenante l'impression et la distribution de son rapport ; on peut lire dans l'exemplaire attaché au registre :

[...] Ce n'étoit pas assez de savoir qu'une intrigante, nommée Julie de Rochechouart, ne cessoit d'aller et de venir, dans le canton de Berne, et dans quelques autres villes du Pays de Vaud ; que divers agens de l'Angleterre, tels que Pictet, attaché depuis long-tems à Lord Fitz Gérard, avoient fait les mêmes courses [...] Nous sûmes que Pictet, dans sa tournée du Pays de Vaud, avoit distribué à divers Emigrés de l'argent et une brochure que nous n'avons pu connoître. [...] Une partie des Emigrés repandus dans le Pays de Vaud devoit en outre se porter sur Genève, s'y introduire, selon les circonstances, par force ou par adresse, et secondés par les Aristocrates de l'intérieur, se rendre maîtres de la place, et en faire le pivot de leurs opérations. [AEG, RC 304 p. 495, 28 juillet 1794].

Ce complot grotesque a manifestement pour but de justifier l'exécution, le 25, dans des circonstances atroces, de la première fournée des victimes du tribunal révolutionnaire genevois institué par un Comité révolutionnaire qui s'empara du pouvoir pendant quelques

jours. Genève connaît à son tour, brièvement, la Terreur ; quelque mille personnes sont arrêtées ; en quinze jours, le tribunal prononce 508 sentences : 37 condamnations à mort, dont 26 par contumace ; beaucoup de suspects sont bannis à perpétuité ou condamnés à la prison domestique. La Terreur genevoise prendra fin, peu après la mort de Robespierre, avec le procès et l'exécution de quelques uns des bourreaux les plus enragés <sup>(60)</sup>.

Conséquence du « complot », Barthélemy demande en vain au gouvernement bernois l'expulsion de Pictet ; il rapporte à Buchot, successeur de Deforgues à la tête du commissariat aux relations extérieures :

A Bade le 26 thermidor an 2 [13 août 1794]

[...] Pictet Genevois, depuis longtemps pensionné par l'Angleterre, avoit été envoyé à Fitz Gerald par le cabinet britannique pour l'aider et le diriger dans son travail et ses intrigues. Comme il a été reconnu ou au moins comme il y a toute apparence qu'il a trempé dans celles qui ont inquiété tout à l'heure le pays de Vaud, le gouvernement de Berne lui a signifié l'ordre de quitter le canton. Fitz Gerald vient de le réclamer et d'annoncer qu'il tient directement à sa legation. Le gouvernement de Berne est affligé de cette intervention, mais je suis instruit qu'il va guetter plus particulièrement la conduite de Pictet et comme il ne tardera certainement pas à le surprendre à quelque mauvaise action il insistera pour son éloignement. Le trésorier Frisching qui va retourner à Berne sous peu de jours donnera à cet egard de la force au gouvernement. [...] Fitz Gerald peut dire avec vérité au sujet de Pictet qu'il est attaché à sa mission, puisqu'en effet il travaille chez lui. [...] [Vol. 448, f° 310].

Philibert Buchot (1751-1813), instituteur et commis de l'octroi, est commissaire aux affaires extérieures pendant huit mois en 1794.

Les intrigues qui auraient inquiété le Pays de Vaud sont sans doute le pseudo-complot rapporté plus haut.

Karl Albrecht von Frisching (1734-1801), patricien bernois. Bien qu'ayant proposé le décret de 1783 autorisant les familles patriciennes non nobles, dont la sienne, à faire usage de la particule, déçu de n'avoir pas été élu avoyer, il devint le chef du parti populaire ; informateur, ainsi qu'on le verra ci-dessous, de l'ambassade de France dès 1792, il présidera le premier gouvernement bernois révolutionné en mars 1798.

Contrairement à ce qu'affirme Barthélemy, Berne n'a pas demandé l'expulsion de Pictet ; sa prudente démarche auprès de FitzGerald a laissé sa trace dans les National Archives :

Milord,

Je suis chargé de la part de la Commission de Surveillance pour les Etrangers de demander à V.E. si Mons. Pictet appartient à votre legation, s'il est sous votre Protection ou sous celle du Ministère Britannique et si vous y prenez Interêt. J'ai l'honneur [etc.] d'Erlach de Spiez

Le 30 août 1794.

Monsieur le Conseiller,

Mons. Pictet n'appartient point à ma légation mais il m'a été recommandé par le Ministère Britannique et placé par le fait sous ma Protection. L'interêt que je prens à lui est une consequence necessaire. J'ai l'honneur d'être [etc.] Rob. Steph. FitzGerald

[FO 74/4 f° 330]

Vraie ou fausse, la rumeur d'une paix séparée <sup>(61)</sup> alarme Barthélemy en octobre ; il écrit à Buchot :

A Bade le 10 vendemiaire an 3 [1<sup>er</sup> octobre 1794]

[...] Je joins ici un court extrait d'une lettre de Berne. [...] FitzGerald doit avoir eu une conférence avec un ou deux magistrats de Berne ; on fixe même le jour, ç'a été, dit-on, le 21 septembre. On affirme que Mounier et Pictet y ont assisté. On conjecture qu'on y a discuté un plan qui tendroit à faire goûter au cabinet anglois une paix avec la France et les Puissances coalisées ; que ce plan seroit de proposer aux François un gouvernement basé sur la constitution de 1791, revue et corrigée ; que cette case posée, on leur déclareroit qu'on ne se mêleroit aucunement de leurs affaires intérieures. [...] Il ne seroit certainement pas étonnant que l'Angleterre voulut faire des tentatives pour trouver des médiateurs qui sollicitent la paix pour elle. Mais quel que soit son aveuglement, elle ne pourroit cependant pas être assez osée pour faire proposer à la République française triomphante et victorieuse de tous les cotés, des ouvertures injurieuses et inadmissibles. [...] [Vol. 449, f° 202].

Jean Joseph Mounier (1758-1805), de Grenoble, partisan enthousiaste de la révolution ; dégoûté, il se réfugia à Genève en 1790, puis à Berne en 1793 avant de passer en Allemagne en 1794 ; il sera sous l'empire préfet et conseiller d'Etat. La lettre que Pictet écrit le 20 septembre 1794 à Mrs De la Fite à Windsor (note 54), mentionne sa présence à Berne à l'occasion de cette conférence : « Nous avons ici un homme qui a bien aussi quelques reproches à se faire, c'est Mr Mounier ; mais [...] du moins lui entendois-je dire l'autre jour, qu'en faisant prêter le serment du jeu de paume, il avoit mérité la mort, et que Louis 16 eut rempli son devoir de Roi et ce qu'il devoit à son peuple si, sans autre forme de procès, il l'eut fait pendre au sortir de cette séance. » Cf aussi note 52. Mallet Du Pan, Mounier et Pictet, réunis un temps à Berne, devaient former un trio assez inquiétant pour Paris.

L'informateur bernois n'est autre que Frisching :

Copie. Mr de Frisching à M. Barthélemy, Berne le 27 septembre 1794 :

[...] On m'a assuré que nos deux chefs ont eu dimanche passé une longue conférence avec Lord FitzGerald, Mounier et le long Pictet de Geneve, qu'en suite de cet entretien Lord FitzGerald a envoyé mercredi passé un courrier extraordinaire avec ordre d'être de retour dans trois semaines. [...] [Vol. 440, f° 204].

Bulletin de Venet. Lausanne, 23 novembre [1794]

[...] L'extrême circonspection avec laquelle se traitent les affaires à Berne ne permet pas de faire des découvertes ni de donner des renseignements aussitôt qu'on le désireroit. Il a fallu, par exemple, attendre l'arrivée de l'émissaire anglois Wickam dans le pays de Vaud, où il a des parens, du coté de sa femme, pour pouvoir fournir quelques notes sur son compte. M. Wickam est un homme de 40 ans, froid et reservé fils d'un avocat de Londres assez à son aise. Il a été lui-même avocat puis juge de paix puis employé en dernier lieu dans la Commission nommée pour juger les conspirateurs. Il a été envoyé par le ministère britannique à Berne et y est arrivé le 5 de ce mois. Il y a passé dix jours, a eu de frequentes audiences des envoyés et des relations d'écriture avec le Conseil secret. L'objet de sa mission n'est pas connu, mais on peut conclure de ce qui lui est échappé dans la conversation, qu'il a été chargé de réparer les étourderies de Lord Fitz-Gerald et du Sr Pictet, de les remettre sur la voie, et de les réconcilier avec le gouvernement de Berne. Il a vu souvent le ministre anglois à Lausanne, et en a été reçu avec de grands egards. On a conjecturé, qu'il étoit venu en Suisse pour y suivre un Anglois de distinction, impliqué dans la conjuration, qui avoit trouvé moyen de s'échaper de Londres ; mais cette conjecture n'a aucune base. [...] Mr Wickam est allé à Genève, ces jours derniers, mais comme il a épousé la fille du professeur Bertrand, on croit que ce voyage n'a pour but que des devoirs à des

intérêts de famille. Il a annoncé qu'il retournerait incessamment à Londres, et qu'il devait y être rendu avant le 10 décembre. [...]

[Vol. 450, f° 178].

L'abbé de Venet, agent secret français résidant à Lausanne [Kaulek].

William Wickham (1761-1840), fils d'un colonel, étudia à Oxford ; fonctionnaire au Home Office, superintendant of aliens. Nommé sur sa demande agent à Berne pour vérifier l'authenticité de la rumeur répandue par Fitz Gerald selon laquelle deux Conventionnels auraient fait une proposition de paix, ce qu'il prouva n'avoir été qu'une intrigue. Ces rumeurs de propositions de paix sont sans doute celles dont il vient d'être question. Il sera chargé d'affaires auprès des cantons suisses en décembre 1794, puis ministre plénipotentiaire en mars 1795. (Oxford Dictionary)

La « conjuration » fait allusion au procès intenté en 1793 par le gouvernement à un certain nombre d'Anglais, membres de la Corresponding Society, partisans d'une réforme des institutions anglaises par l'adoption d'une constitution, et comme tels soupçonnés de sympathie pour la Révolution française. Plusieurs appartenaient à l'aristocratie, tel Charles Stanhope, 3<sup>ème</sup> comte de Chesterfield qui présida la Revolutionary Society, créée en 1788 à l'occasion du centenaire du Bill of Rights ; il s'opposa à la déclaration de guerre en février 1793 et proposa de reconnaître la République. Il avait, avec ses parents, passé dix ans à Genève (1764-1774), où il contracta probablement ses idées avancées. J'ai admiré le portrait de la famille Stanhope par Liotard conservé à Chevening House, aujourd'hui résidence campagnarde du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

FitzGerald, nommé à Copenhague, quitte Berne au début de 1795 ; William Wickham le remplace, d'abord comme chargé d'affaires puis, dès mars, comme ministre plénipotentiaire ; il conservera ce poste jusqu'en janvier 1798. Marié à Eléonore Bertrand, fille de Louis, allié Mallet, professeur de mathématiques, membre de l'Académie de Berlin, il est ainsi le beau frère d'Isaac Pictet qui, veuf de Lucrece Lullin, s'était remarié avec Sara Bertrand.

On ne trouve, dans ce marécage, qu'un témoignage qui ne soit pas entièrement défavorable à Pictet ; il est malheureusement anonyme :

Lettre d'un émigré à M. Sturler. La Haye 25 novembre [1794]

[...] Tout le monde ne pense pas absolument comme vous sur le compte de Pictet. J'ai lu un mémoire de sa façon qui m'a paru long. On le dit bien intrigant, mais au moins l'est-il de plus ancienne date que les mille et un qu'a produit la révolution. [...]

[Vol. 450 f° 232 pièce jointe j à vol. 451 f° 391]

Sturler était un magistrat bernois. Le mémoire dont il est question est peut-être la Lettre à un seigneur étranger.

L'arrivée de Wickham fait espérer le départ de Pictet :

Bulletin de Venet. Lausanne, 11 janvier [1795]

[...] Il est donc constant, ainsi qu'on l'a mandé dans le dernier supplément, que lord Fitzgerald est rappelé à Londres et que le sieur Wickham le remplace en qualité de chargé d'affaires. On parle bien d'interim, d'absence par congé, mais tout annonce que le remplacement est absolu. [...] Wickham résidera à Berne et ne conservera pas le secrétaire de légation Pictet, dont l'âge et les glaces de Russie n'ont pas refroidi la mauvaise tête et qui est un dangereux acolyte pour un diplomate raisonnable. [...]

[Vol. 452, f° 59].

Barthélemy rapporte de son côté au Comité de Salut public :

A Bale, le 29 pluviôse an 3 [17 février 1795]

[...] Le ministre d'Angleterre, en quittant la Suisse pour aller faire un voyage dans sa patrie, a manifesté beaucoup d'humeur en partant. Il s'est mis en route de Lausanne où il étoit momentanément, sans se montrer à Berne, lieu ordinaire de sa résidence. [...] On me mande au reste du pays de Vaud que Fitz Gerald, avant de partir, a témoigné à un ami intime bien du regret de s'être livré aux conseils de quelques gens qui l'ont égaré dans la conduite qu'il a tenue en Suisse. Ces gens sont Mallet du Pan, Mounier, Pictet et autres. On croit que son retour à Londres ne leur donnera pas de crédit. [...] [Vol. 453, f° 99v°].

En fait, la mission de Pictet pourrait avoir pris fin en novembre 1794 déjà ; il écrit en effet à Grenville, le 28 septembre <sup>(62)</sup> :

Milord,

La crainte de commettre une indiscretion, m'a fait renvoyer jusqu'au dernier moment à importuner Votre Excellence sur ce qui me regarde, mais ce seroit manquer à un devoir que de différer plus longtemps.

Quand Votre Excellence me fit partir, elle fit dépendre avec raison de sa volonté et de ma conduite, la continuation du traitement de cent cinquante guinées, qu'elle avoit bien voulu m'accorder pour une année de séjour en Suisse.

Cette année expire et je viens supplier Votre Excellence de vouloir bien me continuer ses bienfaits.

Je me rends justice, Milord, ce n'est pas comme aiant été utile que je réclame ; et à toutes les douleurs que me cause le spectacle des calamités qui désolent ma patrie, Je joins d'une manière bien cruelle le sentiment de mon inutilité. Malheureusement pour moi, les circonstances n'ont pas permis que je pusse suppléer par mon zèle à ce qui pouvoit me manquer du coté des talens ; et je reconnois de bonne foi que je n'ai d'autre titre auprès de Votre Excellence que sa bienfaisance et mes besoins.

Si dans l'ouvrage que je fis passer à Votre Excellence le Printems dernier ; si dans celui que j'adresse aujourd'huy à Milord Grand Chancelier, je me suis permis de traiter des questions importantes ; daignez m'en croire, Milord, ce n'est point pour m'en faire un mérite, c'est uniquement parceque, cedant à une impulsion irresistible j'ai cru remplir un devoir. Il m'eut été bien doux sans doute de savoir ce que Votre Excellence pensoit de mon travail et d'avoir son approbation ; ç'auroit même été le seul prix dont j'aurois pu être flatté ; mais quand je n'aurois pas été aux gages de Votre Excellence, je n'en aurois pas moins écrit ; peut-être même l'aurois-je fait avec plus de force et d'énergie.

Ce que je crois pouvoir représenter à Votre Excellence, c'est que n'étant plus païé de mes rentes en France, et la ruine absolue de Geneve et des Genevois m'aïant oté toutes les espèces de ressources, je n'ai exactement et à la Lettre d'autres moiens de subsister que ceux que vous voudrez bien me donner ; qu'en me continuant mon traitement, Votre Excellence me rendra heureux, autant du moins qu'on peut l'être dans des tems tels que ceux que nous vivons, et qu'en me l'otant, elle ne commettra point une injustice ; mais qu'elle réduira à la mendicité un homme, à qui ses habitudes et son caractere rendent cette manière d'exister impossible, et qui cependant eut désiré de vivre pour voir couronnés par le succès, les efforts du Ministere Britannique en faveur de l'espèce humaine.

Je suis avec respect [etc.]

Pictet

Berne 28 7bre 1794

On notera la mention de deux ouvrages, envoyés l'un à Lord Grenville, l'autre au Lord Chancellor, « traitant de sujets importants ». Le Géant paraît décidé à s'ôter la vie plutôt que mendier son pain.

On le voit : Pictet déplore de n'avoir pu rendre tous les services qu'on attendait de lui. Il est vrai que les lettres qu'il a remises ou envoyées à FitzGerald, et que celui-ci a transmises à son ministère, ne sont ni très nombreuses ni particulièrement intéressantes ; méfiant, emporté par son zèle révolutionnaire, Barthélemy paraît donc avoir exagéré son rôle. J'ai préféré donner ici quelques exemples de son activité plutôt que d'insérer ses lettres dans le courant des événements.

Il propose des « article pour les papiers anglois », moyen déjà éprouvé dans la guerre de propagande :

Extrait d'une Lettre de Geneve du 4 Xbre 1793 :

J'ai vu ce soir un homme important arrivé hier de Lion. Tout ce que vous pouvez imaginer d'executions, de punitions, de malheurs, de detresse et de misere pour les subsistances seroit au dessous de la réalité.. L'homme dont je vous parle avoit avec lui des habits propres, et du linge blanc, mais il n'a osé s'en servir quoique par sa position il dut n'avoir rien à craindre, il a cru devoir à sa sureté pendant tout son sejour de rester en linge sale, en bas troués, en souliers pleins de crotte et portant un vieux surtout rapé dont il se servoit pour se coiffer. Il a été malade pour avoir mangé de l'horrible pain dont se nourrissent les Lionnois et déjeuné avec de la reglisse ; et en convenant que le sort actuel de ce malheureux peuple est affreux, il avoue qu'il est bien à craindre, que des maladies putrides, peut être même pestilentielles, suites des nourritures malsaines dont il est obligé de faire usage, ne vienne mettre le comble à sa misere. Collot d'Herbois est d'une fierté inconcevable et plus inabordable qu'un Roi. Son affection pour les Genevois paroît d'ailleurs des plus médiocres.

Il transmet aussi les nouvelles qu'il reçoit de Genève, ou d'ailleurs :

Extrait d'une Lettre de Geneve en datte du 19 Xbre 1793

Une Lettre de Paris arrivée hier, annonce que les mauvais Citoiens repandent de très mauvaises nouvelles du Nord, de la Vendée, et surtout de Toulon, où ils pretendent que nous avons perdu la plus grande partie de notre artillerie ; mais, ajoute la Lettre, les Departemens voisins vont se lever, et nous parviendrons à chasser de cette ville les esclaves de Tirans.

On s'attend à Paris à de nouveaux massacres, les partisans de Robespierre et ceux de Danton commencent à s'échauffer les uns contre les autres, et lorsque les revers seront connus, l'un des partis en accusant l'autre de ces echecs fera renaître des scenes plus funestes encore que tout ce qu'on a déjà vu. Selon toutes les apparences Danton sera battu, mais il luttera vigoureusement.

Extrait d'une Lettre de Geneve du 20 Xbre 1793

Barrere a fait decreter les mesures les plus violentes contre Marseille, il a prétendu qu'on avoit voulu opérer une nouvelle contre révolution, il paroît en effet qu'il y a eu dans cette ville beaucoup d'agitation. Les Jacobins ont chassé de leur sein Anacharsis Cloz, Duheem, Coupé de L'Oise et Cazabianca. Peu s'en est fallu même qu'Hebert n'ait fait le saut, il s'en est tiré en protestant qu'il vouloit une Religion, qu'il croioit en Dieu, qu'il respectoit le Christianisme ; C'est à present un crime à Paris de professer l'atheisme ; c'étoit le contraire il y a 15 jours ; mais le grand Robespierre paroît avoir oublié ce qu'il disoit autrefois que le premier pas retrograde que feroit la révolution, elle seroit anéantie, il a eu peur de l'effet que produisoit cette persécution religieuse, et de là tous ces changemens. On a célébré la messe dans quelques Eglises de Paris, l'affluence a été prodigieuse, jamais la Divinité n'eut plus d'adorateurs ni plus fervens. Les nouvelles de Toulon sans être précises

sont bonnes ; 7 ou 8 bataillons de nouvelles levées viennent en Savoïe, et seront cantonnés dans les petites villes qui avoisinent Genève et le long du Lac.

Pictet relate à FitzGerald, le 22 juillet 1794, la situation à Genève où un Comité révolutionnaire, imité du Comité de Salut Public, s'est, le 19, avec l'appui du résident de France Soulavie<sup>(63)</sup>, emparé du pouvoir :

Milord c'est la mort dans l'ame que j'écris à Votre Excellence, pour lui envoyer le précis de toutes les Lettres écrites de Genève le mardi 21 Juillet, et reçues ce matin à Berne, elles sont toutes écrites par des femmes ; les hommes n'osent et ne peuvent pas écrire.

Dans la nuit du Vendredi au Samedi 19 ; les Brigands connus à Geneve sous le nom de Club de la Montagne et de Club des Marseillois prirent les armes, et s'étant épaulés de la plus vile populace qu'ils firent armer, ils soumirent tout à leur pouvoir, dans le premier moment il y eut quelques coups de fusil tirés, par lesquels un Mr Bellami fort honnête homme et très bon Citoyen eut le bras cassé, mais bientôt l'impossibilité de se défendre fit cesser toute résistance. Leur première opération fut de faire arreter, non seulement tous ceux qui faisoient ombrage par leur attachement connu et invariable à notre constitution, mais encore tous ceux des membres du gouvernement revolutionnaire existant qui auroient pu s'opposer à leur tyrannie ; et dès l'abord, le nombre des arrêtés alla à plus de 300 personnes. Il créèrent ensuite un Comité de Salut public, composé de 7 membres, qui doivent se renouveler toutes les 48 heures. Il lui donnerent l'omnipotence et le chargerent de continuer les arrestations ; au moment où l'on écrivoit elles passoient 600 personnes ; et outre cela on a une liste de plus de 100 personnes, dont les ordres d'arrestation ont été expédiés et dont partie a trouvé le moyen de passer en Suisse, partie s'est cachée et évadée sans qu'on aïe pu les découvrir, ni qu'on sache où elles sont. Il faut observer qu'au nombre des personnes arrêtées se trouvent tous les Ecclesiastiques, quels qu'ils puissent être.

Il avoit d'abord été question de fusiller tous les détenus mais à l'instar des Brigands de Paris, les notres ont voulu se donner une apparence de justice, et ils ont établis un tribunal révolutionnaire composé de 21 membres qui a du commencer hier à midi à prononcer ses sentences. Nous saurons donc demain ce qui nous devons en attendre, et je crains bien qu'il ne nous donne de justes motifs de nous affliger.

On a cru d'abord que cet événement tenoit uniquement au desir de piller le mobilier de ceux qui passent pour riches, car qui l'est aujourd'hui à Geneve, mais quoique sans doute ce motif put y avoir contribué, différentes circonstances prouvent évidemment que Soulavie est à la tête de tout et que c'est une nouvelle obligation que nous avons aux François.

D'abord le Complot s'est executé en sortant d'un grand dîné que Soulavie et un nommé Merle Commissaire de la Convention, donnerent vendredi dernier aux principaux membres des deux Clubs, dîné, dont l'on ne sortit pas de sang froid.

En second lieu, Soulavie étoit si bien au fait, que Samedi de grand matin, il envoya à Versoix une liste de toutes les personnes qui devoient être arrêtées, avec deffense de les laisser passer et ordre de les arreter.

Enfin l'on observe que ce sont précisément les amis et les Confidens de Soulavie qui sont dans le Comité et dans le tribunal révolutionnaire.

Il est cependant très vrai, qu'il n'y a pas dans les environs de Geneve, de troupes Françoises pretes à entrer dans la ville ; mais je suis porté à croire que c'est précisément pour cette raison que Soulavie a pris ce moment, qu'il a voulu pouvoir dire aux Suisses que ce ne sont pas les François qui ont voulu s'introduire dans Geneve, que ce sont les Genevois qui se sont donnés à la France.

La seule circonstance qui distingue cet événement de ce qui se passe en France, c'est que jusqu'à ce moment du moins, les femmes ont été respectées, et qu'il n'en est aucune d'arrêtées.

Je le demande à Votre Excellence que doivent penser les Suisses, et que ne doit-on pas attendre dans le Païs de Vaud ? Mais ce sont là des réflexions qu'il faut renvoyer à une autre fois.

Je suis avec respect [etc.]

Pictet

21 Juillet 1794.

[FO 74/4 f° 292]

Rappelons que de 1601, quand le pays de Gex fut rattaché à la France, à 1798, année de l'annexion de Genève, le voyageur voulant se rendre en Suisse entrait en France peu après Sécheron, (le Reposoir faisait partie du bailliage de Gex), revenait sur terre genevoise en traversant l'enclave de Genthod et repassait en France peu avant Versoix ; on entrait dans le pays de Vaud bernois en franchissant, moyennant péage, le pont sur la rivière de ce nom. Genève, selon les termes de la proclamation du Directoire, « se donnera » à la France en avril 1798.

Nouveau rapport le 26, après la première série de condamnations :

Milord, c'est toujours avec une nouvelle douleur que je continue à informer Votre Excellence de ce qui se passe à Genève. Depuis le Dimanche 20 court. le Comité révolutionnaire, autrement dit le Comité de Salut public, établi par les insurgés fit repandre la proclamation cy après.

« Egalité. Liberté. Indépendance.

Citoyens révolutionnaires

La révolution du 28 Xbre 1792 a été plus utile aux Aristocrates qu'aux révolutionnaires. Ceux là toujours incorrigibles ; toujours ennemis de l'égalité et de la liberté, n'ont rien rabattu de leurs criminelles espérances et de leurs liberticides prétentions. Le tems est venu où les révolutionnaires las de vivre au milieu de ceux qui n'ont pas cessé un instant d'être leurs ennemis et ceux de la République Française, ont dû se lever pour achever un ouvrage qui n'a été qu'ébauché, et pour faire triompher à jamais dans notre patrie les principes de l'égalité et de la liberté.

Citoyens révolutionnaires, votre modération vous a jusqu'ici tourné à piège ; elle n'a servi qu'à enhardir les aristocrates et les affermir dans leurs coupables intentions. Il est tems que le Peuple en fasse justice ; c'est dans ce but que le Comité révolutionnaire vous présente le projet suivant.

1° il sera créé un tribunal révolutionnaire composé de 21 membres.

2° Les révolutionnaires réunis en masse au Lycée national éliront ce tribunal en une seule extraction et à la majorité relative.

3° Les Electeurs n'indiqueront pas plus de 21 Citoyens ni moins de 11.

4° Personne ne pourra refuser son élection sous peine d'être considéré comme Suspect et traité comme tel.

5° Tout Citoyen révolutionnaire sans aucune exception sera tenu de se présenter en armes, demain 21 Juillet, à 8 heures du matin au Lycée national pour voter, à peine d'être considéré comme suspect et traité comme tel.

6° Le Tribunal révolutionnaire jugera les détenus, ceux qui ont échappé aux recherches, et ceux qui ont fui leur patrie depuis la révolution.

7° Il prononcera les peines de mort, pécuniaires, bannissement et prison.

8° Tout jugement à mort sera soumis à la confirmation des révolutionnaires

9° Le Tribunal révolutionnaire devra achever ses opérations dans 6 jours, à compter du moment de son élection.

10° Il sera créé un comité militaire composé de 7 membres chargés de veiller à la sûreté publique et de faire exécuter les jugemens du Tribunal révolutionnaire, il remplacera le Comité révolutionnaire déchu à l'expiration du terme de ses pouvoirs.

Les membres de chaque Cercle sont invités à donner leurs suffrages sur ce projet à haute voix, comme il convient à de vrais révolutionnaires.

On publiera avant 8 heures du soir le résultat de la délibération en mentionnant le nombre des suffrages.

Signé Bousquet Président, Argand Commissaire »

Le projet a été approuvé et le tribunal révolutionnaire élu par environ 3000 votans.

Votre Excellence comprendra facilement avec quelle angoisse nous devons attendre la nouvelle des opérations de ce Tribunal qui est arrivée aujourd'hui, elle a confirmé toutes nos craintes, et ruiné toutes nos espérances. La première opération a été de condamner à mort 14 Citoyens, et cette horrible sentence a été confirmée pour sept d'entr'eux. Mr du Cayla ancien Syndic ; Mr Prevost ancien Procureur General ; Mr de Rochemont avocat et secrétaire d'Etat ; Mr De Combe Lieutenant Colonel, et les Srs Chenaut, Meunier, Lerouge, et Vivien, Decor, Horlogers. Des autres, les uns ont été bannis, les autres condamnés à une prison plus ou moins longue, il s'est commis d'ailleurs beaucoup de violences et de pillages.

Je suis avec respect [etc.]

Pictet

26 Juillet 1794.

[ibid. f° 291]

On trouve dans cette proclamation, sur une toute petite échelle, la plupart des moyens dont se sert une dictature, y compris l'argument léninien selon lequel plus la révolution triomphe, plus elle est en réalité menacée par ses adversaires, nécessairement de plus en plus hardis, ce qui permet d'entretenir le cycle infernal de la répression.

Pictet ne connaît pas encore les circonstances exactes de ces premières exécutions. Le 24 juillet, le « tribunal » n'ayant, au scrutin relativement secret, pas condamné à mort les trois « aristocrates », mon aïeul Guillaume Cayla, ancien syndic, Jacob François Prevost, ancien conseiller, et François de Rochemont, avocat, ils furent aussitôt rejugés et condamnés, les « juges » donnant cette fois leur suffrage à haute voix et en public ; le peuple, bien que dûment épuré, ayant le lendemain refusé de ratifier leur condamnation, les bonnets rouges plus enragés allèrent les arracher à leur prison et les fusillèrent aux Bastions, avec quatre « englués » condamnés la veille. On appelait alors « aristocrates » les anciens magistrats, rarement, dans la seconde moitié du siècle, issus des familles gouvernementales anciennes, celles-ci, dégoûtées par l'agitation populaire, s'étant détournées des fonctions publiques pour faire carrière dans le service militaire étranger ; la grande majorité des victimes de cette Terreur ont été des artisans et quelques agioteurs, les « englués », prétendus suppôts de l'ancien régime.

Quelle qu'ait été l'importance de son rôle, Pictet disparaît dès février 1795 des papiers de Barthélemy, ce qui donne à penser que même si sa mission avait été prolongée, Wickham, désireux de placer sa légation sur un nouveau pied, se sera séparé de lui ; son nom, en tout cas, n'apparaît pas dans sa correspondance diplomatique.<sup>(64)</sup> Il ne figure pas non plus dans les registres du Petit Conseil et du Conseil secret du gouvernement bernois, ni dans les dossiers relatifs aux relations de Berne avec la France et l'Angleterre conservés aux archives d'Etat de Berne. Nous ne saurons donc rien de plus sur sa présence à Berne, où l'on suppose qu'il est demeuré quelques années encore.

### **Pictet tente de transférer en Angleterre l'industrie lyonnaise de la soie.**

La British Library à Londres conserve une lettre du Géant qui le montre occupé à débaucher des manufacturiers de soie lyonnais réfugiés en Suisse avec leurs ouvriers, pour les faire passer en Angleterre ; cette activité semble avoir échappé à la surveillance des espions de Barthélemy. On notera le reproche fait aux cantons suisses, jaloux de leurs privilèges, de repousser ces immigrants dont ils redoutaient la concurrence. Il écrit à Lord Hawkesbury :

Berne 10<sup>e</sup> Juillet 1794

Milord

J'ai si peu l'honneur d'être connu de Votre Excellence ; qu'en prenant la liberté de lui écrire, j'aurois craint de commettre une indiscretion ; si je n'avois pas cru pouvoir me flatter que, quelle que fut d'ailleurs sa façon de penser sur ce que j'avois à lui communiquer, elle voudroit bien rendre justice à mes motifs.

Votre Excellence n'ignore pas que malgré le nombre presque incroyable de victimes, que les Brigands, se sont immolés et qu'ils s'immolent encore chaque jour dans la seule ville de Lion ; ils n'ont pu parvenir à faire périr tous ceux qu'ils avoient condamnés ; et que malgré toutes leurs précautions, un très grand nombre de Négocians et de fabriquans Lionnois ont trouvé et trouvent tous les jours le moïen de sortir du Roiaume emportans avec eux des portions plus ou moins considérables de leur ancienne propriété ; mais ce dont il est possible que Votre Excellence ne soit pas informée ; c'est que la cessation totale de la fabrication ; l'impossibilité de trouver des moïens de subsister dans cette ville autrefois si florissante, en a fait sortir une multitude d'ouvriers ; et principalement dans la classe de ceux qui, par leurs talens, étoient à la tête du travail, et a qui la manufacture devoit sa réputation, sa prospérité et son éclat.

Il en résulte que nous avons actuellement en Suisse, une foule de Lionnois, qui fidèles au caractère que l'habitude du Commerce et de l'Industrie donne généralement à ceux qui s'y appliquent, cherchent des moïens de former de nouveaux établissemens ; ce qui ne leur seroit pas difficile, si les Circonstances actuelles ne donnoient pas de nouveaux motifs à la répugnance que, de tous tems, ont montré contre une industrie active et étendue, ceux des Cantons chez les quels elle auroit pu se développer le plus aisément.

Ce n'est donc qu'à Zurich et à Basle, que quelques Lionnois en très petit nombre, trouvent des facilités pour s'établir ; je connois même trop bien l'esprit exclusif de corporation et de jalousie contre les étrangers, qui règne dans ces deux villes, pour ne pas croire pouvoir assurer Votre Excellence que ces nouveaux établissemens n'auront que peu de succès, et que si la nécessité, plus forte que le degout, y fixe quelques artistes, ils manqueront d'ensemble et ne parviendront jamais à donner à leurs ouvrages, ce fini, ce lustre, cet appret, et cette legereté, qui dans tous les marchés assuroit la préférence aux etoffes de Lion.

Constance, située sur les frontières de l'Allemagne et de la Suisse ; à portée de l'Italie et de la France, d'où elle pourroit tirer à bon compte les soies nécessaires à toutes les espèces de fabrication paraîtroit au premier coup d'œil, devoir être par son local la ville la plus propre à recueillir les debris de la manufacture de Lion, d'autant surtout qu'ayant eu autrefois de 30 à 40 mille habitans, à peine en compte t'elle aujourd'hui 6 à 8 mille... Dès l'année 1782 Joseph 2 avoit pensé à y naturaliser l'industrie ; les réglemens qu'il fit alors subsistent ; en consequence les Lionnois y sont accueillis, plusieurs d'entr'eux y sont déjà arrivés, d'autres se préparent à s'y rendre ; mais ce ne sont guères que ceux qui n'ayant sauvé que très peu de choses, craignent de n'être pas longtems sans manquer du nécessaire... Ceux qui ont mis à couvert des capitaux un peu conséquens ne regardent point Constance

comme une ville où ils puissent les faire valoir avec avantage, ce n'est pas le lieu d'entrer dans le détail de ce qui occasionne leurs craintes ; tout ce que je puis affirmer c'est qu'elles me paroissent fondées, et que je suis porté à croire qu'il en sera de cette tentative, comme de celle qui eut lieu en 1783 pour établir dans cette ville la manufacture d'horlogerie, que des Genevois offroient d'y porter.

Ce que je viens de vous exposer, Milord, est le résultat de différentes conversations que j'ai eues depuis peu avec un Négociant de Lion, le Sr Jacquier, homme de beaucoup de sens et consommé dans son état, qui est persuadé que l'Angleterre est le seul païs assez riche et où l'industrie est assez protégée et encouragée pour que les Lionnois puissent y former des établissemens solides, florissans, et capables de les dédommager de ce qu'ils viennent de perdre... Lui aiant objecté l'état où se trouvent vos manufactures de soie de Spithfield [Spitalfields] ; il m'a répondu qu'il n'étoit pas étonnant que la mode qui s'étoit introduite chez les Dames de ne porter que des gazes, des mousselines, et des toiles, leur eut fait un tort irréparable, d'autant qu'elles ne pouvoient travailler que pour la consommation intérieure ; parceque vos droits sur l'entrée des soies, et l'habitude ou étoient vos fabricans de charger leurs etoffes de matières, les rendoient beaucoup trop chères, pour que, dans les marchés étrangers, elles pussent soutenir la concurrence de celles des Lionnois ; que cependant, quoiqu'il regardat comme impossible que dans 50 ans, peut être même d'un siècle, il s'établît nulle part une manufacture semblable à celle de Lion ; il étoit persuadé qu'il étoit une partie de cette manufacture, qui forcément, d'elle-même, et par une suite du besoin et de la consommation prodigieuse que faisoient de cet article les habitans du Nord et de l'Allemagne, s'établirait quelque part ; soit en Angleterre où si le Gouvernement vouloit l'accueillir, elle se concentreroit toute entière ; soit partie en Suisse, partie à Constance, partie dans quelques villes de l'Italie, où, si les Anglois ne prenoient pas les devants, les besoins des consommateurs et les gros benefices qu'elle donneroit aux entrepreneurs finiroient par la naturaliser.

Cette partie, Milord, est celle des taffetas de toutes qualités, pous de soie, gros de tour, et petits satins, dont à ce que dit le Sr Jacquier, Lion vendoit chaque année dans le Nord et en Allemagne pour dix à douze millions de Livres tournois... Je puis assurer Votre Excellence, que cette somme m'aiant paru exorbitante, j'ai pris des informations très exactes de Mr Finguerlin et d'autres Négocians Lionnois très instruits, qui tous m'ont assuré que le Sr Jacquier n'avoit point exagéré. Il est si persuadé que malgré le haut prix de la main d'œuvre, une manufacture dans ces articles, fabriqués tels et avec la legereté qu'on les fabriquoit à Lion, ne pourroit que reüssir en Angleterre, que si le Gouvernement trouvoit qu'il lui convint de favoriser un pareil établissement, et qu'en conséquence il consentit à lever l'obstacle qu'opposent à l'exportation les droits d'entrée sur les soies ; ou à donner un an de terme pour le paiement des dits droits ; et à accorder un Drawback à la sortie de la marchandise fabriquée ; tout au moins équivalent au droit qu'auroit païé à son entrée la marchandise employée à sa fabrication, il étoit prêt à l'y établir.

Permettez-moi, Milord, de vous le faire observer : comme cette manufacture seroit calculée pour l'exportation ; si vous jugiez convenable qu'elle s'établît, cette mesure sur les droits seroit indispensable, et je crois pouvoir supposer qu'elle ne souffriroit aucune difficulté ; mais il est une autre clause plus délicate, et sans la quelle cependant il me paroît impossible que le Sr Jacquier put réüssir. Quoiqu'avant la révolution, il fut ce qu'on appelle en France un Négociant de la première ou tout au moins de la seconde Classe : Quoique s'il eut été prudent et qu'il eut prévu la tournure que prendroient les affaires, il eut pu mettre à couvert d'un million à douze cent mille Livres, c'est tout au plus s'il en a sauvé une cinquième partie, et il est convenu avec moi que par lui-même et par son propre fonds, il ne pourroit guères commencer son entreprise qu'avec un Capital de dix à douze mille Livres Sterling, ce qui, pour une entreprise un peu conséquente seroit absolument insuffisant, puisque ce qu'il lui en couteroit pour transplanter en Angleterre les ouvriers dont il auroit besoin, pour faire construire ses metiers et pour preparer ses ateliers emporteroit presque en entier un Capital aussi

modique, et ne lui laisseroit aucun moien de tirer parti de ses avances. Il faudroit donc, je l'en ai fait convenir, pour que son établissement eut quelque étendue, et qu'il eut des imitateurs, il faudroit dis-je qu'il trouva un Capital de 30 à 40 mille Livres ; soit par des associés en état de mettre cette somme dans son entreprise ; soit par des capitalistes qui consentissent à lui prêter à un interet moderé ; et il me paroît si difficile qu'un Etranger, arrivant en Angleterre, qui y a bien quelques rélations par les correspondances qu'il y entretenoit mais qui ne peut y être parfaitement connu ; puisse se flatter de trouver un pareil secours, que si le Sr Jacquier eut pensé comme moi, il auroit renoncé à toute idée d'un établissement en manufacture, et se seroit borné à tirer parti des connoissances qu'il a dans le Commerce et du petit Capital qui lui reste, pour le faire valoir avec avantage, ce dont Londres lui auroit fourni mille moiens.

Cependant, Milord ; comme le Sr Jacquier tient beaucoup à son idée, et que semblable en cela à tous les hommes, il met la plus grande importance à l'objet dont il s'est occupé toute sa vie : comme, quelles que soient les richesses et l'industrie de l'Angleterre, il pourroit être vrai qu'il lui convint de s'approprier encore cette nouvelle branche : comme je suis parfaitement sur qu'il ne faudroit que le vouloir pour y parvenir ; j'ai cru qu'il étoit de mon devoir de mettre sous les yeux de Votre Excellence ces différentes observations, dont elle fera l'usage qu'elle jugera convenable... Que si Votre Excellence jugeoit que l'objet vaut la peine de s'en occuper et qu'elle désira des renseignemens ultérieurs ; le Sr Jacquier a fait passer à Londres le Sr Degraix, fabriquans consommé, avec le quel son intention est de s'associer pour cette entreprise, afin qu'il examina par lui-même les ressources que fournit le Païs et quels seroient les artistes qu'il faudroit y faire passer ; je l'ai adressé à mon fils qui travaille dans le comptoir de Mss Minel Feitor No 21 Austyn Friars, et si Votre Excellence vouloit lui faire passer ses ordres, il auroit l'honneur de vous présenter le Sr Degraix, qui pourroit vous donner toutes les espèces d'éclaircissemens.

Honteux d'avoir abusé si longtems de la patience de Votre Excellence, je la supplie de vouloir bien ne voir dans cette Lettre, qu'une preuve du desir que j'aurois d'être utile. Je suis avec respect, Milord,  
[etc.]

Pictet

[British Library, manuscripts, Fr. 38229 f<sup>o</sup> 289, Liverpool papers vol. 40].

Charles Jenkinson, (1727-1808), baronnet 1789, baron Hawkesbury 1786, earl of Liverpool 1796 ; entre autres fonctions, il présida le Board of Trade (1786-1804).

Un certain nombre d'horlogers genevois avaient quitté Genève après l'échec de la révolution de 1782 et s'étaient établis à Constance.

La réponse montre que le ministre est favorable à ce plan, auquel aucun concours financier ne pourra cependant être accordé :

A Londres ce 11 Août 1794

Monsieur,

J'ai reçu la Lettre dont vous m'avez honoré, le 10 juillet dernier. J'ai envoyé chercher, en conséquence, M. de Graix, et nous avons discuté longtems, l'objet de votre Lettre. J'ai reconnu avec Plaisir, qu'il avoit déjà étudié les Ressources que fournit l'Angleterre, pour l'Etablissement d'une Manufacture des Soyeries ; et qu'il avoit parfaitement profité des conversations qu'il a eües, avec quelques uns de nos plus celebres Fabriquans. Il pense, que malgré les Droits d'Entrée, il n'y a pas grande Différence sur le prix des Soyees achetées à Londres, et les Soyees achetées à Lyon ; que cette Différence est compensée par les Obstacles mis ici à l'Importation étrangère de presque toutes les Etoffes de Soie, et par la consommation de l'Intérieur. Il voit un grand Sujet d'encouragement, dans la Prime accordée à l'Exportation des Etoffes manufacturées en ce Pays, Prime qu'il estime au dessus des Droits d'Entrée, établis sur les Matières premières. Quant aux Localités physiques, il trouve que

l'Angleterre est beaucoup mieux située que Lyon, pour le Commerce extérieur des soieries. Les Envois se font directement par mer, et vont à moins de Frais, en Russie, en Allemagne, et aux Indes Occidentales. En préférant la main d'œuvre de ce Pays, qu'il tient pour supérieure, M. de Graix la croyoit certainement plus chère. Je n'ai pas eu de Peine à le faire convenir, qu'en employant les excellentes Machines qui servent aux Manufactures de coton et de Laine, il trouveroit peut être moins de Frais à faire ici, qu'en France, parcequ'il feroit plus, en moins de Temps, et avec moins de Bras. Ainsi, tout paroît engager M. de Graix à suivre son Projet d'Etablissement. Alors il faudroit que Mr Jacquier se procurat les excellens Dessinateurs, qui nous manquent, et peut être quelques uns des Metiers et Instrumens nécessaires à une telle Manufacture.

Quant aux Avances que M. de Graix vouloit obtenir du Gouvernement pour suppléer ce qui manque à son Capital, je lui ai observé, que le Gouvernement n'auroit aucun Fonds destiné à cette Sorte d'Entreprise ; qu'il seroit même embarrassant d'en affecter : car comment distinguer, au Milieu des Projets dont le Ministre seroit accablé, par Mille Aventuriers tant de l'Angleterre que des Pays Etrangers, l'Homme qui posséderoit les Talens nécessaires, et qui susciteroit confiance. Il me semble donc que Mr Jacquier peut bien risquer de venir s'établir à Londres. Il ne manquera pas de Crédit, chez nos Marchands, aussitôt qu'on connoitra les premiers Succès de son Etablissement. Le Debit de ses Etoffes me paroît d'autant plus assuré, que les Dames ne se présentent à la Cour, qu'avec des Habits des différentes Manufactures de Soie. Il peut d'ailleurs être assuré, qu'il trouvera ici toute la Protection des Loix. Pour tous les autres Détails je me réfère à la Conversation que j'ai eüe avec Mr de Graix, lequel pourra en instruire M. Jacquier.

J'ai l'honneur d'être [etc.]

Hawkesbury

Monsr Pictet

[ibid. Fr. 38310 f° 112

### **Ultime demande de Pictet à pouvoir retourner en Russie.**

Les archives Vorontsov conservent une ultime lettre de François Pierre, non datée, mais écrite, d'après ce qu'il dit de son âge, en 1796 ; on ne sait non plus d'où elle est envoyée, probablement de Berne, si tant est qu'il y soit demeuré après la fin de sa mission. C'est encore une supplique, adressée cette fois au comte Bezborodko, pour obtenir la permission de retourner en Russie. Elle nous confirme que l'interdiction qui l'a frappé date de 1776, année où il quitta ce pays et qu'il a publié au moins un autre ouvrage antirévolutionnaire après sa « Lettre à un seigneur étranger. » :

Monsieur le comte

N'ayant point l'honneur d'être connu de votre Excellence, ou plutôt votre Excellence n'ayant entendu parler de moi que sous le rapport d'un homme qui a eu le malheur de déplaire à Sa Majesté Impériale et de mériter sa disgrâce, il lui paraîtrait sans doute fort extraordinaire que je prenne la liberté de l'importuner ; mais si votre Excellence daigne me lire, je crois pouvoir me flatter qu'elle me le pardonnera.

Je ne dirai pas, Monsieur le comte, que dans la malheureuse affaire, qui me força à quitter la Russie, je n'aie pas eu de grands torts. Peut-être furent-ils exagérés ; mais plus de 20 ans, qui se sont écoulés dès lors, ne sont-ils pas une pénitence suffisante, et me serait-il défendu d'espérer que Sa Majesté Impériale, considérant ma position et les circonstances, voudra bien lever la défense qu'elle m'a fait faire de paraître dans son empire ?

L'ébranlement général, que le système révolutionnaire a occasionné dans toute l'Europe, serait seul suffisant pour faire désirer de se procurer un asyle dans un pays, où la sagesse du gouvernement assure à l'individu sa tranquillité, et quoique je commence à espérer que le monstre révolutionnaire ne tardera pas à être étouffé sous le tas de ruines qu'il a causées, je l'avoue à votre Excellence, la révolution a produit tant d'événemens inattendus et extraordinaires, qu'encore aujourd'hui je ne connais que la Russie où l'on puisse se croire dans une pleine et entière sécurité.

Quelque pressant que soit ce motif, il n'est pas le seul, Monsieur le comte, qui me ferait mettre un grand prix à obtenir la permission que je sollicite. J'ai à St Pétersbourg une belle-sœur Mlle le Maignin, et des intérêts de famille très majeurs, dont le détail n'est pas fait pour en ennuyer votre Excellence, me forcent à la solliciter de mettre ma demande aux pieds du trône de Sa Majesté Impériale et de solliciter sa clémence. Que votre Excellence daigne considérer, qu'âgé de 68 ans, infirme et à peu près aveugle, je ne craindrais point d'entreprendre un voyage long et pénible, et elle sentira à quel point il m'importe de passer au moins quelques mois auprès de ma belle-sœur, et jusqu'où irait ma reconnaissance, si j'en obtenais la permission.

J'ose le dire à votre Excellence : je ne puis me persuader que Sa Majesté Impériale m'en refusât la permission, si elle était informée, que depuis le commencement de la révolution je n'ai pas cessé de m'élever contre les principes de la nouvelle philosophie ; qu'en 1793 je publiai à Londres un petit ouvrage, où déjà j'annonçais ce que c'était que le système révolutionnaire et ce que l'Europe en avait à craindre ; que venu en Suisse et voyant les choses de plus près, j'eus occasion en 1794 de faire passer au ministère britannique deux mémoires manuscrits assez importants, dont depuis peu j'ai fait remettre copie à son Excellence Mr le comte de Woronzow à Londres pour les envoyer à son frère, et qu'enfin je viens de publier l'ouvrage dont je prends la liberté d'offrir un exemplaire à votre Excellence, dont l'édition presque entière a été introduite en France, qui ne laisse pas que d'y faire quelque bruit et qui peut-être y produira quelque bien.

Je le sais, Monsieur le comte, par ces différents ouvrages je n'ai fait que remplir un devoir sacré ; mais dans cette occasion si peu de personnes ont fait ce qu'elles doivent que peut-être peut-on avoir quelque gré à celles qui ne se sont jamais écartées des vrais principes.

Je suis avec respect [etc.]

[A.V. Vol. 29, p. 172]

Alexandre Andreevitch Bezborodko (1747-1799), membre du collège des Affaires étrangère, il eut, sans le titre de président, la charge de la politique étrangère après la disgrâce de Panin en 1781 ; créé comte en 1784, prince en 1797.

Cette lettre ne fait, elle non plus, aucune mention de la femme de François Pierre ; « les intérêts de famille très majeurs » concerneraient-ils sa succession ? Rappelons qu'Anne Charlotte Le Maignen tenait une pension à Saint-Pétersbourg où Bernardin de Saint-Pierre, autre « aventurier des Lumières », a séjourné. Ce dernier écrivait à Pierre Duval, le 7 janvier 1786 : [...] Je vous écris, Monsieur et mon ancien ami, comme au plus ancien de mes créanciers, vous priant de m'envoyer [...] une quittance générale de tout ce que je vous dois. [...] Je vous prie de joindre à cette créance celle de 12 roubles que M. Pictet me prêta un jour pour jouer, et que je perdis. Comme j'ignore ce que M. Pictet est devenu et que je sais que dans ce temps là il vous était redevable d'une forte somme, c'est à vous que je remettrai cet argent. [...] [Sainte Beuve, *Causeries du Lundi*, Bernardin de Saint-Pierre, appendices, vol. VI p. 532 de l'édition Garnier].

Raisonnement libérale, Catherine II, bien qu'entichée de certains Français, s'est le plus souvent méfiée de la France ; elle se distança de la révolution après l'arrestation de Louis XVI et réprima sévèrement les manifestations de sympathie pour la « nouvelle philosophie ». Pictet pouvait donc espérer rentrer en grâce en faisant valoir son zèle antirévolutionnaire.

Les « mémoires manuscrits passés au gouvernement britannique » en 1794 sont sans doute ceux mentionnés dans la lettre à Lord Grenville, p. 107 ci-dessus. L'ouvrage qu'il vient de publier est lui aussi perdu.

### **Pictet ne donne plus signe de vie ; il meurt à Genève.**

Cette lettre, écrite selon toute apparence en 1796, est le dernier signe de vie du Géant. Revenu à la foi de ses pères, il aurait été, selon N. Hans, l'un des fondateurs de l'église anglaise de Berne. Ce que nous savons de son impécuniosité fait supposer qu'il a achevé ses jours dans la misère. Il a très vraisemblablement quitté Berne immédiatement avant ou après l'entrée dans cette ville des troupes du Directoire, le 5 mars 1798<sup>(65)</sup> pour revenir à Genève, et c'est dans sa ville natale, et non à Berne le 2 septembre, qu'il est mort, le 3 août de cette même année (16 Fructidor an VI) ; il vivait alors chez un graveur nommé Wielandy, rue de Saint-Léger<sup>(66)</sup>.

A-t-il, étant encore à Berne, été témoin de sa chute, qui entraîna celle de la Confédération toute entière après les vains combats de Neuenegg et du Grauholz, où l'avoyer Steiger faillit être massacré par des soldats débandés ? Était-il déjà à Genève quand, quelques semaines plus tard, le 15 avril, la Ville et République, totalement isolée et soumise depuis des mois à un sévère blocus, dut ouvrir ses portes aux troupes françaises pour être aussitôt annexée par le Directoire et devenir le chef-lieu du département du Léman ?

Le spectacle de ces événements, s'ils ne lui ont pas été épargnés, aura été l'ultime, et certainement la plus cruelle, de toutes les déconvenues qu'a éprouvées le Géant dans le cours de sa longue vie, si constamment tourmentée.

\*\*\*

## LETTRE SUR LES CALMOUKS

A Madame de \*\*\*.

Vous l'exigez, Madame, il faut bien vous obéir. Vous voulez connoître les Tartares Calmouks ; mais comment peindre de couleurs agréables un peuple barbare, dont les mœurs, dures et sauvages, sont faites pour révolter les ames sensibles et délicates ? comment vous persuader que le bonheur puisse être connu d'une nation errante et vagabonde, qui vit sans habitation fixe, qui n'a, pour se garantir des injures de l'air et de l'intempérie des saisons, que des tentes faites, il est vrai, avec beaucoup d'industrie, mais qui, cependant, ne peuvent suppléer que bien imparfaitement à la plus chétive cabane ; qui, aimant le pain avec une espèce de fureur, en est, toutefois, presque continuellement privé, qui ne se nourrit que de lait de jument et de chair crue qu'elle dévore sans préparation ; qui, en un mot, sans les moindres principes des arts, sans nulle espèce de connoissances, sans aucun commencement de civilisation, ne peut que rappeler l'idée des premiers âges du monde, et nous donner la notion de ce que pouvoit être le genre humain, avant que l'agriculture fût perfectionnée ; avant que les arts, qui en sont la suite, eussent étendu les lumières, et fait naître, en tout genre, ces chef-d'œuvres qui nous consolent des malheurs de la vie ?

Encore, Madame, si, semblable aux Russes, que l'intérêt ou les ordres du Souverain, retiennent chez les Calmouks, j'eusse eu, comme eux, l'aptitude d'apprendre leur langue, aptitude que, (pour le dire en passant,) les Russes ne doivent qu'à leur ignorance profonde des choses qui leur donnent la plus étonnante facilité pour toute étude de mots, j'aurois pu profiter des deux années que j'ai passées dans leur voisinage pour prendre sur cette nation des connoissances intéressantes ; et, si j'étois parvenu à avoir une idée nette des raisons qui les attachent à un genre de vie si étrange, et dont l'habitude leur donne l'antipathie la plus décidée pour toute autre manière d'exister ; si j'eusse pu me prouver à moi-même, (afin de le démontrer aux autres,) que cet attachement et cette antipathie tiennent à leur enthousiasme pour la liberté et pour l'indépendance, si j'eusse été certain (ce que je n'ai pu que soupçonner) que ceux d'entr'eux qui ont été élevés à la Cour de Russie, ou que le hasard et les circonstances ont retenu, pendant plusieurs années, dans les pays les plus civilisés de l'Europe, n'ont profité de la première occasion pour rentrer dans le sein de leur nation et reprendre leurs anciennes erreurs, que parce qu'ils étoient convaincus que de nouveaux besoins n'étoient que des nouveaux liens ; si j'étois bien sûr qu'ils ne se sont refusés aux offres de tout genre qu'on a pu leur faire, que parce qu'ils ont vu de près les effets de la culture et de la civilisation, et qu'ils ont reconnu l'impossibilité, pour le cultivateur paisible, de se soustraire aux vexations de l'autorité : alors peut-être j'aurois pu jeter quelque intérêt sur les préjugés d'un peuple qui auroit su sacrifier les biens et les jouissances de toute espèce, que procurent à l'homme l'agriculture et la société perfectionnée, pour s'assurer et rendre absolument indépendantes ses propriétés personnelles et mobilières : mais, Madame, n'ayant jamais su la langue de ce peuple singulier, n'en ayant vu que l'extérieur, n'ayant pu interroger que des Russes, trop bornés pour qu'on puisse s'en rapporter à leurs récits, tenez-moi compte de ma complaisance, et prenez-vous-en à vous-mêmes, si mes observations ne répondent point à vos espérances.

Une guerre qui s'éleva au commencement du siècle entre les différentes nations Tartares, qui, depuis l'antiquité la plus reculée, errent dans les déserts qui séparent la Russie de la Chine, donna aux Russes,

qui n'avoient rien fait pour cela, la nation des Tartares appelés Calmouks, sur les mœurs desquels vous désirez des détails. Pressée par un ennemi supérieur, ayant perdu, dans les différens combats qui s'étoient succedés rapidement, la majeure partie de ses guerriers, la nation préféra l'émigration à la servitude, et, ayant député vers Pierre pour lui demander une retraite, ce Prince, trop habile pour se refuser à un traité qui lui promettoit tant d'avantages, accorda tout ce qu'on lui demandoit, et assigna aux Calmouks, réduits à environ cent mille familles, les bords fertiles du Volga, depuis Saratoff jusqu'à Astracan, et les rives de la mer noire, depuis Astracan jusqu'aux montagnes, aux pieds desquelles Terki et Kislar marquent les limites de l'Empire, ce qui forme une étendue de plus de cent cinquante lieues de longueur sur une largeur de 50 à 60 lieues.

On est généralement si peu instruit, dans le reste de l'Europe, de ce qui regarde la Russie, on a des idées si fausses de la nature du climat, des qualités du sol, des productions qu'on y recueille, de celles qu'on y pourroit cultiver avec avantage ; on est si communément porté à imaginer que l'âpreté du froid y est un obstacle à la végétation, et que telle est la première et la principale cause du peu de rapport qu'on y observe entre l'étendue du terrain et le nombre de ses habitans, qu'il ne sera, peut-être, pas inutile de s'arrêter quelques instans à examiner quel étoit le climat et la qualité du terrain cédé aux Calmouks par Pierre, et dans quelle situation étoit le pays au moment où ils y arriverent ; ne fut-ce que pour se convaincre, de plus en plus que, sans liberté et propriété, les plus beaux pays et les plus fertiles, n'offrent par-tout que des déserts où l'animal brut peut trouver sa subsistance, mais où l'homme ne sauroit multiplier et s'étendre.

Si, jugeant par analogie, on ne faisoit attention qu'au degré de latitude, on croiroit que Saratoff doit avoir le climat d'Hambourg, Astracan le climat de Lyon, Terki et Kislar le climat de la Provence et de l'Italie ; mais, par une singularité physique, dont on donne différentes explications, le climat, dans ces parties orientales de la terre, ne suit pas exactement la marche des degrés de latitude, et l'on peut assurer que les hivers y sont bien plus froids, et les étés infiniment plus chauds qu'ils ne le sont dans le reste de l'Europe sous la même latitude ; ce qui est bien éloigné d'être un obstacle à la végétation.

Aussi, quoique ce pays fut pour ainsi dire, absolument inculte et inhabité au commencement du siècle, quoique Terki, Kislar, Astracan, Saratoff, ne dussent leur existence qu'au commerce et à la nécessité d'avoir des postes fixes où l'empire pût tenir de fortes garnisons capables d'en imposer aux Tartares Cubans, d'arrêter leurs courses et leurs dévastations ; quoiqu'il n'y eût d'ailleurs dans tout le pays que quelques villages Cosaques qu'on y a transportés, soit pour charrier le sel, production du sol et des eaux, soit pour le service de la poste ; quoique leur culture soit à peu-près nulle et que, par conséquent, ce petit nombre d'habitans soit tenu de tirer ses subsistances des provinces abondantes du royaume de Casan, il n'en est pas moins vrai que le pays a été anciennement aussi peuplé et aussi bien cultivé qu'aucun autre de l'Europe.

Il seroit aisé, Madame, de rapporter différens passages des anciens auteurs, qui tous confirment cette opinion. Mais pourquoi faire parade d'une érudition au moins inutile, tandis qu'il est vrai qu'on ne peut faire un pas dans le pays sans se convaincre de cette vérité ? En effet, on y rencontre fréquemment des ruines de bâtimens de briques d'une dureté et d'une solidité que nous ne connoissons plus, et qui prouve que l'industrie si vantée des modernes est, à bien des égards, inférieure à celle de cette antiquité qu'on affecte de déprimer ? Ces ruines paroissent avoir appartenues, les unes à des villes du premier ordre, les autres du moins à des habitations considérables, telles qu'en peuvent construire des peuples cultivateurs et nombreux. Il n'est pas rare d'y trouver des tombeaux ornés de pyramides de pierres, taillées de mains d'hommes. Enfin, les bords du Volga et les rivières qui s'y déchargent, offrent de toutes parts des vestiges de camps retranchés, assez spacieux et construits avec assez de soins, pour qu'on ne puisse se dissimuler que le pays a certainement été le théâtre de guerres longues et disputées, que des armées nombreuses y ont séjourné, ce qu'elles n'auroient pu faire dans l'état actuel des terres ; et, quand tous ces indices nous manqueroient, comment se figurer que les

hommes eussent volontairement négligé le pays le plus fertile, où les productions spontanées de la nature par leur beauté et leur qualités, assurent le cultivateur que ses soins et son travail lui donneraient les récoltes les plus riches, où les rivières les plus poissonneuses lui offrent la nourriture la plus abondante ; si des causes étrangères au sol et au climat n'avoient pas fait disparaître de dessus la surface de la terre ses malheureux habitans. Vous dirai-je que dans les forêts de Terki et Kislar, on trouve à peu-près tous les fruits que nous connoissons, sauvages à la vérité, et ayant conservé quelque chose d'âpre et d'agreste, mais qui, par la culture, acquièrent promptement la saveur la plus délicate. Vous ferai-je observer que les vignes plantées à Astracan par les soins de Pierre I. se sont parfaitement conservées, et que si l'on n'y fait que du vin bien au-dessous du médiocre, c'est uniquement par une suite de l'ignorance et de l'engourdissement des habitans qui abandonnent leurs vignes sans culture, qui les laissent sans les tailler, qui cueillent le raisin tel que la nature le donne, sans avoir même acquis aucune notion sur la manière de faire fermenter et de conserver le vin. Vous ramènerai-je à Tsaritsin, distant au plus de Saratoff de cinquante lieues, où une forêt immense de mûriers fourniroit seule les moyens de faire une quantité de soie très-considérable, et assure au cultivateur qui voudroit s'occuper de cette production, que ses soins ne seroient point infructueux : mais, quand on ne voudroit jeter les yeux que sur Saratoff, partie la plus septentrionale du pays dont nous parlons, où trouver des terres plus fertiles et qui promettent des récoltes plus abondantes ? Je puis vous assurer, Madame, pour l'avoir vu deux printems, qu'à peine les premiers jours d'Avril ont fait disparaître les neiges, qu'on y voit les campagnes émaillées de mille fleurs ; que la tulipe, l'œilleton, la violette, le narcisse, l'anémone, la renoncule, la jonquille, et ces innombrables fleurs de nos prairies, les parent et les embellissent ; qu'à ces fleurs succèdent des herbes qui forment naturellement les plus excellens pâturages, et qu'ayant eu occasion de faire défricher quelques portions de ces terres, j'ai été étonné et confondu par l'abondance des récoltes. Comment donc se peut-il faire, allez-vous dire, qu'un si beau pays soit resté ou soit devenu désert ? C'est sur quoi, Madame, je prendrai la liberté de hasarder quelques réflexions ; ce qui, me donnant occasion de vous expliquer pourquoi Pierre accorda aux Calmouks un si beau pays et d'une étendue si considérable, me ramènera naturellement aux Coutumes, aux mœurs et aux usages de ce peuple, et fera, si vous le voulez bien, le sujet d'une seconde lettre ; car, en vérité, il m'est si difficile de me persuader que vous puissiez trouver quelque intérêt dans tout ceci, qu'il faut que vous m'assuriez que vous n'êtes point lasse de me lire pour que je puisse me déterminer à continuer un tableau que votre avidité pour vous instruire peut seule vous rendre intéressant.

Je suis avec respect, etc.

[Le fort de Terki se trouvait sur la rive ouest de la mer Caspienne ; celui de Kislar (aujourd'hui Kislarskaïa) un peu plus au Nord, proche de l'embouchure du Terek (Atlas russe, 1745)]

## LETTRE II SUR LES TARTARES CALMOUKS

Non, Madame, ce n'est point une exagération, le pays dont je vous parlois dans ma Lettre précédente, est tel que je vous l'ai dépeint ; et cependant, encore aujourd'hui, il est à-peu-près sans culture et sans habitans. Vous vous en étonnez, mais, permettez-moi de vous le dire, si vous aviez réfléchi sur une infinité de choses que vous avez lues le fait vous auroit paru tout simple. Vous vous rappelez que les déserts qui séparent la Russie de la Chine, sont occupés par des Nations Tartares, qui, comme je vous l'ai déjà dit, errent plutôt qu'elles n'habitent dans ces vastes régions. Vous savez que c'est du fond de

ces déserts que sont sortis, à différentes reprises, ces Conquérans fameux qui ont dévasté le Monde. Vous avez ouï parler des Gengis et des Tamerlans ; vous n'ignorez pas qu'eux et leurs successeurs, non contents de s'être assis sur tous les trônes de l'Asie, ont porté leurs armes et sur les bords de la mer Caspienne, et sur ceux de la mer Noire ; que leurs descendans, sous différentes dénominations, sont encore en possession de la plûpart de ces contrées. Peut-être ne seroit-il pas impossible de vous faire voir que c'est originairement de ces mêmes Tartares que sortirent les Nations qui détruisirent l'Empire Romain, et donnèrent des loix à l'Europe. Mais, Madame, si vous vous rappelez quel étoit, et quelle est encore aujourd'hui la maniere dont ils font la guerre, si vous vous dites qu'ils ne s'emparent jamais d'une ville sans la réduire en cendres, et sans en faire un monceau de ruines ; qu'ils ne parcourent jamais un pays sans en enlever les habitans, et sans les réduire en esclavage ; que la destruction et l'incendie les accompagnent par-tout ; qu'eux-mêmes ne connoissant d'autres habitations que leurs tentes, d'autres richesses que leurs troupeaux, trouvent tout dans un pays, dès qu'il leur offre de l'eau et des pâturages, il vous sera aisé de comprendre que, maîtres du royaume d'Astracan, par droit de conquête, ils ont dû en faire un désert.

Si, après s'être emparés des rives du Volga et des bords de la mer Caspienne, les Tartares eussent pu en jouir tranquillement, peut-être eussent-ils laissé respirer les peuples vaincus, et se seroient-ils contentés, là comme ailleurs, d'astreindre les anciens habitans à la culture des terres, et d'en partager les fruits ? Mais ces contrées étoient trop voisines de la Russie pour que les Tartares pussent s'y établir solidement. Si leurs mœurs et leur constitution rendent leurs incursions faciles et dangereuses, ces mêmes mœurs et cette même constitution permettent difficilement qu'ils s'établissent dans les pays qu'ils ravagent. Tant qu'il leur reste un ennemi, ils sont toujours au moment d'être chassés. Aussi, quoique les Tartares aient eu, pendant de longues suites d'années, les succès les plus marqués contre les Russes, quoiqu'ils se soient emparés plus d'une fois de leur capitale, quoiqu'ils leur aient imposé un tribut humiliant, ils ont fini par perdre toutes leurs conquêtes, et par être chassés entièrement des royaumes de Casan et d'Astracan. Mais chasser les Tartares d'un pays qu'ils ont occupés, ce n'est point encore s'en délivrer entièrement. Leur voisinage est toujours funeste. Leur avidité pour le pillage, la bonté de leurs chevaux rendent toujours leurs incursions très à craindre. A l'avènement de Pierre I au trône, il y avoit déjà près d'un siècle que les Czars étoient maîtres d'Astracan ; et cependant l'on peut voir dans la relation de l'Ingénieur Perri, chargé par ce Prince de diriger les travaux du canal qu'il prétendoit faire creuser entre le Don et le Volga, à quels dangers étoient exposés les ouvriers qui y travailloient, de la part des Tartares Cubans, qui, chaque été, ne manquoient pas de parcourir le pays, et, malgré cinq à six mille hommes de troupes réglées, enlevoient les ouvriers, leurs chevaux, brûloient les moissons, et rendoient par-là toute culture impossible.

Il faut rendre justice à Pierre I. Si ce Prince, à bien des égards, est fort au-dessous des éloges que la tourbe des Ecrivains lui a prodigués, on ne peut s'empêcher de convenir qu'il avoit des vues. Quand on le voit s'occuper des moyens d'ouvrir à ses sujets le commerce de Perse et de Bucharie, de délivrer le royaume d'Astracan des incursions des Tartares, on est forcé de convenir qu'il connoissoit ce qui manquoit à son pays. S'il se trompa souvent dans les moyens, si les garnisons qu'il établit sur les frontieres, si le canal qu'il faisoit creuser n'étoit qu'une barrière impuissante contre des hommes dont on ne prévoit jamais la marche, qui s'annoncent par leurs dégâts, qui traversent à la nage les rivières les plus rapides, et qui se retirent avec une célérité qui tient du prodige, il ne tarda pas à sentir qu'il falloit d'autres mesures contre un ennemi d'une nature aussi particuliere. Comme il put voir dans ses guerres contre les Turcs, que c'étoit bien moins aux lignes fortifiées qu'à la maniere de vivre des Cosaques, et sur-tout des Zaporoviens qu'il devoit la sûreté de l'Ukraine, il sentit de même que ce n'étoit qu'en opposant aux Tartares Kirchis et aux Tartares Cubans un ennemi, dont la maniere de faire la guerre eût quelque rapport avec la leur, qu'il pourroit se délivrer de leurs ravages : aussi

accepta-t-il avec empressement les propositions des Calmouks, qui seuls pouvoient mettre ses frontieres en sûreté.

Les Calmouks demandoient à Pierre I des terres où ils pussent vivre et faire paître leurs troupeaux. Ils lui offroient de le servir dans toutes ses guerres, de prendre parti dans toutes ses querelles. Il leur assigna la rive gauche du Volga, et les bords de la mer Caspienne. Quand ils vinrent s'y habituer, ils pouvoient former environ cent mille familles. On peut juger par-là de la quantité de bestiaux qu'ils devoient avoir, n'ayant d'autre nourriture que le lait de leurs jumens, et la chair des animaux morts de vieillesse ou de maladie. La nécessité de trouver toujours de nouveaux pâturages les faisoit errer dans le pays. Leur habitude étoit de partir d'Astracan dès les premiers jours du printems, de remonter le Volga jusqu'à Saratoff, de redescendre ensuite, et de passer l'hiver dans les environs de Terki et Kislar, où il tombe très-peu de neige, et où il est très-rare qu'elle ne fonde pas à l'instant même de sa chute.

Les mœurs des Calmouks sont très-simples. Un peuple pasteur et qui n'a point d'habitations fixes, ne peut connoître aucun de ces raffinemens qui, chez les Nations civilisées, ont fait naître des besoins de toute espece. Mais, quelques simples que puissent être les mœurs d'une Nation, il est impossible qu'elle compose une société, et qu'elle puisse vivre en corps de peuple, sans avoir des loix et une forme de gouvernement. Rien ne seroit peut-être plus curieux que de connoître, dans tous ses détails, la législation des Calmouks. Ce que je vous en puis dire, Madame, c'est que la Nation, divisée en différentes hordes ayant chacune un Chef ou Prince particulier qui, au premier coup d'œil, paroissent absolument indépendans les uns des autres, reconnoît cependant un Chef général ou suprême, auquel seul on s'adresse pour toutes les affaires publiques, auprès duquel résidoit un Envoyé de Russie, et une garde dite d'honneur, mais qui, dans le fait, étoit chargée d'inspecter sa conduite et de diriger ses démarches. Ni le Chef général de la Nation, ni les chefs des hordes particulieres ne paroissent jouir d'une autorité arbitraire. Eh ! comment, en effet, le pouvoir arbitraire auroit-il pu s'établir et se conserver chez une Nation dont tous les individus peuvent à chaque instant s'y soustraire, et trouveroient par-tout les moyens de vivre et de subsister : mais il paroît qu'il est dans chaque canton un certain nombre d'hommes qui assistent au Conseil, et qui partagent l'autorité du Chef, soit qu'ils tiennent cette prérogative de la faveur, soit qu'elle soit la suite de leurs richesses, soit enfin, ce qui est le plus vraisemblable, qu'elle vienne de leur valeur et de leur expérience dans la guerre. D'ailleurs, tous les individus de ce peuple paroissent égaux, et, quoiqu'ils aient des esclaves faits à la guerre, ou ils les vendent aussi-tôt qu'ils en trouvent l'occasion, ou ils les incorporent dans la Nation ; dès-lors, ayant la même nourriture, la même maniere de vivre que leurs maîtres, n'étant, comme eux, soumis à aucun travail, ou du moins n'étant tenus que d'un travail très-léger, il ne paroît pas que leur condition soit facheuse. Je n'ai pu apercevoir, parmi eux, aucune trace des vices que fait naître l'esclavage dans tous les lieux où ce malheureux abus de la force a corrompu les peuples.

Si une forme de gouvernement quelconque est indispensablement nécessaire à toute Nation, rassemblée en corps, peut-être une Religion ne lui seroit-elle pas moins utile, si du moins elle étoit fondée sur les vrais principes de la morale. Les Calmouks en ont une. Mais il me seroit impossible de pouvoir vous rendre compte de leurs dogmes. Soit qu'ils reconnoissent le grand Lama, soit qu'ils aient des dogmes particuliers, je n'ai pu savoir autre chose sinon qu'ils ont des Prêtres et des Idoles auxquels ils rendent un culte. Leurs Prêtres jouissent d'un grand crédit, et sont singulièrement respectés. C'est à eux seuls et pour leur nourriture qu'on se permet de tuer des bestiaux. Tous les vingt ans, le pouvoir des chefs de la Nation est suspendu pour une année. Pendant cette année, la Nation ne reconnoît d'autre autorité que la leur. Chaque individu peut appeler et faire comparoître devant leur tribunal le Chef dont il croit avoir à se plaindre : institution qui, au premier coup-d'œil, pourroit donner une grande idée de la sagesse de ce peuple, si d'ailleurs l'exemple de tous les tems n'apprenoit à s'y défier du pouvoir et de l'autorité du Clergé.

La figure des Calmouks est assez connue. Ils ont, ainsi que tous les autres Tartares, le teint olivâtre, de grosses lèvres, la bouche grande, les oreilles épaisses et saillantes, le nez écrasé, le front plat, les yeux petits et peu ouverts. Ils ne sont ni grands, ni bien faits, mais forts et robustes. Les hommes et les femmes sont vêtus de même. La même manière de vivre, la même habitude de monter à cheval et de s'exposer au grand air, faisant disparaître, en grande partie, les différences qui ailleurs caractérisent les deux sexes, on auroit beaucoup de peine à les discerner, si les hommes n'avoient la coutume d'attacher leurs cheveux sur le derrière de la tête en une seule queue, tandis que les femmes en ont deux. Ceux qui ont vécu parmi eux, et qui connoissent leur langue, disent que le son de voix établit une différence encore plus marquée. Quant à moi, je suis obligé de convenir que je n'en ai jamais été frappé, les uns et les autres m'ayant toujours paru glapir bien plus que parler. Je ne vous dirai rien de la forme de leurs vêtemens qui ressemblent à ceux de tous les autres Tartares. Vous pouvez en prendre une idée juste sur les desseins de M. le Prince, qui, en général sont très-exacts.

On croiroit qu'il ne doit point y avoir de luxe chez une pareille Nation. Il y règne cependant comme par-tout ailleurs, et il y tient aux mêmes causes, je veux dire à l'inégale répartition des richesses. Quoiqu'elles ne consistent que dans leurs troupeaux, comme ces troupeaux multiplioient prodigieusement, et qu'ils vendoient, chaque année, aux Russes une immense quantité de bœufs, de vaches, de moutons, de chevaux, même de chameaux en tems de guerre ; comme, d'un autre côté, ils n'achetoient des Russes que quelques farines, quelques étoffes de laine grossière, quelques toiles de chanvre de qualité inférieure, et beaucoup de tabac en feuille, qu'on leur donnoit à grand marché, il arrivoit que les Russes étoient obligés de leur payer en argent un retour considérable : commerce qui avoit mis à portée les plus industrieux et les plus économes d'augmenter beaucoup leurs troupeaux, et d'acheter des Buchares, soit de nouveaux bestiaux, lorsque les demandes des Russes alloient au-delà de ce qu'ils pouvoient fournir par eux-mêmes, soit des vêtemens de coton, des mousselines, des étoffes de soie, qu'ils n'emploient cependant que pour border la doublure de leurs robes, des tapis et des carreaux de plume, couverts d'étoffes, parmi lesquelles il s'en trouve quelquefois de très-riches.

Les bestiaux de la totalité de la nation, allants ensemble dans les mêmes pâturages, n'étant pas gardés, chacun séparément, par un individu de la famille à laquelle ils appartiennent, mais par un détachement d'hommes à cheval et armés, consignés pour cet objet par le chef, et qui sont relevés tous les jours, il est difficile de comprendre comment ils ne se confondent pas, comment chacun reconnoît ce qui lui appartient, comment la cupidité particulière n'occasionne pas à tous les instans des querelles et des procès sur le droit de propriété. On n'en voit cependant aucunes traces. Il paroît que rien n'est si respecté que la propriété. J'ai cru voir que le vol et l'usurpation étoient des crimes inconnus parmi eux. Quoiqu'ils se permettent des incursions sur les terres de leurs voisins, quoique, dans ces incursions, ils pillent et emportent tout ce qu'ils rencontrent, on est chez eux dans la plus parfaite sécurité, tellement que si des bestiaux que vous leur achetés, quelqu'un s'enfuit, et retourne chez ses anciens maîtres, ce qui arrive très-fréquemment pour peu que vous n'y fassiez pas attention, ils vous le ramènent avec le plus grand soin, fussiez-vous déjà à vingt ou trente lieues de leur camp.

Non seulement, Madame, les étrangers qui arrivent chez les Calmouks y sont en parfaite sûreté, mais ils sont reçus avec cette cordialité dont nous n'avons point d'idée. A peine êtes-vous arrivé, que le chef du canton fait dresser une ou plusieurs tentes, où l'on vous conduit. Vos chevaux sont menés au pâturage et vous n'avez plus à vous en embarrasser. Si vous avez des provisions, personne n'y touche, pas même au pain, pour lequel cependant ils ont une espèce de fureur. Ils sentent bien que vous n'en devez avoir que ce qui vous est nécessaire. Ils vous amènent des veaux et des moutons en vie, qu'ils tuent, écorchent et nettoient devant vous, afin que vous soyez bien sûrs qu'ils ne prétendent pas vous traiter à leur manière. Ils vous apportent du bois, font eux-mêmes du feu et des broches. Il est vrai qu'il faut avoir avec soi tous les ustensiles nécessaires ; ce peuple ne se sert que de ses mains. Si on pouvoit s'accoutumer au goût âpre et sauvage, ainsi qu'à la violence de leur eau-de-vie de lait de

jument, ils vous la prodiguoient. En un mot, ils n'exigent point qu'on se plie à leur goût ni qu'on s'astreigne à leurs manières. La seule chose à laquelle ils sont sensibles, et qu'on ne peut leur refuser, sans exciter leur indignation, c'est de fumer avec eux dans la même pipe. La plus grande marque de mépris, est de ne pas offrir sa pipe à celui qui arrive, et rien ne les humilie davantage que de la refuser, quand ils vous l'ont offerte. Ne croyez pas, Madame, qu'ils exigent le paiement de toutes les provisions qu'ils vous prodiguent. S'ils vous vendent leurs bestiaux, lorsqu'ils supposent que vous les achetés pour les revendre vous-même, ils pensent qu'il est indigne de l'homme de refuser à son semblable ce qui lui est nécessaire pour sa propre subsistance. Prendre de l'argent pour le nourrir, ce seroit, disent-ils, violer l'hospitalité. Comme ils trouvent très-mauvais, quand ils viennent chez les Russes, qu'on leur refuse ce qu'ils désirent, comme il faut avoir grand soin de tout serrer dès qu'on les aperçoit, parce qu'ils ne font aucune difficulté de prendre ce qui leur convient, comme une des principales raisons de la haine qu'ils ont pour eux et du mépris qu'ils leur témoignent, vient des refus qu'ils ont éprouvés à cet égard ; comme ils soutiennent qu'il n'y a que les esclaves qui puissent voir un homme qui a faim, sans lui donner à manger, ils sont bien éloignés de s'avilir à leurs propres yeux, jusqu'à vouloir imiter un exemple qu'ils trouvent déshonorant.

Leurs tentes sont faites avec une industrie admirable. Au premier coup d'œil, elles paroissent rondes. Dans le fait leur forme est un duodécagone régulier. Douze portions de claies, à mailles de deux à trois pouces d'ouverture, égales entr'elles, hautes d'environ quatre pieds, larges de trois, et fichées en terre avec solidité, en font la baze. Le bord supérieur desdites claies est percé de trois en trois [sic], d'un demi-pouce de diamètre et à trois pouces de distance les uns des autres. Ils mettent dans chacun de ces trous une baguette longue de sept à huit pieds, et arrêtent toutes ces baguettes par le haut, à un cercle de deux pieds de diamètre. Le tout est recouvert d'une espèce de feutre très-épais, qu'ils préparent eux-mêmes, dont ils font des couvertures et des tapis, qui, pliés en cinq ou six doubles, s'attachent sur leur chevaux avec une sangle, et leur servent de selle, en y joignant un arçon de deux pièces de bois, à peu-près semblable à celui que le Maréchal de Saxe vouloit introduire dans la cavalerie. Ils pratiquent la porte de la tente dans une des claies, et il est aisé de comprendre que l'entrée n'en est pas des plus commodes. S'ils ont besoin de feu, ils en allument au milieu de la tente, donnent passage à la fumée, en ôtant le morceau de feutre qui recouvre le cercle de deux pieds de diamètre, auquel je vous ai dit qu'étoient attachées les baguettes qui en font le toit. Sitôt que le feu est éteint, ils remettent le feutre, et alors on éprouve dans la tente une chaleur très-forte, et telle que nous en serions incommodés. C'est dans ces espèces d'habitations qu'ils passent leur vie, les jambes en croix et accroupis sur leurs talons à la manière Tartare, sans autres meubles que les tapis et les couvertures dont je vous ai parlé, et quelques carreaux qui leur servent d'oreillers.

S'ils veulent changer de camp, et se transporter d'un lieu à un autre, ils plient leurs tentes, et les chargent, ainsi que leurs autres bagages, sur des chariots à deux roues, auxquels ils attèlent des chameaux, et qui sont faits, avec beaucoup d'industrie, pour l'usage auquel ils sont destinés ; car, comme ils sont dans le cas de traverser souvent des rivières sur lesquelles il n'exista jamais de ponts, ils ont soin de les faire très-courts sur le derrière, qui ne dépasse l'essieu que de deux à trois pieds au plus, d'en tenir la voie très-large, d'en faire les roues très-légères, mais cependant d'un grand diamètre, d'en garnir le fond entre les brancarts de planches minces, légères et très-bien jointes, et d'établir sur le derrière deux montans d'environ trois pieds de haut, portans dans leur partie supérieure une planche mince sur laquelle ils attachent et retiennent ceux de leurs effets qu'ils veulent garantir de l'eau. Une ou deux femmes se mettent sur chacun de ces chariots, et prennent avec elles les enfans trop jeunes encore. Le reste de la nation est à cheval. On se met en route, en chassant devant soi le bétail, et, si l'on rencontre une rivière, elle n'est point un obstacle. Les bestiaux y entrent sans difficulté et la traversent à la nage ; les chameaux attelés aux chariots en font de même. Ceux qui sont à cheval en descendent, se dépouillent de leurs habits, et, s'entortillant le bras droit à la crinière de leur

monture, sont conduits de l'autre côté avec la plus grande facilité. J'ai été témoin une fois en ma vie de ce spectacle, et je puis vous dire n'avoir rien vu, depuis que j'existe, qui m'ait paru si intéressant, ce qui vous paroîtra tout simple, lorsque je vous aurai dit que le Volga, dans cet endroit, a plus d'une demi-lieue de large, que la horde qui le traversoit pouvoit monter à dix mille familles, et avoit avec elle plus de trois cens mille têtes de bestiaux de toute espèce.

Les armes des Calmouks sont l'arc et la flèche, le sabre et une lance ou pique de dix à douze pieds de long, garnie par le bout d'un fer tranchant et très-acéré, dont, malgré sa longueur, ils ne sont point embarrassés. Ils s'en servent avec beaucoup d'adresse. Depuis qu'ils ont séjourné sur les terres de la Russie, ils ont acquis une sorte de connoissance des armes à feu. J'ai vu chez eux quelques fusils ; mais ils ne savent pas s'en servir. Leur maniere de faire la guerre est absolument différente de la nôtre. Ils n'ont que de la cavalerie, qui ne combat point en escadron, n'entend rien à nos évolutions, attaque en désordre, mais avec feu et impétuosité. Chaque soldat a toujours avec lui deux ou trois chevaux, sur lesquels ils font des traites qui nous paroissent incroyables, ce qui leur donne le moyen d'être continuellement sur les bras de l'ennemi et de l'attaquer, au moment où il s'y attend le moins. Vous avez pu voir dans les mémoires du Général Manstein, quels services ils rendirent à l'empire dans la guerre de l'Impératrice Anne contre les Turcs. Dans la guerre d'Allemagne, sous l'Impératrice Elisabeth, on ne put pas les employer, et l'on fut même contraint de les renvoyer, parce qu'ils dévastoient le pays et affaïmoient leur propre armée. Ils n'auoient pas été moins utiles dans la guerre que l'Impératrice Catherine II vient de terminer, s'ils avoient voulu servir, et si, après la première campagne, ils n'avoient pas entièrement abandonné les terres et les intérêts de l'empire. Cet événement, Madame, qui n'a pas fait une grande sensation, mérite cependant l'attention des politiques. Je vous en expliquerai les raisons, autant du moins qu'elles sont parvenues à ma connoissance ; mais, auparavant, j'ai encore un mot à vous dire de leur attachement à leurs coutumes ; et de l'influence qu'avoit eue leur séjour dans le pays que Pierre I leur avoit cédé. Ce sera, si vous le voulez bien, la matière d'une troisième Lettre.

Je suis avec respect, etc.

*Nota.* Ces Lettres sont d'une plume savante, exercée depuis long-tems dans les matières politiques. L'écrivain qui veut bien en enrichir ce Recueil, a beaucoup voyagé, et, au lieu des inutilités que la plupart des autres voyageurs accumulent, il ne prétend donner au public que le résultat de ses réflexions. Elles portent principalement sur les mœurs, les gouvernemens, les religions. On y reconnoîtra sur-tout cet amour de l'humanité, premier mobile d'un Philosophe qui, en parcourant ce malheureux globe, voudroit pouvoir lui être utile.

L'ingénieur anglais John Perry (1669-1738), avait été engagé par Pierre I pendant son voyage incognito en Angleterre (1698) pour relier Le Don à la Volga et ainsi la mer Noire à la mer Caspienne. Les travaux, interrompus en 1701 et repris sans succès par la suite, seront achevés sous Staline par des milliers de victimes du goulag.

La guerre que l'impératrice Catherine vient de terminer est l'écrasement du soulèvement de Pougatchev.

La Bucharie est le khanat de Boukhara ; les Tartares kirchis sont les Kirghizes.

\*\*\*

## LETTRE SUR LES FINANCES DE L'ANGLETERRE

Londres, le 9 juin 1786

Depuis que Mr votre frère m'a fait l'honneur de me dire que V[otre] E[xcellence] désirait savoir mon opinion sur les finances de l'Angleterre, j'ai pris, laissé et repris la plume plus d'une fois : parce que sentant bien qu'avec une personne aussi instruite que V.E. il était ridicule de s'en tenir à quelques réflexions générales et superficielles, j'ai été effrayé toutes les fois, que j'ai voulu méditer un peu profondément sur cet objet, de la foule de questions qui s'offraient à la discussion et qui toutes forment une telle connexion et sont tellement dépendantes les unes des autres qu'il est, pour ainsi dire, impossible de les diviser et de les considérer séparément. En effet, Mr le comte, quand on réfléchit sur les finances de l'Angleterre, la première chose qui se présente à l'esprit est la masse énorme de dettes dont ce royaume se trouve chargé, qui l'oblige, tant pour en acquitter les intérêts que pour les dépenses ordinaires, à lever chaque année sur ses sujets une somme effrayante, et que l'imagination la plus vive et la plus forte n'aurait jamais pu se persuader, il y a cinquante ans, qu'il fût en état de supporter ; et quand, comparant l'Angleterre avec les états qui l'avoisinent, avec la France par exemple, on se dit que cette même France avec une population à peu près triple, un sol plus riche, des productions plus précieuses et plus variées, peut à peine fournir une somme égale à celle que l'Angleterre paraît supporter sans beaucoup de difficultés. Lorsqu'après avoir vu les choses par soi-même et être entré dans les détails, on s'est bien convaincu qu'il n'est aucune espèce de comparaison entre le bien-être général des individus dans les deux royaumes : on se demande d'abord, quelle peut être la raison d'une différence aussi énorme et aussi palpable, et si, comme il est impossible de se le dissimuler, on attribue cette différence à la différence des gouvernements, on veut savoir en quoi consiste cette différence, comment elle opère, quels en sont les principes et les conséquences. Questions qui demanderaient les discussions les plus approfondies et qui, si elles étaient traitées par un homme assez dépourvu de préjugés, et d'un génie assez étendu pour remonter jusqu'aux premières causes et en suivre les effets dans toutes leurs ramifications, seraient d'autant plus intéressantes que, j'ose soupçonner, leur résultat prouverait, que ce n'est point d'une bonté inhérente au gouvernement d'Angleterre, d'un vice inhérent aux gouvernements absolus que dépendent les différences, qui se trouvent dans le sort des individus ; qu'au contraire, les gouvernements absolus auraient sur celui de l'Angleterre un avantage inappréciable par la facilité avec laquelle ils pourraient faire le bien, s'ils en avaient l'intention, et que la différence tient uniquement à de fausses vues, à des erreurs accréditées et qui ont passé en principe, qui jettent les gouvernements absolus hors de la route qu'ils devraient suivre, et que le bon sens, la nature, la raison et leur intérêt bien entendu leur indiquerait.

Je m'arrête ici, Mr le comte : en voilà déjà plus qu'il n'en faut pour faire voir à V. E. que, considérées sous ce point de vue, non seulement les finances de l'Angleterre ne sauraient faire le sujet d'une lettre, mais que même, une semblable discussion serait fort au-dessus de mes forces. Voyons maintenant, s'il est quelqu'autre manière de les envisager, qui ne présente pas les mêmes difficultés.

Les finances d'un état quelconque n'étant que cette portion de la fortune des particuliers qu'ils peuvent et doivent sacrifier aux besoins du gouvernement, il est hors de doute, que plus les particuliers sont nombreux et plus ils sont riches, plus aussi les finances d'un état peuvent être considérables. Et comme de la plus ou moins grande quotité dans les finances dépend la plus ou moins grande puissance d'un état, on peut demander relativement à l'Angleterre, si, en perdant ses possessions de l'Amérique Septentrionale, elle a perdu de sa puissance réelle, si ses revenus actuels n'en souffriront point de diminution, si la possibilité de les augmenter n'en est point diminuée. Questions qui en entraîneraient elles-mêmes un très grand nombre de nouvelles et d'accessoires ; puisque enfin, quant au fait, il est

aujourd'hui démontré par l'expérience, que bien loin qu'en perdant ses possessions de l'Amérique Septentrionale l'Angleterre ait vu diminuer son commerce maritime, il est aujourd'hui plus considérable et occupe une plus grande quantité de tonneaux de port, qu'il ne le faisait avant la dernière guerre : singularité frappante qui contredit toutes les notions communes, à laquelle on était bien éloigné de s'attendre et dont il est impossible de se rendre raison sans remonter à la source et à la cause de la richesse des nations, et sans reconnaître la vérité et la solidité des principes, que le Dr Smitt [sic] a établi d'une manière si lumineuse dans son excellent traité. J'ose donc présumer que si l'on examinait les finances de l'Angleterre sous ce point de vue, et si, pour suivre à cet examen, on se dépouillait de passions et de préjugés, on finirait par reconnaître que si, comme cela est hors de doute, la dette contractée par l'Angleterre pendant la dernière guerre est un poids terrible et dont elle sentira longtemps les funestes conséquences, il n'en est pas moins vrai qu'indépendamment de cette circonstance et d'une dette, qui aurait pu être contractée par de tout autres motifs, l'Angleterre est aujourd'hui plus puissante, j'oserais même dire, plus riche qu'elle ne l'était avant la dernière guerre, surtout si, comme il y a toute apparence, les nouvelles lumières, que cet événement a dû faire naître, peuvent contribuer à garantir le gouvernement des illusions par lesquelles on l'a vu si souvent entraîné à entreprendre des guerres, dont tout aujourd'hui lui indique les inconvénients et les dangers. Mais encore ici, j'ose me flatter que V. E. sentira aisément combien un pareil examen et une pareille tâche seraient au-dessus de mes forces.

Il est enfin un troisième point de vue général sous lequel on peut envisager les finances de l'Angleterre, et l'on peut se demander si dans l'état actuel des choses, et vu les événements futurs qu'on peut prévoir, l'Angleterre est en état de supporter le fardeau que le temps a accumulé sur elle ; si, appelée à examiner sa position, elle en a bien vu toutes les circonstances ; si le parti qu'elle a pris, la mesure, à laquelle elle s'est déterminée, est bien la meilleure qu'elle pouvait imaginer, la mieux adaptée et aux circonstances du moment, et aux événements futurs, qu'on peut et qu'on doit prévoir. Mais, est-ce bien à un particulier obscur, et auquel surtout il manque une foule de connaissances nécessaires, de s'ériger en juge d'un ministre tel que monsieur Pitt ? Si cependant j'étais indispensablement appelé à en dire mon sentiment, je vous l'avouerai, Mr le comte, j'oserais soutenir, que ceux-là se trompent, et sont infiniment éloignés de se faire une idée juste des ressources et des moyens de l'Angleterre, qui la regardent comme épuisée, et qui n'imaginant pour elle d'autre ressource qu'une banqueroute nationale, osent soutenir qu'elle aurait dû recourir à ce remède, et qu'après une secousse, qui (quelque violente qu'elle eût pu être), n'aurait jamais été que momentanée, elle se serait relevée plus brillante et plus puissante que jamais : car outre que ces gens-là ne calculent point les malheurs et les désordres, qu'auraient pu entraîner un parti aussi violent dans un pays surtout, où l'intérêt personnel et la nature du gouvernement donnent à l'homme une énergie, dont il est impossible de prévoir et de calculer les effets, j'avoue, qu'il ne m'entre pas dans l'esprit, que des hommes instruits puissent se dissimuler que ce n'est que faute de patriotisme, et par une suite de progrès rapides, qu'a fait la corruption jusque dans la chambre basse, que le ministre trouve quelques difficultés à augmenter le revenu, et que, si les membres ne craignaient point de porter eux-mêmes le fardeau, il ne fut très-facile, tout en portant par une nouvelle estimation à sa juste valeur la taxe des terres, qu'en se prêtant au seul moyen sûr d'arrêter et de détruire la contrebande, d'ajouter plusieurs millions au revenu actuel, sans cependant augmenter les charges du commerce et de l'industrie, ni celles qui tombent sur les besoins et les consommations des pauvres. Si cependant de nouveaux besoins rendaient de nouveaux efforts absolument nécessaires, si l'on voyait et le roi et le ministre bien déterminés à ne jamais consentir à une banqueroute, dont le contrecoup, par une circonstance absolument particulière à ce pays-ci, tomberait bien plus sur les pauvres que sur les riches, si, en se servant de la facilité que donnent ici les papiers publics d'éclairer la nation, ils développaient les motifs secrets et les vues de ceux qui s'opposeraient à des mesures devenues absolument nécessaires :

il est à croire, que le cri public, qui dans ce pays a une force dont on ne se fait pas ailleurs une idée, l'emporterait sur l'intérêt personnel, et que les personnes les plus intéressées, sentant enfin la nécessité de se soumettre, se feraient un devoir de le faire de bonne grâce, peut-être même seraient les premières à proposer le bill, qu'aujourd'hui le ministre ne pourrait mettre en avant sans s'exposer à un orage auquel il lui serait bien difficile de résister.

Au reste, Mr le comte, il est à croire, j'ose du moins en hasarder le pronostic, que le ministre n'aura pas besoin de recourir à des remèdes violents, et qu'en suivant le plan sage et mesuré, qu'il paraît s'être formé, il parviendra, et par ses moyens d'économie journalière, et par le nouvel ordre, qu'il établit peu à peu dans toutes les parties de l'administration, et surtout par la seule force du million, qu'il vient de faire approprier à l'extinction de la dette, à mettre l'Angleterre dans un état d'aisance et de splendeur, auquel on ne s'attendait guère qu'elle pût jamais revenir. Si v. E. me demande ce que je pense du plan en lui-même, s'il est le meilleur qu'on eût pu imaginer, si comparé à celui du lord Stanhope, à celui d'un particulier, qui, dans un pamphlet assez curieux, a offert ses idées au public : j'avouerai à v. E. que, théoriquement parlant, et le plan du lord Stanhope et celui du particulier sont plus avantageux que celui de Mr Pitt. Mais cela n'empêche pas, que je ne sois intimement convaincu que, malgré ses désavantages, et quoiqu'il soit très vrai qu'il mettra le public dans le cas de rembourser des sommes qu'il n'a point reçues, le plan de Mr Pitt n'ait dû l'emporter, et parce qu'il aurait été ou totalement impossible, ou du moins très-difficile de faire goûter au public les deux autres plans, et parce que celui de Mr Pitt, compris aisément et reçu avec transport, a l'avantage inappréciable de soutenir le crédit, et de faire baisser le taux de l'intérêt, ce qui dans un pays commerçant est d'un avantage incalculable.

Je sais cependant, et j'en conviendrai aisément avec V. E. que le plan de Mr Pitt ne peut produire les bons et salutaires effets que j'en attends, qu'autant qu'une heureuse et longue paix lui donnera le temps d'étendre et de fortifier ses racines : mais je vous l'avoue, Mr le comte, je ne suis point de ceux qui imaginent qu'il est indispensable et nécessaire, que l'Europe soit ensanglantée tous les dix ans, et si j'étais appelé à dire sur quoi je fonde mon opinion, peut-être ne la trouverait-on pas aussi dépourvue de fondement qu'elle peut le paraître au premier coup d'œil ; ce sont là des détails, dans lesquels je n'entrerai point. Je me bornerai à ajouter que quant au reproche, qu'on a fait à Mr Pitt, que son plan est illusoire et porte sur de faux calculs, on peut d'autant moins lui faire cette objection que si, ce que je ne crois pas, le million de surplus qu'il a annoncé se trouve n'exister qu'en partie, il lui sera toujours très-facile, le parlement une fois engagé et la mesure adoptée, de faire suppléer par de nouvelles taxes au déficit qu'indiquera l'expérience. Il est donc vrai, Mr le comte, et je vous l'avoue franchement, je regarde Mr Pitt comme un ministre supérieur, et comme un des hommes les plus étonnants de ce siècle. Il me paraît d'autant plus grand, qu'ayant en tête des hommes de beaucoup de mérite : un Fox, un North, un Burcke, un Sheridan, tous orateurs bien au-dessus de ceux qui combattent sous sa bannière, il ménage les choses avec tant de dextérité et de sagesse, que non seulement il ne paraît point embarrassé de leur opposition, mais que même il les réduit souvent à jouer un rôle pitoyable. S'il persiste et se maintient, il n'est rien que l'Angleterre ne doive en attendre, et peut-être ses destinées sont-elles liées à son existence.

Voilà, Mr le comte, un précis ou plutôt un simple aperçu de ma façon de penser sur l'état actuel des finances de l'Angleterre. Si je ne suis entré dans aucun détail, si je n'ai point développé les raisons, sur lesquelles se fondent mes assertions, c'est que je ne connais que la méthode didactique, qui puisse opérer la conviction, et que je n'aurais pu l'employer sans être forcé de faire un livre. J'espère donc que V. E. me pardonnera de m'en être tenu à de simples généralités et que si, soit sur le tout, soit sur quelques points particuliers, elle désire de moi des détails, elle voudra bien me faire parvenir ses ordres.

LETTRE SUR L'ETABLISSEMENT EN RUSSIE D'UNE BANQUE POUR PRETER A  
LA NOBLESSE ET AUX NEGOCIANTS.

Londres, le 27 juillet 1787

Monsieur le comte

Mr votre frère ayant bien voulu me communiquer l'ordonnance par laquelle S.M.I. établit une nouvelle banque pour prêter tant à la noblesse qu'aux négociants de son vaste empire, permettez que je vous fasse mon compliment tant de la chose elle-même que de la part que vous y avez eue. Comme citoyen, vous devez être infiniment satisfait de voir se former un établissement, qui donnera une vie toute nouvelle et une activité prodigieuse à un commerce qui déjà depuis quinze ans avait fait les progrès les plus rapides et les plus étonnants ; comme homme, vous ne pouvez qu'être flatté d'avoir contribué à un ouvrage, qui assure à celui qui l'a imaginé, aux personnes qui l'ont discuté et approuvé, au règne sous lequel il a paru l'estime, la reconnaissance et les bénédictions de la postérité la plus reculée.

Vous rappelez-vous, Monsieur le comte, certaine lettre de Mr de Voltaire, où il me disait avec un étonnement mêlé d'admiration : *toutes les grandes choses et les grands exemples nous viennent du Nord*. Et vous, et moi, et peut-être tous les gens sensés qui la lûrent, regardèrent cette expression comme la production de l'imagination échauffée d'un poète enthousiaste qui prêtait à la plaisanterie et au sarcasme. Eh bien, Monsieur le comte, je commence à soupçonner que peut-être le poète enthousiaste voyait-il mieux que les froids calculateurs ; et pourvu qu'on me permît de ne pas donner à cette idée toute l'étendue que vraisemblablement y attachait Mr de Voltaire, je croirais pouvoir soutenir, que du moins relativement à la politique intérieure, c'est-à-dire à la science, qui ayant la plus grande influence sur le bonheur général, est sans aucune espèce de comparaison la plus noble, la plus intéressante et la plus importante de toutes, les Russes sont ou plutôt deviendront nos maîtres ; que c'est parmi eux que s'est faite la première application à la pratique des principes lumineux de théorie que le génie de Smitt [sic] lui a fait découvrir et présenter au public ; et que s'ils continuent à suivre la même route, ce que tout porte à croire, parce qu'enfin ils sont entrés les derniers dans la carrière, s'ils ont un moins grand amas de connaissances, ils ont aussi moins de préjugés à combattre et d'erreurs à déraciner : ce sera eux, leur exemple, et les heureux effets qui en résulteront, qui forceront ces nations, qui se disent éclairées, tandis qu'elles ne sont que vaines et orgueilleuses, à se défaire de leurs préjugés, à ouvrir les yeux sur leurs erreurs et à rendre hommage à la raison et à la vérité. Heureux temps, Monsieur le comte, que ni vous ni moi ne verrons, parce que la marche des évènements est toujours infiniment lente et peut être retardée par mille accidents qu'il est impossible de prévoir, mais qui nécessairement arrivera tôt ou tard, sur l'idée duquel l'imagination de l'homme sensible se repose avec satisfaction et dont tous les hommes honnêtes et instruits doivent contribuer de tout leur pouvoir à accélérer le moment.

Mais, sans nous arrêter sur un objet, sur lequel je prévois déjà une foule d'objections, qui quoique possibles à résoudre, m'entraîneraient cependant dans des discussions qui ne sont point faites pour une lettre, permettez-moi, Monsieur le comte, de vous faire observer, que comme relativement aux particuliers, ce sont toujours leurs talents, leurs connaissances, leurs qualités morales et physiques qui forment la mesure de ce qu'on en exige ; de même aussi on attend d'un gouvernement, qui s'est

annoncé pour avoir des vues grandes et profondes et pour connaître distinctement ce en quoi ses soins peuvent contribuer à la prospérité des peuples, qu'il suivra dans toutes son étendue la carrière qu'il s'est ouverte et que, ne regardant chaque institution particulière que comme les différents degrés d'une rampe au haut de laquelle il cherche à parvenir, il ne s'arrêtera, qu'autant que sa prudence et sa sagesse lui feront voir que ses nouvelles vues demandent, pour être mises à exécution, plus de maturité et de nouvelles lumières dans ceux sur qui l'on doit opérer. Je pense donc, Monsieur le comte, que cette nouvelle ordonnance est un grand et solennel engagement que S.M.I. et ses ministres ont pris avec le public et avec les peuples ; qu'ayant démontré par cette ordonnance qu'ils ont une idée claire et distincte de la nature et des causes des richesses des nations, ils sont tenus d'achever, de donner au principe qu'ils ont eu en vue, toute l'étendue dont il est susceptible ; et quoique personne peut-être ne sente plus vivement que moi, combien il est sage de ne pas attaquer trop tôt certains abus, qui aux yeux de l'observateur superficiel peuvent paraître barbares et révoltans, j'ose cependant croire, qu'il en est auxquels il est temps de remédier et que cette ordonnance en a fourni le moyen. Permettez-moi, Monsieur le comte, d'entrer avec vous là-dessus dans quelques détails. Vous aimez les discussions de cette nature, et quoiqu'il soit très vraisemblable que mes idées se seront déjà présentées à votre méditation, je sais que vous ne serez pas fâché que votre façon de voir ne vous soit pas particulière. Quant à moi, j'aurais une confiance toute nouvelle dans mes principes et dans l'application que j'en puis faire, s'ils se trouvaient être ceux de votre Excellence.

Ce n'est pas avec vous, Monsieur le comte, qui êtes un des rédacteurs de l'ordonnance, que je dois entrer dans la discussion des vues qu'on a pu avoir en la rédigeant. Ces vues sont trop palpables pour n'être pas aperçues, et je ne crains pas d'être contredit en affirmant, qu'un des objets essentiels qu'on s'est proposé, est de mettre les citoyens dans la nécessité et dans le cas de remplir avec plus d'exactitude leurs engagements réciproques.

Avec tout autre qu'avec vous, je croirais devoir insister sur l'importance de cet objet, et rappelant les principes lumineux du Dr Smith, je ferais voir que la richesse d'un pays quelconque est toujours et nécessairement en raison du nombre et de l'étendue des capitaux employés à alimenter l'industrie ; que le nombre des habitants n'y peut augmenter, que leur travail ne peut les faire jouir de cette portion d'aisance qui seule peut rendre la vie supportable, qu'autant que les capitaux déjà existans tendent continuellement à augmenter et s'augmentent effectivement d'année en année ; que rien au monde ne peut contribuer plus efficacement à cette augmentation de capitaux si désirable, qu'une législation qui trouverait le moyen de forcer les débiteurs à s'acquitter ponctuellement ; que c'est là, sans aucune espèce de comparaison, la partie la plus importante et la plus essentielle de toute législation civile ; et que toutes choses d'ailleurs à peu près égales, le pays qui aurait à cet égard les meilleures loix possibles, serait celui où les individus jouiraient, sans contredit, de la plus grande somme de bonheur. Mais avec vous, Monsieur le comte, je n'ai que faire d'insister sur des principes qui sont les vôtres, et que votre sensibilité, votre honnêteté vous auraient fait découvrir, quand vos lumières et vos connaissances n'auraient pas suffi pour vous les faire apercevoir.

Ce serait sans doute une recherche curieuse, que d'examiner quelles sont les causes qui, de tout temps et par tout pays, ont empêché les législateurs d'atteindre à ce but, que cependant ils paraissent tous avoir eu en vue. Comment il se fait, que malgré la rigueur des loix les plus claires et les plus positives, le faible est partout le jouet et la victime du fort ? Pourquoi partout les malheureux, les imprudens, les petits coupables sont seuls punis, tandis que l'homme sans principes, qui a su arranger et préparer de loin son manque de foi et sa perfidie, insulte impunément à ses créanciers et étale à leurs yeux une fortune qu'il leur a ravie ? Mais quelque intéressantes que pussent être ces discussions et quoiqu'elles pussent jeter un grand jour sur ce qu'il me reste à vous exposer, elles me mèneraient nécessairement à l'examen des premiers principes des sociétés, et quoique je trouvasse un attrait particulier à vous développer des idées totalement différentes de celles des déclamateurs si à la mode aujourd'hui, je

sens trop que ce n'est pas ici le lieu de traiter ces questions, pour ne pas me refuser à tout ce que cet appas peut avoir de séduisant.

Revenant donc sur mes pas, je commence par poser en fait, que l'inconvénient dont je viens de faire mention, se faisait sentir en Russie d'une manière plus fâcheuse que partout ailleurs ; que le marchand forcé, pour écouler sa marchandise, de la confier à crédit, s'y trouvait à peu près à la merci de son créancier ; et il ne me serait pas difficile de démontrer, que cet état des choses, que tant d'observateurs superficiels ont représenté comme une suite de la nature du gouvernement et du caractère de la nation, n'était qu'une conséquence nécessaire et naturelle des changemens rapides et prodigieux qui s'étaient faits, depuis un siècle, dans les moeurs, les manières et la façon de vivre, tant de la nation russe en général que de la noblesse en particulier.

Quoiqu'il en soit de cette dernière idée, toujours est-il certain, que le but de cette ordonnance a été de remédier à cet abus ; que sentant, que dans un pays neuf tel que la Russie, où toutes les branches du commerce et de l'industrie offrent à l'imagination une carrière sans bornes, les individus devraient être continuellement tentés de s'aventurer dans des entreprises fort au-dessus de leurs forces, le législateur a voulu, par un prêt de onze millions de roubles, mettre les marchands plus à portée de cultiver, sans danger et sans risque, les nouvelles branches d'industrie qui s'offraient chaque jour à leurs yeux ; et que par celui de vingt deux millions de roubles fait à la noblesse, il a voulu la mettre dans le cas de n'avoir plus de prétextes plausibles à opposer aux justes demandes de ses créanciers. Bienfait insigne pour la noblesse, qui par ce moyen, sans aucune gêne et presque sans s'en apercevoir, se trouve débarrassée du fardeau immense qui l'écrasait ; mais qui n'en est pas moins du plus grand et du plus singulier avantage pour la classe industrielle et commerçante de la nation, qui recouvrera des capitaux immenses, qui tout au moins étaient un fond mort et qui ne produisaient rien.

Sans doute, il était de la sagesse, je dirais même de la justice du législateur, de commencer par une opération qui seule pouvait rendre équitables et même praticables des poursuites sévères contre les débiteurs. L'homme d'état ne prend pas pour sa règle les lieux communs des déclamations dont fourmillent les livres des moralistes ; il examine d'un œil fixe l'état actuel des choses et pèse mûrement les intérêts réciproques de toutes les classes de la société. Quand le temps a enraciné un abus et qu'il tient à des préjugés nationaux, il sent qu'il demande des préparatifs pour pouvoir être extirpé ; que dans ce cas-ci, il y aurait eu une injustice criante à forcer tout d'un coup les débiteurs, c'est-à-dire le corps entier de la noblesse à s'acquitter, si on ne leur en avait pas fourni des moyens aussi faciles, et qu'on n'aurait pû sans danger mettre contre eux les loix en exécution, s'ils avaient dû craindre que cette exécution entraînaît leur ruine totale. Mais enfin cette préparation si indispensablement nécessaire a eu lieu, la noblesse a un moyen de s'acquitter, qui de tous ceux qu'on pouvait imaginer, est sans contredit le moins onéreux ; l'ordonnance elle-même annonce pour l'avenir une exécution stricte et sévère des loix contre les débiteurs ; permettez-moi de vous le dire, Monsieur le comte, cette époque est celle qu'il faut choisir pour changer des loix et des réglemens trop sévères et qui, tenant trop du caractère dur et tranchant de Pierre I, sont continuellement éludés. Sans cela, soyez en sûr, Monsieur le comte, on aura jetté des fondemens admirables, mais l'édifice ne sera point élevé.

Je vais entrer dans quelques détails sur les principes d'après lesquels j'estime que toute cette matière doit être déterminée ; si votre Excellence les trouve justes, ils serviront mieux que tout ce que je pourrais dire, à vous faire sentir, en quoi, selon moi, se sont trompées, je ne dis pas seulement la législation de Russie, mais toutes les législations de l'Europe.

Je ne crains pas que votre Excellence me contredise, si je pose d'abord en principe incontestable la nécessité de distinguer strictement et scrupuleusement les engagements de commerce, c'est-à-dire, ceux que peuvent prendre entre eux les négociants, les marchands, les manufacturiers, les artisans même qui tiennent boutique, des engagements des autres membres de la société, soit qu'ils soient contractés entre deux ou plusieurs personnes qui ne sont pas engagées dans des affaires de commerce,

soit qu'ils soient contractés par une personne qui n'est pas dans le commerce vis-à-vis d'un marchand ou négociant ; étant persuadé que si les engagements des marchands, même avec les particuliers qui ne sont pas dans les affaires, doivent être regardés comme engagements de commerce : ceux du particulier avec le marchand sont d'une toute autre nature et doivent être réglés par des principes tout différents. Je pose donc d'abord pour premier principe, que les engagements de commerce doivent être soumis à une législation particulière, toute différente de celle qui doit régler l'effet des engagements des particuliers.

Cette distinction, qui n'est pas nouvelle, a été admise dans la plupart des législations de l'Europe : c'est d'après elle, que dans les pays qui se distinguent par la douceur de leurs mœurs et par leurs lumières, si on a admis la prise de corps pour les lettres de change et les engagements de commerce, du moins l'a-t-on rejetée pour toutes les autres espèces d'engagements. Mais outre que je ne sache aucun pays, où l'on ait empêché le particulier et même le gentilhomme de s'assimiler au marchand et de s'exposer à tous les inconvénients résultants des engagements de commerce, en signant une lettre de change (abus énorme à mes yeux et que je voudrais prévenir, tant en annulant toute lettre de change de celui qui n'est pas actuellement et de bonne foi dans le commerce, qu'en soumettant à quelque peine, plus ou moins forte suivant le cas, et celui qui exige une pareille lettre de change, et celui qui la consent), j'ose croire encore, malgré le respect profond dont je suis pénétré pour les décisions de l'illustre Montesquieu, que dans tous les cas la prise de corps est un abus et même une atrocité toute aussi inutile pour le créancier qu'elle est funeste pour le débiteur. Cette assertion demande d'être prouvée.

Je pourrais insister sur les suites funestes et détestables, qu'entraîne après elle la prise de corps ; je pourrais peindre à votre Excellence cette foule immense de malheureux, entassés dans toutes les prisons de l'Europe, qui, arrachés à leur famille et à leur travail, privés de tous les moyens d'exercer leur industrie, se nourrissent pendant un temps du peu qu'ils ont pu soustraire à l'avidité d'un créancier impitoyable et finissent par mourir de misère, ou tout au moins par perdre totalement toute idée de morale et d'honnêteté : peut-être ne me serait-il pas difficile de vous prouver, que c'est dans les prisons où sont retenus les débiteurs, que se forment à la scélératesse et au brigandage ces criminels qui affligent et déshonorent l'humanité ; et que quand je n'aurais en ma faveur que l'exemple de l'Angleterre, de ce pays où l'on a le plus grand respect pour les loix, où elles ont la plus grande force et où cependant le parlement est obligé de remédier de temps en temps, par une injustice particulière, à la dureté de la loi générale ; j'ai peine à croire que votre Excellence pût disconvenir, qu'il ne convint infiniment mieux d'abolir la loi elle-même que de l'enfreindre si souvent et si solennellement. Mais c'est en examinant les raisons sur lesquelles on se fonde pour soutenir la prise de corps, c'est en faisant voir que ces raisons sont illusoire, qu'il y aurait d'autres moyens bien plus simples et bien plus sensés de parvenir au même but, que je veux attaquer une coutume qui ne subsiste que par une suite de cet attachement superstitieux que nous avons pour tout ce qui nous vient de nos ancêtres. *« Les négociants, dit Mr de Montesquieu, étant obligés de confier de grandes sommes pour des temps souvent fort courts, de les donner et de les reprendre, il faut que le débiteur remplisse toujours au temps fixé ses engagements, ce qui suppose la contrainte par corps. Dans les contrats civils ordinaires, ajoute-t-il, la loi ne doit pas accorder la contrainte par corps, parce qu'elle doit faire plus de cas de la liberté d'un citoyen, que de l'aisance d'un autre ; mais dans les conventions qui dérivent du commerce, elle doit faire plus de cas de l'aisance publique que de la liberté d'un citoyen. »* Ce n'est donc que parce qu'on regarde comme indispensablement nécessaire, que les engagements du commerce soient exactement remplis au temps fixé, qu'on a établi la contrainte par corps ; et c'est pour parvenir à ce but qu'on s'est relâché des égards qu'en toute autre occasion on croit devoir à la liberté des particuliers. Si donc il était possible de trouver un moyen, qui, sans avoir les inconvénients de la contrainte par corps, parvint également au but qu'on se propose et y parvint d'une

manière encore plus sûre, sans doute il serait préférable ; or, je pense qu'un règlement sensé sur les banqueroutes et sur la procédure à suivre en pareil cas pourrait avoir et aurait nécessairement cet effet.

Il est reçu en France, et cette règle fondée sur la nature de la chose devrait être la même partout, que tout marchand et négociant qui n'acquiesce pas un de ses engagements à son échéance, est par cela même en faillite et que la banqueroute est censée ouverte, du jour où le dit marchand ou négociant a laissé protester un de ses engagements. Malheureusement pour l'intérêt général, cette règle n'est que trop souvent éludée ; je voudrais donc lui donner une sanction toute nouvelle et pour cela obliger, à peine de voir son titre déclaré nul, tout porteur d'un engagement non acquitté à son échéance, de le faire protester dans les vingt quatre heures et d'en communiquer le protest dans les mêmes vingt quatre heures à l'homme de la loi, c'est-à-dire, à ce magistrat qui dans toutes les monarchies bien constituées doit être instant dans toutes les affaires où le public est intéressé. L'on conviendra sans doute, qu'il n'est aucune espèce d'affaire où le public ait un intérêt plus majeur.

L'homme de la loi, instruit de la banqueroute par la communication du protest, devrait à l'instant se faire remettre par le failli une liste de ses créanciers, les assembler dans les vingt quatre heures, et de concert avec eux, soit recevoir du failli son bilan s'il se trouvait fait, soit l'obliger à le faire et à le remettre, ne lui donnant pour cela que le temps indispensablement nécessaire. Il devrait, aussi de concert avec les créanciers, nommer un séquestre, auquel le failli devrait être obligé de remettre, par inventaire, tous les effets et marchandises qu'il se trouverait avoir entre les mains. On sent bien, sans que je le dise, que toute tergiversation de la part du failli, toute réticence, toute soustraction d'effets ou de marchandises le mettraient dans le cas d'être déclaré banqueroutier frauduleux et poursuivi comme tel.

Toutes les espèces de banqueroutes, de quelque nature qu'elles puissent être, peuvent se ranger sous quatre classes. – Ou le failli est un homme de mauvaise foi, qui soit avant, soit au moment, soit après sa banqueroute, s'est permis des manœuvres dans la vue de tromper ses créanciers. – Ou il est un homme sans principes qui, sans être précisément ce qu'on appelle un fripon, s'est ruiné par son luxe, ses dissipations et sa mauvaise conduite. – Ou il est un imprudent qui par des entreprises téméraires et mal-conduites s'est précipité dans l'abîme. – Ou enfin il n'est que malheureux, et son malheur est un de ces évènements que toute la prudence humaine ne saurait ni prévoir, ni prévenir. Vous conviendrez sans doute, Monsieur le comte, que ces quatre cas diffèrent essentiellement et que suivant celle des quatre classes dans laquelle le failli se trouvera placé, il mérite un traitement essentiellement différent. Mais comment déterminera-t'on, et qui déterminera dans chaque cas particulier, à laquelle des quatre classes le failli doit appartenir ? C'est, j'en conviens, ce qui peut paraître embarrassant ; voici cependant un moyen qui ne me paraît pas susceptible de beaucoup d'objections et qui, selon moi, concilie, autant que faire se peut, ce que l'on doit à l'intérêt des créanciers, à celui du failli et à la vindicte publique.

Aussitôt après la remise du bilan, des livres, papiers et documens du failli, je voudrais que l'homme de la loi formât un tribunal, qui d'après un examen approfondi déterminerait dans laquelle des quatre classes il devrait être placé. Ce tribunal devrait être composé de douze personnes, dont six seraient nommées par l'assemblée des créanciers et choisies à leur volonté, soit parmi eux, soit dans le corps des marchands et négociants, et six par le failli, mais toujours prises dans le corps des marchands et négociants, et de l'homme de la loi, qui présiderait le tribunal, en dirigerait les opérations, veillerait à ce qu'il ne se passe rien de contraire à l'ordre ni au but de son institution, et qui dans le cas de partage d'opinions, mais dans ce cas seulement, aurait une voix déterminante. Je vous le demande, Monsieur le comte, pensez-vous qu'un tribunal formé avec ces précautions, présidé par un magistrat qui aurait une réputation à conserver et dont toutes les opérations pourraient et devraient être publiques, pensez-vous, dis-je, qu'un tel tribunal pût se rendre coupable de prévarications et ne vous paraît-il pas au contraire, qu'il rendrait et aux créanciers et aux failli la justice la plus stricte ?

Dans le cas où le failli aurait été placé dans une des deux premières classes, sans doute il devrait être emprisonné ; on pourrait même, sans de grands inconvénients, autoriser l'homme de la loi, dans le cas où il y aurait de violents soupçons de fraude ou de dissipation, à faire donner au failli caution de sa personne et à le faire emprisonner s'il ne pouvait pas fournir une telle caution ; mais cet emprisonnement provisoire et de la nécessité duquel l'homme de la loi répondrait en quelque sorte sur son honneur, ne serait valide que jusqu'à la décision du tribunal. Placé dans les deux premières classes, l'emprisonnement serait continué et le failli serait écroué de nouveau ; placé dans l'une des deux dernières, la décision du tribunal serait l'acte de sa libération ; il serait libre sans que jamais et sous aucun prétexte, sa liberté pût lui être ravie pour cause de banqueroute.

Mais, me demanderez-vous sans doute, pourquoi emprisonner le failli même dans les deux premiers cas ? Quel intérêt y ont les créanciers ? Cet emprisonnement leur donnera-t-il un moyen de forcer le failli à les payer ? Permettez-moi de vous l'observer, Monsieur le comte, il y a ici deux intérêts très-distincts, celui des créanciers et celui du public. Quant à l'intérêt des créanciers, on y a pourvu autant que faire se peut ; toutes les premières démarches de l'homme de la loi sont sans frais, la formation du tribunal est aussi sans frais et jusqu'à sa décision, il ne paraît pas qu'il puisse y avoir d'autres frais que la nécessité de pourvoir à la subsistance du failli (soit qu'il soit resté chez lui, soit qu'on ait jugé nécessaire de s'assurer provisoirement de sa personne). Cette nécessité est urgente, j'en conviens, et il doit y être pourvu ; car je regarde comme indispensablement nécessaire, que dès l'instant où un homme est en faillite, il ne lui soit plus permis de disposer et de faire usage de quoi que ce soit que du consentement de l'homme de la loi et des créanciers : toute contravention à cette règle me paraît devoir faire regarder le failli comme banqueroutier frauduleux.

A l'instant où le tribunal prononce et place le failli dans l'une des deux premières classes, les choses changent de face. Tous les biens du failli appartiennent à ses créanciers, qui doivent se les partager au marc la livre jusqu'à concurrence de leur créance si faire se peut et qui (si par impossible il se trouvait des biens au-delà) doivent remettre le dit surplus à l'homme de la loi, qui en disposera soit en faveur de la famille du failli, soit en faveur du fisc suivant la loi de l'état. On doit obliger tous les débiteurs du failli à s'acquitter entre les mains des créanciers. Tous ceux qui peuvent avoir des effets ou marchandises appartenants à la masse doivent les déclarer et les remettre, sous peine d'être déclarés complices de la banqueroute frauduleuse et poursuivis comme tels : les procédures pour les y contraindre doivent être aussi promptes, aussi peu dispendieuses qu'il sera possible ; étant du plus grand intérêt public, que les créanciers ne perdent que le moins possible et recouvrent aussi promptement qu'il se pourra, tout ce qu'ils sont dans le cas de recouvrer.

Quant au failli, la décision du tribunal, qui l'a placé dans une des deux premières classes, en a fait un criminel. Que s'il n'est pas encore reconnu légalement coupable de crime, il en est du moins accusé. Comme tel, il est retenu dans les prisons ainsi que le serait tout autre accusé ; comme tel, il n'a plus rien de commun avec les créanciers : c'est l'état qui poursuit sa condamnation ; c'est aux frais de l'état et à l'instance de l'homme de la loi qu'elle doit être poursuivie. Sans doute on doit lui accorder, comme à tous les autres accusés, tous ses moyens de défense ; sans doute la procédure doit être instruite à charge et à décharge. S'il se trouvait que quelques fortes que fussent les présomptions qui ont pu déterminer l'homme de la loi et le tribunal à le placer dans une des deux premières classes, elles ne formassent pas cependant une conviction légale : le tribunal qui aura à prononcer sur l'accusation peut, soit par un hors de cour, soit par un plus amplement informé, lui rendre la liberté en lui laissant toujours à gémir sur la note d'infamie que cette manière d'être acquitté laisse nécessairement après elle. Si par impossible bien loin d'être trouvé coupable, l'accusé démontrait qu'il n'a été qu'imprudent ou malheureux : alors sans doute il devrait être réinstallé dans celle des deux dernières classes, à laquelle il se trouverait appartenir, et en outre la justice et l'équité concourraient également à lui faire accorder des dommages et intérêts. Mais, si placé dans les deux premières classes, les chefs

d'accusation étaient démontrés ; si les preuves de sa mauvaise foi ou de sa dissipation et de son inconduite étaient acquises et légales : homme de mauvaise foi, il devrait être puni comme voleur, n'ayant aucune espèce de vol aussi dangereuse que celle-ci. Dissipateur ou homme sans conduite, il devrait être puni par une note d'infamie plus ou moins forte, même dans certains cas par une peine afflictive, suivant que le scandale de sa conduite, ses excès et ses extravagances paraîtraient exiger, pour l'exemple, une plus grande ou moindre sévérité.

C'est alors, si l'on pouvait être parfaitement sûr, que tous les banqueroutiers des deux premières classes n'auraient aucun moyen de se soustraire à la punition, qu'on se livrerait sans contrainte à toute la compassion que doivent inspirer les autres ; car, qu'on ne s'y trompe pas, si l'imprudent est blâmable, qui par des entreprises téméraires et un désir effréné de gagner, a renversé sa fortune et compromis celle de ses créanciers, il est encore plus à plaindre. Ces défauts que nous lui reprochons avec tant d'amertume, tiennent en grande partie à son organisation, à un sang plus ou moins bouillant, à l'éducation qu'il a reçue et qu'il ne s'est pas donnée, aux exemples dont il a été entouré, à l'esprit général de la ville où il est établi, et peut-être n'est-il aucun d'entre nous, qui placé dans les mêmes circonstances, ne se fût pas conduit comme lui. Sans doute le malheureux, c'est-à-dire celui qui n'a hasardé que sur des probabilités qui auraient déterminé tout homme de sens, mérite encore plus d'égards, mais l'un et l'autre en méritent. S'il était possible que les propositions du failli fussent toujours acceptées par ses créanciers, je croirais que dans les deux cas elles seraient le meilleur de tous les arrangements, et en les remplissant exactement il devrait être libéré, sans que sous aucun prétexte, il pût être recherché pour ses anciens engagements, laissant simplement à sa délicatesse à remplir le vuide de ses affaires si jamais un retour de fortune et de nouvelles entreprises plus heureuses et mieux conduites le mettaient en état de payer. Que si les propositions du failli étaient rejetées, c'est alors le cas d'une discussion et d'une répartition au marc la livre, qui devrait toujours se faire sous l'inspection de l'homme de la loi, lequel devrait être informé de jour à jour par les créanciers de toutes leurs procédures ; mais alors j'estime que la loi devrait accorder au banqueroutier imprudent un prélèvement de dix pour cent sur la totalité de son actif, et au banqueroutier malheureux un semblable prélèvement, mais de vingt cinq pour cent. Par ce moyen la proportion serait établie entre les deux cas ; l'un et l'autre se trouveraient en état de recommencer à travailler, ou tout au moins à l'abri de cette misère momentanée qu'on supporterait avec fermeté si elle ne menaçait que nous-mêmes, mais qui, quand on la craint pour sa famille, ferait souvent oublier à l'homme le plus honnête ce que lui ordonnent ses principes. Objet important, que le législateur ne doit jamais perdre de vue, les loix devant toutes avoir continuellement pour but de prévenir les délits et par ce moyen éviter la nécessité de les punir.

Tels sont, Monsieur le comte, les principes d'après lesquels il me paraît que la législation sur les banqueroutes devrait être ordonnée ; j'ose prier votre Excellence de les méditer, et je me flatte que vous ne disconviendrez pas qu'une législation, formée en conséquence, répondrait au but qu'on devrait se proposer. En effet, la certitude qu'auraient tous les marchands et négociants que toute lettre de change, tout billet à ordre, tout engagement de commerce, qui ne serait pas acquitté à son échéance, serait nécessairement et inévitablement protesté ; que ce protest les constituerait banqueroutiers ; qu'il nécessiterait la discussion et l'examen public de leur conduite et de leurs affaires ; cette certitude, dis-je, ne serait-elle pas un motif plus puissant pour les engager à l'exactitude et à la prudence que la crainte de la contrainte par corps, de laquelle on espère toujours se mettre à l'abri ? Je suis si persuadé, Monsieur le comte, que les marchands et négociants trouveraient ce motif beaucoup plus pressant, que je craindrais plutôt qu'ils ne le trouvassent trop fort et qu'ils ne cherchassent à le faire envisager comme barbare et tyrannique ; mais si cela était, rien ne prouverait mieux la sagesse et la convenance de la mesure, et ce serait le cas de leur répondre avec Montesquieu que « *l'intérêt général du commerce doit toujours et constamment l'emporter sur l'intérêt particulier du négociant.* » D'ailleurs,

et votre Excellence n'aura pas de peine à s'en apercevoir, une législation calculée d'après les principes ci-dessus, préviendrait les abus énormes dont on se plaint aujourd'hui dans toutes les villes de commerce, qui font dire au négociant, mûri par l'âge et l'expérience, qu'il faut toujours et dans tous les cas accepter les premières propositions du failli, telles qu'elles puissent être ; qu'honnête homme il offre certainement tout ce qu'il peut offrir ; que fripon il aura bien sçu s'arranger pour ne pouvoir pas être contraint à faire davantage. Qu'arrive-t-il en effet, lorsque des créanciers, irrités de la modicité des propositions de leur débiteur et ayant de justes sujets de le soupçonner de mauvaise foi, se refusent à les accepter et prennent le parti ou de liquider sa masse, ou quelquefois même de le poursuivre ? Voit-on souvent des banqueroutiers frauduleux punis suivant la rigueur des ordonnances ? Ne s'en trouve-t-il pas partout au contraire un très grand nombre, qui insultent à leurs créanciers, se font un moyen de leurs vols et de ce qu'on leur connaît, pour se faire un nouveau crédit et recommencer de nouvelles affaires ? Les liquidations ont-elles pour les créanciers une fin plus consolante ? Les longueurs qu'elles entraînent, les frais qu'elles occasionnent, les procès qui en sont presque toujours la suite, ne finissent-ils pas presque toujours par absorber la masse, et ne voit-on pas continuellement, que conformément à la maxime ci-dessus, les créanciers ont eu tort de ne pas accepter les premières propositions qu'on leur a faites ? Cette maxime est donc vraie pour les créanciers, qui au fond n'ont d'autre intérêt en pareil cas, que celui de recouvrer leur créance autant qu'il est possible ; pour qui la vindicte publique n'est que d'un intérêt très secondaire, qui même par une pitié malentendue souhaitent souvent que le coupable échappe à la punition. Mais le gouvernement doit voir la chose sous un point de vue bien différent ; il lui importe, et il lui importe singulièrement, que tous les coupables soient punis ; et s'il est des coupables qui méritent le plus son animadversion, ce sont les banqueroutiers frauduleux et dissipateurs. Il n'en est aucuns des atteintes desquels il soit si difficile de se garantir ; le contrecoup de leur mauvaise foi se fait sentir dans une très grande étendue, et il n'est aucun délit qui nuise autant que le leur à l'aisance publique et à la prospérité générale.

Ce n'est pas avec vous, Monsieur le comte, que j'ai besoin d'insister sur l'importance dont il serait pour la société qu'aucun coupable ne trouvât le moyen d'éviter la punition et de prouver combien une telle certitude diminuerait le nombre des délits ; j'ajouterai donc simplement, que peut-être jusqu'à présent n'a-t-on pas calculé avec assez d'attention les effets de la publicité et de la honte. Quant à moi, il me paraît impossible que l'homme de la loi, un magistrat qui dans une monarchie bien constituée sera toujours un homme bien né et d'un mérite reconnu, qui agit sous les yeux du souverain et du public, qui doit attendre sa fortune de sa réputation, pût ne pas regarder comme une des plus importantes de ses fonctions celle qui aurait pour but de faire classer les banqueroutiers, et de mettre les créanciers en possession de tout ce qui resterait au failli. Quant au tribunal à former pour chaque faillite, il me paraît de même impossible qu'il ne rendisse pas au failli une justice stricte. L'amour-propre, naturel à tous les hommes, les porte fortement à se rendre dignes de la confiance dont on les honore. Il n'est rien tel qu'un balay neuf, dit le proverbe. Si les juges se relâchent, s'ils deviennent prévaricateurs et corrompus, c'est qu'accoutumés à leur emploi, leurs passions et leurs intérêts ont eu le tems d'opérer. Le tribunal dont il est ici question, n'étant chargé que d'une affaire unique et se composant pour chaque banqueroute de personnes différentes, aurait tous les avantages des jurés anglais, sans avoir peut-être les mêmes inconvéniens. Mais en voilà assez et peut-être trop sur cet article ; je passe à ce qui regarde les engagements des particuliers qui ne sont ni marchands ni négociants.

D'après ce que j'ai dit sur les engagements de commerce, votre Excellence devinera aisément que je suis encore moins pour la contrainte par corps dans les engagements des particuliers. Je ne puis, en effet, l'envisager que comme un moyen ajouté à tous ceux qui résultent déjà de la nature des choses pour soustraire l'homme riche et accrédité à la puissance de la loi, pour précipiter le malheureux dans un abîme dont rien ne saurait le tirer, pour lui donner de nouvelles raisons de maudire l'instant de sa

naissance, qui l'a placé dans une société dont toutes les institutions doivent lui paraître dirigées contre lui. Il me serait aisé de prouver que cette assertion n'est point exagérée. Je pourrais faire voir, que par une suite de la nature de l'homme, des motifs qui le déterminent, des passions qui l'agitent, celui qui porte un certain nom, qui tient à un certain état, qui a certaines relations, élude constamment la loi, que sa rigueur ne tombe jamais sur des hommes de cette classe, qu'autant que, pendant une longue suite d'années, ils se sont permis un si grand nombre de bassesses ou plutôt de friponneries que les hommes les plus décriés n'osent plus même s'avouer leurs protecteurs ; qu'en général cette rigueur ne doit tomber et ne tombe en effet que sur le pauvre, qui, n'ayant que son travail pour pourvoir à sa subsistance et à celle d'une famille souvent très-nombreuse, ne peut pas éprouver une maladie ou manquer un certain tems de travail sans se trouver dans la cruelle nécessité de contracter des engagements, qui le mettent à la merci d'un créancier presque toujours nécessairement cruel et impitoyable. Mais avec votre Excellence je ne dois me permettre rien de ce qui doit avoir l'air de la déclamation ; je m'arrête donc. Seulement je demande qu'on ne m'objecte pas que la loi de la contrainte par corps, en donnant aux prêteurs plus de sûreté, les rend beaucoup plus faciles, que par là elle favorise l'industrie, que sans cela la classe des indigents pour laquelle je parais m'intéresser, souffrirait tout autrement : parce que, dans ses besoins, l'indigent ne trouverait personne qui voulût lui faire la moindre avance. Si l'on me faisait cette objection, je répondrais que cette facilité à contracter des dettes dont on veut se faire un moyen, n'est à mes yeux qu'un abus et un abus infiniment dangereux ; qu'il est de l'intérêt de la société, qu'avant qu'il confie sa propriété, le prêteur (qu'il faut bien se garder de confondre avec l'homme charitable) soit tenu d'y regarder de près et de prendre des informations très-exactes, tant sur le caractère que sur les moyens de celui qui cherche à devenir son débiteur ; qu'il est important que l'idée du droit que lui donne la contrainte par corps n'aide pas le prêteur à se faire illusion sur les suites de l'affaire qu'on lui propose ; que les hommes qui paraissent avoir un état et quelqu'aisance trouveront toujours, pour peu qu'ils aient d'exactitude, tout le crédit qui peut leur être nécessaire ; qu'on peut s'en rapporter à cet égard au désir qu'a naturellement un marchand de vendre, à la nécessité même où il est de le faire ; que quant au pauvre et à l'indigent qui ne contracte des dettes que quand il manque de travail ou que quelqu'accident imprévu vient déranger ses petites affaires, il vaudrait beaucoup mieux pour lui qu'il souffrît quelques momens plutôt les suites fâcheuses de sa situation, qu'il fût forcé de recourir d'abord à la charité publique ou particulière, que de trouver une ressource trompeuse dont les horreurs d'une prison sont la suite presque inévitable. Cet inconvénient terrible n'a pas encore porté en Russie ses funestes conséquences, mais votre Excellence est trop instruite pour n'en pas apercevoir la raison. Parmi vous l'industrie n'est encore qu'à son enfance, le nombre des artisans et des ouvriers n'est encore que très-petit, et son rapport à la totalité de la nation n'est rien par comparaison à celui qui existe dans les grandes nations commerçantes. Cet état des choses ne doit pas durer ; vous faites de trop grands progrès, votre marche est trop rapide, pour qu'on ne doive pas prévoir qu'un jour viendra, et ce jour ne peut pas être bien éloigné, où en Russie comme ailleurs on comptera par millions ces hommes qui, ayant quitté le travail pénible de l'agriculture pour la vie plus commode de l'industrie, n'auront d'autre propriété que leurs bras et quelques outils ; qui devront, pour pouvoir vivre eux et leur famille, recevoir chaque semaine le modique salaire attaché à leur travail ; qui n'auront pour fonds de leur subsistance que les capitaux appartenants aux entrepreneurs de tout genre, dont la manière d'exister ou plutôt l'existence elle-même dépendra du sort de ces capitaux ; qui, tant que ces capitaux augmenteront, ils jouiront d'une sorte d'aisance qui dans ces circonstances rend leur état un des plus doux de la société ; qui, quand ces capitaux seront stagnants, quand chaque année nouvelle les verra ce que les avait laissé [sic] l'année précédente, ils souffriront et seront inévitablement réduits au plus étroit nécessaire ; qu'enfin, si jamais ces capitaux venaient à diminuer, à se dissiper, ou à être transportés ailleurs, ils tomberaient nécessairement dans une misère inévitable, qui les ferait périr par milliers ou qui tout au moins les

empêcherait absolument de se reproduire. Sans doute, ce dernier état des choses n'est pas à craindre pour la Russie ; sans doute, tout porte à croire, tout démontre même qu'un pays neuf tel que la Russie, qui offre le champ le plus vaste à l'industrie et qui est éclairé par les lumières que l'expérience de plusieurs siècles a fait acquérir aux autres peuples, verra s'augmenter d'année en année, et même dans une proportion qu'il est difficile d'apprécier, ces capitaux qui partout et nécessairement sont la mesure de la richesse et de la puissance ; mais, quelque nombreux que soi[en]t en général dans un pays les capitaux destinés à alimenter l'industrie, quelque soit leur augmentation progressive, telles sont les fluctuations inséparables d'un grand commerce et d'une industrie poussée très loin, qu'il est toujours quelque branche qui souffre et qui languisse, soit par la rivalité des nations étrangères, soit par l'effet de quelque nouvelle invention, soit enfin, et c'est ici le cas le plus ordinaire, par une suite de ces variations presque incroyables qu'éprouvent les goûts et les fantaisies des consommateurs. Si les ouvriers étaient sages, s'ils raisonnaient et savaient se plier aux loix de la nécessité, ils ne verraient pas plutôt languir et diminuer la branche d'industrie qui leur est propre, ils ne s'apercevraient pas plutôt que les capitaux qui l'alimentaient cherchent de nouveaux débouchés qu'eux-mêmes chercheraient dans les branches qui prospèrent et où l'on demande sans cesse de nouveaux bras, une ressource qu'ils y trouveraient sûrement ; mais outre que généralement partout et en Angleterre en particulier des loix absurdes de corporation, d'apprentissage et d'habitation empêchent les individus de passer librement d'un genre d'industrie à un autre, de quitter le lieu où une manufacture languit pour aller s'établir dans celui où prospère un autre genre d'industrie (abus, dont cependant j'ai à me persuader que la Russie saura se garantir) : tel[le] est la nature de l'homme en général et de l'ouvrier en particulier que ce n'est que très-difficilement et avec une extrême répugnance qu'il se détermine à changer son train habituel, que partout et tous les jours on en voit une foule qui languissent, souffrent et périssent de misère, sans vouloir, quoiqu'on leur dise, essayer d'un nouveau genre, dans lequel d'abord ils gagneraient peu, j'en conviens, mais où chaque jour ils feraient des progrès qui les mettraient bientôt au niveau de celui qui leur est échappé. D'ailleurs il semble que la même manière de vivre donne aux ouvriers de tous les pays le même caractère et la même façon de penser : partout ils sont en général insoucians et sans prévoyance, vivant au jour le jour sans songer au lendemain et sans s'en embarrasser. Delà ces malheurs particuliers qui poursuivent les ouvriers dans les pays même qui offrent le plus d'ouvrage et où la main d'œuvre est la mieux payée : dépensant tout ce qu'ils gagnent et à mesure qu'ils gagnent, n'économisant jamais rien, qu'une maladie survienne, qu'ils soient pour quelques semaines hors d'état de travailler, ils s'endettent, n'y pensent pas d'abord, et à moins d'une sagesse infiniment rare dans cette classe du peuple, sont bientôt trainés dans une prison où la misère qu'ils éprouvent, les vices qu'ils contractent sont une punition qui n'a aucune sorte de proportion avec le défaut de caractère et le manque de conduite qui, dans le fait, sont les seuls reproches qu'on puisse leur faire.

Soyez en donc sûr, Mr le comte, un jour viendra où la Russie, comme tous les autres pays, fourmillera d'ouvriers, et ces ouvriers auront le caractère qu'ils ont partout. Comme homme d'état, vous devez le prévoir ; comme homme d'état, vous devez chercher à les garantir des suites de leur caractère. Si vous voulez qu'ils aient de la prévoyance, qu'ils ne dépensent pas mal à propos tout ce qu'ils gagnent, abolissez la contrainte par corps et, en ôtant ce véhicule à la confiance, en forçant celui à qui on demande du crédit d'user d'une grande réserve, apprenez au pauvre que s'il veut avoir des alimens, un logement, des habits, il faut qu'il ait de quoi les payer. Par là, s'il en est un moyen, vous lui apprendrez la valeur de l'argent et le prix de l'économie, et si malgré le désir d'amasser qui en sera la suite, la modicité de son salaire, une maladie, d'autres accidens le mettent dans le besoin, je le répète, il vaut mieux qu'il souffre et soit forcé de se défaire du peu qu'il possède, il vaut mieux qu'il soit forcé de recourir d'abord aux hôpitaux que de contracter des dettes qui presque toujours complèteront sa ruine, sans que dans l'ordre naturel des choses il soit possible qu'il se rétablisse. Mais si l'homme

d'état doit prévoir les inconvénients de la contrainte par corps, s'il doit désirer qu'en général celui qui fournit aux besoins du consommateur soit infiniment circonspect, il ne sçait pas moins que la nécessité de faire des affaires, la concurrence de leurs rivaux, la nécessité de se procurer des chalands obligent les marchands à faire des crédits souvent très-longes et même pour des sommes considérables ; il sçait que ces dettes ne sont pas toujours exactement acquittées, que, soit par impuissance, soit par légèreté ou mauvaise foi, il arrive souvent qu'un malheureux créancier presse et sollicite inutilement son débiteur. Il n'ignore pas que c'est à des causes semblables que tient un grand nombre de faillites et, sentant vivement toute l'importance de prévenir un pareil désordre, combien il importerait et au marchand en particulier de pouvoir compter sur quelque chose de fixe et à tous les individus en général de pouvoir être sûrs que tous les engagements seraient ponctuellement et fidèlement remplis, il cherche tous les moyens qui peuvent le mieux y conduire. Si, malgré tous ses efforts, il y aura toujours des abus, il cherche du moins à établir celle de toutes les règles qui en présente le moins. Sentant surtout l'extrême conséquence des exceptions et combien il importe que la loi soit une et commande généralement à tous les hommes, il cherche dans la justice, dans l'équité, dans la douceur même de la règle les moyens de la rendre inviolable et de faire rougir l'homme puissant si jamais il avait l'audace de demander qu'on la suspendît en sa faveur. Voici donc, Mr le comte, ce qui selon moi conduirait le plus sûrement à ce but.

Je vous ai parlé ci-dessus d'une maxime reçue en France, qui, je crois, serait utile dans tous les pays. Il en est une autre tirée aussi de la jurisprudence française que non seulement je regarde comme utile, mais que même j'admettrais sans aucune restriction : c'est celle qui, rejetant le serment et la preuve testimoniale, exige tout au moins un commencement de preuve par écrit, pour toutes les dettes qui excèdent 200 francs (environ cinquante roubles) et qui dans ce cas refuse toute action en justice au créancier qui n'a ni titre, ni billet, ou qui étant marchand ne peut pas prouver, par des livres en règle, la légitimité de sa créance. Cette maxime étouffe dans leur naissance une infinité de procès. Elle remédie à l'abus des faux sermens et des témoins à gages, dont on se plaint avec tant de raison en Angleterre. Elle n'est point dure pour le créancier qui, la connaissant, a pu dans tous les cas exiger une reconnaissance ; qui, s'il n'en a point exigé, est sensé vouloir rendre un service gratuit et s'en rapporter à l'honnêteté de son débiteur. Une longue expérience en a prouvé l'utilité en France, et si je veux aller encore plus loin, si je demande que même en dessous de 200, même pour les plus petites sommes, il n'y ait d'action en justice que sur un titre par écrit ; si par là je parais négliger l'intérêt de ces petits détailliers, si utiles, surtout dans les grandes villes qui n'ont et qui ne peuvent avoir de livres, c'est que j'estime qu'il serait infiniment avantageux et pour eux et pour la basse classe du peuple avec laquelle ils ont principalement à traiter, qu'ils sentissent la nécessité d'une très grande circonspection et qu'ils ne vendissent pour ainsi dire qu'au comptant. Par-là on leur éviterait un grand nombre de difficultés et de disputes. On leur ôterait, ce qui est un très-grand point, la tentation de faire des friponneries en leur en ôtant les moyens. Le bas peuple de son côté s'accoutumerait à cette régularité, à cette exactitude que j'ai prouvé lui être si nécessaire. Si, comme je n'en doute pas, il en résultait quelque inconvénient pour les détailliers, si quelquefois ils étaient la dupe de leur confiance, ou je connais mal la nature humaine, ou je crois pouvoir affirmer, que ces inconvénients seraient très-rare, qu'ils n'arriveraient pas plusieurs fois aux mêmes individus, auxquels une ou deux leçons suffiraient certainement pour leur donner toute la circonspection nécessaire.

Je viens de dire que les livres d'un marchand formaient un titre, un commencement de preuve par écrit, qui devait avoir en sa faveur toute la force d'un engagement direct ou d'une reconnaissance. Cette maxime est une suite nécessaire de la nature des choses, des rapports indispensables qui se forment entre le fournisseur et le consommateur. Comme les livres des marchands ne pourraient et ne devraient avoir cet effet qu'autant qu'ils seraient tenus en règle et conformément à la loi, elle aurait cet avantage, qu'elle obligerait le marchand de se faire un devoir de cette régularité. Mais comme dans la

nature des choses il n'est rien qui n'exige des modifications ; comme il importe que les engagements aient un terme ; que les billets, les lettres de change elles-mêmes sont et doivent être sujettes à la prescription : je voudrais par une suite du même principe, que les livres des marchands ne produisissent cet effet que pendant un an ; que dans le douzième mois à compter de la date d'un compte ouvert pour marchandise fournie, le marchand fût tenu, soit de faire arrêter son compte par son débiteur et de s'en faire faire une reconnaissance, soit, sur le refus du débiteur, de se pourvoir par devant le juge, qui (sans frais ou du moins avec le moins de frais possible, parties ouïes ou même par défaut si le débiteur cité légalement se refusait de comparaître, mais toujours après un examen préalable des livres des marchands trouvés en règle) devrait lui faire expédier un acte portant condamnation à payer, lequel deviendrait son titre et lui tiendrait lieu de reconnaissance.

Tels sont, Mr le comte, les préliminaires généraux, que je n'ai expliqué qu'à cause de leur généralité même et parce qu'ils s'appliquent à tous les cas. J'irais au-delà du but que je me suis proposé, si j'entrais dans l'examen des différentes manières de contracter des engagements, des règles à observer pour qu'ils soient valables, des effets qu'ils doivent produire, des moyens de prévenir les abus. Ce sont là des détails sur lesquels l'homme d'état trouvera des lumières dans tous les livres de jurisprudence. Je dois supposer l'engagement contracté, la dette reconnue et prouvée. Ce qui doit m'occuper, ce sont les moyens à prendre pour forcer le débiteur à payer. Pour faire rentrer le créancier dans sa propriété, le plus sûrement, le plus promptement et avec le moins de frais possibles, ces moyens doivent avoir la justice et l'humanité pour base ; l'intérêt même du créancier demande que le débiteur soit traité avec beaucoup de ménagement. Quelques réflexions m'aideront à développer à votre Excellence mes principes sur cet objet.

Les hommes qui, malgré toutes les sollicitations de leurs créanciers, ne s'acquittent pas et se laissent poursuivre en justice, peuvent en général être rangés sous deux classes : – ou ils ont une propriété ou un revenu quelconque et s'ils ne payent pas, c'est mauvaise volonté ou inconduite (c'est qu'ils ont fait plus de dépense que leurs revenus le permettent) ; – ou ce sont des hommes sans principes, et malheureusement il n'en est que trop de cette dernière espèce, qui, ayant conservé l'extérieur d'une ancienne aisance, ou sans en avoir jamais eu, ayant trouvé le moyen de s'en donner l'apparence, s'en servent pour faire des dupes et pour vivre dans la société sur le pied auquel ils n'ont aucun droit. Dans le fait, les hommes de cette dernière espèce ne méritent aucune compassion, surtout quand, comme cela n'arrive que trop souvent, ils se sont fait un plan suivi de fraudes et de tromperies. Si l'on n'écoutait que le mépris qu'ils inspirent, on ne craindrait pour eux ni la prison, ni aucune des suites funestes qu'elle entraîne. Mais, outre qu'il serait infiniment difficile et par conséquent dangereux de vouloir faire pour cette classe un règlement particulier, on est encore arrêté par le grand nombre d'individus, qui réellement et dans le fait semblent y appartenir, qu'il serait absolument impossible d'en distinguer et qui cependant méritent quelques égards, parce qu'ayant reçu une éducation honnête, n'étant pas sans élévation et sans sentiment, ils ne se trouvent réduits à un état si abject que par des imprudences, des étourderies de jeunesse, souvent même des malheurs et qu'ils n'y persistent que par une suite de cette indolence, qui nous porte, sans savoir pourquoi, à espérer un avenir plus heureux, de cette vanité qui nous fait regarder comme des besoins indispensables les aisances dont nous avons l'habitude ; de ce manque d'énergie si commun et si général chez tous les hommes, qui leur fait envisager comme impossibles et impraticables des moyens de se tirer d'affaire, que l'homme ferme, vraiment sensé et qui aurait des principes, embrasserait avec joie, quelques pénibles, quelques difficiles qu'ils puissent être et dont il s'honorerait bien loin de s'en croire avili. Il me paraît donc que les hommes de cette classe ne doivent pas être soumis à la contrainte par corps, parce qu'enfin, quelque vils, quelque abjects qu'ils soient, il faut leur laisser les moyens de revenir à eux-mêmes et de se procurer par leur travail la subsistance qui est nécessaire ; que seulement on doit donner à leurs créanciers le droit de saisir, dans tous les tems et dans tous les lieux, tous les effets, quelle qu'en soit la

nature, qui peuvent leur appartenir ou qu'ils pourront acquérir, les soumettant en outre à l'inspection de la police, qui dans certains cas et lorsqu'ils se seront permis certains tours d'adresse, qui ne leur sont que trop ordinaires, devra les punir par quelque-unes de ces peines correctionnelles qu'elle a à sa disposition.

Quant à ceux qui ont une propriété ou un revenu quelconque et qui soit par mauvaise volonté, soit par inconduite ne remplissent pas leurs engagements ; ou, en contractant une dette, ils ont hypothéqué quelque partie de leur propriété, et alors le juge doit sans difficulté forcer le débiteur à remplir dans toute leur étendue les termes de l'engagement qu'il a consenti ; ou, sans entrer dans des engagements particuliers, ils ont simplement abusé de la confiance qu'ils [ont] pû inspirer aux différentes personnes qui ont fourni à leurs consommations : appelés devant le juge et requis de remplir un engagement prouvé, il me paraît qu'on devrait d'abord leur accorder des termes pour s'acquitter, termes qui ne devraient avoir qu'une certaine latitude, prescrite et déterminée par la loi et à l'échéance desquels, s'ils y manquaient, ils devraient être poursuivis de nouveau et cités devant le juge, qui alors devrait faire saisir et anoter leurs biens et leurs revenus de toute espèce, mais avec la précaution de rendre la poursuite connue, soit en l'annonçant dans les papiers publics, soit de quelqu'autre manière, en donnant un certain tems à tous ceux qui pourraient avoir une prétention sur la même personne, pour se présenter, faire constater leur créance et se joindre au premier poursuivant. Par ce moyen tous les créanciers du même homme seraient connus, on pourrait leur rendre à tous une justice égale et impartiale. Comme tous les biens du débiteur auraient été saisis et anottés, il serait aisé de voir en comparant le montant à la totalité des créances, si, en privant le débiteur d'une partie de son revenu et en ne lui laissant que ce qui lui est indispensablement nécessaire pour pouvoir vivre, il y aurait moyen de satisfaire tous les créanciers en un certain nombre d'années ; auquel cas ce parti le plus doux et le plus équitable de tous serait toujours celui qu'il faudrait préférer, et l'on ne devrait en venir au parti violent de vendre les biens du débiteur et d'en distribuer le montant à ses créanciers, que dans le cas où il serait bien prouvé, qu'il est impossible que les revenus puissent suffire pour les satisfaire, et qu'il ne reste que cette triste et malheureuse ressource.

Tels sont en général, Mr le comte, les principes d'après lesquels il me paraît que le législateur devrait statuer sur la matière des dettes. Si je n'entre pas dans de plus grands détails, c'est qu'ils me paraissent inutiles, ce que j'ai dit indiquant suffisamment l'esprit dans lequel une pareille législation devrait être envisagée. Le grand point est de se garder d'une rigueur mal entendue, qui, je ne saurais trop le répéter, ne tombant jamais que sur les faibles et les petits les expose à des malheurs, qui n'ont aucune proportion avec l'espèce de leur délit. Il est aussi de première importance, et j'ose croire que votre Excellence le sentira aisément, de donner au prêteur une sorte de défiance, qui l'engage non seulement à prendre des informations sur le caractère moral, la conduite et les facultés de la personne qui voudrait devenir son débiteur, mais aussi à s'arrêter et à ne pas aller trop avant avec une seule et même personne ; et si, malgré ces précautions, il se trouve des individus, et sans doute il s'en trouvera toujours, qui, ayant eu le secret d'inspirer de la confiance, dépenseront plus que leur revenu, plus même que la totalité de leur bien ne le leur permet : il faut sans contredit que, s'il est possible, le créancier soit payé, qu'il ait des moyens prompts et faciles d'obtenir justice. Mais pourquoi ôter à un homme son fonds lorsque ses revenus peuvent suffire, lorsque des privations de quelques années peuvent le remettre dans cet état d'aisance que son inconduite lui avait fait perdre ? Pourquoi, lorsqu'un homme n'a rien, lui ôter encore sa liberté et par là le priver des moyens de vivre et de gagner de quoi satisfaire son créancier dans un autre tems ? Ce que l'intérêt du créancier exige, ce qui est de la première importance pour le bien de la société, c'est que la loi statue d'une manière plus claire et plus précise sur la procédure à suivre, qu'il soit impossible d'en arrêter ni d'en retarder la marche par ces subtilités de formes qu'à la honte de la raison humaine se sont introduites partout ; c'est que cette procédure soit aussi simple, aussi courte que la nature de la chose le comporte ; qu'elle

entraîne le moins de frais possible, et qu'ainsi soient frustrées de leur attente ces harpies sans nombre qui, sous le nom d'avocats, de procureurs, de sollicitateurs et d'huissiers, assiègent les tribunaux et ne paraissent offrir aux créanciers et au débiteur une main secourable que pour mieux dévorer la substance de l'un et de l'autre ; c'est enfin qu'on abolisse à jamais ces sauf-conduits, ces arrêts de surséance qu'à la honte des mœurs le crédit des riches a introduit dans presque toutes les monarchies. Il n'est pas possible à ces égards de prescrire des règles fixes, parce que les moyens doivent en être combinés et s'accorder avec l'esprit général de la législation qui varie dans chaque pays ; mais si l'homme d'état désire véritablement le bien, s'il sent toute l'importance dont il est pour la société que la justice soit impartialement rendue à tous les individus qui la composent, il découvrira aisément quels seraient les moyens qui le mèneraient plus sûrement et plus directement à son but. Ce que tous les gouvernemens, quelque soit leur nature et leur différence, devraient avoir continuellement sous les yeux, c'est que les mœurs, les coutumes et les usages ont encore plus d'influence que les loix, et qu'un mot du souverain, son exemple, son approbation ou son mépris font tout-à-coup changer la façon de voir d'une nation, y introduisent des principes et une façon de se conduire toute différente. Autrefois en France presque tous les militaires étaient endettés, il était même du bon air d'avoir des dettes. Outre que l'officier soumis à la discipline militaire tenait fort peu de compte du pouvoir civil, le prétexte toujours allégué des dépenses qu'entraînait leur état et de la nécessité d'être à leur poste, leur faisait facilement obtenir des arrêts qui les mettaient à l'abri des poursuites de leurs créanciers. Ce désordre, porté à son comble, a fait enfin ouvrir les yeux aux supérieurs. Il est reçu aujourd'hui, qu'un officier qui a des dettes et contre lequel le chef de régiment a reçu des plaintes, est mis en prison, que ses appointemens sont arrêtés jusqu'à ce qu'elles soient acquittées ; que, si elles sont très considérables pour que dans un tems déterminé ses appointemens ne puissent suffire pour les acquitter, on en avertit sa famille et si elle n'a pas la volonté ou le pouvoir de le tirer d'embarras, il est renvoyé et perd sa place. Depuis que ce sage règlement s'exécute, rien n'est si rare que de voir un officier qui se dérange ; un nouvel esprit semble animer le militaire français, et le changement qu'il a opéré prouve mieux que tout ce que l'on pourrait dire d'ailleurs, jusqu'à quel point les supérieurs peuvent influencer sur la conduite de ceux qui leur sont subordonnés. On juge d'après cela de l'effet que pourrait produire le souverain, qu'on saurait bien décidé à refuser toute espèce de confiance, à exclure des tribunaux et de tous les différens corps qui entrent dans la composition de la société, tout homme contre lequel il y aurait des poursuites pour des engagements non-remplis.

Je m'arrête ici, Monsieur le comte, persuadé qu'en voilà plus qu'il n'en faut pour engager votre Excellence à méditer sur un objet qui certainement mérite toute l'attention d'un homme d'état. Depuis que les souverains se sont enfin aperçus que la prospérité de leur peuple était la seule mesure de leur puissance, on s'est beaucoup agité pour ouvrir de nouvelles routes et de nouveaux débouchés au commerce et à l'industrie. On a voulu d'abord avoir du commerce, bientôt on a voulu l'avoir exclusivement ; delà ces jalousies, ces haines nationales, ces réglemens, ces prohibitions qui tendent à diviser les peuples que le commerce devrait réunir. Un jour viendra et ce jour ne peut pas être bien éloigné, où l'on sentira toute l'inutilité de ces efforts et où l'on s'apercevra que c'est de la perfection de la loi, de la certitude des propriétés, que dépend la prospérité des peuples. On sera bien étonné, si jamais les idées prennent cette nouvelle tournure, si jamais on porte un œil philosophique sur cet amas informe de coutumes hétérogènes et de décisions bizarres qu'on appelle aujourd'hui jurisprudence, de voir jusqu'à quel point on s'est éloigné des principes simples que la raison aurait dû prescrire. Peut-être, l'immensité du travail, peut-être la difficulté de détruire des préjugés si anciens et si enracinés ont-elles seules arrêté jusqu'à présent, peut-être arrêteront-elles encore longtems. J'ose cependant affirmer et je croirais pouvoir le démontrer que celles des nations de l'Europe, qui par leur industrie et leur commerce ont acquis le plus de célébrité et de richesses ne le doivent ni à leur plus grande connaissance de la manière de le conduire, ni à la sagesse des principes d'après lesquels elles l'ont

réglé, mais uniquement à certaines circonstances, qui leur ont procuré sur certains points importants des loix civiles un peu moins mauvaises que celles de leurs voisins. J'ose affirmer que celle des nations de l'Europe qui la première perfectionnera sa législation civile, sera surprise elle-même des effets étonnants qui en résulteront pour son industrie et son commerce.

Mais je m'aperçois que je n'ai que trop abusé de la patience de votre Excellence, et ce ne sera que lorsque je saurai par vous-même, que des discussions de la nature de celle-ci peuvent vous intéresser, que je croirai pouvoir vous faire part des nouvelles idées qui dans ce moment s'offrent en foule à mon imagination.

Je suis avec respect, Monsieur le comte, de votre excellence le très-humble et très-obéissant serviteur

Pictet

à Londres, le 27 juillet 1787.

[Archives Vorontsov, vol. 29, p. 21].

\*

## LETTRE SUR LA GUERRE DE LA RUSSIE AVEC LA SUEDE ET LA TURQUIE. REFLEXIONS SUR LES FINANCES DE LA FRANCE

Londres, le 20 septembre 1788

Vous serez sans doute surpris que sans avoir attendu la réponse de Votre Excellence, sans savoir si vous pouviez faire quelque chose pour Mr Silvestre, j'ai pris la résolution de le faire partir. [...]

Je vous félicite de tout mon cœur, Mr le comte, de la tournure qu'a pris votre guerre de Suède, et je vous avoue, que ce n'est pas sans une sorte de satisfaction que j'imagine l'embarras, dans lequel doit se trouver cet étourdi de souverain, qui a entrepris si sottement de singer Charles XII, de folle et extravagante mémoire. Quelques fâcheuses que puissent être pour lui les suites de cette équipée, quand il devrait finir par perdre toute l'autorité qu'il s'était arrogée, et redevenir un être aussi insignifiant que son père, personne ne le plaindra. J'aurais voulu cependant, et je m'y attendais, que vos succès eussent été encore plus complets, que votre victoire navale eût été ce qu'elle aurait été, sans doute, si tous vos capitaines eussent montré la même valeur ; et que votre armée de terre, ne se bornant pas à défendre vos frontières, fût entrée et eût pénétré dans le pays ennemi, et après avoir bien battu les Suédois, les eût renvoyés, honteux et confus, à Stokholm. Mais ce n'est pas seulement contre le roi de Suède que mon indignation se soulève, ne pouvant croire que sa petite tête ait seule enfanté ce beau projet : ceux, qui le lui ont suggéré, me paraissent bien plus coupables. Ou je me trompe fort, ou ce que nous voyons aujourd'hui a son origine dans le désir bien naturel, qu'avait l'Angleterre de regagner son influence en Hollande, et dans l'ambition un peu extravagante du roi de Prusse actuel. Après la mort de Mr de Vergennes, la conduite inconséquente du ministère français, et les folies auxquelles il permit aux patriotes de se livrer en Hollande, durent faire regarder le moment comme favorable pour détacher la Hollande de la France et la remettre sous le joug de l'Angleterre ; pour faire réussir ce plan, il fallait

engager le roi de Prusse à y concourir et à agir ; il fallait donc lui faire voir comme possible la réussite de ses projets d'agrandissements du côté de la Pologne, et comme personne n'avait plus d'intérêt à s'y opposer que la Russie et l'Autriche, il fallait les occuper assez essentiellement chez eux, pour les mettre hors d'état de s'occuper de ce qui se passerait chez les autres. Je pense donc, Mr le comte, que c'est à vos bons amis les Anglais, que vous êtes redevables de votre guerre de Turquie, et par contrecoup de celle de Suède ; et je suis d'autant plus confirmé dans cette opinion que vivant parmi eux, ayant les yeux continuellement frappés de l'orgueil bien naturel des individus, lequel influe nécessairement sur l'esprit des gouvernements, je ne puis me dissimuler à quel point ils ont été blessés de votre refus de leur prêter des troupes pour la guerre d'Amérique, de la neutralité armée, de ce que vous avez eu l'audace d'avoir une volonté pendant la négociation du traité de commerce, et combien ils désiraient avoir quelque occasion de vous faire voir qu'on ne leur manque point impunément.

Comment tout cela se terminera-t-il ? C'est ce qu'il est bien difficile de prévoir. L'Angleterre ayant son compte en Hollande, je ne doute pas que Mr Pitt ne désire vivement pouvoir empêcher qu'il n'en résulte une guerre générale, dont il est trop éclairé pour ne pas prévoir les conséquences. Je pense donc, qu'il fera tout son possible pour la prévenir, qu'il représentera au roi de Prusse, à quel point il s'expose en vous attaquant, et qu'il ne négligera rien pour vous engager à vous contenter des excuses du roi de Suède, et à renouveler la paix avec ce royaume ; je pense même que pour vous y déterminer, il cherchera les moyens de vous procurer une paix sûre du côté des Turcs, et j'avoue que s'il y réussit, si l'Europe est pacifiée par ses soins, je ne pourrai m'empêcher de regarder sa conduite comme un chef-d'œuvre d'habileté, d'ajouter une nouvelle marche au piédestal de la statue, que depuis longtemps je lui ai élevée dans mon cœur.

Mais les souverains et leurs ministres sont des hommes, leur rang, leurs places ne les mettent point au dessus des passions de l'humanité ; et quel est l'homme qui ne cherche pas à faire retomber sur la tête de son ennemi les maux et les torts qu'il a voulu lui faire souffrir. Je crains donc beaucoup, que S.M.I. et ses ministres ne se prêtent que bien difficilement à cette pacification générale, qui cependant est si fort à souhaiter. Je le crains même d'autant plus, qu'il me semble clair, que si nous avons une guerre générale, le roi de Prusse se trouvera dans une situation à peu près semblable à celle de son oncle pendant cette fameuse guerre de Sept Ans, dont il ne se tira, que parce que vous quittâtes la partie et que, si d'un côté il se trouve un peu moins pressé en Allemagne que ne l'était son oncle (tant parce qu'il y aurait un ennemi de moins, que par la diversion des Turcs, qui cependant pourrait fort bien n'être pas longue, ne me paraissant point difficile de les engager à la paix), d'un autre côté, il sera bien difficile, que l'Angleterre lui fournisse les mêmes secours et le même appui qu'elle fournissait à son oncle, vu qu'elle sera assez embarrassée à faire face aux flottes combinées de la maison de Bourbon, qui, quoiqu'on en puisse dire, sont tout au moins en état, sinon de prendre l'ascendant, du moins d'entretenir cette égalité qui finit par épuiser les deux combattants et par leur rendre la paix à tous les deux nécessaire.

Que V. E. me permette cependant de lui faire observer, qu'il serait bien grand à S.M.I. et à ses ministres d'oublier tant de sujets de plaintes, et, pour peu que les conditions proposées fussent acceptables, de se prêter à la pacification ; car, enfin (outre que les événements d'une guerre sont toujours très incertains, outre que peut-être n'est-il, ni de l'intérêt de la Russie, ni de celui de la France, que le roi de Prusse soit écrasé) quand il serait démontré, ce dont je ne doute pas, qu'en fin de compte vous finiriez par avoir une supériorité décidée : peut-on mettre en comparaison les avantages de la guerre la plus heureuse avec les maux qu'elle entraîne nécessairement ? Je suis bien éloigné de regarder ce qu'a fait la Russie pour s'étendre du côté de la Mer Noire, pour s'assurer la navigation de cette mer et celle des fleuves qui s'y jettent, comme une entreprise inconsidérée et d'une ambition qui n'a point de but ; mais, pour que les avantages, qui peuvent en résulter pour l'empire, correspondent à ce qu'il en a coûté pour les acquérir, il faut nécessairement deux choses : – l'une que la navigation de

la Mer Noire soit ouverte à toutes les nations de l'Europe, dont la marine marchande peut seule suppléer à celle que vous n'avez pas encore, que la petite quotité de vos capitaux vous empêche d'avoir, et que vos intérêts bien entendus ne vous permettent pas de chercher à acquérir jusqu'au moment, où les capitaux de vos négociants se porteront d'eux-mêmes vers cette branche d'industrie ; – l'autre, que vous jouissiez d'une longue tranquillité, et qu'ainsi le gouvernement ne soit pas forcé [de] tirer des mains des particuliers, ce que chaque année ils peuvent épargner sur leur revenu, étant mathématiquement démontré que ce n'est que par l'épargne annuelle sur le revenu que les capitaux s'accumulent, que c'est cette accumulation de capitaux qui seule constitue la richesse des nations, et que ce sont les dépenses exagérées des gouvernements qui sont le plus grand, et peut-être le seul obstacle à cette accumulation, à laquelle l'instinct de la nature porte naturellement les individus, et que les gouvernements éclairés et attentifs devraient favoriser de tout leur pouvoir.

Par tout ce que je viens de vous dire, Mr le comte, il vous est aisé de comprendre, que je n'ai pas sur la position actuelle de la France des idées aussi sinistres que beaucoup de gens, et que je suis bien éloigné de croire, comme on le faisait ici depuis la mort de Mr de Vergennes (idée cependant dont on commença un peu à revenir) que l'embarras de ses finances et les dissensions intestines, excitées d'abord par la résistance des parlements et augmentées ensuite par les moyens qu'on a employé pour surmonter cette puissance, mettaient au moins pour trente ans cette puissance hors d'état de se présenter dans la lice, qu'on pouvait lui faire boire jusqu'à la lie la coupe de l'ignominie, et que, semblable au lion malade de la fable, elle serait obligée de supporter jusqu'au coup de pied de l'âne insolent. Certainement le ministère de France a fait des fautes et, outre une foule d'imprudences, je ne doute pas qu'il n'y ait eu dissipation et dilapidation ; mais il n'est pas moins vrai qu'on exagère infiniment sur cet article, et que le mal vient de ce que, tant pour soutenir la guerre que pour liquider à la paix les dépenses qu'elle avait occasionnées, on a emprunté sans mettre d'impôt qui correspondît à l'intérêt de l'emprunt. C'est de cette faute dont, il faut en convenir, Necker a donné l'exemple, que tous les embarras tirent leur source, et quand Mr de Calonne a voulu la réparer, quand il a montré au roi et à l'assemblée des notables l'état au vrai des affaires du royaume, quand, pour se mettre au niveau, quand pour se donner même une grande aisance, il a proposé des moyens simples, justes, équitables et dont le peuple, c'est-à-dire la partie souffrante de la nation, aurait retiré les plus grands avantages, tout le monde s'est élevé contre lui, et l'archevêque de Sens, profitant de la fermentation qu'excitait l'intérêt particulier des corps de la noblesse et du clergé, blessé par les moyens que voulait prendre Mr de Calonne, a trouvé le moyen de le renverser et de s'élever sur ses ruines. Comme au fond, malgré tout ce qu'avait pu dire l'archevêque, maîtrisé par les circonstances, il était obligé de suivre à peu près toutes les mesures de Mr de Calonne, il a eu à combattre toutes les passions que lui-même avait excitées, et la maladresse de ses moyens, leur peu de suite, les inconséquences dans lesquelles il est tombé, ne leur ont donné que plus d'énergie. Mais il fallait bien peu connaître les hommes en général, les Français en particulier, et l'esprit du siècle, où nous vivons, pour imaginer, comme bien des gens le faisaient ici, que ce fût le véritable esprit de liberté, qui se développait en France, et pour croire que ses explosions pourraient mener jusqu'à la guerre civile. Pour les gens sensés, la liberté n'était pour rien dans tout ce tapage, qui n'était au fond qu'une dispute d'autorité, une querelle entre le ministère et les parlements pour savoir qui des deux resterait le maître. Si l'archevêque eût eu de l'audace et de l'énergie dans le caractère, si, au moment où le roi de Prusse fit marcher ses troupes, il eût commencé la guerre, la nation, je n'en doute pas, se serait réunie, les parlements auraient été forcés de se taire, et si la continuation de la guerre eût rendu la mesure nécessaire, ce fameux arrêt du conseil, qui a occasionné sa disgrâce, cette banqueroute partielle, qui l'a perdu, aurait sans doute excité des plaintes et des murmures, mais le bruit des armes les aurait empêchés d'être entendus, et l'on aurait fini par se soumettre. Aujourd'hui, Mr Necker rappelé, pour ainsi dire, par la voix publique au ministère des finances et ayant par cela même la plus grande

influence sur les déterminations du gouvernement, aura de grands avantages sur ses prédécesseurs, s'il a assez de génie et de talents pour les voir et pour en tirer parti. D'abord, cette banqueroute partielle, à laquelle son prédécesseur s'était vu forcé, qui est certainement ce à quoi il doit sa place, qu'il a bien en quelque sorte pris l'engagement de révoquer, mais qu'il n'a point encore révoquée, qu'il ne lui est possible de révoquer, qu'autant que les états généraux lui en fourniront les moyens, serait un si grand mal pour un si grand nombre d'individus, qu'il n'est rien qu'on ne puisse les porter à sacrifier pour la prévenir. Quel est en effet l'homme assez borné pour ne pas sentir que cette banqueroute partielle entraînerait nécessairement une générale, et que le roi finirait par être forcé de mettre *solvit* à tous ses engagements ? Peut-on se dissimuler que par ce moyen et d'un trait de plume le gouvernement se procurerait la plus grande aisance, que rien ne le gênerait dans ses opérations, que rien ne l'empêcherait de faire dans les parlements et dans l'organisation intérieure du royaume tous les changements qu'il jugerait convenables ? Et que cependant le roi n'a qu'à le vouloir d'une volonté ferme, pour que rien ne puisse l'empêcher de l'exécuter ? Que toutes les plaintes, tous les murmures, toutes les remontrances seraient inutiles, et que même il y aurait beaucoup de gens, qui, prévoyant qu'une fois la secousse passée les choses n'en iraient que mieux, bien loin de s'opposer à cette mesure, concourraient plutôt à son exécution ? Je le demande : peut-on se persuader que dans de pareilles circonstances les réclamations du parlement, celles de la noblesse et du clergé, seront entendues, ou que du moins elles feront assez d'impression sur la nation pour l'engager à se joindre à eux dans l'opposition, qu'ils seraient tentés de faire aux mesures du gouvernement ? A cette force, que Mr Necker peut tirer des fausses mesures de son prédécesseur, se joint celle, que lui a mérité son désintéressement, sa vertu, son courage, et la fermeté, avec laquelle on est parfaitement sûr, qu'il s'opposera à toute dépense inutile, à toutes les déprédations des subalternes. Paris et les provinces ont retenti des mêmes acclamations, lorsqu'il a été rappelé au ministère, et s'il sait ménager cette favorable opinion, je ne doute pas qu'il n'eût un très-grand ascendant dans les états généraux, et qu'il ne puisse résulter un très-grand bien de ses opérations ; mais pour cela, il faut qu'il renonce à son ancien système d'illusion, qu'il ne prétende plus que ses retranchements, l'ordre, l'économie peuvent suppléer à tout, que montrant à la nation l'état au vrai de ses affaires, il l'engage à consentir à une levée d'impôts, équivalente à ses besoins, destinant, ce qu'il pourra épargner par ses économies et par ses arrangements, à se mettre en état d'opérer dans la nature et l'assiette de l'impôt les changements nécessaires. S'il suit cette marche, s'il consolide ses assemblées provinciales auxquelles on avait pensé avant lui, mais qui lui doivent leur première existence ; si, rectifiant ses principes sur ces assemblées, il en fait nommer les membres par les propriétaires des terres : il fera à la France les plus grands biens, et quand il n'achèverait pas l'édifice, il le rendrait si facile à ses successeurs que ce serait toujours à lui, qu'on en aurait l'obligation.

Au fait, si la France ne jouit pas de ce degré de force et de puissance que sa population et la fertilité de son sol semblerait devoir lui donner, ce n'est point, comme on l'imagine communément, la mauvaise administration de ses finances, qu'on doit en accuser. Peut-être, si on l'examinait attentivement, trouverait-on, que sous d'autres formes et par d'autres motifs, il y a autant de dissipation dans les finances de l'Angleterre, que dans celles de la France ; ce qui fait, que l'individu en France est accablé par un impôt qui n'est cependant qu'à peu près le tiers de celui, que paye un Anglais sans en être incommodé ; c'est cette foule de charges de places vénales qui arrachent à l'agriculture, à l'industrie et au commerce les capitaux, qui devraient être employés à les faire prospérer. On serait effrayé, si l'on calculait tout le mal que, pour se procurer quelques petites ressources, on a fait par là au royaume. Jusqu'au moment où toutes les charges, toutes les places vénales seront abolies, ou par cela même l'argent sera rappelé à sa véritable destination, la France sera bien éloignée de pouvoir prétendre au rôle, auquel la nature semblait l'avoir destinée ; et cependant telle est la force des préjugés et de l'habitude, que ce ne sera qu'autant que les assemblées provinciales

auront pris une grande consistance, qu'il se sera formé dans leur sein un grand nombre d'hommes éclairés, et qu'elles auront fait naître une sorte de patriotisme et d'esprit public, que le ministre, qui aura conçu le projet d'une réforme aussi importante, pourra espérer de réussir et de faire taire toutes les réclamations, que l'intérêt personnel du moment ne manquera pas d'élever.

Mr Necker a-t-il assez de génie pour avoir conçu cette idée, qui, quoiqu'infiniment simple, n'a point encore été assez développée et n'est point assez généralement répandue pour avoir fait une sorte d'impression. Je l'ignore : mais j'avoue, que soit, que je me rappelle nos conversations, soit, que je médite sur ses ouvrages, je ne puis me le persuader, et que les principes qu'il a établis dans son fameux livre sur les finances, me paraissent bien plus tenir aux préjugés et aux vues étroites d'un banquier et d'un négociant, qu'aux vues étendues d'un homme d'état. On peut donc craindre, tant en se rappelant l'ancienne conduite de Mr Necker, qu'en réfléchissant sur ses principes, qu'il ne se trouve fort au dessous de la tâche, qui lui est imposée et, que bien loin de rétablir les affaires de la France, il ne détruise sa réputation. Il est cependant une considération qui doit rassurer : Mr Necker a tant de désintéressements, tant d'énergie dans le caractère, il est si éloigné de se permettre une injustice ; l'ordre, l'économie et la règle sont de si grands biens, que peut être ces vertus suffiront-elles seules pour suppléer à ce qui lui manque du côté du génie et des talents. C'est par l'effet de ses vertus que les erreurs de sa première administration ont été couvertes, et j'aime à croire, qu'elles couvriront de même celles que son défaut de lumières pourra lui faire commettre. Pour dire le vrai, peut être a-t-on plus besoin dans ce moment pour ministre des finances d'un homme vertueux, que d'un homme de génie ; si cela est, on ne pouvait pas mieux choisir, et je suis très porté à croire, que si Mr Necker, après être resté longtemps dans le ministère, est succédé par un homme de génie, celui-ci trouvera les routes tellement aplanies, qu'il n'hésitera pas à entreprendre des changements, qui aujourd'hui pourraient paraître difficiles et dangereux.

Je relis ma lettre, Mr le comte, et je suis effrayé de sa longueur ; quand j'ai l'honneur d'écrire à v. E., je me livre à mes idées, mon imagination s'exalte, ma plume court, et j'oublie que je vous parle sur des matières que vous entendez beaucoup mieux que moi. J'espère cependant que v. E. me pardonnera des réflexions que le moment a fait naître, et qui se sont étendues et multipliées sous ma plume sans que je m'en sois aperçu.

[Archives Vorontsov, vol. 29, p. 59]

\*

**LETTRE**  
**A UN**  
**SEIGNEUR ETRANGER,**  
**SUR**  
**LA POSITION ACTUELLE DE LA FRANCE,**  
**RELATIVEMENT AUX AUTRES ETATS DE L'EUROPE**

**PAR FRANCOIS PIERRE PICTET**  
**CITOYEN DE GENEVE**

Peu sentent leur état : leurs esprits égarés  
De ce grand changement sont encore enivrés.  
Le plus vil citoyen, dans sa bassesse extrême,  
Ayant chassé les rois, pense être roi lui-même.  
Voltaire, Brutus, Acte I Scène IV.

**A LONDRES**  
**CHEZ HOOKHAM ET CARPENTER, BOND STREET**  
**MDCCXCIII**

MONSIEUR LE COMTE,

Il y a plus d'un an que je desire d'écrire à votre Excellence ; j'aurais dû le faire, cent fois j'en ai formé le projet ; mais livré sans cesse à de nouvelles inquietudes, tourmenté par des craintes toujours renaissantes, trompé dans mon espoir, il m'a été impossible de trouver cet instant de calme et de tranquillité, qui m'aurait été nécessaire pour débrouiller mes idées... Le pourrai je mieux aujourd'hui ? je ne le sais pas ; mais du moins j'aurai rempli un devoir, et je connois trop la façon de penser de votre Excellence, pour ne pas me flatter qu'elle daignera excuser les incoherences qui pourront échapper à ma douleur.

Ah, Monsieur le comte ! Dans quel siècle sommes nous appelés à vivre ? et quand nous admirions combien il avoit été fertile en événemens importants et extraordinaires, quand nous félicitions les historiens futurs qui auroient à le décrire, pouvions nous imaginer qu'il se termineroit par une catastrophe, dont le pinceau même de Tacite ne pourroit exprimer l'horreur ?

Vous rappelez vous, Monsieur le comte, combien de fois en parlant des troubles de Genève, vous m'avez fait la guerre sur la vivacité avec laquelle je prenois le parti de nos magistrats, et sur le profond mepris que m'inspiroient les démagogues qui conduisoient notre bourgeoisie ? Je sais bien que ce n'étoit qu'un badinage ; et votre Excellence est trop éclairée pour avoir jamais pû imaginer qu'une démocratie pure put convenir ou même subsister, quelque borné que fut l'Etat où l'on voudroit l'introduire... Mais c'est peut-être ici une de ces matieres sur lesquelles la plaisanterie est dangereuse... Les hommes, en général, sont si ignorans, leurs passions, leur amour propre surtout, saisit avec tant d'avidité tous les paradoxes qui le flattent, que les gens sensés et instruits doivent peser scrupuleusement tout ce qu'ils se permettent de dire sur un sujet à l'égard duquel chacun se croit en état d'avoir un avis, et dont si peu de gens connoissent les véritables principes.

Qu'ils sont coupables, Monsieur le comte, ceux qui, soit par enthousiasme, soit pour satisfaire leur amour propre et leur orgueil, n'ont pas craint de présenter à la multitude le leurre le plus fait pour l'enflammer et la séduire ; qui, pour parvenir à leur but, l'ont conduite, par degrés, de crimes en crimes et d'atrocités en atrocités ! Qu'ils sont coupables ces chefs de l'état, ces nobles, qui n'ont pas sù juger ce que les circonstances exigeoient d'eux ; qui, par un attachement pueril à des privilèges illusoires, ont fourni aux factieux les armes dont ceux ci les ont accablés ! Que pensera la posterité, quand elle apprendra qu'il ne s'est pas trouvé parmi eux un homme d'un caractère assez élevé, ayant assez de courage et de considération personnelle, pour pouvoir avec quelqu'apparence de succès, se mettre à la tête des mécontents, les réunir, et s'opposer à tems à cette désorganisation générale, qui chaque jour a fait de nouveaux progrès, et dont dès le premier moment on a dû prévoir les conséquences ? Qu'il est coupable surtout, ce ministre pétri de vanité et de petitesse, dont la conduite équivoque pourroit faire soupçonner les intentions, si d'ailleurs on ne connoissoit pas son caractère ! Fier d'un désintéressement que l'état brillant de sa fortune rendoit fort peu difficile, il a pû croire qu'avec des phrases il gouverneroit une assemblée dont les membres lui étoient absolument étrangers, et il a négligé cette foule de moyens que lui donnoit sa place pour s'y assurer une majorité\*. Trop plein de lui-même pour avoir de la prévoyance et n'ayant aucun des talents qui caractérisent l'homme d'état, il

\*Que M. Necker ne dise pas, que sa vertu et sa délicatesse ne lui permettoient pas de se servir de pareils moyens ; qu'ils n'étoient pas faits pour un homme comme lui. Je lui demande, si M. Pitt se trouvoit dans le cas de disposer de quelques millions, et qu'il les employât à faire consentir les Irlandois à un acte d'union tel que celui qui fait de l'Ecosse et de l'Angleterre un seul et même royaume ; pense t'il qu'il se manqueroit à lui même en les employant à cet usage ? Il faut savoir que les vertus d'un chartreux ne sont pas celles d'un homme d'état.

n'a pas senti que son compte rendu, son livre sur les finances, ses disputes avec M. de Calonne, et les fausses démarches de ses prédécesseurs avoient excité une telle agitation, que le seul moyen de prévenir une subversion totale étoit de prendre un parti décidé, de s'y tenir, de le suivre, et de savoir se faire obéir. Tenant au contraire uniquement à sa place, il n'a pas même sù voir le moment où il ne restoit de ressources pour sauver la monarchie, que d'engager son maître à quitter Versailles, pour se mettre à la tête de ce qui lui restoit de sujets fidèles, et en imposer aux factieux.

Si les depredations, les incendies, les massacres, qui se sont déjà commis, si ceux qui se commettent encore rendent exécrables à nos yeux ces différentes descriptions de personnes ; quel sera le jugement qu'en portera la posterité ? Il ne faut pas se faire illusion, ce ne sera qu'après la révolution, et lorsque la France aura repris un état quelconque, que l'on pourra calculer les effets physiques et moraux qui en résulteront pour ce royaume... Quelqu'affreux que soient les maux actuels, ils ne sont rien en comparaison de ceux qu'amèneront à leur suite la ruine du commerce, la perte des colonies, l'annihilation des assignats, et la banqueroute générale... Pour ceux qui ont étudié l'économie politique, et qui savent que la quotité des capitaux employés à alimenter l'industrie détermine nécessairement la quantité de la population, il est évident que celle de la France souffrira une diminution considérable ; et quoiqu'il soit impossible de déterminer, même par approximation, jusqu'où cela pourra aller, je ne crois point exagérer en affirmant, que si dans dix ans on en faisoit le dénombrement, à peine y trouveroit on de seize à dix huit millions d'habitans.

Il est bien des gens, et peut être votre Excellence elle même, n'est elle pas éloignée de ce sentiment, qui regardent ma malheureuse patrie comme la source empoisonnée, d'où se sont repandus les déplorables systèmes qui aujourd'hui font les malheurs de l'Europe ; et je ne saurois disconvenir que les disputes politiques dont Genève a été agitée depuis le commencement du siècle ; et la circonstance de la guerre d'Amérique n'aient pû hater le moment d'une explosion que des circonstances tout autrement prepondérantes rendoient, selon moi, inevitable... Mais j'avoue que ce n'est pas sans une sorte d'indignation que j'entens accuser les Genevois d'avoir favorisé la révolution et d'en avoir été les apôtres.

Sans doute les Clavière, les Bidderman, les Grenus, et quelques autres Genevois de leur trempe, aujourd'hui ou chefs de la révolution, ou ses plus ardens satellites, peuvent être regardés comme y ayant contribué de tout leur pouvoir. Bannis de Genève en 1782, trop généralement méprisés pour avoir osé y reparoitre, n'y ayant reparu que pour en être chassés par ce mépris qu'ils craignoient, ils ont trouvé dans la révolution un moyen de jouer un rôle et une arme dont ils pouvoient se servir pour se venger de tous les citoyens honnêtes qu'ils regardent comme leurs ennemis personnels. Je ne fais aucun doute que ce ne soit à eux que nous devons les dangers qui nous menacent, et j'ai bien peur que leur rage ne puisse être assouvie, qu'autant qu'ils auront vû se renouveler parmi nous les scènes dont Avignon et le Comtat ont donné l'affreux spectacle\*. Mais si l'on en excepte ces monstres, quelques individus qu'ils ont séduits, et quelques malheureux de la lie du peuple, il n'est aujourd'hui aucun Genevois qui n'apprécie la révolution ; et je crois pouvoir assurer Votre Excellence que tout ce que

\*Ce ne sont pas seulement ceux des Genevois qui avouent hautement leurs intentions perverses qu'il faut vouer à l'exécration publique. Il en est d'autres, trop connus pour qu'il soit besoin de les nommer [tels que les Chauvet, les Dumont, les Reybaz, les Duroveray] qui ne méritent pas moins de mépris. Apôtres de la révolution dans son origine, ils ne rougirent point d'être les coopérateurs du trop fameux Mirabeau, et de ce Clavière dont ils ont été les dupes : c'est à eux, c'est à leurs réclamations contre l'arrangement de 1789, que Genève doit ses malheurs actuels. Ils peuvent dissimuler leurs principes, mais ils n'en ont point changé, et malgré tous leurs efforts, l'observateur attentif les démêle au travers du masque hypocrite dont ils se couvrent.

nous avons de vrais patriotes, toutes nos anciennes familles, et la majorité même de ceux qu'on vient d'aggreger à la République n'ont jamais varié dans le jugement qu'ils en ont porté.

Si dans ce moment de crise on étoit assez tranquille pour pouvoir s'occuper des causes de la révolution, peut être en trouveroit on auxquelles il ne paroît pas qu'on ait fait attention.

On nous parle du progrès des lumieres et de la corruption des mœurs, de l'abatardissement des ames et des caractères, de l'insolence des gens en place, du gaspillage de la cour et des ministres, des fautes énormes et des fausses demarches de ces derniers, et, quoique je ne puisse nier que toutes ces circonstances reunies n'aient pû contribuer à accélérer le moment de l'explosion ; j'ose croire qu'aux yeux de l'observateur attentif, il est d'autres causes majeures, qui, depuis bien plus longtems qu'on ne l'imagine, tendent à amener cette revolution, dont le règne de Louis XIV, la regence du duc d'Orléans, le règne de Louis XV et les écrivains qu'il a produits, n'ont fait que hâter le moment en augmentant ce vide et ce derangement dans les finances qui a rendu indispensable l'Assemblée des Etats Généraux.

Si j'étois appelé à développer cette idée, il me semble que je trouverois, d'abord, dans l'invention de l'imprimerie et dans les consequences qui en sont necessairement resultées ; ensuite dans la venalité des charges, dans les obstacles qu'elle a mis au développement de l'industrie et aux progrès du commerce, dans le caractère qu'elle a donné à la nation, dans le mur de séparation qu'elle a élevé entre les nobles et le Tiers-Etat, les veritables causes d'une révolution dont l'histoire ne fournit aucun exemple ; et dont, si l'on n'y prend garde, les consequences menacent d'être funestes à toutes les nations, chez lesquelles les demagogues democrates ont plus de moyens qu'on ne l'imagine, pour porter et faire prévaloir leurs maximes.

Ce n'est pas le moment d'approfondir des recherches sur lesquelles, cependant, il me seroit bien doux d'avoir quelques heures de conversation avec un homme aussi éclairé que votre Excellence, ne fut-ce que pour rectifier mes idées : mais puis qu'enfin on ne peut empecher que ce qui est ne soit arrivé ; puisque malgré soi, on est ramené à reflechir sur l'état actuel des choses, et sur les moyens possibles d'arreter les progrès du mal, que ne donnerois-je pas pour savoir ce qu'en pense votre Excellence ; surtout dans cet instant, où les malheurs de la campagne et les victoires du General Dumourier, semblent laisser le champ libre à la fougue impetueuse, à l'ambition et au fanatisme des membres de la Convention Nationale.

Il me sieroit mal, Monsieur le comte, de chercher à penetrer la cause de ces malheurs. C'est votre Excellence ; ce sont les ministres des differentes cours, qui peuvent seuls se faire des idées justes, sur les ressorts qui ont produit des evenemens auxquels on étoit si éloigné de s'attendre. Nous autres ignorans et qui ne jugeons des choses que sur l'apparence, nous les attribuons aux Princes François et aux personnes qui les entourent. Il nous semble que ces mêmes hommes, qui dans l'origine ne surent pas se resoudre aux sacrifices, dont l'opinion générale leur faisoit une necessité absolue ; qui, par leur opiniatreté sur la division des ordres et l'absurdité de leurs plans sur les moyens de vaincre la résistance du Tiers-Etat, fournirent des armes aux factieux ; qui, dans la decadence de leur parti se laisserent depouiller en silence, et ne connurent d'autres moyens que la fuite pour se dérober à leurs persécuteurs ; il nous semble dis-je, qu'ils ont entraîné les puissances étrangères dans de fausses demarches, en leur persuadant que, se presentant en France avec une armée formidable, elles n'éprouveroient aucune résistance ; que les villes s'empresseroient à leur ouvrir leurs portes, que les armées des factieux se disperseroient à leur approche, qu'ils auroient la gloire de délivrer le Roi et la famille Royale, et de rendre la paix à une nation qui les attendoit comme ses liberateurs. Nous nous persuadons qu'ils n'ont pas sù voir, que ce qui peut être eût été facile deux ans plutot, étoit dans ce moment devenu impossible ou impraticable.

Au moment où le Roi tenta de se delivrer de la tyrannie de ses persecuteurs, peut être en étoit il tems encore. Si à cette époque les Princes fussent entrés dans le Royaume, il est possible que seuls et sans secours, ils eussent pû effectuer un changement. Mais depuis l'évenement du dixième d'Août, depuis

que les Jacobins ont anéanti tous leurs ennemis ; qu'ils ont reuni dans leurs mains toutes les forces du Royaume, et qu'ils peuvent en disposer sans obstacles contre les ennemis du dehors, la France ne peut plus être attaquée que pié à pié et par une marche regulière : ce ne sera plus qu'en s'établissant solidement sur les frontieres, et en s'emparant l'une après l'autre des places fortes qu'on pourra donner un appui solide à cette foule d'hommes qui, flottant entre l'esperance et la crainte, tremblent de se declarer et attendent pour le faire qu'on ait acquis une prépondérance fixe et certaine dans le Royaume.

Quelque puisse être la réalité de ces idées, ce n'est pas ce qu'il s'agit d'examiner dans ce moment : mais je supplie votre Excellence de me permettre de m'arrêter quelques instans sur l'état actuel des choses, et sur les projets ambitieux, qui, quoiqu'ils en puissent dire, occupent actuellement les chefs du parti démocratique.

Dégouté, comme le doit être le roi de Prusse, des suites d'une guerre dans laquelle il a vû périr près de la moitié de son armée, peut-être pourroit il être tenté de prêter l'oreille aux insinuations de la Convention Nationale, qui, l'on n'en sauroit douter, ne laissera rien d'intenté, pour le determiner, soit à une alliance avec la France, soit à une paix particuliere et à une neutralité absolue. Mais si les funestes revers de cette campagne ; et les progrès rapides du général Dumourier, peuvent donner une sorte de poids à de pareilles insinuations, il me semble d'une autre coté que le cabinet de Berlin a des raisons tout autrement fortes pour s'y refuser. J'ose même croire, qu'en examinant d'un œil attentif, quelle a été jusqu'à present la conduite des chefs du parti républicain ; quels sont leurs principes et leurs maximes ; quelle est leur position et ce qu'elle exige d'eux : il n'y aura personne qui ne convienne, qu'ils sont par état, par nature et par essence les ennemis necessaires de tous les gouvernemens de l'Europe. L'interêt donc le plus essentiel de toutes les puissances ; celui auquel toutes les autres considerations doivent céder, est, sinon de les subjuguier et de les detruire, ce qui peut-être aujourd'hui est devenu difficile, du moins de les comprimer dans les limites de la France, de leur oter le moyen de se repandre au dehors, et d'attendre tranquillement le moment où leurs divisions intestines ameneront un changement dans l'opinion générale, et feront desirer à la nation de revenir à ses anciennes maximes.

Quelqu'horreur que puissent inspirer les chefs du parti republicain, il faut convenir qu'ils ont montré une grande habileté ; et si, remontant à l'epoque de l'ouverture des Etats Généraux, je les suivois jusqu'au moment actuel ; si je montrois comment ils ont sù faire servir à leurs vues particulieres, les vues et les interêts de tous les partis, avec quel art ils ont sù tirer avantage des évènements, les preparer et les faire naitre ; certainement ce tableau pourroit donner à votre Excellence de nouvelles raisons de les detester ; mais vous conviendriez qu'ils ont eû constamment un plan suivi, dont rien n'a jamais pû les detourner et vous sentiriez que de pareils hommes ne se manqueront pas à eux-mêmes ; que ce ne seront pas des paroles, des promesses, des engagements et des traités, qui pourront les retenir ; que leur devise sera constamment que tout s'abîme, pourvû que nous et les autres, nous surnagions sur les débris.

Sans entrer dans tous ces détails, il suffit de jeter un coup d'œil sur l'état actuel des taxes et du revenu ; sur le derangement des finances, l'immensité des engagements ; le factice des moyens, les depenses enormes d'une guerre qui de tous les points de la frontière menace de se porter aux extremités de l'Europe ; et sur la necessité indispensable de faire subsister une multitude d'individus, dont un très grand nombre manque de travail, dont un plus grand nombre encore en a perdu le gout, l'habitude et la volonté. Il suffit, dis-je, de jeter un coup d'œil sur ces differens objets, pour juger de ce que la position des chefs du parti democratique exige d'eux ; et par ce qu'elle leur a fait faire jusqu'apresent, on peut juger de ce qu'elle leur fera faire à l'avenir.

Au commencement de la revolution, à cette epoque fameuse du soulèvement de Paris et des provinces ; où quelques jours suffirent pour faire prendre les armes à tout le royaume, il fut aisé à des

hommes, qui sans doute avoient formé leur plan avant même l'ouverture des Etats Généraux, il leur fut aisé, dis-je, de s'apercevoir que le peuple étoit devenu le maître, qu'en flattant ses passions, qu'en exaltant les têtes, qu'en les faisant flotter continuellement entre l'espérance et la crainte, il n'étoit rien qu'on ne pût lui faire entreprendre... Ils cherchèrent donc d'abord à détruire dans les troupes de ligne la subordination et le respect pour les supérieurs ; à inspirer au peuple la haine la plus violente, non pas contre la royauté et la personne du roi ; l'entreprise eût été prématurée ; mais contre ceux dont il étoit entouré ; contre le clergé, la noblesse, les magistrats, les possesseurs des fiefs ; en un mot contre tous les individus, auxquels, jusqu'alors on avoit montré de la considération et du respect.

On les représenta sous les couleurs les plus odieuses, comme étant les auteurs de tous les abus, les causes de tous les malheurs de la nation, dont on se permit les peintures les plus exagérées ; et ce fut sans doute pour donner quelque ombre de vraisemblance à ce tableau, et pour s'assurer la confiance du peuple, qu'une des premières opérations de l'assemblée constituante, fut d'abolir comme intolérables et oppressives, la gabelle, les aides, et un très grand nombre d'autres taxes, qui sans doute pouvoient être mal choisies ; mais qu'un gouvernement sage et qui auroit agi d'après des principes réfléchis se seroit bien gardé de supprimer avant d'avoir pourvu préalablement à leur remplacement.

Il falloit cependant pourvoir aux nécessités du moment, qui chaque jour devenoient plus urgentes. Non seulement il falloit organiser et armer à grands frais cette multitude de gardes nationales ; non seulement il falloit les payer et les faire subsister dès qu'on les mettoit en action ; non seulement pour attacher au nouvel ordre des choses un très grand nombre de gens, on avoit crû devoir morceler les autorités et en multiplier les agens ; mais encore la crainte de voir tous les gens à argent se déclarer contre la révolution, la certitude de se les attacher en flattant leur cupidité, avoit fait prendre la résolution de remplir tous les engagements ; les dettes de l'état avoient été déclarées dettes de la nation ; la propriété des créanciers avoit été mise sous la sauvegarde de la loyauté nationale ; et il étoit instant de prendre quelques mesures qui parussent donner de la consistance à des promesses qui, sans cela, eussent pû paroître illusoire.

C'est à ces vues, on n'en sauroit douter, qu'il faut attribuer les fameux décrets, qui déclarent biens nationaux les domaines royaux et les propriétés du clergé, ainsi que la création des assignats, et quelques autres mesures de finance qui furent prises à cette époque. De même, c'est au désir de donner au peuple une sorte de soulagement momentané, et de lui fournir de nouvelles raisons de s'enflammer contre les propriétaires, qu'il faut rapporter l'abolition des droits féodaux, la connivence scandaleuse, le support même qu'ont éprouvé ceux qui ont refusé de payer quelques uns de ces droits qui avoient été déclarés rachetables ; et enfin les décrets infâmes qui, en supprimant cette dernière clause, ont complété la ruine des propriétaires de fiefs. Je ne suivrai point les chefs du parti républicain dans les moyens qu'ils ont employés pour entretenir l'effervescence du peuple et pour la porter à son comble. Je ne dirai rien des dévastations, des incendies et des massacres, excités dans la vue d'obliger les propriétaires à abandonner le royaume, dont les auteurs toujours impunis et encouragés, jouissent aujourd'hui d'une considération scandaleuse... Je me tairai même sur l'affaire d'Avignon, qui a fait voir jusqu'où l'homme pouvoit aller, quand une fois il avoit perdu de vue les principes de la morale. Mais, m'arrêtant principalement sur ce qui regarde les finances, je prierai votre Excellence de suivre, avec moi, les différentes mesures que la nécessité de suppléer au déficit dans le revenu leur a arrachées les une après les autres.

Les assignats établis ; les domaines Royaux et les biens du clergé mis en vente, on ne tarda pas à s'apercevoir que, quoiqu'on eût fait pour en forcer la valeur, cette ressource seroit bien insuffisante pour faire face à des besoins qui, sans cesse croissans, rendoient incalculable la masse des assignats qu'on seroit obligé de livrer à la circulation, et il fallut imaginer de nouveaux expédiens.

En décrétant la vente des biens nationaux, on avoit réservé les forêts qu'on avoit regardées comme importantes à conserver. En dépouillant le clergé, en lui donnant une nouvelle constitution, on avoit

crû devoir accorder des pensions aux ecclésiastiques dont on supprimoit les bénéfices ; et à cette foule d'individus des deux sexes que la suppression des monastères avoit rendus à la société. Ces pensions étoient bien modiques, et à juste titre ont pouvoit les appeler alimentaires. Elles avoient été déclarées dettes de l'état ; mais leur masse reunie faisoit un objet important ; et comme le besoin avoit fait déterminer l'alienation des forêts, il fit disparoître l'odieux de l'injustice : on imagina des sermens auxquels l'honneur et la conscience se refusoient également ; les prêtres non-jureurs furent qualifiés de refractaires ; chassés de leurs benefices, poursuivis par la calomnie, et après leur avoir fait souffrir toutes les espèces d'outrages ; après avoir armé contr'eux les bras de tous les brigands ; après les avoir placés entre l'expatriation et la mort, on ne s'en est pas tenu à la suppression totale de leurs pensions, decretée déjà depuis longtems ; mais pas un dernier acte de barbarie dont les annales de la tyrannie ne fournissent aucun exemple, on vient de déclarer confisquées et acquises à la nation les propriétés que ces malheureux exilés avoient été forcés d'abandonner.

Tels sont quelques uns des moyens, que les chefs du parti républicain n'ont pas rougi d'employer, pour remplir la double vue d'avoir un grand nombre de places dont ils pussent disposer en faveur de leurs satellites, et de se procurer un nouveau fonds disponible, qui pût reculer le moment où de nouvelles émissions d'assignats deviendroient impraticables.

Il est un autre point de vue sous lequel il faut considérer les chefs du parti républicain, qui peint d'une manière encore plus frappante ce dont ils sont capables, et ce qu'il faut en attendre pour l'avenir : c'est leur conduite relativement à tous ceux qu'ils ont designés sous le nom général d'Aristocrates.

Observons d'abord qu'ils ont compris sous cette dénomination, non seulement cette partie de la nation qui pouvoit être considérée comme intéressée au maintien de l'ancien regime ; non seulement tous ceux qui tenoient à la cour, aux ministres et aux magistrats ; non seulement cette partie de la noblesse qui vouloit absolument faire un corps distinct et séparé du reste de la nation ; mais encore, tous ceux qui, choqués des abus et en desirant sincerement la reforme, sentoient cependant l'importance de laisser assez d'influence au pouvoir exécutif pour faire respecter les loix et maintenir l'ordre et la tranquillité dans l'état ; et même ces speculateurs qui, guidés par des idées metaphysiques d'une perfection imaginaire, avoient crû à la verité constituer une monarchie limitée, et n'avoient fait dans la realité qu'un code d'anarchie et de licence. Et n'oublions pas, qu'après avoir soulevé le peuple contre les veritables aristocrates, ils ont eû l'art de faire envisager comme tels les personnes modérées ; et qu'enfin leurs dernieres victimes ont été ces enthousiastes, qui avoient dominé l'Assemblée Constituante, dont ils avoient dicté les démarches, et qui cependant, inscrits sur leurs tablettes fatales, n'ont eû d'autre ressource pour se dérober aux fers de leurs assassins que celle d'un exil volontaire.

En méditant sur les motifs qui ont pû leur dicter cette conduite, il est impossible de se dissimuler, que depuis le premier instant de la révolution, leur projet n'ait été de se défaire graduellement de tout ce qui n'étoit pas dans leur dépendance absolue ; qu'ils ont désiré que l'émigration fut aussi forte qu'il seroit possible, et qu'ils n'ont rien negligé pour y parvenir.

S'ils se fussent contentés de depouiller la noblesse de ses privilèges ; si, après l'abolition des droits feudaux, des titres et des armoiries, ils l'eussent laissé languir dans l'obscurité et dans la retraite ; en un mot, s'ils ne l'eussent pas mise à chaque instant dans le cas de craindre pour sa sûreté personnelle ; il y auroit eû sans doute quelques individus qui auroient quitté le Royaume, mais on ne sauroit douter que la grande majorité de cette foule de François, qui errent aujourd'hui dans toute l'Europe, ne fut restée tranquille sur ses foyers. Les evenemens ont prouvé que la noblesse française étoit bien éloignée de cette énergie de caractère, que montra la noblesse angloise sous le règne de Charles premier. Mais la soumission de la noblesse, du militaire et de la marine n'étoit pas ce qui convenoit aux chefs du parti républicain : pour satisfaire l'avidité de leurs satellites, il falloit que tout ce qui occupoit des places fut obligé de les abandonner. Pour avoir des fonds disponibles, et pour être en état d'émettre

sans cesse de nouveaux assignats, il falloit que l'émigration fut générale. De là ces decrets atroces, qui prononcent la confiscation des biens des émigrans, et qui déclarent émigrans les François de tout sexe et de tout age, qui se trouvent dans l'étranger, quelque soit le pays qu'ils habitent, quelque soit la conduite qu'ils y tiennent\*. Si jamais on a un état un peu exact du nombre et de la valeur des biens confisqués, on sera surpris de la masse énorme de capitaux, que cette opération met entre leurs mains, dont j'ai peine à croire que l'on se fasse une idée.

Pour y parvenir, et pour se débarrasser de ceux des amis de la constitution, qui s'étoient apperçus trop tard de la trop grande extension qu'ils avoient donnée à leurs principes, et du danger des moyens dont ils s'étoient servis pour les faire prévaloir, la guerre étoit nécessaire aux chefs du parti républicain, et il me paroît évident qu'ils en sont les véritables auteurs. Sans doute elle étoit désirée par le parti des princes et des émigrans, qui la regardoient comme devant engager les puissances étrangères dans leur cause. Il est possible que le Roi la desirat, comme un moyen de se tirer de l'oppression. Mais votre Excellence sait mieux que moi à quel point alloit la répugnance du cabinet de Vienne, et par quelles manœuvres les Jacobins parvinrent à donner au Roi des ministres qui leur étoient devoués, et à faire déclarer et commencer cette guerre. Peut être les constitutionnaires, se voyant le jouet des Jacobins, et s'apercevant que l'ascendant que ceux-ci avoient sur la populace faisoit prevaloir toutes leurs mesures, espérèrent-ils que, placés à la tête des armées, la guerre leur fourniroit quelque moyen de reprendre la supériorité. Mais, si telles ont été leurs vues, à quel point n'ont-ils pas été trompés ? L'événement a fait voir que les Républicains avoient seuls un véritable intérêt à vouloir la guerre, et qu'eux seuls en ont retiré tous les avantages... Par quels moyens ? Je n'entreprendrai pas de les decrire. Toutes ces horreurs sont connues. Je me bornerai à considerer les républicains dans ce moment, où, parvenus au faite de la grandeur, tous leurs antagonistes sont dispersés, où rien ne leur résiste ; où ils parlent en maîtres, et semblent prêts à dicter des loix. J'examinerai ce que leur position exige d'eux, et quelle est la conduite dont elle leur impose imperieusement la nécessité.

Il est impossible que les chefs du parti républicain ne jettent pas quelquefois les yeux sur leurs moyens. Ils ne peuvent se dissimuler que si le peuple s'est exalté, si, sous leur conduite, il n'est aucune espèce d'atrocité qu'il ne se soit empressé de commettre, tout cela est la suite de l'idée de sa souveraineté dont on a eû soin de le bercer ; de ce que, sous le nom de liberté et d'égalité, on lui a fait regarder la licence la plus effrenée comme son droit ; de ce qu'enfin on est parvenu à lui donner les idées les plus fausses de tous les individus qui avoient quelque supériorité sur lui ; à lui faire envisager leurs propriétés comme des vols, leurs jouissances, leur education même, comme des biens qu'ils ne se procurent qu'en l'accablant et en augmentant continuellement sa misère.

C'est au moyen des clubs et des sociétés politiques que ces idées se sont propagées ; c'est au moyen de ce nombre innombrable de leurs affiliés, qu'ils ont placés dans les départements, dans les districts, dans les municipalités, dans les tribunaux, à l'armée et dans la marine, qu'elles se sont répandues et qu'elles ont pris de la consistance. Jusqu'apresent tout a été selon leurs vues ; non seulement parcequ'en effet on a procuré au peuple quelques avantages réels ; non seulement parceque les plaintes des ministres des finances n'ont jamais obtenu qu'on se fit une affaire de forcer le payement des taxes conservées ou rétablies ; non seulement parceque dans toute l'étendue du Royaume le crime s'est commis impunément, que les coupables ont été protégés, encouragés, honorés même du titre de patriotes ; non seulement parceque la nécessité d'avoir des armées a fourni l'occasion de se

\*Il faut cependant convenir qu'ils ont excepté de la proscription générale, les enfans au dessous de l'age de 14 ans qui rentrant en France à cette époque et y demeurant, obtiennent un quart de la fortune de leurs pères. Il est encore quelques autres exceptions, mais qui ne sont d'aucune importance. On ne se permettra aucune réflexion sur l'exception relative aux enfans, plus barbare encore, s'il est possible, que le décret de la proscription générale.

debarrasser des têtes les plus exaltées et des hommes les plus dangereux ; mais encore et principalement, parcequ' jusqu'à ce moment, il s'est constamment trouvé des victimes à poursuivre et des crimes à commettre ; parcequ'on a toujours pû faire envisager certains individus ou certaines classes d'individus comme les perturbateurs du repos public, et que par là on a toujours pû faire attendre au peuple, avec quelque patience, que la dispersion et l'extirpation de ses ennemis, le laissassent enfin jouir de cette beatitude que la liberté et l'égalité doivent finir par lui procurer.

Mais enfin les Républicains sont les maîtres, la souveraineté du peuple est reconnue. On a sous le nom de république la démocratie la plus complete qui ait jamais encore existé ; l'exil, la prison, la proscription, et la mort, ont imposé silence à toutes les reclamations ; dans cet état des choses, quels moyens reste t'il aux chefs du parti pour conserver leur ascendant sur le peuple ? Eux-mêmes commencent à s'apercevoir des inconvéniens de l'anarchie et de la licence : les entreprises de la commune de Paris leur déplaisent ; les agitateurs les font trembler ; et peut être sont ils sur le point de sacrifier à l'indignation générale les Marats, les Robespierres, ces prédicateurs de sang et de carnage, qui pendant si longtems leur ont rendu tant et de si importans services. Supposons pour un moment la paix faite ; supposons la France déterminée à laisser tranquilles les gouvernemens qui l'entourent, et livrée simplement à ses divisions intestines. Peuvent ils se dissimuler qu'ils sont entourés d'une multitude immense, qui, n'étant plus détournée par d'autres objets, leur demanderoit ce bonheur et ces jouissances qu'ils lui promettent depuis si longtems ?... Ignorent-ils qu'ils ont à créer une constitution, à donner des loix à un peuple, à qui l'on a persuadé, qu'il n'en est de legitimes et d'obligatoires qu'autant qu'il les approuve et qu'elles lui conviennent, que la sanction des loix est un de ses droits, un droit imprescriptible et inaliénable ? Ne savent ils pas qu'il s'élèveroit autant de nouvelles factions qu'il y auroit d'hommes à portée de flatter et de corrompre le peuple, que ces nouveaux demagogues n'auroient d'autre moyen d'acquérir de la popularité que d'enchérir les uns sur les autres, et qu'ainsi ils seroient entraînés avec une rapidité effrayante, et aux loix agraires, et à cette subversion générale, dont ils doivent d'autant plus craindre les suites, qu'ils connoissent par leur propre expérience la verité de ce qui a été dit du peuple, qu'il est une bête féroce, qui, une fois dechainée, se jette indifferement sur tout ce qu'elle rencontre sur son passage ?

Supposons qu'ils puissent éviter cet écueil ; supposons que la guerre se ralentissant peu à peu, se prolongeat cependant encore une année ; supposons qu'avant la pacification générale, ils fussent parvenus à mettre la dernière main et à faire accepter leur constitution ; supposons enfin, qu'assurés de leurs soldats par une forte paie, ils pussent s'en servir pour forcer le reste de la nation à l'obéissance... Que d'obstacles, que de dangers sur leur route et dans quel labyrinthe inextricable ne se trouveroient ils pas enveloppés !

Outre qu'il seroit difficile et dangereux de renvoyer tous ces gardes nationaux qui, accoutumés à l'oisiveté de la vie militaire, ne se resoudront que bien difficilement à se procurer leur subsistance par leur travail ; outre qu'ils ne pourroient les conserver, sans s'exposer aux plus violentes reclamations de la part du peuple : n'est il pas evident que la paix une fois retablie, l'état des finances et du revenu public seroit l'écueil contre lequel ils finiroient par se briser. Et quand on supposeroit que la vente des domaines royaux, des propriétés du clergé et de celles des émigrés, suffiroit pour l'extinction graduelle des assignats en circulation ; quand on supposeroit que pour diminuer le poids du fardeau, ils se determineraient enfin à déclarer la banqueroute ; quand ils résisteroient à la commotion dangereuse qu'une pareille mesure exciteroit, surtout à Paris : peut on se dissimuler que cette dernière operation ne suffiroit pas même pour égaler la recette à la depense ; et que dans un royaume où le commerce est aneanti, où les capitaux destinés à vivifier l'agriculture et les manufactures ont disparu, il seroit impossible de lever des tributs aussi forts que ceux qu'exigeroit la nature du gouvernement qu'ils

seroient forcés d'établir\* ? Peut on croire qu'ils pussent y faire consentir un peuple habitué à la licence, qui se regarde comme le souverain, et qui, ayant perdu toute idée de subordination, traite en ennemis tous ceux qui veulent l'obliger au travail et tous ceux auxquels il voit des propriétés ?

Dira t'on qu'au moyen de quelques punitions éclatantes, ils parviendroient à tout contenir : mais ne connoit on pas l'esprit militaire ? Peut-on ignorer que des soldats finissent par ne respecter que leurs officiers, qu'ils ne tarderont pas à mépriser un corps de bourgeois obscurs, qui n'en imposent ni par la naissance, ni par la fortune, ni par le rang, ni par la décoration et la pompe extérieure, et que tôt ou tard il se trouveroit dans l'armée un homme audacieux et entreprenant, qui ayant sù attacher à sa fortune un certain nombre de partisans, les traiteroit comme autrefois Cromwell traita ce parlement auquel il devoit son elevation et son crédit.

La guerre, au contraire, offre aux chefs du parti républicain l'espérance de se débarrasser de toutes ces difficultés, ou du moins d'éloigner assez le moment de la catastrophe, pour avoir le tems de pourvoir à leurs intérêts personnels.

Que l'on ne dise pas qu'avec des finances aussi délabrées, ils sont hors d'état de fournir aux frais énormes d'une guerre, qui, déjà portée en Allemagne, en Flandres et sur les frontières de l'Italie, menace de s'étendre en Suisse, en Espagne, et les obligera bientôt à tenir en action une marine considérable... Qu'on croie encore moins qu'ils manqueront d'hommes pour recruter leurs armées et pour en lever des nouvelles... Il n'est aujourd'hui que le métier de soldat qui puisse flatter l'enthousiasme d'un peuple qui se regarde comme souverain... Il n'est point de François dans ce moment qui ne se croie appelé à combattre les tyrans, à briser les fers du genre humain et à le rendre libre et heureux... Ils sont d'ailleurs deshabités des arts de la paix ; ils trouvent dans une paye très forte et dans les autres encouragemens qu'on leur donne, une maniere de vivre qui flatte leur paresse et leur orgueil. Ils ne manqueront pas de soldats, tant qu'ils auront en France des têtes exaltées, et les declamations sur la tyrannie et les tyrans sont des lieux communs sur lesquels il est si facile de faire de belles phrases, que tout porte à croire qu'il se passera encore bien du tems avant que cette exaltation ne se ralentisse.

Quant à l'argent, ils ont la ressource des assignats qui est pour eux une mine inépuisable... Tant qu'on pourra amuser le peuple par l'idée séduisante de porter dans toute l'Europe la liberté, le bonheur et la gloire du nom françois, rien ne sera si facile que d'étouffer la foible voix de quelques personnes sensées, qui s'élèveront de tems en tems, pour demander qu'on examine l'état de la nation, ses engagemens et ses ressources. Les embarras de la guerre leur serviront de prétexte pour renvoyer les recherches qui demanderoient des calculs exacts ; ils laisseront à l'imagination le soin d'apprécier leurs ressources ; ils émettront sans cesse de nouveaux assignats, sans même une altération bien sensible dans leur valeur et dans le cours des changes étrangers ; surtout, tant qu'ils conserveront à la tête des finances un homme qui, joignant la dépravation du caractère et le manque total de principes à de l'habileté et des lumieres, sache, par des coups d'autorité, forcer les banquiers à des opérations directement contraires à celles que les rapports de commerce leur demanderoient.\*\*

Il ne faut donc pas croire, Monsieur le comte, que les chefs du parti républicain puissent être arrêtés

\*Les partisans fanatiques de la démocratie seroient bien étonnés, si on leur démontreroit, comme cela est très facile, que de toutes les espèces de gouvernemens, le démocratique est le plus dispendieux, et celui où l'on peut le moins empêcher les déprédations des agens publics.

\*\*On fremiroit, si l'on connoissoit les details du despotisme, qu'exerce le Sr Claviere sur les banquiers de Paris... C'est par considération pour ceux ci à qui cette publicité pourroit devenir fatale qu'on n'en instruit pas le lecteur.

par l'embarras des finances, et c'est déjà un premier avantage très important qu'ils trouvent dans la guerre, que d'éloigner le moment où enfin il faudra en venir à une liquidation, d'avoir une occupation à donner aux esprits turbulents, un débouché pour les hommes qui manquent de travail, un moyen de se rendre nécessaires, d'accroître leur popularité, d'affermir leur crédit, et enfin de reculer cette époque si souvent promise, où tout le monde doit être heureux.

Quelques réels que soient ces avantages, ils ne sont rien en comparaison de ceux que leur imagination doit leur présenter... Suivons les dans les Pays-bas, et que votre Excellence se les représente dans ce moment où, couronnés par le succès, ils voient toutes les villes leur ouvrir leurs portes, toute la nation les recevoir comme ses libérateurs ; et enfin, qu'il me soit permis de vous le faire observer, Monsieur le comte, cet événement, est bien moins extraordinaire qu'on ne seroit tenté de l'imaginer... Les troupes françoises ne sont pas des ennemis méprisables ; l'enthousiasme, l'impétuosité suppléent chez elles à ce qui peut leur manquer du côté d'une discipline à laquelle elles se forment tous les jours... Elles ont cette confiance, qui fut presque toujours le garant de la victoire, et dans la fermentation qui regne partout, une bataille gagnée a dû suffire pour les rendre maîtres de tout le pays. Que votre Excellence se représente les chefs du parti républicain dans cette situation ; qu'elle les voie trompant les espérances des anciens agitateurs des Pays-bas, relever et faire triompher le parti démocratique. Peut-on douter que les sociétés des amis de la liberté et de l'égalité qui se forment dans toutes les villes ; que la convention nationale qui s'assemblera à Bruxelles ne demande de se réunir à la république Françoise, de ne faire qu'un même état, gouverné de la même manière et par les mêmes principes ? On peut juger combien, dans un pays où le clergé possède tant de richesses, où à peu près toutes les terres qui ne lui appartiennent pas sont des fiefs ; on peut juger, dis-je, combien dans un tel pays, il y aura de victimes et de dépouilles ; et quel surcroît de puissance ce sera pour les chefs républicains... Que si l'on ajoute le triomphe qu'ils en tireront, à quel point leur amour propre et leur orgueil en seront flattés ; les moyens qu'ils en obtiendront pour entretenir l'effervescence des François : on ne peut douter qu'ils n'aient été capables de tout sacrifier au succès de cette entreprise.

Pourquoi, tandis que les différens manifestes du duc de Brunswick auroient dû les rendre ennemis irréconciliables des Prussiens ; pourquoi, dis-je, leur ont-ils montré des égards et une sorte de bienveillance ? Il est évident que par là ils ont espéré de les amener à une paix particulière ; que toutes leurs intrigues n'ayant pas pu prévenir l'union des cours de Vienne et de Berlin, ils ont cherché à profiter de l'occasion pour la rompre... Quelque soit leur haine contre les souverains, quelques insultantes que soient les épithètes dont ils les honorent ; quelque soucieuse que soit leur sollicitude sur le sort des peuples : tout porte à croire, que si le cabinet de Berlin vouloit prêter l'oreille à leurs insinuations, ils seroient prêts à contracter une alliance étroite avec cette cour, et à lui fournir les moyens d'augmenter sa prépondérance en Allemagne et d'étendre ses possessions.

Seroit-il possible que le cabinet de Berlin ne vit pas le piège que l'on lui tend et qu'il s'en dissimulât les suites ? Seroit-il possible qu'il ne sentit pas quel est l'intérêt des chefs du parti républicain, à s'affermir dans les Pays-bas et qu'il n'est rien qu'ils ne sacrifassent au projet de les incorporer à la France, de disposer de leurs forces et de leurs richesses comme ils disposent de celles de ce royaume\* ?

\*Que le mécontentement actuel des peuples des Pays-Bas contre les François n'en impose point aux observateurs. Ignorans, superstitieux et servilement attachés à ses prêtres, il est fort simple que le peuple Belge soit choqué des mœurs et de la conduite d'un peuple qui se joue de la religion et de ses ministres, et qui ne dissimule point ses prétentions sur les biens du clergé et de la noblesse ; ce qu'il peut y avoir d'étonnant, c'est que le fanatisme de l'indépendance les ait aveuglés au point de les empêcher de prévoir ce qui leur arrive ; ils en seront bien punis, on peut s'en rapporter aux François... Ils trouveront bien le moyen de forcer les mécontents au silence ou à la fuite, et de faire triompher le parti démocratique qui, quoiqu'aujourd'hui le moins nombreux de tous dans les Pays-Bas, ne rougira pas de s'intituler la nation.

Qu'on ne s'y trompe pas ; s'ils pouvoient s'assurer de la cour de Berlin, si surtout ils parvenoient à l'armer contre la maison d'Autriche, il se pourroit que pendant un tems, ils laissassent respirer l'Allemagne, et qu'ils se bornassent à une simple diversion... Il est possible, peut être même probable, qu'après s'être affermis dans les Pays-Bas, ils attaqueroient les Provinces Unies, où les anciens patriotes les appellent à grands cris. On peut croire qu'après avoir renversé ce gouvernement, qu'après y avoir fait triompher la souveraineté du peuple et l'anarchie, ils se jetteroient sur le Midi de l'Europe, et commenceroient leurs ravages par l'Italie, l'Espagne et le Portugal... Mais quand on connoit leur caractère ; quand on a vû ce dont ils sont capables ; peut on douter que, la révolution du Midi terminée, ils ne se jettassent sur le Nord ? Peut on croire qu'ils pussent être retenus par leurs traités avec la Prusse ? Ne sent on pas qu'ils trouveroient mille prétextes pour les rompre ; et que, se disant appellés par la Providence à briser les fers des nations, ils porteroient dans toute l'Allemagne le ravage et les devastations. Qu'on médite sur les instructions qu'ils avoient données à Mr. de Semonville, qu'ils destinoient pour Constantinople, et l'on se fera une idée de leurs vues et de leur caractère politique.

Peut être regardera t'on comme impossible l'exécution d'un plan si vaste, et en supposant même que les chefs du parti républicain l'eussent conçu, peut être sera t'on porté à croire, qu'arrêtés à chaque pas et trouvant sans cesse de nouveaux ennemis à combattre, ils ne retireroient d'une pareille entreprise que la honte et le desespoir de l'avoir tentée... On s'est accoutumé à regarder l'Europe comme un corps trop solide et trop compacte, pour qu'on puisse l'entamer... Les différens gouvernemens, dit-on, ont trop de lumieres ; ils ont trop de facilités à s'entendre et à former des ligues, ils entretiennent des armées trop nombreuses et trop bien disciplinées, pour qu'on puisse craindre un bouleversement tel que celui qu'éprouva l'Europe à la chute de l'empire Romain... Nous ne craignons plus, ai-je entendu dire mille fois, nous ne craignons plus les invasions des barbares, et comme effectivement, depuis environ deux siècles, les guerres les plus longues et les plus sanglantes n'ont guères produit que l'épuisement des combattans, on est porté à croire que tout grand changement est devenu impossible, et l'on s'endort dans une fausse sécurité.

Je pourrois répondre à ce raisonnement par l'exemple des Romains... Je pourrois faire voir que s'ils durent leurs succès à leur politique, à leur attention de ne jamais attaquer deux nations à la fois ; à l'insouciance des peuples, qui laissèrent détruire Carthage et ne sentirent pas la nécessité d'opposer une digue au torrent qui devoit les engloutir : ils les durent encore bien davantage à la nature de leur gouvernement, au besoin qu'ils avoient de porter la guerre au dehors pour avoir la paix dans l'intérieur, et que l'enthousiasme qu'ils eurent le secret d'inspirer à leurs soldats, et le soin avec lequel ils incorporèrent à leur nation les peuples vaincus ne contribuèrent pas moins à leur aggrandissement... Je pourrois faire voir que, placés à peu près dans les mêmes circonstances, les François doivent avoir les mêmes succès, et qu'ayant sur les Romains l'avantage d'être regardés par le peuple comme ses libérateurs, ils doivent exécuter avec une rapidité incroyable, ce qui coûta des siècles aux Romains... Mais, sans nous arreter à des exemples qui laissent toujours quelque chose à dire, raisonnons, Monsieur le comte, d'après l'état actuel des choses et le caractère des hommes.

Observons d'abord l'extrême différence qu'il y a entre la guerre actuelle et toutes celles qui se sont faites en Europe, depuis que de grands états s'y sont formés et y ont acquis de la consistance : dans toutes ces guerres, les peuples n'avoient aucun intérêt, et on pouvoit ne les regarder que comme des guerres de rois à rois, ou de ministres à ministres... L'invention de la poudre a amené des changemens dans les armes et dans la maniere de conduire des opérations militaires, qui les rendent très dispendieuses, et l'habitude d'entretenir continuellement sur pié des armées nombreuses et sans proportion avec la population, a rendu les recrues difficiles, et introduit différentes sortes de vexations pour s'en procurer... Il arrive donc que la guerre, également onéreuse à tous les partis, les épuisant

tous d'hommes et d'argent, ramène nécessairement la paix, faute de moyens de la continuer... La guerre actuelle, au contraire, est l'affaire de tous les François, de tous ceux au moins, qui, enflammés par des idées mal entendues de liberté et d'égalité, ne voient la gloire et le bonheur que dans une démocratie pure... Ils ne manqueront ni d'hommes ni d'argent, nous l'avons déjà vû ; et quand ils en manqueraient chez eux, semblables en cela aux Romains, les peuples vaincus leur donneraient de nouvelles troupes, et leurs dépouilles leur fourniraient les moyens d'étendre leurs conquêtes et leur influence... Ce sera avec les richesses du clergé belge, avec le produit de la vente des biens de la noblesse, qu'ils payeront les légions qui iront arracher de nouvelles dépouilles en Espagne et en Italie.

Qu'on ne s'y trompe pas, partout le nombre de ceux qui les recevront à bras ouverts, l'emportera de beaucoup sur celui de ceux qui fuiront à leur approche : de tous les pièges que l'on peut tendre au peuple, il n'en est aucun d'aussi attrayant, et dont il lui soit plus impossible de se garantir, que de celui qui aujourd'hui tourne tant de têtes et produit tant de désordres... Quoiqu'on en puisse dire, le gouvernement et les lois ont été institués pour les propriétaires : eux seuls y ont un intérêt direct et palpable ; ils sont seuls véritablement citoyens... L'individu qui n'a que ses bras, qui gagne sa subsistance par son travail journalier, a sans doute besoin de la protection du gouvernement et de la loi ; peut être même l'anarchie, la licence et le désordre lui sont ils plus nuisibles qu'au propriétaire ; mais les rapports qui lient le sort du pauvre à la fortune du riche, qui font dépendre son aisance de l'accroissement graduel et successif des capitaux, sont trop délicats et trop difficiles à saisir, pour qu'il puisse jamais les comprendre\*.

Jamais on ne persuadera au peuple, qu'un homme qui a des terres, des maisons, une bonne table, des domestiques, des chevaux, des chiens etc., ne soit pas plus heureux que lui, qui ne voit que le travail après le travail ; et qui, s'il n'est pas dans la plus stricte économie, ne peut envisager une maladie, ou la plus légère diminution dans la demande pour l'espèce de travail dont il s'occupe, sans prévoir la plus affreuse misère et tous les maux dont elle est la compagne inséparable... Le pauvre demandera toujours ce qu'il a fait à la Providence pour être traité si différemment : jamais on ne l'empêchera de croire que le bonheur ne soit pas, où il voit l'extérieur de l'opulence et les apparences du plaisir ; il sera sans cesse tenté d'imaginer que c'est à ses dépens que les jouissances du riche lui ont été accordées... Toutes les fois qu'on lui proposera de franchir la distance qui le sépare du riche et du puissant ; toutes les fois qu'on lui laissera entrevoir le moyen d'entrer en partage de ces biens qu'il envie et qu'il désire : il saisira avec transport ces doctrines qui flattent ses passions, et il regardera comme des tyrans, des usurpateurs et des traîtres tous ceux qui jusqu'alors l'ont retenu dans la soumission et la dépendance... L'homme sensé, l'homme moral, l'homme instruit peut aimer le gouvernement et les lois, parcequ'il en connoit les salutaires influences ; mais l'homme en général aime à dominer ; s'il obéit, ce n'est que par crainte ; et lui dire que tous les hommes sont égaux ; qu'il n'existe, qu'il ne peut exister d'autre souverain que lui-même, que c'est de lui qu'émanent toutes les autorités ; qu'il n'est de lois obligatoires que celles qu'il a consenties, celles qui sont l'expression de sa volonté, c'est le flatter par l'endroit le plus sensible ; non seulement c'est porter ses passions au dernier degré d'effervescence ; mais encore c'est mettre un instrument meurtrier entre les mains d'un

\*Il n'est peut être rien de plus facile à démontrer à l'homme instruit que l'influence des capitaux. Rien cependant de plus impossible à faire comprendre à l'homme du peuple... Qu'on dise à un ouvrier de manufactures, que le plus grand malheur qui pût lui arriver, seroit d'être appelé à partager par portions égales entre lui et ses camarades, toute la fortune de l'entrepreneur qui les fait travailler ; qu'on dise à un homme du peuple que si l'on divisoit entre tous les individus qui existent en Angleterre toutes les richesses qui s'y trouvent, chacun y mourroit de faim dans six mois, certainement ils ne vous croiront pas, et cependant l'affirmation de ces deux propositions peut se démontrer aussi aisément qu'aucune des propositions d'Euclide.

d'un furieux et d'un insensé, qui en frappe indistinctement tout ce qui l'environne, et qui finit toujours par le tourner contre lui-même. Sans doute l'homme instruit, à qui l'on confie ce même instrument, pourra en abuser quelquefois, mais du moins il en connoit la portée et peut calculer les conséquences de l'usage qu'il va en faire, et cela seul suffit pour le retenir dans certaines bornes.

Quelque nombreuse que soit partout la classe des hommes sans propriétés, et malgré son ignorance nécessaire, on pourroit encore la contenir, si elle n'étoit stimulée à la revolte par une autre classe d'hommes, continuellement occupée à flatter ses passions, à l'échauffer et à lui faire prendre le change, et qui, sans les avantages inappréiables que nous a procuré l'imprimerie, pourroit nous faire regretter qu'elle eût jamais été inventée, puisqu'enfin c'est à l'imprimerie que nous devons l'existence de cette classe d'hommes, son caractère, et les passions tumultueuses qui l'agitent.

Observez en effet, Monsieur le comte, que par une suite de l'invention de l'imprimerie et des différens établissemens qui ont été faits partout pour l'éducation de la jeunesse, l'instruction est devenue à la portée de tout le monde. Il en est résulté qu'une infinité d'individus sans fortune, ou du moins avec une fortune très bornée, passent leur jeunesse dans les écoles et dans les collèges, et y reçoivent les mêmes instructions que ceux qui par leur naissance et leurs richesses sont appellés à occuper les premières places dans la société... S'ils quittoient l'école au moment où ils parviennent à l'âge d'entrer en apprentissage du métier qui doit fournir à leur subsistance, ce qu'ils y auroient appris ne pourroit que leur être utile toute leur vie ; mais la vanité des pères et l'ambition des enfans s'y opposent également : ceux-ci dédaignent un état qui les sépareroit à jamais de leurs camarades ; ceux là s'aveuglent, et parcequ'on a vû quelques génies rares surmonter tous les obstacles, parcequ'un répétiteur leur a vanté l'application et l'assiduité de leurs enfans, ils les comptent déjà au nombre des Newtons, des Lockes, des Montesquieus, des Voltaires, ou des Rousseaux.

Il faut de plus convenir, Monsieur le comte, que si l'on a multiplié sans fin les établissemens d'éducation, on s'est infiniment moins occupé des effets qu'elle pourroit produire ; et peut être aux yeux d'un observateur attentif, je ne dis pas dans tel ou tel collège, dans telle ou telle université, mais généralement dans toute l'Europe, est elle plus faite pour donner à la société des hommes superficiels, des discoureurs incommodes, des esprits faux et susceptibles de se laisser emporter par tous les écarts d'une imagination dérégulée, que de lui procurer des hommes vraiment instruits, d'un esprit juste et méthodique, capables de ce degré d'attention soutenue que demande l'analyse, et qui se défiant de leur imagination, sachent que ce n'est que par une longue suite d'expériences et par de profondes méditations qu'on parvient à la connoissance du vrai.

Il arrive donc que si l'on en excepte quelques hommes extraordinaires, qui, formés par la main de la nature, ont sù se donner une éducation à eux mêmes, on voit s'élever de toutes parts une foule d'hommes médiocres... Quoiqu'ils soient incapables de saisir l'ensemble d'un système, de remonter jusqu'à ses premiers principes, et de suivre dans tous leurs détails l'enchaînement de leurs conséquences ; quoique tout leur mérite consiste à répéter ce que d'autres ont dit avant eux, à tourner une phrase, à s'exprimer peut être un peu plus exactement que le vulgaire, ils se donnent hardiment pour des hommes supérieurs, et à force de le dire, à force d'intrigues, souvent même de bassesses, ils parviennent à le faire croire et à écarter de la carrière quelques hommes sensés et instruits, qui, par cela même modestes, craignent de se présenter au concours... Ils remplissent toutes les places qui demandent des connoissances, et malgré la quantité presque incroyable de débouchés que leur offre l'état actuel de la société, tel est leur nombre, surtout en France, que, pour éviter la misère qui les menace, ils sont réduits, soit à enseigner ce qu'ils ignorent, soit à se mettre aux gages d'un libraire... Si la vanité n'étouffoit pas chez eux tous les autres sentimens, ils regretteroient toute leur vie d'avoir quitté la boutique ou l'atelier de leurs pères ; mais heureusement, lire est devenu un besoin et une espèce de manie, et il faut des livres proportionnés à tous les caractères et à toutes les intelligences.

Votre Excellence a vécu dans une sphère trop élevée ; elle a toujours été occupée d'objets trop importants, pour avoir pu fixer son attention sur la classe d'hommes dont je parle... Placé au milieu d'eux et dans le point de vue qui met à portée de les juger, je puis assurer votre Excellence, que, dévorés d'envie et de jalousie, il n'est rien dont ils ne soient capables pour se venger de ce qu'ils appellent l'injustice de la fortune et le caprice des hommes... Trop nombreux pour que leur concurrence ne déprécie pas ce qu'ils peuvent avoir de talents, ils travaillent continuellement à se supplanter les uns les autres, et ne rougissent pas de s'avilir pour capter la bienveillance de ceux qui peuvent disposer des places ; vivant cependant dans la société des grands et des riches qui s'en amusent, et dont ils connoissent d'autant mieux les foibles, qu'ils ont le plus grand intérêt à les étudier... Si, en général, ils en sont traités avec beaucoup de légèreté, ils le leur rendent bien, par le mépris et la haine dont ils sont pénétrés pour ceux mêmes qu'ils encensent le plus lâchement\* ; et comme un des premiers effets de la culture des lettres a été de revolter tous les bons esprits contre la superstition et le fanatisme ; comme quelques écrivains de génie, mais d'un génie audacieux et plus brillant que solide, se sont servis de cette pente générale des esprits pour attaquer la religion, en la confondant continuellement avec le fanatisme ; comme le charme des tournures, un badinage léger, le sel d'une excellente plaisanterie ont fait recevoir leurs ouvrages avec le plus grand empressement, ils ont eû une foule d'imitateurs, qui ont attaqué, avec une audace sans exemple, tout ce qui, jusqu'alors, avoit mérité le respect et la vénération des peuples, tout ce qui en dernière analyse se trouvera le seul fondement solide, sur lequel puisse porter l'édifice de la société. Un pareil débordement devoit revolter les ecclésiastiques et allarmer les gouvernemens, qui peut être ont été un peu trop loin dans les mesures qu'ils ont prises pour empêcher la publication de ces sortes d'ouvrages... Il en est résulté une espèce de guerre entre les gouvernemens et les ecclésiastiques d'une part et les gens de lettres de l'autre, qui, jointe à la haine, à l'envie et à la jalousie de ceux-ci contre les grands et les riches, a achevé de les rendre les ennemis irréconciliables de tout ce qui avoit quelque autorité dans la société.\*\*

Telle est, Monsieur le Comte, telle est la classe d'hommes la plus à craindre ; d'autant plus vains,

\*On pourroit citer, comme un des exemples du caractère des hommes dont on vient de parler, un petit bourgeois d'une petite ville de Suisse, qui né sans fortune, mais ne manquant ni d'esprit ni de connoissances, vint chercher fortune en Angleterre il y a environ douze ans. A son grand étonnement on ne fit pas d'abord attention à son mérite ; et après un séjour de 18 mois, forcé par la nécessité, il étoit sur le point d'entrer comme sous maître dans une école de campagne, lorsqu'enfin on lui trouva un voyage. Il en a fait trois l'un après l'autre, tous trois avec des Lords, de ceux qu'en Angleterre on ne regarde pas comme riches, et qui cependant tous les trois, outre une récompense en argent stipulée en partant, lui ont donné une pension à laquelle ils n'étoient point obligés, en sorte qu'il s'est retiré avec quelques milliers de livres en argent et 4 à 500 livres de pension. Qui le croiroit ? Placé dans de telles circonstances, cet homme se permet non seulement des déclamations scandaleuses contre les grands et les riches, mais encore il a quitté l'Angleterre pour aller à Paris s'affililer aux Jacobins et se ranger sous leurs étendards.

\*\*En lisant les lettres de Mess. de Voltaire et d'Alembert et leur correspondance avec le feu roi de Prusse, il est impossible de se dissimuler qu'ils ont eû, pendant très longtems, un projet formé de détruire la religion, projet auquel le philosophe de Sans souci qui connoissoit les hommes refusa constamment de concourir. Il seroit injuste d'accuser ces deux écrivains d'avoir prévu les conséquences de la doctrine qu'ils travailloient si laborieusement à répandre. Ceux même qui ont connu personnellement Mr de Voltaire conviennent tous que personne n'abhorreroit plus que lui les maximes de la nouvelle philosophie, et cependant !... Quelle leçon pour les hommes à imagination, qu'il seroit à souhaiter qu'ils seussent en profiter !

d'autant plus pétris d'amour-propre qu'ils ont moins de talents réels, ils se regardent comme des Solons et des Licurgues, et ils n'estiment rien au dessus de leur sphère... Entraînant avec eux cette foule de petits bourgeois qui, parcequ'ils ont lû une brochure, se croient en état de juger l'esprit des loix, ils se persuadent qu'il n'y a des abus que parceque ce n'est pas eux qui gouvernent, et ils n'affectent de mépriser les richesses, les grandeurs et les décorations que parcequ'ils ne les possèdent pas. Craignant d'autant moins de se mettre en avant qu'ils n'ont rien à perdre, ils admirent la révolution et les maximes Françaises, ils attendent ses satellites avec une impatience d'autant plus vive qu'ils les regardent comme leurs libérateurs et leurs vengeurs ; ils les appellent par leurs vœux et les favorisent par leurs intrigues. La populace trompée et séduite par leurs déclamations n'est que l'instrument : ils sont la main qui le fait mouvoir.

Sans doute, c'est en France que cette classe est la plus nombreuse, mais combien j'apprehende qu'il ne s'en trouve encore trop dans tous les pays de l'Europe. Ce qu'il y a au moins de certain, c'est que nous en sommes environnés. Oui, Monsieur le Comte, en Angleterre, dans cette isle, où cependant le vrai mérite et le grand talent mènent naturellement aux premières dignités ; dans cette isle où le peuple jouit d'une aisance qu'on ne connoit nulle autre part ; où, s'il y avoit plus de mœurs, il n'y auroit point de pauvres, ou du moins ils seroient tous secourus ; dans cette isle enfin, où l'individu jouit du plus grand degré de liberté dont l'homme en société soit capable, on rencontre à chaque pas des détracteurs du gouvernement, des ennemis des grands et des riches, qui, enthousiastes véhémens de la revolution françoise, l'appellent à grands cris dans leur patrie et portent l'audace jusqu'à former des associations pour l'encourager et la faire réussir.

Quelque nombreuse que puisse être cette classe d'hommes en Angleterre, quoiqu'elle soit composée à peu près de tout ceux qu'on appelle *Dissenters*, c'est-à-dire de tous ceux que l'Acte du Test exclut des places de confiance ; quoiqu'en général les Presbytériens soient de cette opinion ; quoique par une ingratitude sans exemple, par un oubli scandaleux de tout ce qu'ils doivent au gouvernement, et des avantages inappréciables que leur procure l'Acte d'Union, les Ecossois soient portés à la favoriser ; quoique tout ce qu'il y a d'hommes perdus de dettes et de crimes soit prêt à se joindre aux factieux : j'aime à me persuader que tous leurs efforts seront inutiles, et qu'on reprivera leurs attentats... La noblesse et les gens riches ont de l'énergie, de l'honneur et du courage ; la bourgeoisie a du sens et de la raison. Quoiqu'on en puisse dire, les deux chambres du parlement sont pleines d'hommes judicieux et honnêtes, et l'on compte trop de caractères distingués dans l'opposition pour qu'on puisse me persuader que, dans une occasion aussi sérieuse, elle ne se joigne pas au ministre et ne concurre pas à mettre le gouvernement en état d'arrêter l'explosion et de l'étouffer dès qu'elle commencera à se faire sentir\*. Il seroit cependant bien dangereux de s'endormir dans une fausse sécurité... Il est bien difficile que la tempête qui se promène sur le continent ne nous lance pas quelques unes de ses foudres, et peut être ne sera-ce qu'à sa situation et à ses forces navales que l'Angleterre devra son salut.

Que conclure de ces réflexions, Monsieur le Comte, si ce n'est que dans les circonstances présentes, dans un moment où l'Europe doit craindre un bouleversement général, il n'est aucun gouvernement qui ne doive concourir à prévenir les malheurs qui la menacent... J'ose le dire, la plus fausse de toutes les politiques seroit de se montrer indifférent ; il n'est point de plan d'aggrandissement, point de vue d'ambition, qui ne doive disparoitre devant ce que l'intérêt exige impérieusement de tous les souverains ; tous les sujets de plaintes et de défiance doivent s'oublier : la concorde, l'union, le

\*Depuis que ceci est écrit, le parlement s'est assemblé et l'unanimité qui a régné dans les deux chambres, la manière dont se sont expliqués plusieurs membres de l'opposition, prouve d'une façon qui fait bien de l'honneur aux Anglois, qu'on avoit eû raison de ne pas douter du parti qu'ils prendroient dans cette occasion délicate.

concert peuvent seuls sauver l'Europe, et si on ne fait pas les plus grands efforts, si l'on n'agit pas avec la plus grande unanimité, deux ans ne s'écouleront peut être pas, sans que nous voyons cette belle partie du monde entièrement soumise aux caprices d'une multitude effrénée, conduite et dirigée par quelques hommes sans mœurs, sans principes et pour qui rien n'est sacré.

Ne croyez pas, Monsieur le comte, que les puissances du Nord, la Russie, la Suède, le Dannemark, aient moins à craindre que le reste de l'Europe ; ne pensez pas que la distance des lieux et l'apreté de votre climat puissent vous garantir de la fureur des démocrates... Laissez ces nouveaux républicains, cette Convention nationale, ces légions dont la victoire a couronné l'audace et enflammé l'enthousiasme ; laissez les, dis-je, s'établir solidement dans les Pays-bas, les unir à la République Française, dépouiller le clergé, proscrire la noblesse et les grands propriétaires ; laissez les écraser le Stathoudérat et l'aristocratie dans les Provinces Unies, se repandre en Allemagne, y appeler partout le peuple à la revolte : et vous verrez qu'ils n'attendront pas que ces entreprises soient entièrement achevées pour soulever la Pologne contre la Confédération que vous y faites regner ; qu'ils trouveront le moyen d'engager le Turc à vous attaquer du côté du Danube ; et que, s'il le faut, ils iront vous chercher de nouveaux ennemis jusques sur les bords du Yaïck et dans les plaines de la Tartarie Orientale.

Non, Monsieur le comte, c'est en Allemagne qu'il faut arrêter le torrent, ce n'est qu'en lui opposant de bonne heure des digues insurmontables qu'on peut l'empêcher de tout inonder, et peut être n'y a-t-il que le phlegme, la fermeté et l'intrépidité de l'infanterie russe qui puisse arrêter l'impétuosité et l'enthousiasme des François.

Ce n'est pas à moi, qui ne suis pas militaire, à examiner quelles forces il faut employer contr'eux et de quelle manière il faut s'y prendre pour les combattre... Tout ce que je puis et dois observer, c'est que le péril est imminent, et que tous les momens sont précieux... Si une fois ils sont maîtres absolus du cours du Rhin et des Pays-bas ; si on leur laisse le tems d'y gagner la confiance des peuples, d'y lever de nouvelles troupes et de se procurer de quoi les entretenir ; si l'on ne trouve pas le moyen de les renfermer dans leurs limites, et de les empêcher de se répandre au dehors, tout porte à croire que rien ne pourra prévenir, ni même retarder longtems la subversion générale.

Rien ne seroit si dangereux que de se bercer de chimères... Toutes les armées Françaises, ai-je entendu dire, qui ont pénétré en Allemagne, s'y sont fondues et y ont été reduites aux plus cruelles extrémités... Mais, peut on douter qu'à chaque pas que feront les François, ils ne trouvent le moyen d'avoir de nouvelles troupes ? Ce ne sera donc pas avec des troupes Françaises, mais avec des troupes Allemandes auxquelles ils auront donné l'enthousiasme et l'impétuosité des François, qu'ils porteront dans toute l'Allemagne, avec la souveraineté du peuple, la désolation et l'anarchie.

Sans être militaire, il est cependant des choses dont on peut se faire une idée... On a des états du nombre de troupes qu'entretiennent les différentes puissances ; en y jettant les yeux, il est bien difficile de se persuader que, si elles s'entendent et si elles sont bien d'accord, les cours de Vienne et de Berlin, avec ce que pourroit fournir la Russie et les puissances du Nord et de l'Allemagne, ne puissent pas mettre en campagne une armée de deux à trois cent mille combattans... De pareilles forces bien dirigées et agissant de concert, doivent suffire pour forcer les François à évacuer les Pays-bas, et ce qu'ils occupent sur le Rhin ; car je l'avoue à votre Excellence, il me semble qu'il y a de fortes raisons pour s'en tenir là, ou tout au moins pour se borner à s'assurer de quelques places fortes sur la frontière.

Sans m'arrêter à prouver qu'entreprendre de subjuger une nation dont tous les habitans sont armés et prêts à repandre leur sang pour sa défense, est une entreprise chimérique et impraticable ; sans insister sur le tems et les précautions qu'elle exigeroit, sur la difficulté presque insurmontable de conserver l'union soit entre les généraux qui commandent les armées, soit entre les cabinets dont ils reçoivent les

ordres... J'irai plus loin : je dirai ce que votre Excellence regardera peut être comme un paradoxe, que lors même que l'on seroit sûr de réussir, il seroit plus sage et plus politique de se borner à resserrer les François dans l'enceinte du royaume.

Observez en effet, Monsieur le comte, que l'objet des puissances combinées ne peut et ne doit pas être de faire des conquêtes, qui ne seroient entre elles qu'une pomme de discorde ; et permettez moi de vous faire remarquer que le grand objet qu'elles doivent avoir en vue, est non seulement d'arrêter l'épidémie, mais encore d'éclairer leurs sujets sur le danger de la nouvelle philosophie et des maximes Françaises... Or, quand la campagne du Duc de Brunswick auroit été heureuse ; quand, surmontant tous les obstacles, il se seroit rendu maître de Paris et y auroit donné des loix ; quand la terreur de ses armes et la crainte de ses vengeances auroient ramené tous les François à l'obéissance : peut on se dissimuler qu'une obéissance ainsi forcée, auroit laissé dans tous les cœurs un levain de mécontentement dont il est impossible de calculer les effets ? N'est il pas évident, que l'Europe auroit été inondée de livres et de pamphlets propres à entretenir la fermentation et à donner de nouveaux partisans à la souveraineté du peuple et aux maximes démocratiques ?... Si, au contraire, les puissances Alliées eussent destiné une armées de 80,000 hommes à la défense des Pays bas ; si deux armées, de 60,000 hommes chacune, eussent défendu le haut et le bas Rhin ; si l'on eût joint 30 à 40,000 hommes aux troupes du roi de Sardaigne, destinées à protéger les frontières de l'Italie ; si ces troupes, repandues dans des cantonnemens resserrés, eussent pû se rassembler au premier ordre ; si à l'instant où les François se seroient mis en mouvement, on les eût attaqués en rase campagne, sans s'arrêter à des affaires de postes, dans lesquelles ils auront toujours la supériorité : n'est il pas évident que de pareilles forces eussent été suffisantes pour en imposer aux François ? Si, d'un autre côté, les cours alliées eussent déclaré, qu'elles ne prenoient les armes que pour repousser une injuste agression ; que, voyant la France livrée à une anarchie déplorable, y cherchant vainement un gouvernement, elles ne vouloient cependant pas se mêler dans ses affaires intérieures, et qu'elles attendroient pour traiter de leurs intérêts que la paix y fut rétablie, et que jusqu'alors elles regarderoient la déclaration de guerre comme l'ouvrage d'une faction : peut-on ne pas sentir qu'une pareille conduite eut paru noble et généreuse ? Et les hommes assez instruits pour pouvoir calculer les effets d'une démocratie fondée sur la souveraineté du peuple ; les hommes qui connoissent les moyens dont on s'est servi pour l'établir, peuvent ils revoquer en doute, que les François laissés à eux-mêmes n'eussent pas fini par sentir les dangers de leur position ?

Ils auroient vû les proscriptions succéder aux proscriptions, les factions sans cesse aux prises les unes avec les autres, leurs chefs aujourd'hui au haut de la roue, demain précipités dans la poussière ou périssant d'une mort violente. Les dévastations, les ravages et le vol ne peuvent avoir qu'un tems ; et le tems est bien court, pendant lequel ils peuvent suffire à la subsistance de tout un peuple... Quelques violentes qu'eussent été les mesures qu'on se seroit permises pour soulager l'indigent, il se seroit apperçu qu'il ne peut y avoir de subsistance assurée que celle qui est fondée sur le travail ; et voyant toutes les sources qui le lui fournissoient, ou taries ou obstruées, quel n'auroit pas été son effroi, quels n'auroient pas été ses remords, en mesurant toute la profondeur de l'abyme dans lequel on l'auroit précipité... J'ose l'affirmer : deux ans, trois ans tout au plus, ne se seroient pas écoulés, sans qu'on vit la nation, reconnoissant ses erreurs, redemander à grands cris des loix sèveres, une police exacte, et un gouvernement revêtu d'une autorité assez imposante pour rétablir et maintenir l'ordre, la tranquillité et la paix... Quelle leçon pour l'Europe ! Quel échec pour la nouvelle philosophie ! N'est il pas évident que les chefs de la revolte n'auroient point échappé à la vengeance du peuple ; ou que, du moins, accablés de l'indignation générale, ils auroient trainé dans l'ignorance et dans l'indigence, une vie qui ne seroit pour eux qu'un supplice prolongé et continuel.

Je conviendrai, Monsieur le Comte, que ce plan, s'il eût été exécuté, auroit paru choquer les intérêts des Princes François, et de cette foule d'émigrans qui se sont rassemblés autour d'eux... Sans doute,

ils auroient éclaté en plaintes, et en reproches, et peut être se seroit-il trouvé bien des gens qui auroient pensé comme eux, lorsqu'ils se seroient recriés sur l'abandon du roi et de la famille royale, qu'on laissoit exposés à toutes les fureurs d'une populace effrénée ; lorsqu'ils auroient reproché aux puissances alliées que leur unique but étoit de laisser la France se ruiner et se détruire, et que leur ambition étoit de recueillir quelques débris de son édifice politique, lorsqu'il crouleroit de toutes parts... Peut être même ce sont ces considérations et les sollicitations des princes, qui ont fait abandonner ce plan, qui pendant quelque tems paroissoit celui de la cour de Vienne.

Si cela est, il faut le leur pardonner ; car, quoiqu'on pût leur objecter, que s'étant manqués à eux-mêmes au commencement de la révolution, ils n'étoient pas dans le cas d'espérer que les puissances étrangères se sacrifassent pour eux ; quoiqu'on eût pû leur démontrer que leur véritable intérêt demandoit cette conduite, il faut convenir que leur position étoit si triste que toute mesure dilatoire a dû leur paroître insupportable... Mais, puisqu'enfin aujourd'hui, avant même de se décider sur le parti qu'on veut prendre, il faut commencer par chasser les François de leurs nouvelles conquêtes, il semble que, tout au moins, ils pourroient, et ils devroient être appelés à jouer un rôle dans cette opération préliminaire.

Permettez moi de vous le dire, Monsieur le Comte : on s'étonne, et ce n'est pas sans une espèce de raison, de n'avoir pas entendu parler des émigrans pendant toute la campagne... Quoiqu'en général on n'ait pas une très grande opinion de la noblesse Française ; quoiqu'on lui fasse une foule de reproches qui, malheureusement, ne sont que trop bien fondés ; quoiqu'on ait quelque peine à comprendre que les émigrans François, sachant le sort qui les attendoit, et ayant les armes à la main, ayent pû se rendre prisonniers de guerre, le public ne va pas jusqu'à mettre en doute leur bravoure et leur valeur personnelle... Il semble que tant de motifs doivent les rendre invincibles, qu'on ne peut pas concevoir qu'ils n'ayent pas demandé à être constamment employés en première ligne et qu'ils ne se soient pas chargés de quelque entreprise, qui avec d'autres troupes eût pû paroître téméraire et impraticable.

Quelles qu'en puissent avoir été les raisons, qu'elles aient tenu à la politique ou aux intrigues, et lors même, comme disent certaines gens, ces intrigues auroient pris leur source à Paris et au Temple : les tems sont changés, les événemens commandent, et à moins que quelque tache indélébile n'y mette un obstacle invincible, il semble que dans ce moment, où certainement, on a besoin d'un très grand nombre de troupes, bien loin de les abandonner à leur malheureuse destinée, et de les forcer à se disperser, on devoit en former un corps le plus nombreux qu'il seroit possible, son entretien dut il couter quatre fois plus qu'un pareil nombre de troupes ordinaires.

En effet, Monsieur le Comte, s'il est vrai, comme on ne sauroit en douter, qu'on ne peut vaincre son ennemi qu'en lui opposant des armes de même espèce : comment ne pas sentir qu'avec des troupes ordinaires, qui combattent de sangfroid, qui n'ont de force que celle que donne l'habitude de la discipline, d'ardeur que celle que leur inspire le mouvement et le bruit de l'action, il est presque impossible de résister à des hommes que la passion fait combattre et qui sont enivrés du plus violent de tous les fanatismes.

Les émigrans seroient les plus vils et les plus lâches des hommes ; ils seroient au dessous même du mépris ; s'ils n'étoient pas dévorés de toutes les passions qui exaltent l'homme et le rendent supérieur à lui-même ; si chez eux toutes les passions ne cédoient pas à la soif de la vengeance... Qu'ils ne se fassent plus de vaines illusions ; qu'ils ne se flattent plus qu'enfin le voile se déchirera, et que la nation finira par les rappeler : sans doute, tôt ou tard, le peuple François reconnoitra son erreur, mais si les émigrans s'avilissent ; si par des actions héroïques ils n'arrachent pas la considération qu'on leur refuse ; s'ils ne sentent pas que ce n'est qu'au travers des corps palpitans de leurs ennemis qu'ils peuvent se frayer le chemin au retour, ils sont perdus à jamais. Tout changera en France ; eux seuls, accablés du mépris universel, resteront effacés de la mémoire des hommes... Et qu'ont-ils à ménager ? La vie peut elle leur paroître précieuse ? Seroit il possible qu'ils eussent assez peu d'ame pour

regarder la mort comme un mal ? Non, Monsieur le Comte, la noblesse française ne peut être dégradée à ce point d'avilissement. Elle a bien des reproches à se faire, mais, qu'on lui ouvre la barrière, qu'on la conduise au chemin de l'honneur : elle seule, j'ose le dire, peut résister à l'impétuosité du fanatisme, et s'il y avoit eût huit ou dix mille émigrés à Jemappe, le sort de cette journée eût été absolument différent.

\*

Ce n'est pas, Monsieur le Comte, ce n'est pas seulement avec des armées qu'il faut combattre le fanatisme démocratique : ses partisans enflamment et séduisent le peuple par leurs déclamations, leurs livres et leurs pamphlets ; ils en connoissent si bien l'effet qu'ils les multiplient sans fin, et qu'ils ne négligent rien pour les faire circuler d'un bout de l'Europe à l'autre. Il faut donc les attaquer à armes égales, et quoique je fasse le plus grand cas de différens ouvrages qui les combattent, j'ose croire qu'il est un livre nécessaire et élémentaire qui n'a pas encore été entrepris, et j'estime qu'il seroit du plus grand intérêt pour l'espèce humaine que quelqu'homme de génie voulut s'en charger.

Sans doute, Monsieur le Comte, pour qui sait lire l'Esprit des Loix, pour qui, en étudiant l'histoire, sait méditer sur les événemens, en démêler les causes et en suivre les conséquences, les principes sont posés, et de tels hommes n'ont pas besoin de nouvelles instructions. Mais qu'ils sont rares ces hommes doués d'assez d'attention et de patience, pour bien entendre l'Esprit des Loix. Votre Excellence n'ignore pas que Voltaire lui-même n'y voyoit que de l'esprit.

Nous ne lisons guères que pour nous amuser, rarement pour nous instruire ; et lors même que nous en aurions le dessein, il est plus rare encore que nous fassions ce qu'il faut pour réussir... Si, en général, au lieu de nous éclairer, les livres ne servent qu'à nous donner de fausses idées, c'est que leurs auteurs, de crainte d'être ennuyeux et dans la vue de flatter la vanité des lecteurs, nous parlent comme à des personnes instruites... Ils partent d'une idée générale qu'ils supposent vraie et reconnue, et ils en déduisent les conséquences, sans remonter aux idées individuelles, dont les idées générales ne doivent être que les résultats... C'est ainsi que supposant constamment ce qui est en question, ils remplissent leurs ouvrages de paralogismes qui éblouissent et séduisent le lecteur superficiel, mais qui rebutent l'esprit juste et lui font tomber le livre des mains. Pour être utile, il faudroit prendre les hommes pour ce qu'ils sont, et leur parlant comme à des ignorans et à des enfans, se servir avec eux de la méthode analytique... Il faudroit que, partant d'une idée individuelle, on remontât aux idées générales, pour redescendre ensuite à leurs conséquences : c'est ainsi que, décomposant l'objet de ses recherches, on commenceroit par en examiner chacune des parties séparément, et qu'ensuite, voyant l'effet qui en résulte lorsqu'elles sont réunies, on parviendroit à s'en faire des idées justes et exactes... J'ose affirmer qu'il n'y a que ce moyen d'acquérir de véritables connoissances.

L'ouvrage de l'illustre Mr Burke, ceux de Mess. Mounier, Malouet, Lally Tolendal, Clermont Tonnerre, et même ceux de Mr. Necker, sont certainement bien suffisans pour faire abhorrer la révolution et pour faire sentir les égaremens qui ont entraîné l'Assemblée constituante, égaremens dont les atrocités actuelles ne sont que la conséquence nécessaire et immédiate\*. Mais, quelque utiles que puissent être ces ouvrages, ils ne remontent pas aux premiers principes, ils ne déterminent pas d'une manière parfaitement exacte l'idée qu'on doit attacher à certains mots dont on abuse avec tant d'audace... Le livre dont je conçois l'idée seroit un ouvrage élémentaire, qui, partant de l'homme et de

\*Quoiqu'en dise le Sr Petion, c'est à lui que doivent leur existence les Marats, les Robespierres, les Dantons, et leurs satellites. C'est de lui, du trop fameux Mirabeau, des la Fayette, des Barnaves, des Lameths, qu'ils tiennent ce pouvoir dont ils se sont servis pour anéantir ces derniers, et cette considération est la réponse la plus tranchante aux pamphlets qui ont paru en Angleterre en faveur de la constitution.

sa nature, des vues et du but que s'est proposé le Créateur en le formant, le suivroit dans ses différens développemens et examineroit à chaque époque, quels sont les devoirs que lui imposent sa qualité d'homme, sa dépendance de l'Etre suprême, et ses rapports avec ses semblables.

Que l'homme n'existe pas de toute éternité, qu'il ne soit pas le produit d'une cause aveugle et du hasard, mais qu'il doive son existence à une première cause souverainement puissante et intelligente : c'est là, Monsieur le Comte, une de ces vérités tellement palpables, qu'il est impossible à un homme sensé de lui refuser son assentiment... Quoique les limites que la volonté du Créateur a mises à nos connoissances, l'impossibilité démontrée où nous nous trouvons de pénétrer jusqu'à la nature et à l'essence des Etres, nous empêchent de pouvoir la démontrer a priori : j'ose croire, qu'il n'est personne qui soit tenté de la revoquer en doute, et qu'on peut la regarder comme un de ces axiomes, sur lesquels tous les hommes sont d'accord, d'autant surtout, qu'il n'est aucun des autres systèmes contre lequel on ne puisse faire des objections parfaitement insolubles ; et qu'ici, s'il ne nous est pas possible d'avoir une démonstration rigoureuse, nous avons du moins toutes les raisons qui déterminent la conviction chez les hommes, lorsqu'ils sont obligés de s'en tenir à l'analogie.

Du moment qu'il est reconnu que l'homme doit son existence à une cause première, à un Etre intelligent et tout puissant, dans la dépendance duquel il demeure, il est évident que la nature de l'homme et ses qualités sont l'ouvrage de cet Etre, qui a eû un but en le créant ce qu'il est ; et comme il est impossible de ne pas reconnoître que l'homme est un être susceptible de perfectionnement ; qu'il tient de son créateur différentes qualités qui ne se développent qu'autant qu'il vit en société, et qui lui seroient même absolument inutiles s'il vivoit seul ; comme on est obligé de convenir que les qualités de l'homme ne se développent qu'à mesure que la société s'étend et prend de nouveaux accroissemens ; comme ce n'est que dans les sociétés civilisées et perfectionnées que l'intelligence humaine acquiert une certaine force et une certaine étendue ; il en résulte que la société, son accroissement, la civilisation, et le développement de l'homme sont entrés dans le plan du Créateur ; que par une suite de son rapport de dépendance avec l'Etre Suprême, l'homme est rigoureusement tenu de ne rien faire qui puisse nuire à la société en général, qui en puisse retarder l'accroissement, ou arrêter les progrès de la civilisation\*.

Si la société est entrée dans les vues de la Providence, il en résulte qu'à parler exactement l'homme n'est point un être parfaitement libre, qu'il ne tient point de sa naissance le droit de ne suivre pour règle que sa volonté... Le Créateur a voulu qu'il vécut avec ses semblables ; et s'il est en droit d'exiger que ceux-ci ne fassent rien qui puisse lui nuire, il est tenu de son côté de s'abstenir de tout ce qui pourroit les offenser... Il y a plus : non seulement il est tenu de ne blesser individuellement aucun de ses semblables, mais, avant même l'existence du gouvernement, et lors même qu'il n'y auroit aucune puissance qui put l'y contraindre, par une suite du rapport du Créateur à la créature, il ne doit se permettre aucune action qui puisse nuire à la société en général, en retarder l'accroissement et le développement.

Dans l'enfance des sociétés, jusqu'au moment où l'accroissement de la population et la nécessité de se procurer une plus grande quantité de subsistances amènent l'agriculture et la culture des terres, les passions des hommes sont peu exaltées, parceque leurs besoins sont fort peu nombreux et que les moyens d'y pourvoir sont assez faciles... Jusqu'alors, ils n'ont pour ainsi dire besoin que des seules lumières de leur raison pour ne pas se nuire les uns aux autres... Mais cette époque, qui suppose déjà une population assez nombreuse pour avoir amené la division des travaux, cette époque qui demande que les familles ayent des demeures fixes ; qu'elles se livrent à des travaux longs et pénibles, cette

\*Cette proposition demanderoit quelques développemens et quelques explications, elle me paroît susceptible d'une démonstration rigoureuse.

époque, dis-je, suppose une propriété antérieure ; car, quel est le père de famille qui pourroit penser à enclore un terrain, à le défricher, à le cultiver, et à attendre le moment de la récolte, si par son travail et son industrie, il n'eut pas amassé précédemment, s'il n'eut pas possédé actuellement des subsistances pour sa nourriture et celle de sa famille, des vêtemens pour l'habiller et de quoi nourrir ou récompenser, soit ceux qui lui fourniront les outils et les instrumens nécessaires à son entreprise, soit ceux qui consentiront à l'aider dans son travail ?

Il est donc évident que la propriété mobilière a précédé la propriété territoriale... Tant qu'on n'en étoit qu'à celle là, elle pouvoit subsister sans qu'aucune autorité la protégeât, et resulter de la simple possession ; les familles formoient par elles mêmes un corps assez compacte pour pouvoir défendre une propriété qu'on devoit être peu tenté de leur disputer... Mais, du moment que l'agriculture eut fait naître la propriété territoriale, les rapports des hommes entr'eux se multiplièrent à l'infini : mille nouveaux besoins se firent sentir, on put se nuire de mille manières différentes ; il se trouva dans la société deux classes d'hommes très distinctes quoique infiniment utiles l'une à l'autre ; et comme sans ces deux classes, l'agriculture n'eût jamais pû se perfectionner et s'étendre, la société prendre des accroissemens et prospérer ; les hommes durent bientôt s'apercevoir qu'il étoit indispensablement nécessaire d'établir parmi eux une autorité réprimante, qui put forcer chaque individu à respecter la propriété des autres et à suivre avec ses semblables ces règles de justice et d'équité naturelle, qu'abandonné aux seules lumières de sa raison, l'homme étoit à chaque instant tenté d'enfreindre... Tel est le gouvernement : établi pour rendre la propriété respectable, son but est de contenir l'homme dans l'ordre et dans la règle, de l'empêcher de nuire à ses semblables... Il n'est que le développement du droit naturel, une sanction donnée à ces loix que le Créateur lui même a gravées au fond de nos cœurs\*.

Dès qu'une société, un assemblage d'hommes, institue un gouvernement ; dès qu'elle consent à soumettre les volontés individuelles à une volonté quelconque, qui est censée exprimer la volonté générale : cet assemblage d'hommes devient une nation, un peuple, un corps politique, une cité... Mais tous les individus qui existent dans ce corps politique, ont ils des droits égaux ? Tous ceux qui y naissent, les tiennent ils de leur naissance ? Selon les professeurs de la nouvelle philosophie, c'est là une de ces vérités éternelles sur lesquelles il est impossible d'élever aucun doute... J'ose cependant affirmer qu'ils se trompent, et que leur proposition ne paroît spécieuse que parcequ'on ne se donne pas la peine de décomposer les idées de cité et de citoyens ; et j'estime qu'on peut démontrer très facilement, que seuls les propriétaires des terres sont citoyens ; que ce sont eux et eux seuls qui forment ce qu'on peut appeler la cité, le corps politique, le peuple, la nation ; et que la classe des hommes sans propriété a sans doute droit à la justice et à la protection du gouvernement et de la loi ; mais que, n'ayant pas un intérêt direct à la chose publique, étant impossible qu'elle puisse acquérir les lumières nécessaires pour bien juger de ce qui convient à tous ; étant au contraire nécessairement déterminée dans ses sentimens par l'influence de ceux qui l'occupent, ne pouvant se plaindre, parcequ'enfin il n'est aucun des individus qui la composent qui n'ait le moyen de s'introduire dans la classe des propriétaires : elle ne peut avoir part au gouvernement et est obligée de se soumettre à ses loix... Les individus qui composent cette dernière classe sont dans la nation des étrangers, qui sans

\*Ces idées devoient être développées et étendues, leur enchainement surtout devoit être rendu palpable, parceque c'est de cet enchainement qu'il résulte que le gouvernement est entré dans les vues de la Providence, et qu'il n'est que le résultat de nos rapports et de la nature des choses : vérités dont toutes celles qui nous restent à établir ne sont que la conséquence.

doute lui sont fort utiles, mais qui n'y demeurent que parcequ'ils y trouvent leur avantage, toujours prêts à se retirer ailleurs, si on leur en offre de plus grands ; en un mot : ils sont relativement au gouvernement, ce que sont dans la société les aveugles, les sourds et les muets, à qui la société civile interdit l'administration de leurs affaires, parcequ'ils manquent des qualités nécessaires pour les bien gérer. Toutes ces propositions ne sont qu'une conséquence de la fin qu'on s'est proposée en instituant le gouvernement, et de ce qu'il est entré dans le plan du Créateur.

C'est encore dans la même source, c'est-à-dire dans la fin qu'on s'est proposée en instituant le gouvernement, qu'on doit prendre les moyens de combattre l'absurde, ou plutôt l'atroce proposition avancée par les apôtres de la démocratie : que le peuple est tellement souverain que s'il veut se faire du mal à lui-même, personne n'est en droit de l'en empêcher... Sans doute, si tous les individus d'une nation, sans en excepter aucun, et par un délire général, vouloient se faire le plus grand de tous les maux, se donner un gouvernement destructeur, qui, ne portant pas sur la base indestructible de la propriété, n'eût pas pour but de faire régner l'ordre, la tranquillité et la paix ; qui au contraire, cherchant à armer sans cesse l'individu contre l'individu, entraînant à sa suite le désordre, la confusion et l'anarchie : personne, il est vrai, n'auroit le droit de s'y opposer, parcequ'il résulteroit de la folie générale, qu'il n'y auroit personne pour réclamer. Mais la force ne fait pas le droit. S'il se trouvoit un ou plusieurs opposans, quelque borné que fut leur nombre, quelque supérieure que pût être la majorité, non seulement je pense que le petit nombre auroit le droit de s'opposer au grand nombre, mais je soutiens qu'en le faisant, ils rempliroient un devoir ; que tout violens, tout extraordinaires que pussent être leurs moyens, ils seroient justes ; que s'ils succomboient, ils seroient accompagnés au tombeau des regrets des âmes honêtes, et qu'il seroient assurés de vivre à jamais dans la mémoire des hommes comme de vrais patriotes.

Si dans la cité, dans le corps politique, les hommes sans propriétés ne peuvent pas être regardés comme citoyens ; si, soumis au gouvernement que la cité a institué, ils lui doivent respect et obéissance ; si, en cas de mécontentement, ils n'ont d'autre parti que celui de la retraite : ils ont comme citoyens des droits qu'ils tiennent de leur qualité d'hommes, qui sont le résultat de la nature des choses et du but qu'on s'est proposé en instituant une société... Il est évident que ce but a été de mettre un frein aux passions individuelles, et d'assurer à l'homme la possession et l'usage libre de sa personne et de ses biens. C'est de la nature que l'homme tient tous ces droits ; les loix qui les lui assurent, et qui, en restreignant à cet égard son indépendance, l'obligent à les respecter dans ses semblables, ne sont donc que le résultat de ses rapports... Si l'homme n'étoit pas sujet à des passions qui l'éblouissent et qui le trompent, s'il avoit assez de force de caractère, assez de pouvoir sur lui-même pour consulter dans tous les cas la raison et sa conscience, le gouvernement et la loi seroient inutiles... Sans la loi, il feroit ce que la loi ordonne ; il s'abstiendrait de ce qu'elle lui défend... La loi positive n'est donc faite que pour suppléer la loi naturelle que l'homme, commandé par ses besoins, emporté par ses passions, est sujet à perdre de vue... Elle ne doit donc ordonner, elle ne doit donc défendre que ce que les circonstances étant données, la loi naturelle auroit défendu ou ordonné : et de tous les systèmes de législation, celui là seul seroit parfait, qui, appliqué à tous les cas, ne prononceroit jamais que ce que la sagesse éternelle, si elle parloit aux hommes, prononceroit elle même, que ce qui est le résultat de la nature inaltérable des choses et des rapports de l'homme avec ses semblables.

Un tel degré de perfection dans un système de législation n'a jamais existé et n'existera certainement jamais ; l'homme est trop borné pour y atteindre. Mais tel est le but que l'on doit se proposer ; voilà le modèle que les législateurs ne doivent jamais perdre de vue\*.

\*Ces idées demandent à être développées et étendues, d'autant que c'est avec les armes qu'elles fournissent, qu'on peut imposer silence aux démocrates quand ils parlent de la volonté générale : quand ils affirment que la loi n'est et ne peut être que l'expression de cette volonté ; en leur faisant voir que ce qu'ils appellent la volonté

Une fois démontré que le gouvernement n'est institué que pour obliger les hommes à observer entr'eux les règles indestructibles de la justice et de l'équité ; que les moyens qu'il employe pour les leur faire observer ne doivent être que le résultat de la nature inaltérable des choses, il est évident que le gouvernement juste et légitime, celui auquel les hommes doivent respect, soumission, obéissance et support, est celui qui, ne perdant jamais de vue le but de son institution, tend sans cesse à s'en rapprocher, qui, autant que les bornes de nos facultés peuvent le permettre, n'ordonne, ne défend, et n'exige que ce qui est ordonné, défendu ou exigé par ces loix imprescriptibles, qui sont une suite de notre nature et de nos rapports.

A quoi peut on reconnoître qu'un gouvernement est ce qu'il doit être ? Ou plutôt de tous les gouvernemens quel est celui qui se rapproche le plus de ce à quoi tous ils doivent tendre ? C'est celui, qui toutes choses d'ailleurs égales, fait vivre dans l'aisance par le travail le plus grand nombre d'hommes possibles\*.

Pour qu'un gouvernement fût juste, légitime et respecté, pour qu'on lui dût obéissance et support, serait-il nécessaire qu'il eût telle ou telle forme ? Seroit il indispensable que soit les citoyens en général, soit telle ou telle classe de citoyens, y eût tel ou tel privilège ? Faudroit-il qu'il eût été institué par le vœu unanime de tous les citoyens, dans une assemblée générale de la nation ? Je dis que non ; je dis que, quelque fût la forme de ce gouvernement, tous les pouvoirs fussent ils réunis et concentrés dans une seule main, il seroit légitime ; Je dis plus : Je dis que de quelque manière qu'il se fut établi, fut il le résultat des événemens, du hazard et des circonstances ; dut il son existence à la violence, à la

générale peut et doit même donner des décrets contraires au droit naturel, qui, bien loin d'être des loix obligatoires, ne sont que des ordres tyranniques, auxquels on n'est tenu de se soumettre qu'autant qu'une force physique et supérieure y oblige... Qu'à la vérité, il existe dans une nation une volonté ou plutôt une opinion générale, qui, à quelques exceptions près, prononce conformément aux règles de la justice éternelle et de la raison, mais que ce n'est pas dans une assemblée populaire qu'elle peut se faire entendre, pas même dans un corps composé des représentans du peuple : que seulement un tel corps quand il n'est pas corrompu connoit sa manière de s'énoncer, la consulte, et se détermine par ses conseils.

\*La démonstration de cette vérité peut être portée jusqu'à l'évidence : elle tient à des considérations délicates sur la nature et les causes des richesses des nations, à des observations que peu de personnes ont faites, que moins encore ont cherché à vérifier ; mais après le jour que le célèbre Smith a jetté sur cet objet, il n'est pas difficile de démontrer, que par une simple suite de la nature de l'homme, de ses passions et de ses besoins, les nations iroient d'elles mêmes au plus grand degré de prospérité, de population et de richesses dont elles sont susceptibles, en raison de leur sol et de leur climat, non seulement si ceux qui les gouvernent, sachant mieux se défendre des clameurs que l'intérêt personnel arrache à des individus ou à des classes d'individus, avoient assez de fermeté pour rejeter constamment toutes les demandes absurdes ; mais encore si, se défiant de leur imagination et ne prenant pas si souvent pour la vérité de fausses idées de mieux, de tout tems et à jamais le plus grand ennemi du bien, ils n'avoient pas la manie de vouloir tout régler d'après leurs vues bornées, et si, ne préférant pas follement leur sagesse mondaine à la sagesse éternelle, ils s'en tenoient à faire régner dans la société l'ordre, la tranquillité et la paix, à obliger chaque individu à respecter dans les autres les droits dont lui même est si jaloux et qu'il exige si impérieusement que l'on respecte avec lui. Il résulte de cette proposition, qu'on peut démontrer rigoureusement que le plus ou moins de bonheur des hommes dans la société, tient uniquement au degré plus ou moins grand de perfection de la loi civile et de la loi de police ; ce qui fait voir ce qu'on doit penser des philosophes, dont si peu ont tourné leurs recherches sur cet objet si important pour l'espèce humaine, et qui tous se sont occupés avec tant d'empressement de la loi politique, objet sur lequel les méprises sont si dangereuses, et qui à parler exactement n'est important pour les hommes qu'autant qu'il flatte leur amour propre et leur vanité.

tyrannie, à l'usurpation, ou même à la conquête, il devrait être respecté ; que quiconque entreprendrait de le renverser, de le troubler, d'arrêter sa marche ou son effet, commettrait le plus détestable des crimes dont l'homme en société puisse se rendre coupable, puisqu'il ne pourrait réussir sans priver ses semblables du plus inappréciable de tous les biens... Qu'importe à l'homme qui le gouverne et à quel titre on le gouverne, pourvu qu'il soit gouverné d'après les règles de la raison, de la justice, et de l'équité ? \*

Le gouvernement, les loix, n'ayant d'autre destination que de sanctionner ces loix naturelles que les passions des hommes leur font oublier, il faudrait pour qu'il remplît invariablement son but, que ceux qui gouvernent, eux même au dessus des passions humaines, fussent d'une nature supérieure à celle de l'homme... Malheureusement ce souhait n'entre pas dans la classe des possibles. Qui que soient ceux qui gouvernent, en quelque nombre que vous les supposiez, de quelque manière qu'ils influent sur la chose publique, ils sont hommes, ils sont donc sujets aux vices et aux foiblesses de l'humanité, l'erreur et les passions sont leur partage ; leurs fonctions même sont pour eux un nouveau piège... S'ils avoient des lumières, s'ils pouvoient voir les choses ce qu'elles sont, prévoir et calculer les conséquences de leurs déterminations : bientôt ramenés à la règle, ils sentiroient qu'ils ne peuvent s'en écarter sans attaquer dans sa source la prospérité de leurs sujets et diminuer leur puissance. Tous, ils souhaitent, et ils souhaitent sincèrement que leurs sujets prospèrent, que la population s'accroisse, que les richesses circulent, et que, faisant tout fructifier, elles portent partout l'abondance et la vie... Plus leurs passions sont vives et actives, plus même elles sont destructives et dévorantes, plus aussi ce sentiment est vif et sincère... Ils ne font point le mal pour le plaisir de le faire... A quelque degré que l'homme puisse se corrompre, une dépravation aussi complète que celle que Suetone attribue à Neron, n'entre guères dans son cœur ; et si, ce qui malheureusement peut arriver, si l'ineptie et l'abrutissement sont au point de produire les mêmes effets, la punition est prête : tout se dessèche dans leurs domaines, chaque jour la population diminue, les richesses disparaissent, le travail languit et cesse ; le gouvernement se dissout au milieu des convulsions, l'état périt, et ses administrateurs infidèles restent écrasés et ensevelis sous ses ruines... Ce ne fut point l'épée des barbares qui détruisit l'empire Romain : ce furent les vices des Empereurs et de leur cour, qui les y appellèrent et le leur abandonnèrent.

Il est infiniment rare qu'un gouvernement puisse se dépraver au point d'amener un pareil ordre de choses, et quelle qu'en puisse être la raison, ce qu'il seroit cependant bien intéressant de rechercher\*\*, il est de fait, que depuis que l'Europe s'est partagée en différens états, qui tous ont des gouvernemens stables, le sort de l'espce humaine s'est infiniment amélioré ; que nous marchons d'un pas plus ou moins lent, plus ou moins rapide à la prospérité, à la richesse et au bonheur ; que partout la dernière classe du peuple, la plus abjecte et la plus négligée avance graduellement vers une meilleure manière

\*Cette proposition qui n'est qu'une conséquence nécessaire et immédiate des propositions précédentes est, de même, susceptible d'une démonstration rigoureuse.

\*\*On pourroit démontrer que quoiqu'en disent les philosophes modernes, et quelque soit les abus qu'en ont fait des hommes intéressés, pour leurs vues particulières, c'est en dernière analyse à la religion chrétienne à laquelle nous sommes redevables de ce bienfait : qu'on me permette de citer à cette occasion un sermon prononcé cette année aux assises de Reading par Mr Valpy, Docteur de l'Université d'Oxford en présence des juges qui en ont désiré l'impression, dans lequel cette vérité est démontrée d'une manière frappante.

d'être ; que chez tous les peuples on cherche à perfectionner les loix civiles, et, ce qui surtout mérite d'être observé, que la tendance des gouvernemens vers le bien n'est retardée et ne semble même quelquefois arrêtée que par les réclamations et les clameurs des particuliers, qui, sous le prétexte de droits, de prétendus privilèges et de prétendus usages, s'opposent aux vues et aux plans les mieux concertés des gouvernemens\*.

Il faudroit sans doute être téméraire pour soutenir que la forme particulière de chacun de ces gouvernemens n'a aucune influence sur leur plus ou moins de prospérité. Certainement, il doit y avoir des formes mieux calculées que d'autres pour amener le bien général, qui doivent forcer ceux qui gouvernent à acquérir des lumières, qui leur opposent bien moins d'obstacles lorsqu'ils entreprennent de faire disparaître des codes ces tas de loix inutiles, obscures ou absurdes, cette foule de dispositions contradictoires qui font de la jurisprudence une étude dégoûtante et révoltante... Certainement, il doit y en avoir au moyen desquels l'intérêt particulier se trouveroit arrêté lorsqu'il voudroit empêcher ceux qui gouvernent de simplifier la procédure et de rendre inutiles cette foule de gens de loi, qui, armés de nos formes barbares, vampires acharnés sur le peuple, dont ils sucent la substance, et de la moëlle duquel ils s'engraissent, nuisent mille fois plus à sa prospérité réelle que ne peuvent le faire quelques imperfections dans la loi politique, que notre imagination nous exagère... Mais, que d'illusions ne sommes nous pas portés à nous faire sur ce sujet ? Où est l'homme assez exempt de passions, où est l'homme d'un génie assez étendu et qui possède l'immensité de connoissances nécessaires pour calculer exactement la quotité précise de l'influence de tel ou tel gouvernement ? Où est l'homme, par exemple, qui oseroit décider, que si, jusqu'à ce moment, le sceptre de fer avec lequel Cromwell contenoit ses ennemis dans l'intérieur et faisoit trembler les puissances du continent, fut resté entre les mains de ses descendants ; qu'ils eussent eu ce génie audacieux, cette ame intrépide, ce caractère décidé, cette pénétration prompte et sure, nécessaires pour pouvoir le manier, l'Angleterre ne seroit pas arrivée au même degré de prospérité, que la nation seroit moins riche, que les individus y jouiroient d'une moindre portion de bonheur ?... Il faut l'oser dire, parcequ'on peut le démontrer : sans doute, l'Angleterre doit à sa liberté plusieurs loix utiles ; sans doute, elle lui doit cette énergie, cette activité qui caractérisent ses habitans... Mais, outre que, sans porter atteinte à sa puissance, un monarque éclairé eût pu promulguer les mêmes loix ; outre que, par d'autres moyens, il eût pu donner le même caractère à son peuple, ne sait on pas que celles des loix des Anglois qui ont le plus contribué à leur prospérité actuelle dattent d'un tems où nul vestige de l'esprit de liberté ne s'étoit encore fait appercevoir, et au contraire n'y-a-t-il pas toute sorte d'apparence, que des hommes tels que Cromwell n'eussent pas cédé à des préjugés et à des clameurs populaires, qui, plus d'une fois depuis cette époque, ont arraché au gouvernement britannique des loix absurdes et nuisibles\*\*, et qu'ils eussent pulvérisé cette foule d'obstacles que l'intérêt personel oppose à la réforme des abus ; obstacles dont l'homme sensé détourne la vue et qu'il se garde bien d'attaquer.

\*Ce sont là des faits qui devoient être rendus palpables et cette tâche ne seroit point difficile pour tout homme qui auroit étudié l'histoire en philosophe, c'est-à-dire dans ses rapports avec les mœurs des nations, leur agriculture, leur commerce et leurs différens moyens de prospérité.

\*\*Si l'on se récrie sur cette assertion, on demandera aux critiques ce qu'ils pensent d'une loi qu'il est à peu près impossible de faire observer ; et qui dans le cas où l'on en exigeroit l'observation exposeroit l'état aux plus grands inconvéniens, peut être même à une révolte et à une guerre civile ? S'ils répondent qu'une pareille loi peut être appelée nuisible, on les priera de méditer sur les suites que pourroit avoir le Bill passé à la Chambre des Communes le 27 Avril 1792.

Quel seroit donc le parti que devoit prendre un homme de génie, qui fait pour commander à l'opinion générale par ses lumières et par son éloquence, vivroit dans un des pays de l'Europe, où les abus sont les plus palpables, et où les obstacles qui s'opposent à l'amélioration du sort des individus frappent et affligent le plus vivement le cœur de l'homme sensible ? Sans doute, s'il avoit sur les cœurs et sur les esprits un pouvoir surnaturel ; si à sa voix toutes les passions s'éteignoient, toutes les opinions n'en faisoient plus qu'une ; en un mot, si sans agitation, sans convulsions, et par un simple acte de sa volonté, il pouvoit produire un nouvel ordre de choses, et qu'il fut assez sur de ses lumières pour n'avoir aucun doute sur les effets de la nouvelle forme qu'il se proposeroit de faire prévaloir : sans doute, placé dans de telles circonstances, il ne devoit pas hésiter à changer dans le gouvernement de sa patrie ce qu'il y trouveroit de défectueux ; à lui donner, d'après ses lumières, le gouvernement le plus propre à y faire vivre dans l'abondance par le travail le plus grand nombre d'hommes possible... Je dirai même plus, je dirai que dans la vue de donner à son ouvrage toute la solidité dont les choses humaines sont susceptibles, il devoit en faire disparaître jusqu'à ces défauts apparens, que reproche une théorie métaphysique, et qui dans la réalité, n'influent en aucune façon sur la prospérité générale, fournissent cependant aux esprits mal faits des sujets de plainte et des moyens de fomenter des mécontentemens.

Mais s'il est assez judicieux pour sentir qu'il n'est qu'un homme et combien ses lumières sont peu sûres ; s'il se fait une idée des bornes que la nature a mises à son influence et à ses moyens de persuasion ; s'il sent toute la force des passions qu'il faudroit combattre, des intérêts contre lesquels il auroit à lutter ; s'il se dit surtout que ce ne sont point des corps matériels et physiques, dont on peut calculer le degré de force et de résistance, sur lesquels il devoit agir, mais des êtres moraux, qui, cédant à chaque instant à mille impressions différentes, agités sans cesse en sens contraires par des vents qui partent de tous les points de l'horison, peuvent d'autant moins être assujettis à une marche régulière, que c'est bien moins la force et la direction du vent qui détermine leur route, qu'une foule de ressorts cachés, dont il est impossible de prévoir et de prévenir les effets ; s'il est convaincu que pour l'homme en société, un gouvernement quelconque est le premier et le plus grand de tous les biens, l'anarchie le pire de tous les maux : j'ose affirmer qu'il sentira que, quelque en puissent être les prétextes, la révolte contre le gouvernement établi est l'action d'un fou, incapable de prévoir les conséquences de ses actions, ou d'un scélérat à qui peu importent ces conséquences ; et que se félicitant d'être né en Europe, où d'eux-mêmes, les gouvernemens tendent à se perfectionner, il se bornera à faire connoître, avec simplicité et modestie, soit les abus nuisibles, soit cette foule d'absurdités et de contradictions, dont, partout, fourmillent nos codes et nos réglemens d'instruction.

Quel est en effet l'homme sensé qui, méditant sur ce qui se passe en France, pourroit ne pas frémir à la seule apparence d'une émotion populaire... Y eut il jamais un peuple placé dans des circonstances plus favorables, qui eut plus de raisons de se flatter de voir disparaître tous les abus et de nouvelles prospérités se joindre à celles qu'il tenoit déjà de la nature, de son sol, de son climat, de son gouvernement, de son roi, de ses magistrats et de ses loix ? Ce gouvernement lui-même sentoit la nécessité de corriger les abus et de les prévenir, pour l'avenir... Il se trouvoit embarrassé ; un déficit dans les finances, que des guerres, des dilapidations et des déprédations pouvoient avoir occasionné, exigeoit qu'on trouvât des ressources, et qu'on établît un ordre constant qui égalât la recette à la dépense, et mit en état d'acquitter les charges et de remplir les engagemens... L'usage autorisoit le souverain à déterminer par lui-même le parti qu'il y avoit à prendre et à mettre les impôts que, dans sa sagesse, il jugeroit nécessaire ; Mais les parlemens, que la foiblesse des ministres avoit enhardis jusqu'à la licence, eussent formé des obstacles, et telle étoit leur infatuation, que peut être eût il fallu recourir à des mesures violentes... Elles repugnoient au cœur d'un monarque, distingué parmi tous les rois par sa probité, sa bonté, son désir ardent de rendre son peuple heureux et d'en être aimé... Il

rétablit l'usage des états généraux... Il appella auprès de lui les députés de son peuple... Il leur déclara qu'il étoit prêt à concourir avec eux dans tout ce qu'ils jugeroient nécessaire au bien de l'état ; qu'il ne vouloit d'impôts que ceux dont ils auroient reconnus la nécessité et dont ils constateroient l'emploi...

Les cahiers des provinces étoient généralement pleins de sagesse et de bonnes vues, et si les mandataires se fussent conformés aux mandats de leurs commettans, on n'eut certainement fait que le bien... Alors donc la nation n'étoit pas corrompue : elle vouloit la réforme, mais elle étoit bien éloignée de vouloir la république et l'anarchie, qui, pour elle, n'entroient pas même dans la classe des possibles... Il y avoit dans l'assemblée plusieurs députés qui joignoient les lumières à la probité ; et cependant, il n'a fallu que quelques fautes du ministère, fautes capitales à la vérité, pour amener cet instant fatal qui, semblable à la foudre, a produit le renversement général, et livré le royaume à quelques factieux et à quelques enthousiastes, qui, sortis tout à coup du néant, ont marqué tous les pas de leur nouvelle carrière par les ravages, les proscriptions et toutes les espèces d'horreurs\*.

Mortel insensé et présomptueux ! Si cette funeste expérience ne te sert pas de leçon... Si jamais tu peux être tenté de tout détruire dans la folle espérance de tout rétablir, le chrétien gémissera sur les malheurs, mais l'indignation séchera les larmes du philosophe.

Il peut cependant être utile, Monsieur le Comte, ne fut ce que pour son instruction, il peut être utile de rechercher quelle est la forme de gouvernement la plus propre à faire jouir soit la société en général, soit l'individu en particulier, de tout le bonheur que l'homme social peut raisonnablement se promettre... Quoiqu'il soit impossible d'en déterminer le moment, il faudra bien qu'enfin le calme succède à la tempête... Quoiqu'on ne puisse guères douter que la crainte seule et la terreur pourront nous ramener l'ordre et la paix ; que le glaive seul dictera les loix auxquelles nous serons forcés de nous soumettre : il n'est pas absolument impossible qu'il ne se trouve quelque coin du monde où les hommes éclairés et honêtes puissent faire entendre la voix de la raison, et où le peuple, reconnoissant ses erreurs, s'en remette à leur décision... Il se peut de même, que, parmi les chefs militaires, qui, à la fin de l'orage et lorsqu'il n'y aura plus rien à détruire, finiront nécessairement par être les maîtres, il s'en trouve un, d'une ame assez élevée, et d'un génie assez étendu, pour avoir la noble ambition de donner à l'état dont il sera appelé à être le fondateur, le meilleur gouvernement que les circonstances le pourront permettre... Il ne peut donc être qu'infiniment intéressant de jeter quelques lumières sur un sujet aussi délicat, et, autant du moins que les bornes de l'esprit humain le comportent, de déterminer la base d'un bon gouvernement, et d'indiquer les principes qu'on ne doit jamais perdre de vue.

Pour pouvoir envisager cette question sous toutes ses faces, et surtout pour mettre dans tout son jour l'absurdité des principes de la nouvelle philosophie, il me semble, Monsieur le Comte, qu'on peut faire une supposition, qui peut être n'en eut pas été une, si, dans la foule, les gens sensés pouvoient se reconnoître, se concerter et s'entendre. Supposons donc que dans ce mouvement d'épouvante générale, quelques centaines de pères de famille se fussent concertés pour se procurer à eux et à leur postérité une manière d'être plus sûre, plus stable, et plus heureuse que celle qu'ils ont éprouvée ; supposons qu'ils eussent ramassé les débris de leur ancienne fortune, de quoi se transporter, eux et les leurs, dans une des Isles de la mer du Sud, de quoi l'acquérir, de quoi acheter et transporter avec eux

\*Au moment où l'on imprimoit cette feuille on a reçu la nouvelle du crime affreux, par lequel les cannibales qui gouvernent la France viennent de couronner leur forfait... Que d'affreuses idées un pareil évènement ne fait il pas naître dans le cœur de l'homme sensible ; mais comment les exprimer... Quelle triste et mémorable leçon pour les hommes ; et qu'il est affreux de se rappeler, qu'ils en avoient déjà eu une semblable, et qu'elle leur a été inutile.

toutes les choses nécessaires à leur subsistance, jusqu'au tems où, ayant fait la première recolte, ils se trouveront dans l'indépendance pour cet objet... Supposons qu'avant leur départ, ils eussent trouvé des domestiques des deux sexes, qui, dans l'espérance de se faire un sort, eussent consenti à les suivre, et à partager leurs travaux... Supposons enfin qu'ayant tout prévu, ils eussent engagé quelques familles d'artisans des métiers les plus indispensablement nécessaires, à passer la mer avec eux, et recherchons quelle forme de gouvernement ils établiraient ! quelle seroit celle qu'ils devroient choisir, si ayant des lumières et portant leur prévoyance dans l'avenir, ils se regardoient déjà comme une colonie florissante.

S'il se trouvoit parmi eux quelque apôtre de la nouvelle philosophie, il demanderoit sans doute une assemblée générale, que tous les individus fussent appelés à donner librement leur opinion sur le gouvernement à établir... Tous les hommes, diroit il, naissent libres et égaux ; ils ne sont, ils ne peuvent être soumis qu'à la loi ; la loi n'est et ne peut être que l'expression de la volonté générale : forcer les hommes à se soumettre à des loix qu'ils n'ont point expressément consentie, c'est violer leurs droits les plus sacrés, c'est être leur tyran et vouloir en faire des esclaves... Mais pourroit on trouver quelque difficulté à démontrer que, dans notre supposition, de pareilles maximes n'auroient point d'application ? Est il quelqu'un qui puisse douter que les pères de famille, qui auroient acheté et payé la propriété de l'isle, qui auroient fait les fraix du voyage, et pourvû à la subsistance générale, formeroient seuls la nation, la cité, les citoyens ; qu'en commun et par le consentement de tous, ils seroient les maîtres de se donner le gouvernement qu'ils jugeroient le plus propre à les rendre heureux... Ne sent on pas, que soit les artisans, soit les domestiques, n'auroient d'autres droits que ceux qui résulteroient des contrats par lesquels ils se seroient engagés à suivre les peres de familles ; que si les artisans n'étoient pas employés et manquoient d'ouvrage ; que si on ne fournissoit pas aux domestiques leur subsistance, que si leurs gages n'étoient pas régulièrement payés, ils pourroient demander qu'on les rendit à leur ancienne patrie, et qu'on les dédommageat pour les avoir déplacés ; qu'ils pourroient encore demander qu'on les renvoyat, ou du moins qu'on leur permit de se retirer dans le cas où le gouvernement établi leur déplairoit et leur paroitrait oppresseur ; que le droit de quitter un pays, surtout lorsque ceux qui le gouvernement donnent des loix et font prévaloir des usages absolument contraires aux anciennes habitudes, est véritablement le droit inhérent à l'homme dont on ne peut le priver, qu'on ne peut même lui disputer sans la plus cruelle de toutes les injustices ; mais que tant que les domestiques et les artisans resteroient dans le pays ; tant qu'ils vivoient sous la protection du gouvernement qu'auroient établi les propriétaires, ils seroient tenus de le respecter et de lui obéir ; qu'ils n'auroient que les droits civils et qu'ils n'en pourroient acquérir de politiques qu'en devenant propriétaires, par quelqu'un des moyens que la loi auroit établi pour cela\*.

Cette première difficulté surmontée, il est évident que si jamais les hommes ont eû le droit de décider par eux-mêmes de l'espèce et de la forme du gouvernement auquel ils seront soumis ; c'est dans le cas de notre supposition... Il est donc évident que les pères de familles propriétaires formeront une assemblée générale, et délibéreront entr'eux sur cette importante question.

\*J'ose affirmer qu'en partant des principes du droit naturel ces différentes propositions peuvent être portées à ce degré d'évidence qui ne laisse aucun lieu à la réplique ; et qu'on peut démontrer que dans tous les pays, dans toutes les nations, et sous tous les gouvernemens, les hommes sans propriétés foncières ne sont relativement aux propriétaires, que ce que sont les domestiques et les artisans que nous avons supposés s'être engagés à certaines conditions à accompagner les pères de familles dans l'isle que ceux-ci avoient acquise... Il ne faut pas cependant surtout quand il s'agit d'un pays civilisé, trop presser le terme de propriétaire : on doit regarder comme tel, tout homme qui ayant un intérêt direct, stable et permanent à la chose publique, ne peut pas s'en aller d'un jour à l'autre, et emporter avec lui sa propriété... En Angleterre, par exemple, les Fermiers et les entrepreneurs de grandes manufactures doivent sans contredit être comptés au nombre des propriétaires.

Une des premières réflexions qui les frappera sans doute, c'est que n'ayant ni les besoins ni les passions de l'Europe, le gouvernement le plus simple, un gouvernement de famille, pourra leur suffire... Mais nous leur avons donné cette prévoyance qui anticipe les siècles... Ils peuvent sentir que, renfermés de toutes parts par l'océan, le moment arrivera bientôt où, ayant disposé de toutes leurs terres, on ne pourra plus en acquérir qu'en les payant au prorata de leur produit... Ils peuvent sentir que leurs terres très fertiles leur laisseront un très grand superflu à disposer ; que leur situation très avantageuse pour le commerce donnera une grande valeur à ce superflu ; que dès lors leur population s'accroîtra très rapidement ; que l'industrie et les manufactures se naturaliseront fort vite chez eux ; et qu'en conséquence ils se trouveront très promptement à cette période de la société où, comme chez les peuples de l'Europe, le nombre des hommes sans propriétés, l'emporte de beaucoup sur le nombre des propriétaires... Supposons donc que, ne voulant pas faire un ouvrage momentané, ils aient déterminé de se donner une constitution qui puisse répondre aux besoins de la société dans tous les différens degrés d'accroissement et de civilisation que l'expérience et l'histoire leur ont appris à distinguer, et voyons, dans cette supposition, quelle forme de gouvernement ils devront choisir.

Il n'est personne qui ne sache qu'il est trois et, selon les publicistes, quatre formes simples de gouvernement et qu'il en est une infinité de composées.

Les formes simples sont le gouvernement démocratique, qui est celui où le peuple en corps a la souveraine puissance... L'aristocratique, qui est celui où le gouvernement et la souveraine puissance sont entre les mains des principaux de la nation... Le monarchique, qui est celui du souverain qui gouverne seul, mais par des loix fixes, établies, connues, conformes au caractère de la nation, et auxquelles, par une espèce de consentement tacite, elle semble avoir donné une sorte de sanction...

Les publicistes ajoutent ordinairement à cette énumération le gouvernement despotique, qu'ils définissent celui d'un souverain qui gouverne seul, sans loix, sans règle, et qui entraîne tout par sa volonté et ses caprices... Mais, outre que ce qu'ils appellent le despotisme d'un seul n'est, à proprement parler, que l'abus et la corruption du gouvernement monarchique, on peut et on doit démontrer que si, comme on n'en sauroit douter, le caractère du despotisme est de priver les sujets de toute espèce de liberté, il n'est aucune forme simple de gouvernement qui ne puisse dégénérer en despotisme ; que le gouvernement aristocratique l'est presque toujours ; et que le gouvernement démocratique l'est même nécessairement.

Ce n'est donc pas de l'espèce et de la forme du gouvernement que dépend le plus ou le moins de liberté des sujets : ce n'est donc pas parce que le gouvernement est confié à un seul, à plusieurs, ou à tous, que les hommes qui y sont soumis sont plus ou moins libres... Quand est ce en effet que les hommes vivans en société peuvent être appelés libres ? Qu'est ce que cette liberté dont on parle sans cesse et qu'on ne réclame avec tant d'importunité que parce qu'on s'en fait de fausses idées ? Il est évident, et tout le monde en convient, que du moment où l'homme entre dans la société, il renonce à son indépendance naturelle... Il est évident que dans la vue d'être protégé par toute la puissance de la société, et pour se mettre à l'abri des torts et des injures que pourroient lui faire ses semblables, il renonce au droit de leur nuire lui-même ; qu'il s'engage à n'être pas coupable contre eux de ce dont lui-même il exige qu'ils ne soient pas coupables envers lui... Il est évident que ce contract entre la société qui promet de protéger l'individu qui s'engage à ne pas nuire, est tout à l'avantage de l'individu, qui, hors de la société, seul et sans secours, seroit hors d'état de résister aux attaques de ses semblables... Il est donc évident que l'homme en société jouit de la plus grande mesure de liberté dont il soit susceptible lorsqu'il n'est soumis qu'à la loi qu'il connoit ; lorsqu'il n'est aucune autorité dans la société qui puisse l'obliger à faire, ou lui défendre de faire, ce à quoi la loi ne l'oblige pas ou ce qu'elle ne lui défend pas ; lorsque surtout, la loi ne lui ordonne ou ne lui défend que ce qui étoit défendu ou ordonné de toute éternité par la nature inaltérable des choses et par ses rapports.

Qu'on imagine un peuple qui ait le bonheur d'avoir un code, je ne dis pas aussi parfait, mais qui en approche autant que les bornes de notre intelligence peuvent le permettre ; que chez ce peuple la souveraine puissance soit entre les mains d'un seul homme ; qu'elle soit confiée à plusieurs ou à tous, peu importe : il est évident qu'il jouira de la plus grande mesure de liberté dont l'homme en société soit susceptible ; s'il en demande au-delà, il demandera son malheur, il ne fera que prouver son aveuglement et sa folie.

On conviendra peut être que, placé dans de telles circonstances, un peuple jouiroit de la liberté civile dans toute son étendue... Mais, objectera t'on, sans doute, quelle confiance un tel peuple peut il avoir dans la continuation d'un bonheur qu'il est si facile de lui enlever ? Comment peut il s'assurer que toutes les vues du gouvernement seront sans cesse tournées vers la perfection de la loi civile ; qu'il ne s'élèvera point dans l'état quelque autorité qui, indépendamment de la loi, puisse lui donner des ordres et le contraindre à lui obéir ? Un peuple, continuera t'on, ne peut avoir cette confiance, qui seule fait son bonheur, qu'autant qu'à la liberté civile, il joint la liberté politique ; et il ne jouit de celle ci qu'autant que, déclaré et reconnu seul souverain, il n'y a de loix dans l'état que celles qu'il a faites lui-même et sont l'expression de sa volonté ; qu'autant qu'il n'y a d'autorités dans l'état que celles qui dépendent de lui et que lui-même a constituées ; qu'autant que tous les agens auxquels il confie les différentes parties de l'administration, ne sont que des mandataires responsables qu'il peut amener à son tribunal et punir, s'ils ne se sont pas tenus dans les bornes de la loi... Mais que de sophismes, que de pétitions de principes dans ce peu de phrases !

Sans doute, pour qu'un peuple ait un bon gouvernement, il faut qu'à la liberté civile il joigne la liberté politique. Mais, en quoi consiste la liberté politique dans son rapport avec le citoyen ? Montesquieu nous l'a appris : elle consiste non dans le plus ou le moins de part que chaque individu peut avoir au gouvernement ; non dans le nombre plus ou moins grand d'individus qui constituent le souverain, mais dans le sentiment qu'a chaque citoyen de sa sureté, dans la confiance bien fondée que lui inspire le gouvernement, confiance qui lui persuade non seulement que la loi est juste, mais encore qu'elle seule a le droit de lui commander ; et que s'il se trouvoit quelqu'un qui osât entreprendre d'aller au-delà de la loi, elle lui fourniroit des moyens de résistance et de se faire rendre justice.

Si donc, pour revenir à notre supposition, les chefs de familles propriétaires veulent, comme on n'en sauroit douter, rester aussi libres que les hommes en société peuvent espérer de l'être ; s'ils veulent se donner le gouvernement le plus propre à faire jouir le citoyen de la liberté civile dans toute son étendue ; à lui donner cette confiance, ce sentiment de sa sureté et de son bien être, qui constituent la liberté politique : ils examineront d'abord si, parmi les gouvernements simples, il en est un qui puisse répondre à leurs vues... Suivons les lorsqu'ils examineront le gouvernement démocratique... Ils observeront d'abord, qu'à proprement parler, il n'y a jamais eû, il ne peut même jamais y avoir, de démocratie proprement ainsi nommée, parceque, quoi qu'on puisse faire, on sera toujours forcé de refuser le titre de citoyen, d'exclure des privilèges de la cité non seulement quelques individus, mais même certaines classes d'hommes dont les mœurs de l'Europe ne nous permettent pas de nous passer... Ils s'apercevront ensuite que, lors même qu'ils auroient surmonté cette première difficulté, lors même qu'il seroient convenus d'appeler démocratique tout état où le peuple est reconnu pour le seul souverain ; où toutes les autorités emanent de lui, et où, comme actuellement en France, les exceptions qui privent l'individu du droit de cité, sont aussi peu nombreuses qu'il a été possible de l'imaginer, ils n'en seroient pas plus avancés : parceque sous cette forme de gouvernement, soit que le peuple agisse par lui-même, soit qu'il nomme des représentans auxquels il confie son autorité, il est également impossible que l'individu jouisse ni de la liberté civile ni de la liberté politique... Il est en effet impossible que sous un pareil gouvernement on puisse avoir un code de loix raisonnable. Quel qu'il put être, il ne seroit jamais stable : à chaque instant les caprices et les passions du peuple, ou

plutôt de ceux qui momentanément auroient sù gagner sa confiance, introduiroient dans la législation une foule de décisions contradictoires qui multiplieroient à l'infini et rendroient intolérables les ruses, les détours, et les abus de la chicane... Pour peu qu'on y réfléchisse, on s'aperçoit qu'un pareil gouvernement donne aux passions tout le jeu et toute l'énergie dont elles sont susceptibles : il s'y élève nécessairement une foule d'ambitieux qui brûlent de parcourir la carrière des honneurs et de la fortune qu'ils voient s'ouvrir devant eux, et qui se font illusion sur la profondeur de l'abyme qui la termine : connoissant que le peuple peut seul leur en frayer le chemin, ils le flattent de toutes les manières possibles et l'agitent dans tous les sens ; ils profitent de la haine qu'il porte naturellement aux riches et à ceux qui se distinguent par de grands talens et de grands services ; ils les lui présentent comme ses victimes, et ils trouvent le moyen de l'engager à les sacrifier à leur jalousie : en un mot, il est dans la nature de la démocratie qu'il y ait constamment une faction dominante, qui, par intérêt et pour affermir sa puissance, écrase sans pitié tout ce qui n'est pas dans sa dépendance absolue, et fait gémir ainsi sous la tyrannie la plus cruelle une partie très considérable de la nation... Comment donc, placé dans de telles circonstances, l'individu pourroit il avoir cette confiance qui constitue la liberté politique ?

Si, dans notre supposition, il est évident que les dangers et les inconvéniens inséparables d'une démocratie feroient rejeter cette forme de gouvernement aux chefs de familles propriétaires, pourroit il paroître difficile de démontrer qu'ils en trouveroient de semblables dans un gouvernement aristocratique ; qu'ils sentiroient à l'instant qu'une aristocratie très nombreuse a tous les inconvéniens d'une démocratie pure, et que si elle se resserre, si surtout elle devient héréditaire, il est presque impossible qu'elle ne soit pas tyrannique.

Quant au gouvernement monarchique, il est hors de doute qu'il présente bien moins de dangers, et si l'on pouvoit s'assurer des lumières, des talens, et des vertus du monarque, il est évident que c'est celui qu'ils devroient choisir... Mais, qui ne connoit le danger des élections, et qui peut répondre des talens et des vertus d'un roi héréditaire ? Tout porte donc à croire que, vivement frappés des dangers attachés aux formes simples, ils chercheroient, en les réunissant, en les balançant les unes par les autres, à se donner un gouvernement qui, en leur conservant toute la liberté possible, eût cependant assez de force et d'énergie pour maintenir parmi eux l'abondance, l'ordre, la tranquillité et la paix.

C'est parvenu à ce point, Monsieur le Comte, qu'un homme de génie se trouveroit à portée de déployer ses talens, et en effet que de questions intéressantes n'auroit il pas à développer ! Je voudrois qu'il examinât d'abord quel est, dans les différentes périodes du développement de la société, le degré de liberté dont l'homme est susceptible, et j'ose affirmer que le résultat de ses recherches seroit d'établir comme vérité démontrée que, les circonstances de l'Europe étant données, il est impossible sans tomber dans la confusion et dans l'anarchie, qu'un gouvernement puisse laisser à l'individu une plus grande mesure de liberté que celle dont jouissent les Anglois à forme de leur constitution... Je voudrois que, mettant dans une balance exacte les avantages et les inconvéniens de cette liberté extrême, il nous fit voir comment et jusqu'à quel point elle contribue tant à la prospérité générale de la nation, qu'au bonheur individuel de chaque particulier ; et comment, sous d'autres rapports, cette même liberté peut mettre, et met en effet, des obstacles à cette prospérité générale et à ce bonheur individuel... Je voudrois enfin qu'il examinât ce que l'Angleterre doit à sa situation maritime, si, portée sur le continent, cette constitution auroit les mêmes avantages ; si sa puissance exécutrice se trouveroit assez forte, ce qui le méneroit à faire voir les modifications dans sa constitution que peuvent exiger, soit l'étendue de l'état, soit sa situation et ses rapports avec les puissances environnantes.

Vous le sentez, Monsieur le comte, la discussion de ces questions méneroit à des recherches de la plus grande importance... Il faudroit, en effet, qu'il établît d'une manière claire et distincte l'extrême différence qui se rencontre entre les abus qui naissent de la nature du gouvernement, qu'une réforme

dans ses principes peut aisément faire disparaître, et ceux qui sont une suite nécessaire de la nature et des passions de l'homme, qui se retrouveront toujours quelle que soit la forme du gouvernement, quelque soient les hommes entre les mains de qui l'autorité se trouve placée... Il faudroit qu'il parvint à nous faire sentir que, dans le gouvernement de plusieurs, l'individu qui jouit d'une portion d'autorité a toujours et nécessairement, soit comme homme, soit comme pere de famille, un intérêt distinct et différent de celui de l'état, qui souvent même lui est opposé, tandis qu'un monarque héréditaire est le seul être dont l'intérêt soit toujours et constamment celui de la nation : différence infinie en faveur du gouvernement d'un seul, dont il seroit bien à souhaiter qu'on nous dévelopat les conséquences.

En voilà assez, Monsieur le Comte, pour vous donner une idée du livre que je conçois ; je ne puis pas dire que j'en aye fait l'esquisse ; j'en ai simplement crayonné quelques traits, et, sautant par-dessus les idées intermédiaires, n'insistant point sur les conséquences, je n'ai voulu que faire sentir à votre Excellence comment, en partant de la nature de l'homme et de ses rapports, on pouvoit confondre les démocrates, qu'il ne falloit pour cela que ne pas perdre de vue le but pour lequel le gouvernement est institué.

Vous me demanderez peut être, Monsieur le Comte, pourquoi, ayant conçu l'idée de cet ouvrage, je ne me charge pas de l'exécuter ? Mais, qu'il me soit permis de vous faire observer, qu'on peut concevoir l'idée d'un livre, avoir dans sa tête toute la suite et tout l'enchaînement des propositions qui doivent y être développées, et cependant être hors d'état de l'écrire.

Il ne faut pas se faire d'illusion, ce n'est pas à mon age qu'on peut devenir auteur. Pour traiter un sujet qui, quoique du plus grand intérêt, obligeroit cependant à bien des recherches abstraites, il faudroit une de ces plumes brillantes, qui, par le charme et l'énergie du style, savent attacher l'attention du lecteur, et l'obliger à revenir deux ou trois fois sur les mêmes choses ; et ce n'est pas avec mes longues phrases et mes périodes trainantes que je puis me flatter de produire cet effet. Je me regarderois comme fort heureux, si, seulement il me restoit assez de force et de santé, pour dégrossir quelques unes des pierres destinées à entrer dans la construction de cet édifice. Malheureusement, Monsieur le Comte, les devoirs que m'impose le genre de vie au quel j'ai été obligé de me dévouer ne me permettent pas même de penser à me livrer à un travail qui, cependant, en me donnant l'espérance d'être utile, seroit le seul qui put me faire passer agréablement le peu de jours qui me restent à vivre.

Je suis avec respect,

Monsieur le Comte,

de votre Excellence,

le très humble, et très obéissant serviteur,

F. P. PICTET

Reading, Comté de Berk.

28 Xbre 1792

[Archives Vorontsov, vol. 29, p. 72]

\*\*\*

## NOTES

1. « Froissée par cette double fin de non recevoir [le refus de d'Alembert], Catherine n'en accueille qu'avec plus d'amabilité un certain M. Pictet, de Genève, qui vient de la part de Voltaire. [...] Lorsque M. Pictet, bâti en géant, remet à Catherine un poème de Voltaire qui lui est dédié, elle domine mal son émoi. [...] Elle lit et défaille de bonheur. [...] A peine M. Pictet est-il parti, que Catherine saisit sa plume pour répondre. » [etc.] (Henri Troyat : Catherine la Grande, Flammarion 1977, p. 223).

2. En français : Elibron Classics ([www.elibron.com](http://www.elibron.com)), Adamant media corporation (2006) et Gale Ecco, Print Editions (2010). En anglais : Gale Ecco, Print Editions (2010)

3. Albert Gallatin à Isabelle Pictet, New York, 28 mai 1844 (fondation des archives de la famille Pictet).

4. Paul E. Martin : Varambé, histoire d'un domaine genevois (Genève, Georg et C<sup>ie</sup> SA, 1949). Il semble que les historiens aient simplement suivi Voltaire qui l'appelle ainsi, comme le faisaient les Genevois, pour le distinguer de ses parents ; il ne s'agit en tout cas pas d'une particule à prétention nobiliaire.

5. L'ancien conseiller Jean Louis Du Pan, rapporte ainsi la mort de son collègue à son ami Freudenreich, le 3 avril 1769 : « On m'a fait dire la mort de M<sup>r</sup> le Cons<sup>r</sup> Pictet, vous l'avez connu, il avoit sa campagne à Varambé, les servantes et les catins devoient lui faire dresser un beau catafalque, il les a aimées jusqu'à l'âge de 76 ans, et les recherchoit avec une indecence qui le deshonorait dans le public, d'ailleurs il étoit fort honnête homme et de bon sens, il laisse un fils [...]. Voilà comme les anciennes familles tombent il n'y a point de Pictet à portée d'entrer en Conseil [...] on voit de nouveaux noms à la place des notres. »

Il est exact que les vieilles familles de l'oligarchie, peut-être dégoûtées par les troubles qui agitaient Genève, rechignaient aux fonctions publiques, leur préférant les carrières militaires à l'étranger. Les descendants de François Pierre vivront à Londres et à Paris. Toutefois, dans la branche cadette, Marc Pictet, plusieurs fois syndic, avait siégé au Petit Conseil, pendant dix-neuf ans avec Isaac, de 1739 à sa mort en 1768 ; son neveu Jean Louis lui succèdera en 1775, sera syndic en 1778 mais mourra à quarante ans en 1781 ; enfin, Isaac, de la branche puinée, sera conseiller de 1790 à la révolution de 1792, année qu'il fut syndic, dernier de l'ancien régime.

6. AEG, RC. Copie, vol. 39 p. 322.

7. AEG, Consistoire, vol. 85 p. 134 et 157.

8. « Croiriez-vous que le syndic [Marc] Pictet, ce bon homme si aimable et si plaisant, s'est jetté la tête la première dans le Rhône ? Il n'avait que deux ans de plus que moi, et il était las de la vie. Il souffrait, il n'avait point d'espérance de voir la fin de ses maux, il a mieux aimé hâter celle de ses jours, et ce n'est qu'après un calcul très bien fait qu'il a pris son parti. On le regrette à Genève et on le loue. [...] Je ne me tuerai pas tant que j'aurai quelque chose à faire ; mais si j'étais sans occupation je

serais fort tenté de devenir un petit Pictet. La vie n'est bonne qu'autant qu'on l'emploie. » [A Marie Louise Denis, 29 novembre 1768, Besterman D15340].

« Deux genevois de ma connaissance se sont jetés dans le Rhône il y a quelques mois. [...] Je n'ai point encor été tenté d'imiter leur exemple, premièrement parce que mes abominables fluxions sur les yeux ne me durent que l'hiver, en second lieu parce que je me couche toujours dans l'espérance de me moquer du genre humain en me réveillant. Quand cette faculté me manquera, ce sera un signe certain qu'il faut que je parte. [A la marquise du Deffand, 22 février 1769, Besterman D15483].

9. Il existe d'autres lettres de Voltaire à François Pierre, ou dans lesquelles il est question de lui ; voir « Les Pictet dans la correspondance de Voltaire et Rousseau », fondation des archives 2012 ([www.archivesfamillepictet.ch](http://www.archivesfamillepictet.ch)).

10. AEG, notaire, Jacques Mercier, vol. II, p. 449-450

11. *ibid.* p. 685. Susanne Pictet-Gallatin, dûment autorisée par son mari, comparut peu après devant le même notaire pour reprendre avec chaque créancier les dettes de son fils qu'elle s'engage à payer dans le délai d'un an, les deux sœurs étant libérées de leur caution. On voit ainsi que François Pierre n'avait pas commencé à rembourser Voltaire ; seuls les intérêts de son prêt de dix mille L. avaient été payés. (*Ibid.* f° 714, 8 juillet 1761). La citation de cet acte dans Besterman, vol. 111, Appendix, p. 492, contient plusieurs erreurs.

12. Besterman ad D9581 mentionne une lettre de François Pierre datée Saint-Pétersbourg 18/29 janvier 1761, informations sur la Russie, perdue depuis sa vente (Liepmanssohn, Berlin), le 21 mai 1909, et attribuée par erreur dans le catalogue à Jean Louis Pictet. Cette lettre est signalée dans Les archives de l'Est et la France des Lumières, vol. I, guide des archives, p. 276, comme se trouvant dans les archives de l'Institut d'histoire de Saint-Pétersbourg, collection Likhatchev. Vérification faite, elle n'est autre que D10355, 18/29 janvier 1762, lettre faisant l'éloge de Pierre III, transcrite p. 11.

13. Mézin-Rjéoutski, vol. I, p. 62 : « Arrivé à Saint-Pétersbourg, Pictet trouva un emploi au collège (ministère) des Affaires étrangères, toujours grâce à Vorontsov. » ; Nicholas Hans est à l'origine de cette hypothèse. On a vu (p. 12 et 26), que l'utilisation du courrier diplomatique ne signifie pas que Pictet ait été employé par le ministère.

14. Bartlett, citant Jacob Stehlin, écrit dans son article sur le mémoire remis par Diderot à Catherine II, que Pictet aurait été précepteur dans la famille de Grégoire Orlov, mais il ajoute qu'à cette époque Orlov n'avait pas de famille. Laurent Béranger, chargé d'affaires de France, le dit en 1764 (p. 48), instituteur et secrétaire d'Orlov. Stehlin relate que le Géant, ayant manqué de politesse envers Pierre III pendant une promenade en avril 1762 dans le jardin du palais d'été de Saint-Pétersbourg, fut fouetté sur ordre de l'empereur qui se serait écrié : « voilà ce qu'il faut apprendre à ces maudits Français ! » [Zapiski Stehlina in : Tchtenia iz imperatorskom obchtchestvo, année 1866, octobre-décembre, Moscou, 1866]. Le récit que Kobeko donne de cet incident est plus précis : Se promenant au jardin du palais d'été, il passa devant l'empereur et sa suite sans se découvrir, et sans même s'écarter. L'empereur, qu'il fixait avec insolence, demanda qui il était ; personne ne le connaissait. Comme il s'éloignait, Pierre envoya un aide de camp le lui demander. Toujours sans enlever son chapeau, il répondit qu'il était Français. Alors Pierre s'écria : quel Français indigne pénètre dans notre jardin, qu'on lui donne vingt coups de bâton (de plat de sabre selon Lortholary), en lui disant « c'est

ainsi que Sa Majesté apprend la politesse aux Français mal élevés ! » [Dmitri F. Kobeko : Ekaterina Vtoraia i Dalambert, in : Istoritcheskii V'estnik, tome XVI, avril-mai 1884, p. 111 et ss.]

On comprend qu'après cette humiliation publique, trois mois avant la révolution du 28 juin/9 juillet 1762, le Géant ait salué la chute de Pierre III. Jacob Stehlin ou Stählin (1709-1785), originaire de Souabe, dès 1735 à Pétersbourg, enseignait à l'Académie des sciences dont il deviendra le secrétaire perpétuel en 1765. Jean Louis Pictet et Jacques André Mallet auront pendant leur expédition souvent affaire à lui en cette dernière qualité, et quelques raisons de s'en plaindre, Pictet surtout qui lui reproche de ne l'avoir pas défrayé sur le même pied que Mallet : « C'est un gros réjoui, passablement bavard, [...] il ne nous écoute point et parle toujours. »

15. Journal encyclopédique, année 1762, vol. VII, 3<sup>e</sup> partie, (1<sup>er</sup> novembre), p. 122-131 : « Lettre écrite de Petersbourg au sujet de la dernière révolution ». A la différence des trois communications de Pictet à Vorontsov, cette lettre figure, sans date, parmi les articles publiés par le Journal, et non dans sa rubrique intitulée « Nouvelles politiques ». Le manuscrit original, à la British Library, ne porte pas de corrections. N. Hans en a comparé le texte, en indiquant les changements entre crochets carrés, avec celui du Journal, qui a donc dû utiliser une copie corrigée, envoyée à son rédacteur par Voltaire si, comme cela paraît le plus plausible, il a effectivement joué ce rôle. Aucune lettre de Voltaire à Pierre Rousseau touchant la publication de cette lettre ne figure dans l'édition Besterman.

La mention du « contract qui lie réciproquement le souverain et le sujet » fait penser au Contrat social ; l'ouvrage de Rousseau, paru en avril, a été condamné, à Paris le 9 et à Genève le 19 juin de cette même année 1762. Bien que les idées aient circulé rapidement, la coïncidence est probablement fortuite. Quand Voltaire reçut la lettre, la correction, en revanche, s'imposait. Il est curieux qu'au moment où François Pierre relatait la révolution à Pétersbourg, son parent Charles, seul patricien genevois, prenait la défense de son compatriote, ce qui lui valut d'être à son tour condamné par le Petit Conseil. Cf. Les Pictet dans la correspondance de Voltaire et Rousseau, [www.archivesfamillepictet.ch](http://www.archivesfamillepictet.ch) (rubrique publications).

16. Georg Sacke part de l'idée que Catherine, soucieuse de son image, aurait délibérément cherché à enrôler Voltaire pour dissiper l'impression qu'avait pu faire en Europe le coup d'état qui la porta au pouvoir, suivi de la mort de son mari. C'est donc elle qui aurait, sinon écrit la fameuse lettre de Pictet [D10650], du moins incité celui-ci à l'écrire, voire dictée, pour minimiser le rôle de la princesse Dachkov en faisant valoir celui d'Orlov et en insistant sur l'enthousiasme avec lequel le peuple, qui détestait Pierre III, avait salué son avènement. L'auteur, qui tient manifestement Pictet pour un chevalier de fortune sans scrupules, [Pictets moralische Eigenschaften dürfen nicht sehr hoch eingeschätzt werden ... Die Rücksichten auf historische Warheit und Gerechtigkeit existierten für ihn nicht ... Es ist in diesem Zusammenhang charakteristisch, dass Pictet einige Jahre darauf vom russischen Gericht wegen Schmuggel verurteilt wurde.] ne connaissait qu'une partie de sa correspondance avec Voltaire, qui n'a été publiée en entier par Besterman que beaucoup plus tard. C'est ainsi qu'il rattache la lettre de Pictet à Voltaire du 19/30 novembre 1762 [D10817] à la fameuse lettre, ignorant le bref et décevant message de Ferney daté du 18 octobre [D10774], et fait de la lettre de Voltaire du 4 juillet 1763 [D11296] une réponse à celle du Géant du 19/30 novembre, n'ayant pas connaissance de sa longue missive du 29 avril /10 mai [D11201], ce qui l'amène à proposer d'autres dates, etc. Sa conclusion : Es erweist sich, dass die Rolle Pictet bei der Anbahnung des Briefwechsels [...] bisher durchaus überschätzt wurde. Ein Sekretär Katharinas ist er niemals gewesen. Er musste nur die Rolle des Verfassers des Petersburger Briefes [4/15 août 1762] übernehmen, der in Wirklichkeit von Katharina stammt. Pictet selbst hat nur den Brief vom 19/30 November geschrieben. » ne résiste pas à l'examen des faits tels qu'on les connaît aujourd'hui.

Lortholary (p. 84-86), suit Sacke, avec les mêmes erreurs dues à une même ignorance.

Reddaway a publié les lettres échangées entre Catherine et Voltaire ; tirées elles aussi d'éditions anciennes, elles sont incomplètes : les mentions de Pictet ou du Géant n'y figurent pas, sauf pour celle qui deviendra D11421. A propos de l'origine de cet échange, il note dans l'introduction : « The actual intermediary seems to have been Pictet Catherine's gigantic secretary from Geneva. »

17. Comment se fait-il que la fameuse lettre de Pictet soit imprimée, sans nom d'auteur ni mention de son destinataire, avec quelques variantes, quasiment dans sa version originale, c'est à dire avec quelques unes seulement des modifications faites par Voltaire, dans le « Supplément aux Mémoires pour servir à l'histoire de Pierre III », publié par Mr D. G\*\*\* (Francfort et Leipzig 1763), ouvrage que Sacke, suivant en cela le Dictionnaire des ouvrages anonymes de Barbier (Paris 1875) et la Nouvelle Biographie Générale de Didot-Hoefer, attribuée à Pierre Ange Goudar. Ce supplément, intitulé « Le pour et le contre de Pierre III Empereur de Russie », est introduit par un Avis ayant la teneur suivante : « Un de nos amis nous a communiqué la ci-jointe Pièce venue à Petersbourg, qui a été imprimée en François et en Allemand. Nous y avons trouvé des circonstances sur le pour et le contre de ce Regne [de Pierre III], qui a duré si peu et qui cependant a eu des suites si essentielles, qu'il paroît même avoir beaucoup contribué à la Paix generale qui vient de se conclure. C'est ce qui nous a engagé à publier ces Brochures réunies, d'autant qu'elles sont venues de bonne main, et forment un Supplément très convenable pour ces mémoires. » Pierre Ange Goudar, (1708-v. 1791), aventurier, polygraphe, n'étant jamais allé en Russie, n'a pu y connaître Pictet. Son « pour et contre », publié en regard de la lettre du Géant, est entièrement favorable à Pierre III. Pourquoi n'a-t-il pas repris le texte de la lettre tel que paru dans le Journal encyclopédique ? Comment a-t-il eu connaissance de l'original ? Des copies en auraient-elles circulé ? Je note que M.D.G\*\*\* est aussi l'auteur des Commentaires sur les loix anglaises de M. Blackstone, en traduction française (Bruxelles 1774), que le même Barbier attribue à Auguste Pierre Damien de Gomécourt. La coïncidence est pour le moins étrange. L'attribution des « Mémoires pour servir à l'histoire de Pierre III » à Goudar, qui, encore une fois, n'a jamais mis les pieds en Russie, serait-elle erronée ? Le Géant aurait-il joué un rôle dans la publication de ce livre ?

La même question se pose au sujet de l'ouvrage intitulé « Histoire de Pierre III empereur de Russie imprimée sur le manuscrit trouvé dans les papiers de Montmorin, ancien ministre des affaires étrangères, et composée par un agent secret de Louis XV à la cour de Pétersbourg », publiée sans nom d'auteur, Paris La Brieffe, an VII (1799) en trois volumes. L'auteur raconte avoir été sollicité par Betski de composer un mémoire justifiant l'impératrice de la mort de son époux. Sur son refus, « ma plume ne sera jamais vénale », on se serait adressé à un certain de Villiers, Français « passé en Russie après avoir été rayé du tableau des avocats de Paris, qui fit le mémoire d'après le canevas tracé par l'impératrice [etc.] » (vol. I p. 213 et ss.) Le mémoire en question n'est autre que la relation de Pictet, reproduite in extenso (p. 322-336), et, comme dans le cas de l'Histoire de Pierre III par M.D.G\*\*\* attribuée à Goudar, le plus souvent sans les modifications apportées avant sa publication au Journal encyclopédique. L'Histoire de Pierre III, dont le troisième tome est intitulé « Histoire secrète des amours et des principaux amans de Catherine II par l'auteur de la vie de Frédéric II », est attribuée au Français Jean Charles Thibault ou Thibaut, dit de Laveaux (1749-1827), journaliste, historien, né à Troyes où il vécut jusqu'en 1765 : « Suivent huit années dont on ne sait rien ; il réapparaît en février 1773 à Genève [etc.] » (Dictionnaire de Biographie française ; il ne figure pas dans Mézin-Rjéoutski). Laveaux a eu connaissance de l'ouvrage publié par Mr D.G.\*\*\* attribué à Goudar, paru en 1763 ; il écrit en effet : « M. de Rhullieres n'est pas le seul qui ait fait une relation de la chute de Pierre III et de Catherine (sic) au trône des Romanofs. Un auteur anonyme M. D. G\*\*\* et M. de la Marche ont traité

le même sujet d'après les manifestes outrageants de Catherine, et le mémoire qu'elle a publié [celui de Villiers] pour la prétendue justification de sa conduite et du meurtre de son époux. » Il est donc probable que Laveaux a copié chez M.D.G\*\*\*, attribué à Goudar, la relation de Pictet. Quant à Claude Rulhière (1734-1791), secrétaire de Breteuil, témoin de l'avènement de Catherine II, il est l'auteur d'une relation manuscrite qui circula avec succès en France, au point que l'impératrice chercha vainement à l'acheter à son auteur ; le manuscrit a été imprimé, après sa mort, en 1797 sous le titre « Histoire et Anecdotes de la Révolution de Russie en l'année 1762 » [Mézin-Rjéoutski] ; il n'y cite pas la fameuse lettre parue au Journal encyclopédique. Selon lui, c'est Odart que l'impératrice aurait chargé d'écrire à Voltaire pour donner du relief à sa popularité.

L'ouvrage de La Marche, pseudonyme de Christian Friedrich Schwan : « Anecdotes russes » (1764), rééditées sous le titre : « Histoire et anecdotes de la vie, du règne, du détronement et de la mort de Pierre III » (1764) [Lahortary], ne mentionne pas la lettre du Géant. Les contemporains l'ont jugé sévèrement : « Il vient de paraître une Histoire et Anecdotes de la vie, du règne, du détronement et de la mort de Pierre III, dernier empereur de Russie en forme de lettres, publiées par M. de la Marche, vol. in 12 de 226 pages. L'officier allemand qui dit avoir écrit ces lettres de Pétersbourg dans le temps de la révolution me paraît quelque polisson affamé, errant en Allemagne ou en Hollande, avec des talents peu propres à gagner son pain. On n'apprend dans sa rhapsodie que ce que tout le monde sait, et, quant aux faits particuliers, son caractère est trop apocryphe pour qu'un homme sensé puisse lui accorder quelque créance. » [Grimm, correspondance littéraire, philosophique et critique, septembre 1766 ; Paris, Garnier 1878, vol. 7 p. 126.]

18. Mézin-Rjéoutski : « Il semble que ce fût aussi Pictet qui donna régulièrement des nouvelles de la cour de Pétersbourg au Journal encyclopédique déjà avant la « révolution » de Catherine II » (Notice Pictet de Varembe). Faute de pouvoir comparer les nouvelles de Pétersbourg du Journal avec des lettres du Géant, cette hypothèse, que je trouve personnellement douteuse, ne peut être vérifiée.

19. Journal encyclopédique, année 1762, vol. VI, 1<sup>ère</sup> partie (15 août), Nouvelles politiques, Pétersbourg le 14 juillet, p. 145-151.

20. C'est la conclusion à laquelle parvient Nadejda Dorokhova au terme d'une analyse minutieuse de ces différents textes in « Les échos de la révolution de 1762 en Russie dans le Journal Encyclopédique et Universel », communication à paraître, faite au congrès international sur le XVIII<sup>e</sup> siècle, Graz 2011 : « Les explications de Pictet avec Alexandre Vorontsov au sujet de sa lettre à Voltaire [...] nous permettent de supposer que son rôle dans cette guerre de plumes était peut-être plus important que la simple fonction de secrétaire de l'impératrice. Au cours des événements, il accomplissait une double mission : d'une part agissant comme le porte-parole d'un groupe arrivant au pouvoir à St-Pétersbourg, d'autre part en tant que correspondant politique du Journal encyclopédique et de Voltaire en personne. Quoi qu'il en soit, le Géant mérite bien d'être classé parmi ceux qui ont écrit en direct l'histoire russe dans un de ses tournants les plus dramatiques. [...] » .

21. AEG, RC vol. 263 p. 117, 122-123.

22. Mézin-Rjéoutski, notice Le Maignen.

23. Pictet a demandé au Petit Conseil d'enregistrer son mariage et la naissance de ses deux enfants (AEG, RC 274, p. 657-658, 1<sup>er</sup> décembre 1773), ce qui fut ordonné et exécuté le même jour. (AEG, EC, registres divers, vol. 2, mariages, p. 4 et baptêmes, p. 37) :

Le 22 aoust 1764 V[ieux] st[yle] Sp<sup>ble</sup> Dilthey, Pasteur de l'Eglise Réformée Française de St Petersbourg, a béni le mariage de François Pierre Pictet, docteur en droit, Citoïen de Genève et de D<sup>le</sup> Catherine le Maignen, de Paris, mariage sans annonce parceque Mons<sup>f</sup> le President Emm et Mons<sup>f</sup> le Comte de Lestoq y avoient donné leur consentement. Je certifie que cet Extrait de mariage est fidèlement copié des Registres de mon Eglise de St Petersbourg, ce 20<sup>e</sup> avril V. st. 1770 signé J.P. Lavigne Pasteur  
Enregistré par arrêt du Conseil le 1<sup>er</sup> Xbre 1773.

Jean Armand Lestoq (1692-1767), fils d'un huguenot émigré à Cassel ; médecin de Pierre I et de l'impératrice Elisabeth dont il facilita l'avènement, exilé sur son ordre, réhabilité par Catherine II ; comte du St-Empire 1744.

Pierre Isaac Pictet

Le vingt-septieme Decembre 1766 V. st. Sp<sup>ble</sup> Dilthey, Pasteur de l'Eglise Reformée Française de St Petersbourg, a batisé Pierre Isaac, fils de Sr François Pierre Pictet, docteur en droit citoïen de Genève et de D<sup>e</sup> Catherine le Maignen de Paris, sa femme, ayant pour Parrains Pierre le Maignen, Négociant de Paris et Noble Isaac François Pictet Conseiller d'Etat de la Ville et République de Genève, pour Marraines D<sup>lle</sup> Anne le Maignen de Paris et Catherine Pictet de Genève, né le quinzime du susdit mois V. st. Je certifie que le présent bâtistaire est fidèlement extrait des Registres de mon Eglise. St Petersbourg ce 20<sup>e</sup> avril V. st. 1770 signé J.P. Lavigne Past<sup>f</sup> ord<sup>te</sup>.

Catherine Julie Anne Amélie Pictet

Le quinzime Juillet V. st. 1769, est née une fille à Sr François Pierre Pictet, Docteur en droit, Citoïen de Genève, et à D<sup>e</sup> Catherine le Maignen, native de Paris sa femme, batisée le dix huitième Aoust V. st. susdite année par Sp<sup>ble</sup> Jean Paul Lavigne, Pasteur de l'Eglise Reformée Française de St Petersbourg, et a euë pour Parrains Jean et Pierre le Maignen Négociants de Paris, et pour Marraines D<sup>e</sup> Catherine le Maignen sa mère et D<sup>le</sup> Radioz, et a reçuë les noms de Catherine Julie Anne Amélie. St Petersbourg ce 19<sup>e</sup> aoust V. st. 1769 signé J.P. Lavigne Past<sup>f</sup> ordin<sup>te</sup>.  
Enregistré les deux batistaire ci-dessus par arret du Conseil le 1<sup>er</sup> Xbre 1773.

24. On admirera la façon dont ces individus, au passé souvent douteux, voire criminel, manipulent leurs noms. Rappelons que le Géant ne s'est jamais intitulé Pictet de Varembe.

25. Mézin-Rjéoutski, notice Florentin.

26. Archives des Affaires étrangères, C.P.-Russie vol. 76 f° 427-431. Citation très mutilée dans Goggi-Dulac.

27. SIRIO vol. CXL N° 263 p. 461.

28. Ibid. p. 479

29. Archives de la Bastille, vol. XIX, p. 176.

30. SIRIO CXL N° 280 p. 481

31. Archives de la Bastille, vol. XIX, p. 182 ; plusieurs des individus mentionnés par Rapin le sont aussi par Béranger dans sa lettre du 24 décembre 1763 (p. 48), dont Grégoire, par ailleurs inconnu.

32. AEG, RC 265, passim d'août à décembre. Bullau n'est autre que le Buloff [Bülow] dont Bausset annonce avec une remarquable exactitude le départ de Pétersbourg en juin 1765 : « on assure qu'il est chargé avec beaucoup d'autres de débaucher des étrangers pour peupler la Russie [...] Il prend la route pour Dantzick, Leipzick, Dresde, Vienne, et va se rendre à l'assemblée de tous les racoleurs à Genève. » (Goggi).

A Genève, un avis ayant paru dans la « Feuille hebdomadaire », le syndic de la garde rapporte au Conseil « qu'un grand nombre de Domestique étoient allés au logis des Trois Rois, pour s'engager, et que cette affluence avoit causé des plaintes et des mouvemens dans la Ville, ce qui a été confirmé par divers rapports. » (23 août). « La Dlle Robin citoïenne engagée par le Sieur de Bullau est partie de cette ville emmenant avec elle plusieurs domestiques sujets de LL. EE. de Berne, a été arrêtée dans le Pays de Vaud, avec ceux qu'elle emmenoit quoi qu'elle eut déclaré en Chancellerie lors qu'on lui accorda son passeport qu'elle n'avoit engagé et n'engageroit personne, qu'elle ne demandoit ce passeport qui lui fut accordé que pour elle seulement, que de plus la Dlle Ducimetièrre native de cette ville, pour laquelle on avoit aussi accordé un passeport étant partie de Lausanne emmenant aussi des Domestiques sujets de LL.EE. avoit été arrêtée au-delà de Bienne ; par là on voyoit que le Sr de Bellau manquant aux promesses réitérées qu'il avoit faites [etc.] » (14 septembre). « On apprend après son [Bülow] départ que le Sr Mottu fils avoit servi de secretaire au Sr de Bullau ayant écrit trente et un engagemens pour hommes et vingt-trois pour femmes dont les noms étoient restés en blanc, et qu'il s'étoit lui-même engagé pour aller en Russie. » (20 septembre). « On a lû une lettre du Sr Crommelin [résident de Genève à la cour de Versailles] du 1<sup>er</sup> de ce mois par laquelle il informe le Conseil que huit Genevois sçavoir deux frères Ferrier, deux frères Marre, Jodin, Patois, Ormond, Fille, ont été arrêtés, avec un François [dont Cromelin précisera par la suite qu'il était porteur d'un passeport délivré par Choiseul-Praslin], et réduits dans les prisons ; que Ferrier se proposoit d'établir une fabrique d'horlogerie en Russie, qu'ils avoient été prendre les ordres du prince Galitzin, ministre de Russie, qu'on a dû trouver dans une valise l'engagement du François avec Ferrier, que le nommé Moré étoit allé chez lui [Crommelin] pour le prier de s'intéresser à eux, qu'il lui répondit que le cas étoit de telle nature qu'il ne pouvoit en aucun cas s'en mêler [etc.] » (7 octobre). « Nble Jalabert seigneur syndic a raporté que le Père Marre et un nommé Ferrier étoient allés chez lui pour prier le Conseil de vouloir bien donner des ordres au Sr Crommelin pour qu'il s'intéressât à eux ; que Marre, Ormond et Patois sont de jeunes ouvriers, qui s'étoient engagés pour aller travailler six ans en Russie, que le nommé Ferrier y avoit une maison et que c'est lui qui a engagé le François [etc.] ». (11 octobre). Le Conseil décida de n'intervenir que pour les Genevois qui n'ont pas engagé le ressortissant Français.

Le Conseil ne sévit pas contre les Genevois qui veulent émigrer en Russie en dehors de tout recrutement : « Le syndic de la garde ayant rapporté qu'il lui est revenu que le Sr Jurine, s'est engagé pour la Russie, que ledit Jurine a lui-même engagé plusieurs ouvriers, qu'il travaille à en engager d'autres, et qu'il doit revenir pour cela dans deux jours à Genève, l'avis a été que Mrs les Syndics mandent pied à pied ledit Jurine et pourvoyent à prévenir et empêcher les engagemens selon leur prudence. (30 septembre). « Nble Jalabert a raporté [...] qu'on l'a informé qu'il [Jurine] travailloit de concert avec le nommé Ferrier, Sandos et Basselier, pour établir une manufacture en Russie, qu'ils avoient déjà reçu des sommes considérables de cette Cour, arrêté qu'on informe sur ce qui peut s'être passé ici sur cet objet. » (7 octobre). « Nble Jalabert Seigneur syndic a raporté que le nommé Jurine avoit comparu par devant lui et que ledit Jurine lui avoit donné sa parole de ne rien faire qui pût avoir raport à aucun engagement d'ouvriers pour aller travailler en païs étrangers » (11 octobre).

[Jean Louis] Jurine, [Abraham] Sandoz et [Joseph] Basselier créeront en effet une manufacture d'horlogerie à St-Petersbourg. (Journaux de voyage de Pictet et Mallet). Il en ira de même, à Moscou, pour [François] Ferrier, associé de Marc Fazy, selon Mézin-Rjéoutsky : « Ferrier se rendit en France en 1765 pour recruter des ouvriers pour sa fabrique ; il fut arrêté pour débauchage et embastillé pour six mois avec son frère Jacques. »

Je n'ai pas trouvé trace de la réunion des embaucheurs à Genève dont parle Bausset.

Cette affaire a bien entendu occupé Voltaire, toujours empressé à se mêler de ce qui ne le regarde pas pour médire du Petit Conseil : « Je crois vous avoir déjà mandé que la sainte impératrice de toute Russie [...] daignoit faire venir quelques femmes de Genève pour montrer à lire et à coudre à de jeunes filles de Petersbourg, que le conseil de Genève a été assez fou et assez tyrannique pour empêcher des citoyennes libres d'aller où il leur plaît et enfin assez insolent pour faire sortir de la ville un seigneur envoyé par cette souveraine. Monsieur le comte de Shouvalov qui était chez moi m'avait recommandé ces demoiselles. Je ne balance pas assurément entre Catherine seconde et les vingt cinq perruques de Genève. Cette aventure m'a été fort sensible, elle m'a engagé à faire venir chez moy des citiens parents de ces voiageuses affligées. Ils m'ont prouvé que le conseil agit en plus d'une occasion contre toutes les loix, et qu'il est bien loin de mériter (comme je l'ay cru longtemps) la protection du ministère de France. [D 12928 au comte d'Argental, 11 octobre 1765 ; cf aussi D12899, au même, et D12693 au prince D.M. Golytsine]

33. SIRIO vol. 42 p. 442. N° 587. Il s'agit d'une instruction de la main de l'impératrice à l'intention de l'administration ; les corrections sont d'une autre main :

Brouillon manuscrit de Catherine II concernant l'affaire du contrebandier Pictet.  
(année 1765).

1) Laisser l'enquête suivre son cours [d'une autre main, biffé : affaire à suivre]

2) Considérant que Magnan, garant à la place de Zotov, s'est engagé à agir en commun avec Pictet et Ler[oy] ; cela afin que les biens de Magnan [d'une autre main, biffé : et ses dettes de 16.000 roubles] soient donnés à la Chancellerie de tutelle des étrangers jusqu'au remboursement [d'une autre main, biffé : et leur donner le reste] ; les marchandises entrées sans taxes et dissimulées doivent être confisquées ; quant à celles dont les taxes ont été payées, ainsi que celles qui leur appartiennent, qu'elles leur soient laissées. Il faut que les coupables soient renvoyés à l'étranger, et si l'un d'eux devait revenir sur le territoire de la Russie, la loi devrait lui être appliquée dans toute sa rigueur.

Quant à la Tutelle, je recommande d'écrire à Ler[oy] que s'il maintient son contrat avec la Chancellerie, nous le respecterons de notre côté comme sacré et le remboursement pour lui et les autres sera effectué.

[traduction de Mme Stella Ghervas, que je remercie ici très vivement]

34. Mézin-Rjéoutski, vol. II, notices biographiques.

35. BGE, Ms. suppl. 1546 f° 79.

36. Il en parle à Corberon, le 4 avril 1776 : « Pictet m'a parlé de la tyrannie des gouverneurs de province. Il y en a un à Kazan qui, étant amoureux d'une Arménienne, la fit enlever de force dans la maison de son mari, qu'il empêcha de sortir de la ville. Des affaires engagèrent le gouverneur à revenir à Pétersbourg ; l'Arménien trouva moyen de s'échapper de Kazan et de venir ici pour demander justice. Mais le gouverneur l'avoit prévenu, et dès que le malheureux marchand arriva chez

le procureur général pour faire sa plainte, quelqu'un lui dit de se tenir tranquille s'il aimait la vie, et il suivit ce conseil. »

37. Anne Mézin, p. 664.

38. Cf. « Des bergeries familiales d'Odessa à la légation royale de Bavière à Paris, Charles René Pictet de Rochemont 1787-1856. » Fondation des archives de la famille Pictet 2011 ([www.archivesfamillepictet.ch](http://www.archivesfamillepictet.ch)). Cette entreprise est mentionnée par Bartlett dans son ouvrage sur les colonies et brièvement, à deux reprises et de façon contradictoire, par E. de Waresquiel : Le duc de Richelieu, Perrin.

39. Les Mélanges philosophiques de Diderot ont été publiés par Paul Vernière : « Diderot, mémoires pour Catherine II, texte établi d'après l'autographe de Moscou », Classiques Garnier 1966. Cet ouvrage est donc antérieur à l'article de Bartlett. Un fac-similé de la première page montre que les « Réflexions sur les colonies établies à Saratoff » ne sont pas de la main de Pictet, qui, s'il en est l'auteur, l'aurait donc, pour dissimuler son identité, fait copier par un tiers. A trois reprises, dans la transcription donnée par Bartlett, un mot est répété, erreur typique des copistes. Vernière, qui ne le reproduit pas, observe, dans sa note 385, que Diderot l'a lu avec soin, parfois annoté et fait quelques corrections, remplaçant « faire l'apothéose ou le procès des colons » par « faire l'apologie ou la censure » et « les métiers dont la Russie a besoin » par « qui sont nécessaires à la Russie » ; on conviendra qu'il ne s'agit pas de fautes de langage. Il note aussi que Diderot l'a utilisé pour ses articles intitulés « Du colza et du tabac » : « J'apprends que les environs de Saratof, sur la Volga, peuvent vous donner du colza et du tabac d'excellente qualité » et : « Autre moyen d'occuper les Enfants Trouvés : fabrique de tabac à Moscou. » Pour Vernière, le mémoire anonyme est très vraisemblablement arrivé dans les mains de Diderot à la fin de son séjour, la conclusion générale, de la main du philosophe, étant écrite sur sa dernière page. Le très bref résumé qu'il en donne mentionne « la création d'un débouché par voie d'eau et portage jusqu'à Moscou et Pétersbourg », sujet dont Pictet a entretenu Corberon (p. 56 ci-dessus), mais dont le mémoire ne parle pas ; Vernière conclut en regrettant qu'il ne soit pas possible d'en identifier l'auteur, ce qu'entreprendra Bartlett..

40. Renseignement donné par M. Bartlett, qui m'a dit ne pas vouloir insister sur sa thèse.

41. Le destinataire n'est pas mentionné sur la lettre ; il doit s'agir d'un ministre de Russie, probablement celui à Paris :

Monsieur, / J'ai une commission de mon fils qui est actuellement à St Petersburg auprès de Monsieur le Cômte de Woronzow de lui envoyer pour S.E. Monsieur le grand Chancelier un detail tres exact de l'administration intérieure de nôtre principale Maison de charité, j'ai crû ne pouvoir mieux remplir ma commission qu'en envoyant copie des Règlements de nôtre hôpital général ; j'aprens que je ne pouvois pas prendre de voye plus courte et plus sure que de les adresser à Vôtre Excellence. / Je me flate, Monsieur, que Vous me pardonerez la liberté que je prens en faveur de l'objet qui m'a déterminé, et que V.E. voudra bien faire expédier à son adresse par le prémier courier qu'Elle depêchera le paquet cy joint que je comprends qu'on voudroit déjà avoir à Petersbourg, il ne contient que les dits Règlements, j'en aurai une tres grande obligations à V.E. Elle voudra bien m'en faire accuser réception. / Si j'avois l'honneur, Monsieur, d'être connu de V.E. Vous seriés persuadé que l'unique but qui me fait agir est de pouvoir concourir aux sages Règlements que je vois que se propose Vôtre Cour pour le bonheur des Peuples qui lui sont soumis, dont Elle a déjà donné des preuves si

particulières. / Je m'estimerois infiniment heureux si j'étois à portée de donner à V.E. des preuves du respect avec lequel [etc.]  
 Pictet Conseiller d'Etat  
 Geneve 26<sup>e</sup> Avril 1762.

[Archives russes des actes anciens, fonds Vorontsov, correspondance du chancelier Michel Illarionovitch ; aimablement communiqué en photocopie par Mme Dorokhova.]

Il pourrait être intéressant de comparer les règlements genevois avec les statuts de la maison des orphelins, ou enfants trouvés, de Moscou. Le Journal encyclopédique signale le vœu fait par l'impératrice, pendant la maladie du grand-duc à Moscou, de construire un grand hôpital. [1763. t. I, 1<sup>ère</sup> partie, p.149]. Le même rapporte l'approbation par l'impératrice des plans de la maison des orphelins présentés par Betskoi et la rapidité de sa construction. [1763 t. VII, 2<sup>ème</sup> partie p. 147 et VIII, 1<sup>ère</sup> partie, p.148.]

42. On a vu par le Journal de Jean Louis Pictet que le Géant attendait en vain, depuis longtemps, le paiement de sommes importantes que lui devait la Chancellerie de tutelle des étrangers. Autre exemple : « En 1767, tous les chefs des colonies dirigées par Leroy (représenté par Goguel), réclamèrent l'abrogation des contrats qui établissaient leur dépendance envers les recruteurs. Goguel décida de remplacer lui-même certains chefs des colonies, alors que Leroy et Pictet dressèrent les « Statuts de la police » dans les colonies qui leur étaient assujetties. La Chancellerie ne confirma pas ces statuts mais Goguel fit promettre aux colons de les exécuter. » (Mézin-Rjéoutski, notice Pictet de Varembe.)

43. En 1982, Bartlett est moins positif ; le mémorandum n'a eu aucun effet pratique : la culture du tabac n'a été vraiment développée qu'au tournant du siècle, et un lien entre les colonies et la maison des orphelins n'a été établi qu'en 1828, des colons se chargeant de l'apprentissage de ceux de ses enfants destinés à l'agriculture.

44. On ne quittait pas facilement la Russie, où presque tout était tenu secret : « Il faut avant que de quitter ce païs ci annoncer son départ dans trois gazettes consécutives qui paroissent une fois la semaine, après quoi on va présenter ces trois gazettes au bureau du grand Chancelier où on vous donne un passeport, d'après lequel on va demander un poderogeni, ou ordre de donner le nombre de chevaux de poste dont on a besoin. Cette police est établie pour que personne ne quitte le païs à l'insu de ceux vis-à-vis de qui il peut être engagé. » [Journal de Jean Louis Pictet, 20 août 1769]

« Jusques au règne actuel la politique constante du gouvernement a été de ne rien publier de ce qui pouvoit faire connoitre le païs aux étrangers ; c'est cette extrême défiance là-dessus qui faisoit qu'on ne permettoit qu'avec beaucoup de peine aux étrangers qui en avoient quelque connoissance, de retourner dans leur patrie. M. Gmelin, à son retour de Sibérie, eut toutes les peines du monde à obtenir cette permission, il essuia mille difficultés et mille contradictions [...] Aussi quand il se vit en mer, hors du port de Cronstadt, et en pleine liberté, il ne secoüa pas la poussière de ses pieds contre ce païs où il avoit tant souffert, mais il lui montra le derrière. » [ibid. 29 août].

45. Herbert Luthy, la Banque protestante, vol. II p. 85 et note.

46. AEG, PH 5099. Les signataires prennent parti en faveur de ceux qui, à Genève, encouragent le Petit Conseil à demander aux Puissances garantes (la France, Berne et Zurich) d'intervenir pour mettre fin aux désordres ; ils souhaitent l'abrogation du règlement imposé en 1768 « qui a posé avec des violences [...] les fondemens d'un projet de démocratie extrême » pour revenir à celui de 1738, grâce auquel « notre Patrie a joui pendant 25 ans d'un bonheur et d'une prospérité sans exemple. » La France

et Berne, auxquels se joindra le roi de Sardaigne, interviendront en 1782 pour rétablir le gouvernement renversé par la révolution d'avril, prodrome, selon des historiens français, de la révolution de 1789.

47. Cf. l'édition critique publiée par le Centre international d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, Ferney-Voltaire 2010, 2 tomes avec un atlas, tome I (livres I-V). On y voit qu'une nouvelle édition avait paru en 1778 en sept volumes in-8° ; c'est l'année de la lettre de Leroy, mais que Pictet ait rédigé ses observations en vue de la grande réédition de 1780 est plus vraisemblable.

48. Le Genevois Paul Henri Mallet (1730-1807), de la même famille que Mallet Du Pan, avait été nommé en 1752 à la chaire de belles-lettres à l'Académie de Copenhague, qu'il n'occupa que peu de temps. Revenu à Genève en 1760, professeur honoraire d'histoire à l'Académie, ministre résident du landgrave de Hesse Cassel à Genève et Berne, il est l'auteur, entre autres, d'une Histoire du Danemark et a traduit le Voyage en Pologne, Russie, Suède, Danemarck etc. de William Coxe (4 vol. Genève, 1787). Le « Commerce du Danemarck, d'Ostende, de la Suède, de la Prusse, de l'Espagne et de la Russie aux Indes orientales » forme le livre V de l'édition de 1780 de l'ouvrage de Raynal. En 1764, il déclina l'invitation de Nikita Panine à venir à Saint-Petersbourg. [Dulac-Karp, I p. 250.]

De deux ans le cadet de Pictet, Mallet en était aussi l'ami. Une lettre de lui s'est conservée, où il est précisément question, entre autres, de son histoire du Danemark :

« Il est bien tems mon cher Pictet que j'exécute le projet que j'ai eu cent fois de vous écrire, projet toujours renvoyé par ma paresse et mes affaires. Il est vrai aussi que pendant longtems je ne savois où vous prendre, à l'Est à l'Ouest, au Sud, au Nord, et que depuis que je vous ai sù en Russie j'ai douté si vos affaires vous laisseroient le tems de lire des lignes oiseuses telles que celles que je puis vous écrire. Enfin j'apprens que vous êtes homme de lettres dans tous les sens du mot, qu'on vous écrit, que vous répondez, que vous aimez à savoir ce qui se passe dans le monde savant, et qu'un homme qui a osé se faire imprimer est devenu quelque chose à vos yeux. Je me félicite de pouvoir réclamer ce titre auprès de vous, et c'est à ce titre que je vais vous écrire aujourd'hui. Vous allez voir qu'il ne tient pas à moi que je ne passe pour auteur auprès de vous, et même pour Poete. J'ai admiré comme tout le monde la grande Princesse près de laquelle vous avez le bonheur de vivre, mais ce qui n'est pas arrivé à tout le monde, mon enthousiasme pour elle m'a inspiré tout à coup quelques vers. Ils ont du moins le mérite du Sentiment. Je n'ose croire qu'ils en ayent d'autres, mais je serois enchanté, je vous l'avoue, qu'en faveur de ce premier mérite vous les jugeassiez dignes d'être mis aux pieds de S.M. et que je pûsse me flatter d'avoir mérité par là le moindre de ses regards. Quoiqu'il en soit vous en allez juger.

Vers sur S.M. L'Impératrice de Russie

Je Savois bien qu'au Temple de mémoire / Plus d'une Reine avoit placé Son nom,  
 Que Zènobie obtint une victoire, / Qu'Elizabeth fit fleurir Albion  
 Et que Christine a mérité la gloire / D'avoir instruit Sa propre Nation ;  
 Mais qu'on put voir une jeune Princesse / Unir des fruits aux fleurs de son Printems,  
 Un esprit mûr dégagé de foiblesse / Au don de plaire, aux graces aux talens,  
 Par Ses vertus égalant Sa naissance, / Animer tout du feu de Ses regards,  
 Connoitre, aimer, les lettres et les Arts, / Les exciter par Sa munificence  
 Remplir un thrône, et même l'honorer, / Sauver Son peuple et s'en faire adorer,  
 Dans son bonheur placer toute sa gloire ; / Pardonnez moi cet aveu peu flatteur  
 Sexe charmant, je ne pouvois le croire, / Et j'en cherchois l'exemple dans l'histoire  
 Mais aujourd'hui je suis bien détrompé ! / Ouï du moment qu'a règné Catherine,  
 Elle Se trouve enfin mon Heroïne, / Et pour jamais mon doute est dissipé.

Si ces vers avoient par un rare bonheur, le plus leger Succès à vôtre Cour j'espère mon cher ami que vous ne Seriez pas assez barbare pour tarder de m'en faire part avec l'empressement d'un ami et la loyauté d'un bon Suisse. Ne soyez pas trop difficile vous-même, les tems sont durs et les vers aussi. On dit ce qu'on pense le moins mal qu'on peut, Voltaire vieillit bien, moi je suis né vieux quant au talent. Vous aurez reçu depuis peu une lettre de lui qui aura sans doute contenu beaucoup de choses agréables. Il faudra vous imaginer qu'il a payé pour deux. Son histoire du Czar Pierre le grand est achevée, et ce second volume vaut bien le premier. Son histoire générale paroît aussi fort augmentée et plus intéressante. Mais vous recevrez toutes ces choses là et il est bien superflu de vous en parler. Si j'osois me nommer après un homme tel que Voltaire, je vous prierois de demander pour moi la permission d'envoyer à S.M. un exemplaire de la nouvelle edition de mon histoire de Dannemarc qui se fait chez Mrs Cramer nos amis et qui est déjà au quatrième volume. Vous me guiderez sur cela par vos conseils quand vous en aurez le loisir. Je ne vous écris point de nouvelles littéraires ne sachant que celles des Journaux que vous lisez sans doute, je ne vous en dis point non plus de ce pays parceque d'autres vous instruiront mieux ; Vos Parens vos amis que j'ai le plaisir de voir souvent se portent bien, et vous etes sans cesse le sujet de leurs conversation. On est fort impatient de vous savoir riche et heureux. Dépêchez vous je vous en prie et de vous montrer tel à nous. A propos comment est-il possible que vous n'alliez pas à la Chine ? Si l'on eut voulu de moi je n'aurais certainement pas hezité. Aller à la Chine me paroît une des plus superbes choses qu'il y ait à faire ici-bas. Mais c'est trop bavarder adieu mon cher Pictet je vous embrasse. Pensez quelquefois à moi et écrivez moi si vous ne voulez vous exposer à mon ressentiment poetique qui eclateroit infailliblement par quelque terrible satyre contre vous.

Mallet

Genève ce 23me Janvier 1763.

A Monsieur / Monsieur Pictet / A Petersbourg

[Dijon, Bibliothèque municipale, ms. 2557, col. E. Juvin ; je remercie son conservateur d'en avoir autorisé la citation.]

Besterman cite un passage de cette lettre ad D10940, Voltaire à Philippe Debrus, 23 janvier 1763. Mieux vaut la rapprocher de D10926, Voltaire à Pictet du 18 janvier 1763, p. 31 ci-dessus ; écrites presque le même jour elles auront sans doute cheminé ensemble. Les deux parlent entre autres du voyage en Chine auquel Pictet écrivait peu auparavant avoir renoncé [D10817, 19/30 novembre 1762, p. 30 ci-dessus].

49. « Etat politique, civil et militaire de l'empire de Russie ; suivi de Lettres sur le Gouvernement, les Mœurs, le Commerce, les Colonies et les Etablissements académiques de la Russie par J. B. Leroy de Flagis, Ex-Législateur, membre actuel du Conseil général du Département de la Seine-Inférieure ; ci-devant des Académies de Dijon et d'Arras ; ancien Directeur Propriétaire d'une Colonie allemande établie sur la Volga, entre Saratof et Astracan, sous le règne de Catherine II. Paris et Rouen 1807. » (disponible sur Google books <http://books.google-fr>).

L'ouvrage se compose de deux parties : la première est une présentation du pays, de ses institutions, ses ressources, finances etc. ; la seconde est faite d'une demi-douzaine de lettres écrites autour de 1775 dans lesquelles Leroy, bravant la censure, dit sans fard tout le mal qu'il pense de la Russie et des Russes. Il raconte dans l'une, sans autres précisions, avoir été arrêté à Hambourg et être depuis lors pris dans les filets d'un interminable procès, ce qui l'empêche de quitter le pays. Une « Note sur les colonies de Russie » (p. 260 et ss.), qu'il dit avoir écrite en 1770, dépeint sous de très sombres couleurs le sort des colons : « Il est entré en Russie environ cent mille âmes ; mais il en est péri plus de la moitié, et le restant est prêt à périr ». Contrairement à ce que ferait espérer le titre de cette note, il n'y mentionne ni le rôle qu'il a joué dans cette entreprise, ni les colonies qu'il a fondées et dirigées

avec Pictet. Rien, par ailleurs, ne permet de rapprocher cette note avec les « Réflexions sur les colonies établies à Saratoff » confiées à Diderot.

50. La comparaison des brèves « observations pour Mr l'Abbé Raynal », anonymes, conservées dans les archives du ministère des affaires étrangères, avec ce qu'écrit Le Roy montre qu'elles ne sont certainement pas celles de Pictet. [AAE, mémoires et documents, Russie, vol. 7, f° 246-249].

50bis. Cette lettre a été publiée dans une Revue suisse d'histoire du droit avec un savant commentaire de M. Yves Le Roy, professeur ordinaire à l'Université de Fribourg, qui relève que plusieurs des idées avancées par Pictet se retrouveront dans le projet de Code de commerce de 1801, appelé projet Garneau, lequel influencera les rédacteurs du fameux Code français de commerce de 1807. (« Un projet de réforme de la poursuite pour dettes sous Catherine II de Russie (1729-1796) : la lettre de François Pierre Pictet (1728-1798) du 27 juillet 1787 à Alexandre Romanovitch Vorontsov (1741-1805) in *Commentationes Historiae Iuris Helveticae*, vol. IX, 2012, Stämpfli Verlag Berne, <www.staempfliverlag.com >)

51. Sur Old Abbey et Saint-Quentin cf. Nicholas Hans : *New Trends in Education in the 18th century*, Routledge and Kegan Paul, London 1951.

52. « Cours complet de géographie, adaptée à la Méthode de Monsieur l'abbé Gaultier, pour enseigner cette science par le moyen d'un jeu. Par Messrs Pictet et St Quentin, 2 vol. à Reading et à Londres 1791. » (Les pages paires sont en anglais, les impaires en français)

53. Les « Reflexions on the Révolution in France », d'Edmund Burke, ont paru en 1790 ; les « Considérations sur la nature de la révolution de France et sur les causes qui en prolongent la durée », du Genevois Mallet Du Pan paraîtront en mars 1793. Comme Pictet, Mallet dénoncera les excès des émigrés bornés : « La révolution de France s'est perfectionnée par les efforts mêmes de ses ennemis. »

54. Cela va crescendo. Il écrit de Reading, le 5 décembre 1791, à son compatriote, le géologue Jean André Deluc (1727-1817), qui fut l'un des meneurs du parti des Représentants, adversaire de l'oligarchie au pouvoir, avant de se fixer à Windsor en Angleterre :

« [...] Si du moins l'on peut s'en rapporter aux lettres d'Allemagne, et des Païs bas, et surtout au Mercure de notre ami Mallet, il paroît que le dénouement s'avance et je commence à espérer que les amis de l'humanité recevront le salaire qu'ils méritent ; je ne suis pas précisément cruel de mon naturel ; mais j'avoue que quand j'en verrois quelqu'un de lanterné, je n'y trouverai pas grand mal ; fut ce même Mr Pethion [...] .»

Au même, le 18 octobre 1792 :

« [...] Plus je réfléchis sur les evenemens, plus je trouve de raisons de craindre pour notre malheureuse patrie ; dont les Clavieres et ses semblables me paroissent avoir juré la ruine... Et l'on me blâme quand je laisse voir tout le mépris que ces gens m'inspirent ; quand je refuse de me trouver avec eux. Ah, je le demande à Dieu du plus profond de mon cœur, qu'il me garantisse du malheur d'en rencontrer un pendant le séjour que je ferai à Londres cet hiver ; je ne répondrais pas quelles pourroient en être les suites. »

Plus tard encore, de Berne, le 20 septembre 1794, à Mrs De la Fite, lectrice de la reine, à Windsor :

« N'ayant devant les yeux que des spectacles d'horreur... En étant affecté au point d'en avoir perdu jusqu'à la faculté de m'exprimer... Sentant à chaque instant redoubler ma mélancolie par les reflexions que je ne puis m'empêcher de faire sur les causes des malheurs de ma patrie ; sur la facilité

avec laquelle on auroit pu se garantir de tant d'affreuses calamités ; sur les crimes de ceux qui nous les ont attirés ; sur la lâcheté de ceux qui n'ont pas été capables d'un effort généreux pour les prévenir, il me sembloit que je devois vous épargner une lettre, qui ne peut que porter la teinte de tous les sentimens déchirans dont je suis continuellement affecté. Elle est donc perdue, à jamais perdue cette ville du séjour de laquelle je n'entreprendrai pas de vous faire le tableau, parce qu'il faudroit y avoir habité longtems, parce que peut être falloit il y être né, pour pouvoir comprendre à quel point elle devoit être chère aux âmes honnêtes et sensibles. Les Brigands qui la dévastent périront sans doute, le moment de leur punition ne peut pas même être bien éloigné, mais les maux qu'ils nous ont fait sont irréparables ; la France renaitra de ses cendres ; Genève seule sera la victime expiatoire ; ses habitans errans et dispersés sont condamnés à aller mendier des aziles que déjà et dès ce premier moment, on leur a fait acheter par des humiliations... On leur reproche de s'être attiré leur infortune, malheureusement on n'a que trop de raisons, mais ceux qui les blament, se seroient ils mieux conduits s'ils s'étoient trouvés à leur place? Ce qui me passe, ce qu'il m'est impossible de comprendre, c'est qu'après des exemples aussi frappans, il puisse se trouver encore des hommes assez insensés, assez dominés d'orgueil pour ne pas sentir les dangers de la Démocratie. Je ne me suis jamais dissimulé ces dangers, mais aujourd'hui j'en suis venu au point d'être convaincu, qu'il n'est de gouvernement tolérable, que ceux où l'obéissance est forcée et où l'individu n'ose pas même se permettre le murmure... Un des grands maux que nous auront fait ces Brigands, c'est de nous avoir donné mauvaise opinion de l'espèce humaine, c'est de nous avoir appris qu'il n'est aucune espèce de crime dont l'homme livré à lui-même ne soit capable... Sans doute les Chefs des Nations abuseront du nouveau pouvoir qu'on sera obligé de leur confier ; mais du moins y aura-t-il une sorte de règle dans leur tyrannie, dont celle de la multitude n'est point susceptible. Je voudrois Madame, je voudrois pouvoir détourner ma pensée sur d'autres objets et vous parler de mon cher fils, dont je suppose que vous aurez eu la visite [...] mais je vous avoue que ramené continuellement sur Genève, je ne peux pour ainsi dire que m'occuper de ce qui y a rapport. »

Et plus loin, pensant sans doute à ceux de ses compatriotes, dont Deluc, et peut-être aux Anglais, qui avoient été partisans de la Révolution française à ses débuts :

« Eh bien ! Madame, nous blamerez vous encore de l'horreur que nous inspiroient ceux dont l'aveugle ambition a amené nos désastres... Je veux croire qu'aujourd'hui ils sentent leur folie et leur imprudence ; mais ils ont marché trop longtems dans les sentiers de la scélératesse et du crime ; ils ont tenu trop fortement aux principes destructeurs de la nouvelle Philosophie ; et ils en ont été les Apôtres pendant trop longtems, pour qu'il me soit possible de les envisager sans horreur... Nous avons ici un homme qui a bien aussi quelques reproches à se faire, c'est Mr Mounier ; mais du moins celui-ci n'a-t'il pas tardé six mois à sentir ses torts ; du moins lui entendois je dire l'autre jour, qu'en faisant prêter le serment du jeu de paume, il avoit mérité la mort, et que Louis 16 eut rempli son devoir de Roi et ce qu'il devoit à son peuple si, sans autre forme de procès, il l'eut fait pendre au sortir de cette séance. »

Ces lettres nous dépeignent Pictet d'autant plus déçu des excès de la Révolution qu'il avait, en ami des Lumières, fait confiance à ses semblables, plaidant par exemple pour la douceur plutôt que la rigueur d'une loi sur la banqueroute : « un des grands maux que nous ont fait ces Brigands est de nous avoir donné une mauvaise opinion de l'espèce humaine. » Patriote, ruiné par l'inflation des assignats, peut-on le lui reprocher ? Il faut aussi savoir que la dernière de ces trois lettres a été écrite peu après la Terreur genevoise ; cet épisode sanglant de fureur révolutionnaire avait, dans des circonstances atroces, condamné à mort ou au bannissement nombre de Genevois proches ou parents du Géant. On notera qu'il dénonce aussi « la lâcheté de ceux qui n'ont pas été capables d'un effort généreux pour les [ces calamités] prévenir » ; en refusant toute réforme des institutions, une minorité de Genevois a précipité la chute de l'ancien régime. En tout état de cause, son exécution des Jacobins n'est que le reflet de la haine que ceux-ci vouaient aux tenants de l'ancien régime.

Séide de Robespierre avant de passer aux Girondins, la Conventionnel Pétion se suicidera en 1794 pour échapper à la guillotine. Jean Joseph Mounier, révolutionnaire repent, venait de participer, avec Pictet, à une réunion à la légation d'Angleterre (cf. la lettre de Barthélemy à Buchot p. 106).

55. National Archives, London, FO 74/3 (janvier-décembre 1793) et 74/4 (janvier-décembre 1794). Si la signature de Pictet est demeurée la même, son écriture a beaucoup changé ; peut-être, devenu presque aveugle, a-t-il été contraint de dicter ses lettres ?

56. Mallet Du Pan décrit ainsi la situation de la Suisse dans une lettre au duc de Castries, datée de Berne, le 16 avril 1794 : « Je ne vous dis rien du pays que j'habite. Les Français y ont très habilement saisi le rôle que je proposais au Puissances l'automne dernier dans le mémoire que j'eus l'honneur de vous envoyer. Ils ont rendu les Suisses cent fois plus utiles à la Convention, qu'ils ne l'eussent été en se prononçant formellement ses alliés. Après l'avoir épuisée de substance et de marchandises, ils s'en sont saisis et s'en servent comme d'éponge pour pomper l'Italie et l'Allemagne. Sur le territoire, ils ont établi leurs batteries de corruption et d'entremettage au dehors, avec un succès qui se développe chaque jour. » [BGE Ms suppl. 866, f° 20.]

Expulsé de Berne à la demande du Directoire, il écrira au même, le 3 août 1797 : « La Suisse s'apprête à subir le sort des Républiques italiennes : elle caresse le monstre, elle délivre avec crédulité, elle obéit à l'influence qui a perdu tous les autres Etats, et n'offrira pas plus de résistance qu'eux, si l'on se dispose à la révolutionner. Le principal moyen est déjà rempli : on a divisé les Régences [gouvernements des cantons], on y a fait prévaloir, et surtout ici, le Parti de la peur, et le système de mettre sa sauvegarde dans la condescendance de l'ennemi. Les gens fermes ont perdu tout crédit : comme ailleurs on périra par le Gouvernement, point par le Peuple, et malgré lui. » [ibid. f° 47].

En mars 1798, Berne et l'ancienne Confédération des treize cantons succomberont sans gloire devant une armée du Directoire ; ouvertement vassale de la France, la République helvétique une et indivisible sera proclamée.

57. Cf. les papiers de Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse, 1792-1797 ; inventaire établi par Jean Kaulek, 6 vol. Paris, Alcan, 1888.

58. AEG, RCPS Vol. 2, p. 425, 432, 433, 439, 459, 488.

59. La lettre du Comité provisoire de sûreté à Barthélemy se lit ainsi :

Citoyen ! Nous avons fait arrêter hier, un particulier, qui a remis pour une somme assez considérable d'assignats qui se trouvent faux ; il les a reçus du citoyen Charles Lottinger, commis chez le citoyen Antoine Roucca, négociant à Lucerne, qui offre d'en envoyer quelques milliers. Nous ne doutons pas qu'il n'y ait dans ces quartiers, une source, et peut être une fabrique de faux assignats ; en conséquence nous vous envoyons un exprès, pour vous en donner avis. Il vous remettra copie certifiée, de l'information faite ici ; et un des dits assignats pour servir de pièce de comparaison [...] afin que vous puissiez faire, les diligences convenables, pour découvrir les auteurs de cet odieux trafic. Le Citoyen d'ici, qui les a remis, est un gallant homme, qui a agi, sans méchanceté. [...] Nous saluons avec affection et fraternité. Le comité de sûreté. [AEG, RCPS 2, p. 425, 26 novembre 1793.]

Celle à Robespierre porte :

Citoyen ! Toujours en activité pour déjouer les méchants, et découvrir les trames des ennemis des Républicains, nous avons arrêté il y a deux jours pour L. 20'000 de faux assignats, de L. 400 à la République ; la lettre d'envoi annonçoit qu'on pourroit en fournir quelques milliers ; elle venoit du

commis d'une maison de Lucerne où il paroît qu'est la fabrique, ou le foyer du débit. [...] On est venu glisser hier, dans la boîte aux lettres de la poste de France, dix exemplaires d'une proclamation du Tiran britannique ; nous vous en envoyons un. Les quatre paquets, étoient adressés à Rouen, où il paroît que l'infemale coalition veut agiter ; nous vous envoyons copie certifiée du procès-verbal, dans lequel vous trouverez les adresses des dits paquets ; ce qui vous mettra à portée, d'agir pour le plus grand bien de la chose publique. On nous a dénoncé un Genevois nommé Pictet, qui est chargé par Pitt, de répandre l'or corrupteur, pour détourner les Suisses de la neutralité. Nous ne pouvons avoir aucune prise sur un homme, qui n'est pas sur notre territoire ; mais nous employons tous nos moyens, pour savoir quel il peut être, afin de le signaler à votre Ambassadeur en Suisse, pour qu'il puisse le faire arrêter s'il est possible. Nous n'épargnons ni tems, ni peine pour déjouer les ennemis des Républicains ; nous vous tiendrons directement informé de ce qui se passera, parce que nous n'avons pas de confiance dans le Résident Soulavie. Nous envoyons la présente par un exprès jusqu'à St Claude, pour accélérer de deux jours son arrivée. Salut et fraternité. Genève, le 28 9bre 1793 l'an 2 de l'Egalité. [ibid. p. 433.]

A Barthélemy encore :

Du 3 Xbre. On délibère, et on arrête d'écrire au Citoyen Barthélemy la lettre suivante :

Citoyen ! Nous vous envoyons encore une procédure, concernant de faux assignats ; vous verrez que ceux dont il s'agit, ont été envoyés sachant qu'ils étoient faux. Vous êtes à portée de faire des réclamations. Ce ne sera qu'en poursuivant à toute outrance ces brigands là, que nous les ferons trembler, et renoncer à leur odieux commerce. Aussi, nous avons pris de grandes mesures ; et joint à ce qu'on nous avoit informé d'un complot contre nous et le Pays de Gex, qui devoit se trâmer en Suisse par un Dautichamp, Chef des Emigrés, nous primes samedi dernier le parti de faire transporter la malle du courrier de Suisse à l'hôtel-de-Ville ; à son arrivée, toutes les lettres suspectes ou chargées furent ouvertes ; nous trouvâmes de faux assignats, mais rien sur le complot. Deux ou trois lettres assez intéressantes pour la République française, ont été retenues, et envoyées au Comité de Salut public. [...] Genève le 3 Xbre 1793 l'an 2d de l'Egalité. [ibid. p. 459.]

60. Edouard Chapuisat : De la Terreur à l'annexion, Genève et la République française 1793-1798, Paris, Champion 1923 ; Edouard Burnet : Le premier tribunal révolutionnaire genevois, in MDG 1925. Ce dernier seul mentionne sans commentaire, dans une note page 310, le rapport de la commission diplomatique du 28 juillet dénonçant au Conseil administratif cette prétendue conspiration.

61. La chute de Robespierre en juillet, elle-même expression violente d'une lassitude générale, avait fait naître quelques espérances. Je cite ici, une fois encore, Mallet Du Pan, qui ne mérite pas l'oubli où il est tombé ; il écrit de Berne, le 7 août 1794, au duc de Castries : «Il [le changement] ne surviendra que de l'intérieur, non par les Royalistes qui ne comptent plus, mais par ces révolutionnaires mêmes, feuillans, fédéralistes, républicains. [...] La grande majorité des uns et des autres tend sourdement, [...] à une révolution, c'est-à-dire à substituer la monarchie constitutionnelle à la République. Ils veulent un Roy et une représentation nationale, ils rendroient aux nobles leurs propriétés, et rien de plus, au clergé une dotation et non ses biens. Ils formeroient un Conseil de Regence à leur maniere. Aucun d'eux ne veulent entendre parler des Princes, uzés, annullés, detestés partout, on leur fera un sort, mais point d'existence politique. [...] Vous presumés qu'une amnistie générale envers quiconque n'a pas voté la mort du Roi, ni celle de la Reine, et de Mme Elisabeth entre dans ce plan, la nécessité obligerait-elle de l'étendre à quelques uns des regicides. Voilà les idées qui sont dans l'air, qui m'ont été communiquées depuis deux mois, et dont le ferment a concouru à perdre Robespierre. [...] Personne ne se ralliera aux drapeaux Anglois, ou Autrichiens pour combattre la République, à moins

que les Cabinets ne montrent des dispositions analogues à celles qu'on desire d'elle, et ne promettent leur apuy à ceux qui rétabliront la monarchie, sans se mêler de leur prescrire des conditions. [...] J'ajoute que tout ce qui au dehors contrarieroit cette impulsion naissante, non seulement seroit en pure perte, mais rendroit nos maux irrémédiables. [...] On ne peut plus la [la France] réduire par la force ; nous ne sortirons donc de l'abîme qu'en passant par les conditions de ceux qui pourroient nous en tirer : il faut commencer par le commencement, et ce seroit déjà un pas immense que de rétablir la Royauté et d'anéantir le régime jacobin et la révolution sanguinaire et destructive. » [BGE, Ms suppl. 866 f° 20].

Le débarquement par la marine anglaise d'une armée d'émigrés à Quiberon mettra fin à toute velléité de compromis.

Son bon sens valut à Mallet d'être traité de « fripon révolutionnaire » par le comte d'Antraigues, enragé en son genre qui disait : « De la Révolution nous ne garderons que la guillotine, et je serai, s'il le faut, le Marat de la royauté. »

Pictet, dans sa Lettre à un seigneur étranger, préconisait de contenir la révolution en France plutôt que la refouler ; le foyer s'éteindrait ainsi de lui-même. Mallet est partisan d'en venir à bout par des concessions à convenir avec ses dirigeants les plus modérés.

62. National Archives London FO 74/4, f° 368. Je n'ai pu déterminer si la mission de Pictet a été prolongée ; FitzGerald avait appuyé sa demande dans un P.S. à l'une de ses lettres : « P.S. Enclosed is a Letter from Monsr Pictet to your Lordship in which he recommands himself to your goodness and to which I beg to be allowed to add my feeble Word in support. »

63. Ni Chapuisat ni Brunet ne font jouer à Soulavie, résident de France de mai 1793 à septembre 1794, le rôle que lui attribue Pictet. La biographie de ce personnage par Brunet, bien que contenant plusieurs erreurs sur Genève, est intéressante par les documents qui y sont cités. Ses dépêches dépeignent un brouillon exalté, grossissant son rôle, voyant en Genève le foyer de toutes les intrigues contre-révolutionnaires, obsédé de conspirations, déformant les faits pour les adapter à ses ambitions. Il commit l'erreur, au début de sa mission, de croire que les Genevois étaient en majorité partisans d'un rattachement à la France, dont celle-ci ne voulait pas encore. Excédé par ses maladresses et ses mauvais procédés, les Comités genevois demandèrent son rappel six mois après son arrivée ; accordée par le Comité de Salut Public, cette mesure ne fut exécutée qu'après la disparition de Robespierre, son protecteur, qu'il renia en vain. [A. Mazon : Histoire de Soulavie, 2 vol. Paris, Fischbacher 1893].

64. The correspondance of the right honour. William Wickham, London 1870 ; ne s'agissant que d'extraits, j'ai fait vérifier son dossier aux National Archives de Londres, sans résultat.

65. « Pictet, Genevois », a, avec d'autres étrangers, obtenu du Conseil secret de Berne, le 3 janvier 1798, une autorisation de séjour valable jusqu'au 1<sup>er</sup> mars. (Staatsarchiv des Kantons Bern, Akten des Geheimen Rates, Band 40, Manual der Emigranten-Commission III, 81). Genève, dont il était citoyen, est la seule ville où il pouvait trouver un abri relativement sûr.

Le Géant, semble-t-il, était entretemps retourné à Londres : « François Pittet », figure en effet dans la liste des membres du comité de la société suisse de Londres, séances des 10 juin et 9 septembre 1795. Cette société, dans le comité de laquelle un François Pictet ou Pittet avait déjà siégé, parfois comme trésorier, en 1785, 1788, 1791 et 1792, allouait des « pensions » à ses membres dans le besoin. Le procès-verbal de la dernière séance en 1797, dont la date n'est pas indiquée sur le registre, porte : « Le Comité a pris en considération le cas de Mr Pittet, en conséquence de quoi il a déterminé de lui allouer demi guinée par semaine. » [AEG, Sociétés, A vol. 3]. S'il s'agit bien de lui, ce dont la brièveté du

délaï me fait douter, ce subside lui aura permis de revenir à Berne peu de temps avant l'octroi, le 3 janvier, de l'autorisation de séjour mentionnée ci-dessus.

66. Le Registre des décès porte :

N° 18. Pierre François Pictet.

Aujourd'hui dix neuvieme jour du mois de Fructidor l'an dix de la République Française, une et indivisible, à dix heures du matin, par devant moi Henri Boissier membre de l'Administration Municipale du Canton intra muros de Genève, nommé par arrêté de ladite Administration du premier Messidor pour dresser les Actes destinés à constater l'Etat Civil des Citoyens, sont comparus en la Maison Commune Charles Wielandy, graveur, âgé de cinquante ans, et Samuel Jaggy, Domestique, âgé de trente deux ans, le premier ami de Pierre François Pictet, le second de même, tous deux demeurans à Genève, rue de St Léger lesquels Charles Wielandy et Samuel Jaggy m'ont déclaré que Pierre François Pictet, homme de Loi, est mort âgé de septante ans le seize fructidor à neuf heures du soir, au domicile de Charles Wielandi. D'après cette déclaration, je me suis sur-le-champ transporté au lieu de ce domicile ; je me suis assuré du décès de Pierre François Pictet ; et j'en ai dressé le présent Acte que Charles Wielandy et Samuel Jaggy ont signé avec moi. Fait en la Maison Commune de Genève les jours, mois et an ci-dessus.

Samuel Jaggy Charles Wielandy Henri Boissier.

[AEG, Etat Civil, décès Ville an VI VII, 1798, vol. I f° 54.]

Le recensement de mai-juin 1797 ne mentionne pas Pictet dans l'arrondissement du Collège correspondant à l'actuelle vieille ville. Wielandy était alors domicilié au Bourg de Four. [AEG] Les deux hommes s'étaient connus à Londres, comme le montre le registre d'état-civil des Genevois à l'étranger où l'on trouve le baptême d'un de ses enfants.

\*\*\*

## TABLE DES MATIERES

Jeunesse et formation .....	5
Voltaire, le théâtre d'amateurs à Tournay et Ferney.....	8
De Genève à Vienne et Saint-Pétersbourg ; Alexandre R. Vorontsov.....	9
Saint-Pétersbourg ; Pictet fait à Voltaire l'éloge de Pierre III.....	11
Pierre III renversé, Pictet fait à Voltaire l'éloge de Catherine II ; sa lettre est publiée à son insu .....	14
Pictet relate les événements à Vorontsov et au Journal encyclopédique.....	19
Pictet à Moscou avec la cour pour le couronnement de l'impératrice ; Vorontsov mécontent de ses relations du coup d'état.....	25
Déçu, Pictet relance en vain Voltaire.....	29
Le Carnaval à Moscou ; la cour joue Zaire.....	31
Pictet donne de ses nouvelles en écrivant au Petit Conseil de Genève.....	33
Pictet invite d'Alembert, de la part de l'impératrice, à venir en Russie.....	34
Voltaire commente le refus de d'Alembert ; Pictet donne sa lettre à lire à l'impératrice.....	36
L'impératrice charge Pictet d'écrire de sa part à Voltaire.....	40
Réponse de Voltaire à Pictet : un « Papier pomponé » pour l'impératrice.....	41
Bien en cour, Pictet est fêté de tous côtés.....	42
L'impératrice charge Pictet de répondre au « Papier pomponé » ; début de sa correspondance avec Voltaire.....	43
Pictet se fait entrepreneur de colonies de peuplement ce qui lui vaut d'être recherché en France. ....	46

Pictet compromis dans une affaire de contrebande.....	50
Pictet et son associé Le Roy continuent à diriger des colonies de peuplement à Saratov.....	53
Relations de Pictet avec la légation de France ; le chevalier de Corberon.....	55
Un mémoire anonyme sur les colonies de Saratov.....	60
Pictet réussit à quitter la Russie avec défense d’y revenir ; son départ mécontente l’impératrice..	65
De Paris, Pictet « perdu de réputation » prie Vorontsov d’intervenir en sa faveur.....	67
Pictet fait la connaissance de Manon Phlipon (Mme Roland).....	69
Pictet publie deux lettres anonymes sur les Kalmouks qu’il a observés sur la Volga.....	72
Pictet revoit Voltaire, revenu à Paris.....	73
Pictet partenaire dans une société de commerce avec la Russie.....	75
Pictet collaborateur à l’Histoire des deux Indes de l’abbé Raynal.....	76
Pictet en Angleterre.....	78
Pictet reprend sa correspondance avec Alexandre R. Vorontsov.....	79
Lettre au même sur les finances de l’Angleterre.....	80
Pictet expose à Vorontsov quels devraient être les principes d’une loi sur la poursuite pour dettes et la faillite « qui ait la justice et l’humanité pour base ».....	81
Lettre au même sur la situation internationale.....	85
Pictet, rejoint par son fils, enseigne à Reading.....	87
Pictet publie sa lettre à Vorontsov sous le titre « Lettre à un seigneur étranger sur la position actuelle de la France relativement aux autres Etats de l’Europe » ; il préconise de contenir la révolution plutôt que de la refouler ; elle est traduite en anglais.....	88
Situation critique de Pictet qui sollicite un secours pour son fils : « la faim fait sortir le loup du bois, je suis à la lettre dans le cas du loup ».....	93
Pictet, « agent de Pitt », en mission à Berne .....	96
Pictet tente de transporter en Angleterre l’industrie lyonnaise de la soie.....	113

Ultime demande de Pictet de pouvoir retourner en Russie.....	116
Pictet ne donne plus signe de vie ; il meurt à Genève.....	118
Lettres sur les Calmouks.....	119 et 121
Lettre à Vorontsov sur les finances de l'Angleterre.....	127
Lettre au même sur l'établissement d'une banque en Russie pour prêter à la noblesse et aux négociants.....	130
Lettre au même sur la guerre de la Russie avec la Suède et la Turquie ; réflexions sur les finances de la France.....	144
« Lettre à un seigneur étranger sur la position actuelle de la France relativement aux autres Etats de l'Europe ».....	149
Notes.....	182

\*\*\*